II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (UE) Nº 860/2010 DE LA COMMISSION

du 10 septembre 2010

établissant, pour 2010, la «liste Prodcom» des produits industriels prévue par le règlement (CEE) nº 3924/91 du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) nº 3924/91 du Conseil du 19 décembre 1991 relatif à la création d'une enquête communautaire sur la production industrielle [1], et notamment son article 2, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (CEE) nº 3924/91 fait obligation aux États membres de réaliser une enquête communautaire portant sur la production industrielle.

(2) L'enquête sur la production industrielle est basée sur une liste de produits permettant d'identifier la production industrielle à recenser.

(3) Une liste de produits est nécessaire pour assurer le rapprochement des statistiques de la production et des statistiques du commerce extérieur et permettre la comparaison avec la nomenclature communautaire des produits CPA.

(4) La liste de produits requise par le règlement (CEE) nº 3924/91 et dénommée «liste Prodcom» est commune à l'ensemble des États membres et est nécessaire pour comparer les données entre les États membres.

(5) Cette liste doit être mise à jour. Il est donc nécessaire de l'établir pour 2010.

(6) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen institué par le règlement (CE) nº 223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes [2],

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

La liste Prodcom pour 2010 figure à l'annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il est applicable à partir du 1er janvier 2010.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 septembre 2010.

Par la Commission
Le président
José Manuel BARROSO

[1] JO L 374 du 31.12.1991, p. 1.

[2] JO L 87 du 31.3.2009, p. 164.

ANNEXE

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 07.10: Extraction de minerais de fer				
CPA 07.10.10: Minerais de fer					
07.10.10.00	Minerais de fer et leurs concentrés (à l'exclusion des pyrites de fer grillées)	2601 [11 00 + 12 00]	kg	S	
	NACE 07.29: Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux				
CPA 07.29.11: Minerais de cuivre					
07.29.11.00	Minerais de cuivre et leurs concentrés	2603 00 00	kg	S	
CPA 07.29.12: Minerais de nickel					
07.29.12.00	Minerais de nickel et leurs concentrés	2604 00 00	kg	S	
CPA 07.29.13: Minerais d'aluminium					
07.29.13.00	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	2606 00 00	kg	S	
CPA 07.29.14: Minerais de métaux précieux					
07.29.14.00	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	2616 [10 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 07.29.15: Minerais de plomb, de zinc et d'étain					
07.29.15.00	Minerais d'étain, de plomb et de zinc, et leurs concentrés	2607 00 00 + 2608 00 00 + 2609 00 00	kg	S	
CPA 07.29.19: Autres minerais métalliques n.c.a.					
07.29.19.00	Autres minerais de métaux non ferreux et leurs concentrés	2602 00 00 + 2605 00 00 + 2610 00 00 + 2611 00 00 + 2613 [10 00 + 90 00] + 2614 00 00 + 2615 [10 00 + 90 00] + 2617 [10 00 + 90 00]	kg	S	
	NACE 08.11: Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise				
CPA 08.11.11: Marbres et autres pierres marbrières					
08.11.11.33	Marbres, travertins, bruts ou dégrossis	2515 11 00	kg	T	
08.11.11.36	Marbres, travertins, débités en blocs	2515 12 00	kg	T	
08.11.11.50	Pierres calcaires de taille ou de construction, albâtre	2515 20 00	kg	T	
CPA 08.11.12: Granit, grès et autres pierres ornementales ou de construction					
08.11.12.33	Granit bruts ou dégrossis	2516 11 00	kg	T	
08.11.12.36	Granit simplement débité en blocs	2516 12 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
08.11.12.50	Grès	2516 20 00	kg	T	
08.11.12.90	Pierres de taille ou de construction autres qu'en granit ou en grès	2506 20 00 + 2516 90 00	kg	T	

CPA 08.11.20: Calcaire industriel et gypse

08.11.20.30	Gypse et anhydrite (naturel ou synthétique)	2520 10 00	kg	T	
08.11.20.50	Pierres à chaux ou à ciment (à l'exclusion des granulats de pierres à chaux broyées et des pierres de tailles calcaires)	2521 00 00	kg	T	

CPA 08.11.30: Craie et dolomie crue

08.11.30.10	Craie	2509 00 00	kg	T	
08.11.30.30	Dolomie non calcinée (à l'exclusion des granulats de dolomie broyée)	2518 10 00	kg	T	

CPA 08.11.40: Ardoise

08.11.40.00	Ardoise en blocs ou plaques carrées ou rectangulaires	2514 00 00	kg	T	

NACE 08.12: Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

CPA 08.12.11: Sables naturels

08.12.11.50	Sables siliceux (sables quartzeux ou sables industriels)	2505 10 00	kg	S	
08.12.11.90	Sables pour la construction (à l'exclusion des sables métallifères du SH 26)	2505 90 00	kg	S	

CPA 08.12.12: Granulats, roches concassées; cailloux et graviers

08.12.12.10	Graviers, cailloux, silex et galets	2517 10 10	kg	S	
08.12.12.30	Pierres concassées utilisées comme granulats pour la construction, pour l'empierrement de routes et voies ferrées et pour d'autres usages en construction	2517 [10 (20 + 80)]	kg	S	
08.12.12.50	Granulés, éclats et poudres de marbre	2517 41 00	kg	S	
08.12.12.90	Granulés, éclats et poudres de pierres (à l'exclusion du marbre)	2517 49 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 08.12.13: Mélanges de laitiers et de déchets industriels similaires, comprenant ou non des cailloux, graviers, galets et silex pour utilisation dans la construction					
08.12.13.00	Mélanges de laitiers et mâchefers concassés, roches pour enrochements, silex et galets de mer	2517 20 00	kg	S	
CPA 08.12.21: Kaolin et autres argiles kaoliniques					
08.12.21.40	Kaolin	2507 00 20	kg	T	
08.12.21.60	Argiles kaoliniques ('ball clays') et argiles plastiques	2507 00 80	kg	T	
CPA 08.12.22: Autres argiles, andalousite, cyanite, sillimanite; mullite; chamottes ou terres de dinas					
08.12.22.10	Bentonite	2508 10 00	kg	T	
08.12.22.30	Argiles réfractaires	2508 30 00	kg	T	
08.12.22.50	Argiles courantes et schisteuses pour usages dans la construction (à l'exclusion des argiles expansées du SH 68.06); andalousite, cyanite, sillimanite; mullite; chamotte (argile réfractaire calcinée)	2508 [40 00 + 50 00 + 60 00 + 70 00]	kg	T	
NACE 08.91: Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux					
CPA 08.91.11: Phosphates de calcium naturel ou phosphates alumino-calciques					
08.91.11.00	Phosphates de calcium ou aluminocalciques naturels et craies phosphatées	2510 [10 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 08.91.12: Pyrites de fer non grillées; soufre brut ou non raffiné					
08.91.12.00	Pyrites de fer non grillées; soufre brut et soufre non raffiné (y compris le soufre récupéré)	2502 00 00 + 2503 00 10	kg	T	
CPA 08.91.19: Autres minéraux chimiques et engrais minéraux					
08.91.19.00	Autres minéraux chimiques	2511 [10 00 + 20 00] + 2528 [10 00 + 90 00] + 2529 [21 00 + 22 00] + 2530 [20 00 + 90 00]	kg	T	
NACE 08.93: Production de sel					
CPA 08.93.10: Sel et chlorure de sodium pur; eau de mer					
08.93.10.00	Sel (y compris le sel dénaturé, mais à l'exclusion du sel propre à l'alimentation humaine) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité	2501 [00 (31 + 51 + 99)]	kg	T	
NACE 08.99: Autres activités extractives n.c.a.					
CPA 08.99.10: Bitumes et asphaltes naturels; asphaltites et roche asphaltique					
08.99.10.00	Bitumes et asphaltes naturels ; asphaltites et roches asphaltiques	2714 90 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 08.99.21: Pierres précieuses et semi-précieuses (à l'exclusion des diamants industriels), brutes ou dégrossies					
08.99.21.00	Pierres gemmes	7102 [10 00 + 31 00] + 10 00]	c/k @	T	
CPA 08.99.22: Diamants industriels, bruts ou dégrossis; pierre ponce; émeri; corindon et grenat naturels et autres abrasifs naturels					
08.99.22.00	Diamants industriels, bruts ou dégrossis; pierre ponce; émeri; corindon et grenat naturels et autres abrasifs naturels	2513 [10 00 + 20 00] + 21 00]	kg	T	
CPA 08.99.29: Autres minéraux					
08.99.29.00	Minéraux n.c.a.	2504 [10 00 + 90 00] + 2506 10 00 + 2512 00 00 + 2519 [10 00 + 90 (10 + 30 + 90)] + 2524 [10 00 + 90 00] + 2525 [10 00 + 20 00 + 30 00] + 2526 [10 00 + 20 00] + 2529 [10 00 + 30 00] + 2530 10 00 + 2621 90 00	kg	T	
NACE 10.11: Transformation et conservation de la viande de boucherie					
CPA 10.11.11: Viande bovine, fraîche ou réfrigérée					
10.11.11.40	Viandes bovines fraîches ou réfrigérées, en carcasses, demi-carcasses ou quartiers	0201 [10 00 + 20 (20 + 30 + 50)]	kg	S	
10.11.11.90	Viandes bovines fraîches ou réfrigérées, en morceaux	0201 [20 90 + 30 00]	kg	S	
CPA 10.11.12: Viande de porc, fraîche ou réfrigérée					
10.11.12.30	Viandes porcines, fraîches ou réfrigérées, en carcasses ou demi-carcasses	0203 [11 (10 + 90)]	kg	S	
10.11.12.50	Jambons, épaules de porc et leurs morceaux non désossés, frais ou réfrigérés	0203 [12 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
10.11.12.90	Autres viandes porcines, fraîches ou réfrigérées	0203 [19 (11 + 13 + 15 + 55 + 59 + 90)]	kg	S	
CPA 10.11.13: Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée					
10.11.13.00	Viandes ovines ou d'agneau, fraîches ou réfrigérées	0204 [10 00 + 21 00 + 22 (10 + 30 + 50 + 90) + 00)]	kg	S	
CPA 10.11.14: Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée					
10.11.14.00	Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée	0204 [50 (11 + 13 + 15 + 19 + 31 + 39)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.11.15: Viande de cheval et autres équidés, fraîche, ou réfrigérée					
10.11.15.00	Viande de cheval, fraîche ou réfrigérée	0205 00 20	kg	S	
CPA 10.11.20: Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais ou réfrigérés					
10.11.20.00	Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés	0206 [10 (10 + 95 + 98) + 3000 + 80 (10 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.11.31: Viande bovine, congelée ou surgelée					
10.11.31.00	Viandes bovines congelées	0202 [10 00 + 20 (10 + 30 + 50 + 90) + 30 (10 + 50 + 90)]	kg	S	
CPA 10.11.32: Viande de porc, congelée ou surgelée					
10.11.32.30	Viandes porcines, congelées, en carcasses ou demicarcasses	0203 [21 (10 + 90)]	kg	S	
10.11.32.50	Jambons, épaules de porc et leurs morceaux non désossés, congelés	0203 [22 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
10.11.32.90	Autres viandes porcines, congelées	0203 [29 (11 + 13 + 15 + 55 + 59 + 90)]	kg	S	
CPA 10.11.33: Viande de mouton, congelée ou surgelée					
10.11.33.00	Viandes ovines ou d'agneau, congelées	0204 [30 00 + 41 00 + 42 (10 + 30 + 50 + 90) + 43 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.11.34: Viande de caprins, congelée ou surgelée					
10.11.34.00	Viande de caprins, congelée ou surgelée	0204 [50 (51 + 53 + 55 + 59 + 71 + 79)]	kg	S	
CPA 10.11.35: Viande de cheval et autres équidés, congelée ou surgelée					
10.11.35.00	Viande de cheval, congelée ou surgelée	0205 00 80	kg	S	
CPA 10.11.39: Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés					
10.11.39.10	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés	0206 [21 00 + 22 00 + 29 (10 + 91 + 99) + 41 00 + 49 00 + 90 (10 + 91 + 99)]	kg	S	
10.11.39.30	Viandes et abats comestibles de lapins, gibier et autres animaux	0208 [10 (10 + 90) + 30 00 + 40 (10 + 90) + 50 00 + 90 (10 + 30 + 55 + 60 + 70 + 95)]	kg	S	
CPA 10.11.41: Laine de délainage en suint, y compris laine lavée à dos					
10.11.41.00	Laines en suint, ni cardées ni peignées (non de tonte)	5101 19 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.11.42: Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés, entiers					
10.11.42.00	Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés, entiers	4101 [20 (10 + 30 + 50 + 90) + 50 (10 + 30 + 50 + 90)]	p/st	S	
CPA 10.11.43: Autres cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés					
10.11.43.00	Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés (autres qu'entiers)	4101 90 00	kg	S	
CPA 10.11.44: Cuirs et peaux bruts de moutons ou d'agneaux					
10.11.44.00	Peaux d'ovins brutes	4102 [10 (10 + 90) + 21 00 + 29 00]	p/st	S	
CPA 10.11.45: Cuirs et peaux bruts de chèvres ou de chevreaux					
10.11.45.00	Peaux de caprins, fraîches ou conservées, non tannées, brutes	4103 90 10	p/st	S	
CPA 10.11.50: Graisses d'animaux de boucherie					
10.11.50.40	Lard, graisses de porcs non fondues, frais, réfrigérés, congelés, salés …	0209 [00 (11 + 19 + 30)]	kg	S	
10.11.50.60	Saindoux et autres graisses de porc, fondues	1501 [00 (11 + 19)]	kg	S	
10.11.50.70	Graisses de bovins, ovins, caprins, brutes ou fondues	1502 [00 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.11.60: Sous-produits animaux bruts, non comestibles					
10.11.60.30	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (à l'exclusion des poissons), entiers ou en morceaux	0504 00 00	kg	S	
10.11.60.90	Autres déchets ne convenant pas à la consommation humaine	0502 [10 00 + 90 00] + 0506 [10 00 + 90 00] + 0507 10 00 + 0510 00 00 + 0511 [99 (10 + 85)]	kg	S	
NACE 10.12: Transformation et conservation de la viande de volaille					
CPA 10.12.10: Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées					
10.12.10.10	Coqs et poules non découpés, frais ou réfrigérés	0207 [11 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
10.12.10.20	Dindons et dindes non découpés, frais ou réfrigérés	0207 [24 (10 + 90)]	kg	S	
10.12.10.30	Canards, oies, pintades non découpés, frais ou réfrigérés	0207 [32 (11 + 15 + 19 + 51 + 59 + 90)]	kg	S	
10.12.10.40	Foies gras d'oies ou de canards, frais ou réfrigérés	0207 [34 (10 + 90)]	kg	S	
10.12.10.50	Morceaux de coqs et de poules, frais ou réfrigérés	0207 [13 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 70)]	kg	S	
10.12.10.60	Morceaux de dindons et de dindes, frais ou réfrigérés	0207 [26 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 70 + 80)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.12.10.70	Morceaux de canards, d'oies et de pintades, frais réfrigérés	0207 [35 (11 + 15 + 21 + 23 + 25 + 31 + 41 + 51 + 53 + 61 + 63 + 71 + 79)]	kg	S	

CPA 10.12.20: Viandes de volailles, congelées ou surgelées

10.12.20.13	Coqs et poules, non découpés, congelés	0207 [12 (10 + 90)]	kg	S	
10.12.20.15	Dindons et dindes, non découpés, congelés	0207 [25 (10 + 90)]	kg	S	
10.12.20.17	Canards, oies, pintades, non découpés, congelés	0207 [33 (11 + 19 + 51 + 59 + 90)]	kg	S	
10.12.20.53	Morceaux de coqs ou poules, congelés	0207 [14 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 70)]	kg	S	
10.12.20.55	Morceaux de dindons ou dindes, congelés	0207 [27 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 70 + 80)]	kg	S	
10.12.20.57	Morceaux de canards, oies, pintades, congelés	0207 [36 (11 + 15 + 21 + 23 + 25 + 31 + 41 + 51 + 53 + 61 + 63 + 71 + 79)]	kg	S	
10.12.20.80	Foies de volailles, congelés	0207 [14 91 + 27 91 + 36 (81 + 85 + 89)]	kg	S	

CPA 10.12.30: Graisses de volailles

10.12.30.00	Graisses de volailles	0209 00 90 + 1501 00 90	kg	S	

CPA 10.12.40: Abats comestibles de volailles

10.12.40.20	Abats et foies de volailles, frais ou réfrigérés	0207 [13 (91 + 99) + 26 (91 + 99) + 35 (91 + 99)]	kg	S	
10.12.40.50	Abats de volailles congelés, autres que les foies	0207 [14 99 + 27 99 + 36 90]	kg	S	

CPA 10.12.50: Plumes et duvets

10.12.50.00	Peaux et parties d'oiseaux avec plumes ou duvet (à l'exclusion des articles du SH 05.05), tuyaux et tiges de plumes, travaillés	6701 00 00	kg	S	

NACE 10.13: Préparation de produits à base de viande

CPA 10.13.11: Viandes et abats de porc découpés, salés, séchés ou fumés (bacon et jambon)

10.13.11.20	Jambons, épaules de porcs et leurs morceaux non désossés, séchés, salés ou fumés	0210 [11 (11 + 19 + 31 + 39 + 90)]	kg	S	
10.13.11.50	Poitrines de porc et leurs morceaux, séchés, salés ou fumés	0210 [12 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
10.13.11.80	Autres viandes de porc comestibles, séchées, salées ou fumées	0210 [19 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 70 + 81 + 89 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.13.12: Viandes de bœuf salées, séchées ou fumées					
10.13.12.00	Viandes bovines, séchées, salées ou fumées	0210 [20 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.13.13: Autres viandes et abats comestibles salés, séchés ou fumés (à l'exclusion de la viande de porc et de bœuf); farines et poudres de viandes comestibles					
10.13.13.00	Autres viandes, abats comestibles (poudres et farines incl.), séchés, salés ou fumés	0210 [91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 (10 + 21 + 29 + 31 + 39 + 41 + 49 + 51 + 59 + 60 + 71 + 79 + 80 + 90)]	kg	S	
CPA 10.13.14: Saucisses et charcuteries similaires					
10.13.14.30 z	Saucisses, saucissons et produits similaires, de foie, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'exclusion des plats préparés)	1601 00 10	kg	S	
10.13.14.60 z	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'exclusion des saucisses et saucissons de foie ainsi que des plats préparés)	1601 00 99	kg	S	
CPA 10.13.15: Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, à l'exclusion des plats préparés					
10.13.15.05 z	Préparations et conserves de foie d'oie ou de canard (à l'exclusion des saucisses et saucissons ainsi que des plats préparés)	1602 20 10	kg	S	
10.13.15.15 z	Préparations et conserves de foies d'autres animaux (à l'exclusion des saucisses et saucissons ainsi que des plats préparés)	1602 20 90	kg	S	
10.13.15.25 z	Préparations et conserves de dinde (à l'exclusion des saucisses et saucissons, des préparations de foies et des plats préparés)	1602 [31 (11 + 19 + 30 + 90)]	kg	S	
10.13.15.35 z	Préparations et conserves d'autres volailles (à l'exclusion des saucisses et saucissons, des préparations de foies et des plats préparés)	1602 [32 (11 + 19 + 30 + 90) + 39 (21 + 29 + 40 + 80)]	kg	S	
10.13.15.45 z	Préparations et conserves de porc: jambons et leurs morceaux (à l'exclusion des plats préparés)	1602 [41 (10 + 90)]	kg	S	
10.13.15.55 z	Préparations et conserves de porc: épaules et leurs morceaux (à l'exclusion des plats préparés)	1602 [42 (10 + 90)]	kg	S	
10.13.15.65 z	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y compris les mélanges, contenant en poids < 40 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602 49 50	kg	S	
10.13.15.75 z	Autres préparations et conserves de porc, y compris les mélanges (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602 [49 (11 + 13 + 15 + 19 + 30 + 90)]	kg	S	
10.13.15.85 z	Préparations et conserves de viandes de l'espèce bovine (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602 [50 (10 + 31 + 95)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.13.15.95 z	Autres préparations et conserves d'autres animaux, préparations de sang et d'abats (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602 [90 (10 + 31 + 51 + 61 + 69 + 72 + 74 + 76 + 78 + 99)]	kg	S	
CPA 10.13.16: Farines, poudres et pellets de viandes, impropres à l'alimentation humaine; cretons					
10.13.16.00	Farines, poudres, agglomérés en pellets de viandes, d'abats, impropres à l'alimentation humaine; cretons	2301 10 00	kg	S	
CPA 10.13.91: Cuisson et autres façons de préparations à base de viandes					
10.13.91.00	Cuisson et autres services de préparation de produits à base de viande	—	—	I	
NACE 10.20: Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques					
CPA 10.20.11: Filets de poissons et autres viandes de poisson (*y* compris hachées), frais ou réfrigérés					
10.20.11.00	Filets et autre chair de poissons, frais ou réfrigérés	0304 [11 (10 + 90) + 12 (10 + 90) + 19 (01 + 03 + 13 + 15 + 17 + 18 + 31 + 33 + 35 + 39 + 91 + 97 + 99)]	kg	S	
CPA 10.20.12: Foies et œufs de poissons, frais ou réfrigérés					
10.20.12.00	Foies, œufs et laitances de poissons, frais ou réfrigérés	0302 70 00	kg	S	
CPA 10.20.13: Poissons, congelés ou surgelés					
10.20.13.30	Poissons de mer congelés	0303 [11 00 + 19 00 + 21 (10 + 20 + 80) + 22 00 + 29 00 + 31 (10 + 30 + 90) + 32 00 + 33 00 + 39 (10 + 30 + 70) + 41 (10 + 90) + 42 (12 + 18 + 42 + 48 + 90) + 43 (10 + 90) + 44 (10 + 90) + 45 (10 + 90) + 46 (10 + 90) + 49 (30 + 80) + 51 00 + 52 (10 + 30 + 90) + 61 00 + 62 00 + 71 (10 + 30 + 80) + 72 00 + 73 00 + 74 (30 + 90) + 75 (20 + 50 + 60 + 95) + 76 00 + 77 00 + 78 (11 + 12 + 13 + 19 + 90) + 79 (20 + 31 + 35 + 37 + 41 + 45 + 51 + 55 + 58 + 65 + 71 + 75 + 81 + 83 + 85 + 91 + 92 + 93 + 94 + 98)]	kg	S	
10.20.13.60	Poissons d'eau douce congelés	0303 [79 (11 + 19)]	kg	S	
CPA 10.20.14: Filets de poissons, congelés ou surgelés					
10.20.14.00	Filets de poissons, congelés	0304 [21 00 + 22 00 + 29 (01 + 03 + 05 + 13 + 15 + 17 + 18 + 21 + 29 + 31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 45 + 51 + 53 + 55 + 56 + 58 + 59 + 61 + 65 + 68 + 71 + 73 + 75 + 79 + 83 + 85 + 91 + 99)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.20.15: Viandes de poissons (y compris hachées), congelées ou surgelées					
10.20.15.00	Autre chair de poissons congelée	0304 [91 00 + 92 00 + 99 (10 + 21 + 23 + 29 + 31 + 33 + 39 + 41 + 45 + 51 + 55 + 61 + 65 + 71 + 75 + 99)]	kg	S	
CPA 10.20.16: Foies et œufs de poissons, congelés ou surgelés					
10.20.16.00	Foies, œufs et laitances de poissons congelés	0303 [80 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.21: Filets de poissons séchés, salés, mais non fumés					
10.20.21.00	Filets de poissons salés, séchés ou en saumure, mais non fumés	0305 [30 (11 + 19 + 30 + 50 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.22: Foies et œufs de poissons séchés, salés ou fumés; farines, poudres et pellets de poissons pour alimentation humaine					
10.20.22.00	Farine de poisson, foies, œufs, laitances (séchés, salés ou fumés), propres à l'alimentation humaine	0305 [10 00 + 20 00]	kg	S	
CPA 10.20.23: Poissons, séchés, salés ou non, ou en saumure					
10.20.23.00	Poissons séchés ou salés	0305 [51 (10 + 90) + 59 (10 + 30 + 50 + 70 + 80) + 61 00 + 62 00 + 63 00 + 69 (10 + 30 + 50 + 80)]	kg	S	
CPA 10.20.24: Poissons, y compris filets, fumés					
10.20.24.20	Saumons du Pacifique, Atlantique, Danube, fumés (y compris les filets)	0305 41 00	kg	S	
10.20.24.50	Harengs fumés (y compris les filets)	0305 42 00	kg	S	
10.20.24.80	Autres poissons fumés (à l'exclusion des saumons et des harengs), y compris les filets	0305 [49 (10 + 20 + 30 + 45 + 50 + 80)]	kg	S	
CPA 10.20.25: Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés					
10.20.25.10 z	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 11 00	kg	S	
10.20.25.20 z	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 [12 (10 + 91 + 99)]	kg	S	
10.20.25.30 z	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats et esprots entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 [13 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
10.20.25.40 z	Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites "Sarda spp.", entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 [14 (11 + 16 + 18 + 90)]	kg	S	
10.20.25.50 z	Préparations et conserves de maquereaux, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 [15 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
10.20.25.60 z	Préparations et conserves d'anchois, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 16 00	kg	S	
10.20.25.70 z	Préparations de poissons: bâtons de poissons (à l'exclusion des plats préparés)	1604 19 91	kg	S	
10.20.25.80 z	Autres préparations et conserves d'autres poissons, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 [19 (10 + 31 + 39 + 50 + 92 + 93 + 94 + 95 + 98)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.20.25.90 z	Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des plats préparés et des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)	1604 [20 (05 + 10 + 30 + 40 + 50 + 70 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.26: Caviar et ses succédanés					
10.20.26.30	Caviar	1604 30 10	kg	S	
10.20.26.60	Succédanés de caviar	1604 30 90	kg	S	
CPA 10.20.31: Crustacés, congelés ou surgelés					
10.20.31.00	Crustacés, congelés	0306 [11 (10 + 90) + 12 (10 + 90) + 13 (10 + 30 + 40 + 50 + 80) + 14 (10 + 30 + 90) + 19 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.32: Mollusques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés					
10.20.32.00	Mollusques (Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles et vanneaux, moules, seiches et sépioles, calmars et encornets, poulpes ou pieuvres), congelés, séchés, fumés, salés ou en saumure	0307 [29 (10 + 90) + 39 (10 + 90) + 49 (01 + 11 + 18 + 31 + 33 + 35 + 38 + 51 + 59 + 71 + 91 + 99) + 59 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.33: Autres invertébrés aquatiques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés					
10.20.33.00	Autres invertébrés aquatiques (palourdes, clovisses, méduses, etc.), congelés, séchés, fumés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés (pellets) d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine, congelés, séchés, fumés, salés ou en saumure	0307 [99 (11 + 13 + 15 + 18 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.34: Autres préparations et conserves à base de crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques					
10.20.34.00 z	Crustacés, mollusques, etc., préparés ou conservés (à l'exclusion des plats préparés)	1605 [10 00 + 20 (10 + 91 + 99) + 30 (10 + 90) + 40 00 + 90 (11 + 19 + 30 + 90)]	kg	S	
CPA 10.20.41: Farines, poudres et pellets de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine					
10.20.41.00	Farines, poudres, agglomérés en pellets de poissons, crustacés, mollusques, impropres à l'alimentation humaine	2301 20 00	kg	S	
CPA 10.20.42: Autres sous-produits non comestibles à base de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques					
10.20.42.00	Autres produits de poissons, crustacés, mollusques; déchets de poissons; impropres à l'alimentation humaine	0511 [91 (10 + 90)]	kg	S	
NACE 10.31: Transformation et conservation de pommes de terre					
CPA 10.31.11: Pommes de terre, congelées ou surgelées					
10.31.11.10	Pommes de terre congelées	0710 10 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.31.11.30	Pommes de terre préparées, congelées, sans vinaigre ni acide acétique	2004 [10 (10 + 91 + 99)]	kg	S	

CPA 10.31.12: Pommes de terre, déshydratées, coupées ou non, mais sans autre préparation

10.31.12.00	Pommes de terre séchées	0712 90 05	kg	S	

CPA 10.31.13: Pommes de terre déshydratées sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets

10.31.13.00	Farine, semoule et flocons de pommes de terre	1105 [10 00 + 20 00]	kg	S	

CPA 10.31.14: Préparations et conserves à base de pommes de terre

10.31.14.30	Pommes de terre conservées, non congelées, sous forme farine, semoule ou flocons	2005 20 10	kg	S	
10.31.14.60	Autres préparations de pommes de terre, non congelées	2005 [20 (20 + 80)]	kg	S	

NACE 10.32: Préparation de jus de fruits et légumes

CPA 10.32.11: Jus de tomate

10.32.11.00	Jus de tomate, non fermenté, sans addition d'alcool	2009 [50 (10 + 90)]	l @	S	

CPA 10.32.12: Jus d'orange

10.32.12.10	Jus d'orange congelé, non fermenté, sans addition d'alcool	2009 [11 (91 + 99)]	kg	S	
10.32.12.20	Autres jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, non congelés	2009 [12 00 + 19 (91 + 98)]	l @	S	
10.32.12.30	Jus d'orange n.c.a.	2009 [11 (11 + 19) + 19 (11 + 19)]	l @	S	

CPA 10.32.13: Jus de pamplemousse

10.32.13.00	Jus de pamplemousse	2009 [21 00 + 29 (11 + 19 + 91 + 99)]	l @	S	

CPA 10.32.14: Jus d'ananas

10.32.14.00	Jus d'ananas	2009 [41 (10 + 91 + 99) + 49 (11 + 19 + 30 + 91 + 93 + 99)]	l @	S	

CPA 10.32.15: Jus de raisin

10.32.15.00	Jus de raisin (y compris le moût)	2009 [61 (10 + 90) + 69 (11 + 19 + 51 + 59 + 71 + 79 + 90)]	l @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.32.16: Jus de pomme					
10.32.16.00	Jus de pommes	2009 [71 (20 + 99) + 79 (11 + 19 + 30 + 91 + 93 + 99)]	l @	S	
CPA 10.32.17: Mélanges de jus de fruits et légumes					
10.32.17.00	Mélanges de jus	2009 [90 (11 + 19 + 21 + 29 + 31 + 39 + 41 + 49 + 51 + 59 + 71 + 73 + 79 + 92 + 94 + 95 + 96 + 97 + 98)]	l @	S	
CPA 10.32.19: Autres jus de fruits et légumes					
10.32.19.10	Jus de tout autre agrume, non concentré, non fermenté, sans addition d'alcool	2009 [31 (11 + 19 + 51 + 59 + 91 + 99) + 39 (31 + 39 + 51 + 55 + 59 + 91 + 95 + 99)]	l @	S	
10.32.19.20	Autres jus de fruits ou légumes, non concentrés, non fermentés, sans addition d'alcool	2009 [80 (50 + 61 + 63 + 69 + 71 + 73 + 79 + 85 + 86 + 88 + 89 + 95 + 96 + 97 + 99)]	l @	S	
10.32.19.30	Autres jus de fruits ou légumes n.c.a.	2009 [39 (11 + 19) + 80 (11 + 19 + 34 + 35 + 36 + 38)]	l @	S	
NACE 10.39: Autre transformation et conservation de fruits et légumes					
CPA 10.39.11: Légumes congelés ou surgelés					
10.39.11.00	Légumes congelés	0710 [21 00 + 22 00 + 29 00 + 30 00 + 40 00 + 80 (10 + 51 + 59 + 61 + 69 + 70 + 80 + 85 + 95) + 00)]	kg	S	
CPA 10.39.12: Légumes traités pour une conservation temporaire					
10.39.12.00	Légumes conservés provisoirement impropres à l'alimentation en l'état	0711 [20 (10 + 90) + 40 00 + 51 00 + 59 00 + 90 (10 + 30 + 50 + 70 + 80 + 90)]	kg	S	
CPA 10.39.13: Légumes déshydratés					
10.39.13.30	Oignons, secs	0712 20 00	kg	S	
10.39.13.50	Champignons et truffes, secs	0712 [31 00 + 32 00 + 33 00 + 39 00]	kg	S	
10.39.13.90	Autres légumes secs (à l'exclusion des pommes de terre)	0712 [90 (11 + 19 + 30 + 50 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.39.15: Haricots appertisés, à l'exclusion des plats préparés					
10.39.15.00 z	Haricots, non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2005 [51 00 + 59 00]	kg	S	
CPA 10.39.16: Pois appertisés, à l'exclusion de plats préparés					
10.39.16.00 z	Pois non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2005 40 00	kg	S	
CPA 10.39.17: Autres légumes appertisés (à l'exclusion des pommes de terre), à l'exclusion de plats préparés					
10.39.17.10 z	Tomates conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2002 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.39.17.21	Coulis et purées de tomates	2002 [90 (11 + 19)]	kg	S	
10.39.17.25	Concentré de tomates	2002 [90 (31 + 39 + 91 + 99)]	kg	S	
10.39.17.30 z	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2003 [10 (20 + 30) + 20 00 + 90 00]	kg	S	
10.39.17.40 z	Autres légumes et mélanges de légumes, congelés sans vinaigre ni acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2004 [90 (10 + 30 + 50 + 91 + 98)]	kg	S	
10.39.17.50 z	Choucroute au naturel, non congelée (à l'exclusion des plats préparés)	2005 99 60	kg	S	
10.39.17.60 z	Asperges, non congelées, conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2005 60 00	kg	S	
10.39.17.70 z	Olives, non congelées, conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2005 70 00	kg	S	
10.39.17.80 z	Maïs doux, non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2005 80 00	kg	S	
10.39.17.90 z	Autres légumes et mélanges de légumes, non congelés (à l'exclusion des plats préparés)	2005 [91 00 + 99 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 90)]	kg	S	
CPA 10.39.18: Fruits et légumes (à l'exclusion des pommes de terre) conservés dans le vinaigre					
10.39.18.00	Fruits et légumes (à l'exclusion des pommes de terre) conservés dans le vinaigre	2001 [10 00 + 90 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 65 + 70 + 91 + 97)]	kg	S	
CPA 10.39.21: Fruits crus ou cuits, congelés ou surgelés					
10.39.21.00	Fruits à coque ou noix, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	0811 [10 (11 + 19 + 90) + 20 (11 + 19 + 31 + 39 + 51 + 59 + 90) + 90 (11 + 19 + 31 + 39 + 50 + 70 + 75 + 80 + 85 + 95)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.39.22: Confitures, gelées, compotes et purées de fruits					
10.39.22.30	Confitures, marmelades d'agrumes	2007 [91 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
10.39.22.90	Autres confitures, marmelades	2007 [99 (10 + 20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 50 + 93 + 97)]	kg	S	
CPA 10.39.23: Fruits à coque grillés, salés ou autrement préparés					
10.39.23.30	Arachides, grillées, salées ou autrement préparées ou conservées	2008 [11 (10 + 91 + 96 + 98)]	kg	S	
10.39.23.90	Autres noix, grillées, salées ou autrement préparées ou conservées (les mélanges incl.)	2008 [19 (11 + 13 + 19 + 91 + 93 + 95 + 99)]	kg	S	
CPA 10.39.24: Fruits traités pour une conservation temporaire, impropres à une consommation immédiate					
10.39.24.10	Ecorces d'agrumes ou melons, fraîches, congelées, séchées, salées	0814 00 00	kg	S	
10.39.24.30	Autres fruits, provisoirement conservés, impropres à l'alimentation immédiate	0812 [10 00 + 90 (10 + 20 + 30 + 40 + 70 + 98)]	kg	S	
CPA 10.39.25: Autres conserves et préparations à base de fruits					
10.39.25.10	Raisins, séchés	0806 [20 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
10.39.25.20	Autres fruits, séchés	0813 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 40 (10 + 30 + 50 + 65 + 95) + 50 (12 + 15 + 19 + 31 + 39 + 91 + 99)]	kg	S	
10.39.25.50	Autres fruits, autrement préparés ou conservés (à l'exclusion du Müsli)	2008 [20 (11 + 19 + 31 + 39 + 51 + 59 + 71 + 79 + 90) + 30 (11 + 19 + 31 + 39 + 51 + 55 + 59 + 71 + 75 + 79 + 90) + 40 (11 + 19 + 21 + 29 + 31 + 39 + 51 + 59 + 71 + 79 + 90) + 50 (11 + 19 + 31 + 39 + 51 + 59 + 61 + 69 + 71 + 79 + 92 + 94 + 99) + 60 (11 + 19 + 31 + 39 + 50 + 60 + 70 + 90) + 70 (11 + 19 + 31 + 39 + 51 + 59 + 61 + 69 + 71 + 79 + 92 + 98) + 80 (11 + 19 + 31 + 39 + 50 + 70 + 90) + 91 00 + 92 (12 + 14 + 16 + 18 + 32 + 34 + 36 + 38 + 51 + 59 + 72 + 74 + 76 + 78 + 92 + 93 + 94 + 96 + 97 + 98) + 99 (11 + 19 + 21 + 23 + 24 + 28 + 31 + 34 + 36 + 37 + 38 + 40 + 41 + 43 + 45 + 48 + 49 + 51 + 63 + 67 + 72 + 78 + 85 + 91 + 99)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.39.30: Déchets et sous-produits de fruits et légumes					
10.39.30.00	Autres matières et déchets végétaux, pour l'alimentation animale	2308 [00 (11 + 19 + 40 + 90)]	kg	S	
CPA 10.39.91: Cuisson et autres façons de préparations à base de fruits et légumes					
10.39.91.00	Façons de préparation de légumes ou de fruits (cuisson, etc.)	—	—	I	
NACE 10.41: Fabrication d'huiles et graisses					
CPA 10.41.11: Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées					
10.41.11.00	Stéarine solaire, huile de saindoux, de suif et similaires, non émulsionnées	1503 [00 (11 + 19 + 30 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.12: Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins et leurs fractions					
10.41.12.00	Graisses et huiles, et fractions, de poissons et mammifères marins	1504 [10 (10 + 91 + 99) + 20 (10 + 90) + 30 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.19: Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, raffinées ou non, mais non chimiquement modifiées					
10.41.19.00	Autres graisses et huiles animales, et fractions, non chimiquement modifiées	1506 00 00	kg	S	
CPA 10.41.21: Huile de soja, brute					
10.41.21.00	Huile de soja brute, même dégommée, non chimiquement modifiée	1507 [10 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.22: Huile d'arachide, brute					
10.41.22.00	Huile d'arachide brute, non chimiquement modifiée	1508 [10 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.23: Huile d'olive, brute					
10.41.23.10	Huile d'olive vierge, non chimiquement modifiée et ses fractions	1509 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.41.23.30	Huiles brutes et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives (y compris les mélanges de ces huiles avec des huiles d'olive vierges raffinées) (à l'exclusion de l'huile d'olive vierge et des huiles chimiquement modifiées)	1510 00 10	kg	S	
CPA 10.41.24: Huile de tournesol, brute					
10.41.24.00	Huile de tournesol ou «carthame», brute, non chimiquement modifiée	1512 [11 (10 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.41.25: Huile de coton, brute					
10.41.25.00	Huile de coton brute, même dépourvue de gossypol, non chimiquement modifiée et ses fractions	1512 [21 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.26: Huiles de navette, de colza et de moutarde, brutes					
10.41.26.00	Huile de navette, colza, moutarde, brutes, non chimiquement modifiées	1514 [11 (10 + 90) + 91 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.41.27: Huile de palme, brute					
10.41.27.00	Huile de palme brute, non chimiquement modifiée	1511 [10 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.28: Huile de coprah, brute					
10.41.28.00	Huile de coco ou «coprah», brute, et fractions, non chimiquement modifiée	1513 [11 (10 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.41.29: Autres huiles végétales brutes					
10.41.29.00	Autres huiles végétales n.c.a., brutes	1513 [21 (10 + 30 + 90)] + 1515 [11 00 + 50 (11 + 19) + 90 (21 + 29 + 40 + 59)]	kg	S	
CPA 10.41.30: Linters de coton					
10.41.30.00	Linters de coton	1404 20 00	kg	S	
CPA 10.41.41: Tourteaux et autres résidus solides de graisses et d'huiles végétales					
10.41.41.30	Tourteaux et autres résidus solides, de l'extraction de l'huile de soja même broyés ou agglomérés sous forme de pellets	2304 00 00	kg	S	
10.41.41.50	Tourteaux et autres résidus solides, de l'extraction de l'huile de tournesol même broyés ou agglomérés sous forme de pellets	2306 30 00	kg	S	
10.41.41.70	Tourteaux et autres résidus solides, de l'extraction de l'huile de colza même broyés ou agglomérés sous forme de pellets	2306 [41 00 + 49 00]	kg	S	
10.41.41.90	Tourteaux et résidus solides autres que ceux de l'extraction de l'huile de soja, tournesol ou colza même broyés ou agglomérés sous forme de pellets	2305 00 00 + 2306 [10 00 + 20 00 + 50 00 + 60 00 + 90 (05 + 11 + 19 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.42: Farines et poudres de graines ou de fruits oléagineux, à l'exclusion de la moutarde					
10.41.42.00	Farine de graines ou de fruits oléagineux autre que la farine de moutarde	1208 [10 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 10.41.51: Huile de soja et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.51.00	Huile de soja raffinée et fractions, non chimiquement modifiées	1507 [90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.52: Huile d'arachide et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.52.00	Huile d'arachide raffinée et fractions, non chimiquement modifiées	1508 [90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.53: Huile d'olive et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.53.10	Huile d'olive raffinée et fractions, non chimiquement modifiées	1509 90 00	kg	S	
10.41.53.30	Huiles brutes et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives (y compris les mélanges de ces huiles avec des huiles d'olive vierges raffinées) (à l'exclusion des huiles brutes, de l'huile d'olive vierge et des huiles chimiquement modifiées)	1510 00 90	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.41.54: Huile de tournesol et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.54.00	Huile de tournesol ou «carthame», et fractions, raffinées, non chimiquement modifiées	1512 [19 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.55: Huile de coton et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.55.00	Huile de coton raffinée et fractions, non chimiquement modifiées	1512 [29 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.56: Huiles de navette, de colza et de moutarde et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées					
10.41.56.00	Huile de navette, colza, moutarde et fractions, non chimiquement modifiées	1514 [19 (10 + 90) + 99 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.41.57: Huile de palme et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.57.00	Huile de palme raffinée et fractions, non chimiquement modifiées	1511 [90 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.41.58: Huile de coco et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée					
10.41.58.00	Huile de coco et fractions, non chimiquement modifiées	1513 [19 (11 + 19 + 30 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.41.59: Autres huiles et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées; autres graisses et huiles végétales fixes (à l'exclusion de l'huile de maïs) et leurs fractions n.c.a., raffinées, mais non chimiquement modifiées					
10.41.59.00	Autres huiles et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées; autres graisses et huiles végétales fixes (à l'exclusion de l'huile de maïs) et leurs fractions n.c.a., raffinées, mais non chimiquement modifiées	1513 [29 (11 + 19 + 30 + 50 + 90)] + 1515 [19 (10 + 90) + 30 (10 + 90) + 50 (91 + 99) + 90 (11 + 31 + 39 + 51 + 60 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.41.60: Huiles et graisses animales ou végétales et leurs fractions, hydrogénées, estérifiées, mais non autrement préparées					
10.41.60.30	Graisses et huiles animales et fractions hydrogénées, même raffinées	1516 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.41.60.50	Graisses et huiles végétales et fractions hydrogénées, même raffinées	1516 [20 (10 + 91 + 95 + 96 + 98)]	kg	S	
CPA 10.41.71: Cires végétales (à l'exclusion des triglycérides)					
10.41.71.00	Cires végétales (à l'exclusion des triglycérides)	1521 10 00	kg	S	
CPA 10.41.72: Dégras; résidus provenant du traitement de corps gras ou de cires animales ou végétales					
10.41.72.00	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	1522 [00 (10 + 31 + 39 + 91 + 99)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 10.42: Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires				
	CPA 10.42.10: Margarines et graisses comestibles similaires				
10.42.10.30	Margarine (à l'exclusion de la margarine liquide)	1517 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.42.10.50	Autres graisses et huiles alimentaires préparées (margarine liquide)	1517 [90 (10 + 91 + 93 + 99)]	kg	S	
	NACE 10.51: Exploitation de laiteries et fabrication de fromage				
	CPA 10.51.11: Lait liquide				
10.51.11.33	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401 10 10	kg	S	
10.51.11.37	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401 10 90	kg	S	
10.51.11.42	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1 % mais ≤ 6 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401 [20 (11 + 91)]	kg	S	
10.51.11.48	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1 % mais ≤ 6 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401 [20 (19 + 99)]	kg	S	
	CPA 10.51.12: Lait et crème contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés				
10.51.12.10	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais ≤ 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401 30 11	kg	S	
10.51.12.20	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais ≤ 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401 30 19	kg	S	
10.51.12.30	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401 [30 (31 + 91)]	kg	S	
10.51.12.40	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401 [30 (39 + 99)]	kg	S	
	CPA 10.51.21: Lait en poudre écrémé				
10.51.21.30	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2,5 kg	0402 [10 (11 + 91)]	kg	S	
10.51.21.60	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402 [10 (19 + 99)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.51.22: Lait en poudre entier					
10.51.22.30	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2,5 kg	0402 [21 (11 + 91) + 29 (11 + 15 + 91)]	kg	S	
10.51.22.60	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402 [21 (17 + 19 + 99) + 29 (19 + 99)]	kg	S	
CPA 10.51.30: Beurre et pâtes à tartiner laitières					
10.51.30.30	Beurres à teneur en matière grasse ≤ 85 %	0405 [10 (11 + 19 + 30 + 50)]	kg	S	
10.51.30.50	Autres matières grasses du lait	0405 [10 90 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
10.51.30.70	Pâtes à tartiner à base de produits laitiers	0405 [20 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
CPA 10.51.40: Fromages					
10.51.40.30	Fromages frais (de lactoserum incl.) non fermentés et caillebotte	0406 [10 (20 + 80)]	kg	S	
10.51.40.50	Autres fromages (à l'exclusion des fromages fondus), fromages râpés et en poudre, à pâtes persillées	0406 [20 (10 + 90) + 40 (10 + 50 + 90) + 90 (01 + 13 + 15 + 17 + 18 + 19 + 21 + 23 + 25 + 27 + 29 + 32 + 35 + 37 + 39 + 50 + 61 + 63 + 69 + 73 + 75 + 76 + 78 + 79 + 81 + 82 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 93 + 99)]	kg	S	
10.51.40.70	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	0406 [30 (10 + 31 + 39 + 90)]	kg	S	
CPA 10.51.51: Lait et crème, concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants, sous forme autre que solide					
10.51.51.04	Lait concentré non sucré	0402 [91 (10 + 30 + 51 + 59 + 91 + 99)]	kg	S	
10.51.51.08	Autres laits concentrés	0402 [99 (10 + 31 + 39 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.51.52: Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés					
10.51.52.41	Lait caillé, crème caillée, yoghourts et autres produits fermentés	0403 [10 (11 + 13 + 19 + 31 + 33 + 39 + 51 + 53 + 59) + 90 (13 + 19 + 31 + 33 + 39 + 53 + 59 + 61 + 63 + 69 + 71 + 73 + 79)]	kg	S	
10.51.52.45	Lait caillé, crème caillée, yoghourts et autres produits fermentés aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	0403 [10 (91 + 93 + 99) + 90 (91 + 93 + 99)]	kg	S	
10.51.52.63	Babeurre en poudre	0403 90 11	kg	S	
10.51.52.65	Babeurre	0403 90 51	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.51.53: Caséine					
10.51.53.00	Caséines	3501 [10 (10 + 50 + 90)]	kg	S	
CPA 10.51.54: Lactose et sirop de lactose					
10.51.54.00	Lactose et sirop de lactose sans aromatisants ni colorants	1702 [11 00 + 19 00]	kg	S	
CPA 10.51.55: Lactosérum					
10.51.55.30	Lactoserum en poudre, granulés ou sous autre forme solide	0404 [10 (02 + 04 + 06 + 12 + 14 + 16 + 26 + 28 + 32 + 34 + 36 + 38)]	kg	S	
10.51.55.60	Lactoserum liquide ou concentré	0404 [10 (48 + 52 + 54 + 56 + 58 + 62 + 72 + 74 + 76 + 78 + 82 + 84)]	kg	S	
CPA 10.51.56: Produits laitiers n.c.a.					
10.51.56.00	Autres composants naturels du lait, même sucrés ou édulcorés	0404 [90 (21 + 23 + 29 + 81 + 83 + 89)]	kg	S	
NACE 10.52: Fabrication de glaces et sorbets					
CPA 10.52.10: Glaces et sorbets					
10.52.10.00	Glaces de consommation, même contenant du cacao	2105 [00 (10 + 91 + 99)]	l @	S	
NACE 10.61: Travail des grains					
CPA 10.61.11: Riz, décortiqué					
10.61.11.00	Riz décortiqué (cargo ou brun)	1006 [20 (11 + 13 + 15 + 17 + 92 + 94 + 96 + 98)]	kg	S	
CPA 10.61.12: Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures					
10.61.12.30	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	1006 [30 (21 + 23 + 25 + 27 + 42 + 44 + 46 + 48 + 61 + 63 + 65 + 67 + 92 + 94 + 96 + 98)]	kg	S	
10.61.12.50	Riz en brisures	1006 40 00	kg	S	
CPA 10.61.21: Farine de blé					
10.61.21.00	Farines de froment (blé) ou de méteil	1101 [00 (11 + 15 + 90)]	kg	S	
CPA 10.61.22: Farines d'autres céréales					
10.61.22.00	Farine de céréales autres que froment ou méteil	1102 [10 00 + 20 (10 + 90) + 90 (10 + 30 + 50 + 90)]	kg	S	
CPA 10.61.23: Farines de légumes					
10.61.23.00	Farines et semoules de légumes ou fruits séchés	1106 [10 00 + 20 (10 + 90) + 30 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.61.24: Farines préparées					
10.61.24.00	Mélanges et pâtes pour boulangerie, pâtisserie, biscuiterie	1901 20 00	kg	S	
CPA 10.61.31: Gruaux et semoules de blé					
10.61.31.33	Gruaux et semoules de froment (blé dur)	1103 11 10	kg	S	
10.61.31.35	Gruaux et semoules de froment (blé tendre) et d'épeautre	1103 11 90	kg	S	
CPA 10.61.32: Gruaux, semoules et pellets d'autres céréales n.c.a.					
10.61.32.30	Gruaux et semoules d'autres céréales	1103 [13 (10 + 90) + 19 (10 + 30 + 40 + 50 + 90)]	kg	S	
10.61.32.40	Agglomérés de froment (blé), sous forme de pellets	1103 20 60	kg	S	
10.61.32.50	Agglomérés d'autres céréales, sous forme de pellets	1103 [20 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 90)]	kg	S	
CPA 10.61.33: Céréales pour petit-déjeuner et autres produits à base de céréales					
10.61.33.33	Grains de céréales, aplatis ou en flocons, mondés, perlés	1104 [12 (10 + 90) + 19 (10 + 30 + 50 + 61 + 69 + 91 + 99) + 22 (20 + 30 + 50 + 90 + 98) + 23 (10 + 30 + 90 + 99) + 29 (01 + 03 + 05 + 07 + 09 + 11 + 18 + 30 + 51 + 55 + 59 + 81 + 85 + 89)]	kg	S	
10.61.33.35	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus	1104 [30 (10 + 90)]	kg	S	
10.61.33.51	Préparations du type muesli	1904 20 10	kg	S	
10.61.33.53	Autres préparations soufflées ou grillées à base de céréales	1904 [10 (10 + 30 + 90) + 20 (91 + 95 + 99)]	kg	S	
10.61.33.55	Céréales (à l'exclusion du maïs) en grains, précuites ou autrement préparées	1904 [30 00 + 90 (10 + 80)]	kg	S	
CPA 10.61.40: Sons et autres résidus de meunerie					
10.61.40.10	Sons, remoulages et autres résidus de maïs	2302 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.61.40.30	Sons, remoulages et autres résidus de riz	2302 [40 (02 + 08)]	kg	S	
10.61.40.50	Sons, remoulages et autres résidus de froment (blé)	2302 [30 (10 + 90)]	kg	S	
10.61.40.90	Sons, remoulages et autres résidus d'autres céréales (à l'exclusion du maïs, du riz et du froment) ou légumineuses	2302 [40 (10 + 90) + 00)]	kg	S	
NACE 10.62: Fabrication de produits amylacés					
CPA 10.62.11: Amidons; inuline; gluten de blé; dextrines et autres amidons modifiés					
10.62.11.11	Amidon de blé	1108 11 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.62.11.13	Amidon de maïs	1108 12 00	kg	S	
10.62.11.15	Fécule de pomme de terre	1108 13 00	kg	S	
10.62.11.19	Autres amidons et fécules	1108 [14 00 + 19 (10 + 90)]	kg	S	
10.62.11.30	Inuline	1108 20 00	kg	S	
10.62.11.50	Gluten de froment (blé), même à l'état sec	1109 00 00	kg	S	
10.62.11.70	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés	3505 [10 (10 + 50 + 90)]	kg	S	

CPA 10.62.12: Tapiocas et succédanés à base d'amidon, en flocons ou en grains

10.62.12.00	Tapiocas et succédanés en flocons, grumeaux ou formes similaires	1903 00 00	kg	S	

CPA 10.62.13: Glucose et sirop de glucose; fructose et sirop de fructose; sucre inverti; sucres et sirops de sucre n.c.a.

10.62.13.10	Glucose et sirop de glucose	1702 [30 (10 + 50 + 90) + 40 (10 + 90)]	kg	S	
10.62.13.20	Fructose, sirop de fructose et isoglucose	1702 [50 00 + 60 (10 + 80 + 95) + 30)]	kg	S	
10.62.13.30	Maltodextrine et sirop de maltodextrine	1702 90 50	kg	S	
10.62.13.90	Autres sucres (y compris le sucre inverti)	1702 [90 (10 + 80 + 95)]	kg	S	

CPA 10.62.14: Huile de maïs

10.62.14.30	Huile de maïs brute, et fractions, non chimiquement modifiées	1515 [21 (10 + 90)]	kg	S	
10.62.14.60	Autres huiles de maïs et fractions, non chimiquement modifiées, raffinées	1515 [29 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 10.62.20: Résidus d'amidonnerie

10.62.20.00	Co-produits d'amidonnerie et co-produits similaires (gluten de maïs incl.)	2303 [10 (11 + 19 + 90)]	kg	S	

NACE 10.71: Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

CPA 10.71.11: Pain frais

10.71.11.00	Pain sans addition de miel, d'œufs, de fromage, de fruits	1905 90 30	kg	S	

CPA 10.71.12: Pâtisseries et viennoiseries fraîches

10.71.12.00	Autres produits de la boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, additionnés d'édulcorants	1905 90 60	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 10.72: Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation				
CPA 10.72.11: Biscottes, toasts, pains grillés et produits grillés similaires					
10.72.11.30	Pain croustillant dit «knäckebröt»	1905 10 00	kg	S	
10.72.11.50	Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	1905 [40 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.72.12: Pains d'épices; biscuits sucrés; gaufres et gaufrettes					
10.72.12.30	Pain d'épices	1905 [20 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
10.72.12.53	Biscuits, gaufres, ... entièrement ou partiellement enrobés de chocolat additionné d'édulcorants	1905 [31 (11 + 19) + 32 (11 + 19)]	kg	S	
10.72.12.55	Biscuits additionnés d'édulcorants	1905 [31 (30 + 91 + 99)]	kg	S	
10.72.12.57	Gaufres et gaufrettes d'une teneur en eau > 10 %	1905 32 05	kg	S	
10.72.12.59	Gaufres et gaufrettes d'une teneur en eau < 10 %	1905 [32 (91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.72.19: Autres gâteaux secs ou de conservation					
10.72.19.10	Pain azyme (mazoth)	1905 90 10	kg	S	
10.72.19.20	Hosties, cachets vides, pains à cacheter et produits similaires	1905 90 20	kg	S	
10.72.19.40	Biscuits non additionnés d'édulcorants	1905 90 45	kg	S	
10.72.19.50	Produits extrudés ou expansés, salés ou aromatisés	1905 90 55	kg	S	
10.72.19.90	Autres produits de la boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, non additionnés d'édulcorants	1905 90 90	kg	S	
	NACE 10.73: Fabrication de pâtes alimentaires				
CPA 10.73.11: Macaronis, nouilles et autres produits similaires à base de farine					
10.73.11.30	Pâtes alimentaires aux œufs, non cuites ni farcies	1902 11 00	kg	S	
10.73.11.50	Pâtes alimentaires ne contenant pas d'œufs, non cuites ni farcies	1902 [19 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.73.12: Couscous					
10.73.12.00	Couscous, même préparé	1902 [40 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 10.81: Fabrication de sucre				
	CPA 10.81.11: Sucre de canne ou de betterave, brut, solide				
10.81.11.00	Sucres bruts de canne et de betteraves, sans aromatisants ni colorants à l'état solide	1701 [11 (10 + 90) + 12 (10 + 90)]	kg	S	
	CPA 10.81.12: Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant				
10.81.12.30	Sucre blanc de canne ou de betterave, à l'état solide	1701 99 10	kg	S	
10.81.12.90	Autres sucres raffinés de canne ou de betterave, à l'état solide	1701 99 90	kg	S	
	CPA 10.81.13: Sucre de canne ou de betterave raffiné, contenant des arômes ou des colorants; sucre et sirop d'érable				
10.81.13.00	Sucres de canne ou de betterave, aromatisés ou colorés; sucre et sirop d'érable	17019100 + 1702 [20 (10 + 90)]	kg	S	
	CPA 10.81.14: Mélasses				
10.81.14.30	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne	1703 10 00	kg	S	
10.81.14.50	Autres mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre (à l'exclusion du sucre de canne)	1703 90 00	kg	S	
	CPA 10.81.20: Pulpe de betteraves, bagasses et autres résidus de sucrerie				
10.81.20.00	Pulpes de betteraves, bagasses de canne à sucre et autres déchets	2303 [20 (10 + 90)]	kg	S	
	NACE 10.82: Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie				
	CPA 10.82.11: Cacao en masse, dégraissé ou non				
10.82.11.00	Pâte de cacao	1803 [10 00 + 20 00]	kg	S	
	CPA 10.82.12: Beurre de cacao				
10.82.12.00	Beurre, graisse et huile de cacao	1804 00 00	kg	S	
	CPA 10.82.13: Cacao en poudre, sans sucre, ni autre édulcorant				
10.82.13.00	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	1805 00 00	kg	S	
	CPA 10.82.14: Cacao en poudre, contenant du sucre ou de l'édulcorant				
10.82.14.00	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	1806 [10 (15 + 20 + 30 + 90)]	kg	S	
	CPA 10.82.21: Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), en vrac				
10.82.21.30	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao ≥ 18 %	1806 [20 (10 + 30 + 50)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.82.21.50	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, dites «chocolat milk crumb»	1806 20 70	kg	S	
10.82.21.70	Glaçage au cacao	1806 20 80	kg	S	
10.82.21.90	Autres préparations en blocs ou emballages > 2 kg (à l'exclusion du glaçage au cacao)	1806 20 95	kg	S	

CPA 10.82.22: Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes

10.82.22.33	Tablettes, barres, bâtons de chocolat fourrés	1806 31 00	kg	S	
10.82.22.35	Tablettes, barres, bâtons non fourrés, additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	1806 32 10	kg	S	
10.82.22.39	Autres tablettes, barres ou bâtons non fourrés	1806 32 90	kg	S	
10.82.22.43	Bonbons au chocolat, contenant de l'alcool	1806 90 11	kg	S	
10.82.22.45	Autres bonbons au chocolat	1806 90 19	kg	S	
10.82.22.53	Autres articles en chocolat, fourrés	1806 90 31	kg	S	
10.82.22.55	Autres articles en chocolat, non fourrés	1806 90 39	kg	S	
10.82.22.60	Sucreries et leurs succédanés, contenant du cacao	1806 90 50	kg	S	
10.82.22.70	Pâtes à tartiner contenant du cacao	1806 90 60	kg	S	
10.82.22.80	Préparations pour boissons contenant du cacao	1806 90 70	kg	S	
10.82.22.90	Autres préparations contenant du cacao	1806 90 90	kg	S	

CPA 10.82.23: Produits de confiserie divers (*y* compris le chocolat blanc) ne contenant pas de cacao

10.82.23.10	Gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	1704 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.82.23.20	Extraits de réglisse contenant en poids > 10 % de saccharose, sans addition d'autres matières	1704 90 10	kg	S	
10.82.23.30	Préparation dite «chocolat blanc»	1704 90 30	kg	S	
10.82.23.53	Pâtes et masses (massepain incl.), en emballages, ≥ 1 kg	1704 90 51	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.82.23.55	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	1704 90 55	kg	S	
10.82.23.63	Dragées et sucreries similaires dragéifiées	1704 90 61	kg	S	
10.82.23.65	Gommes et autres confiseries à base de gélifiants (pâtes de fruits sous forme de sucrerie incl.)	1704 90 65	kg	S	
10.82.23.73	Bonbons de sucre cuit, même fourrés	1704 90 71	kg	S	
10.82.23.75	Caramels, autres	1704 90 75	kg	S	
10.82.23.83	Sucreries obtenues par compression	1704 90 81	kg	S	
10.82.23.90	Autres sucreries sans cacao	1704 90 99	kg	S	
CPA 10.82.24: Fruits confits					
10.82.24.00	Fruits confits	2006 [00 (10 + 31 + 35 + 38 + 91 + 99)]	kg	S	
NACE 10.83: Transformation du thé et du café					
CPA 10.83.11: Café, décaféiné ou torréfié					
10.83.11.30	Café non torréfié, décafeiné	0901 12 00	kg	S	
10.83.11.50	Café torréfié, non décaféiné	0901 21 00	kg	S	
10.83.11.70	Café torréfié, décaféiné	0901 22 00	kg	S	
CPA 10.83.12: Succédanés de café; extraits, essences et concentrés de café ou de succédanés; coques et pellicules de café					
10.83.12.10	Succédanés du café contenant du café	0901 90 90	kg	S	
10.83.12.40	Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café	2101 [11 00 + 12 (92 + 98)]	kg	S	
10.83.12.70	Chicorée et autres succédanés torréfiés du café (extraits et essences incl.)	2101 [30 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 10.83.13: Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, en conditionnements inférieurs ou égaux à 3 kg					
10.83.13.00	Thé en emballage ≤ 3 kg	0902 [10 00 + 30 00]	kg	S	
CPA 10.83.14: Extraits, essences, concentrés et préparations à base de thé ou de maté					
10.83.14.00	Extraits, essences, concentrés de thé ou maté et préparations à base de thé ou maté	2101 [20 (20 + 92 + 98)]	kg	S	
NACE 10.84: Fabrication de condiments et assaisonnements					
CPA 10.84.11: Vinaigres et succédanés de vinaigres obtenus à partir d'acide acétique					
10.84.11.30	Vinaigres, succédanés comestibles du vinaigre obtenus à partir de vin	2209 [00 (11 + 19)]	l	S	
10.84.11.90	Autres vinaigres, succédanés comestibles du vinaigre	2209 [00 (91 + 99)]	l	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 10.84.12: Sauces; mélanges de condiments et assaisonnements préparés; farines de moutarde et moutardes préparées					
10.84.12.10	Sauce de soja	2103 10 00	kg	S	
10.84.12.30	Tomato-ketchup et autres sauces tomates	2103 20 00	kg	S	
10.84.12.53	Farine de moutarde	2103 30 10	kg	S	
10.84.12.55	Moutarde préparée	2103 30 90	kg	S	
10.84.12.70	Autres préparations pour sauces, sauces, condiments et assaisonnements	2103 [90 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
CPA 10.84.30: Sel de qualité alimentaire					
10.84.30.00	Sel propre à l'alimentation humaine	2501 00 91	kg	T	
NACE 10.85: Fabrication de plats préparés					
CPA 10.85.11: Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang					
10.85.11.00 z	Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang		kg	S	
CPA 10.85.12: Plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques					
10.85.12.00 z	Plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques		kg	S	
CPA 10.85.13: Plats préparés à base de légumes					
10.85.13.00 z	Plats préparés à base de légumes		kg	S	
CPA 10.85.14: Plats préparés à base de pâtes					
10.85.14.10	Pâtes alimentaires farcies, même cuites ou autrement préparées	1902 [20 (10 + 30 + 91 + 99)]	kg	S	
10.85.14.30	Autres pâtes alimentaires (séchées etc.)	1902 [30 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 10.85.19: Autres plats préparés (y compris les pizzas surgelées)					
10.85.19.00	Autres plats préparés (y compris les pizzas surgelées)	2106 90 98	kg	S	
NACE 10.86: Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques					
CPA 10.86.10: Aliments homogénéisés et diététiques					
10.86.10.10	Préparations homogénéisées de viandes, d'abats ou de sang	1602 10 00	kg	S	
10.86.10.30	Préparations de légumes, homogénéisées, non congelées, sans vinaigre	2005 10 00	kg	S	
10.86.10.50	Préparations homogénéisées de fruits	2007 [10 (10 + 91 + 99)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.86.10.60	Préparations alimentaires composites homogénéisées	2104 20 00	kg	S	
10.86.10.70	Préparations pour enfants, c.v.d.	1901 10 00	kg	S	

NACE 10.89: Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

CPA 10.89.11: Soupes et potages

10.89.11.00	Préparations pour soupes, potages; soupes, potages, bouillons préparés	2104 10 00	kg	S	

CPA 10.89.12: Œufs, en conserve, et jaunes d'œufs, frais et en conserve; œufs cuits, en coquille; ovalbumine

10.89.12.30	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leur coquille	0408 [11 (20 + 80) + 19 (20 + 81 + 89) + 91 (20 + 80) + 99 (20 + 80)]	kg	S	
10.89.12.50	Ovalbumine	3502 [11 (10 + 90) + 19 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 10.89.13: Levures (vivantes ou mortes); autres microorganismes unicellulaires, morts; poudres à lever

10.89.13.34	Levures de panification	2102 [10 (31 + 39)]	kg	S	
10.89.13.39	Autres levures vivantes	2102 [10 (10 + 90)]	kg	S	
10.89.13.50	Levures et autres micro-organismes monocellulaires, morts	2102 [20 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
10.89.13.70	Poudres à lever, préparées	2102 30 00	kg	S	

CPA 10.89.14: Extraits et jus de viandes, de poissons et d'invertébrés aquatiques

10.89.14.00	Extraits, jus de viande, poissons, crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	1603 [00 (10 + 80)]	kg	S	

CPA 10.89.19: Produits alimentaires divers n.c.a.

10.89.19.10	Caramels	1702 [90 (71 + 75 + 79)]	kg	S	
10.89.19.25	Extraits de malt	1901 [90 (11 + 19)]	kg	S	
10.89.19.30	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, fécules, etc.	1901 [90 (91 + 99)]	kg	S	
10.89.19.35	Concentrats de protéines et sirops de sucres, aromatisés ou additionnés de colorants	2106 [10 (20 + 80) + 90 (30 + 51 + 55 + 59)]	kg	S	
10.89.19.40	Préparations dites «fondues» et autres préparations alimentaires n.c.a.	2106 [90 (20 + 92)]	kg	S	

NACE 10.91: Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

CPA 10.91.10: Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne)

10.91.10.10 z	Prémélanges des types utilisés pour l'alimentation des animaux de ferme	2309 [90 (31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 95 + 99)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.91.10.33 z	Aliments pour animaux d'élevage (à l'exclusion des prémélanges): pour porcins	2309 [90 (10 + 20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 91 + 95 + 99)]	kg	S	
10.91.10.35 z	Aliments pour animaux d'élevage (à l'exclusion des prémélanges): bovins	2309 [90 (10 + 20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 91 + 95 + 99)]	kg	S	
10.91.10.37 z	Aliments pour animaux d'élevage (à l'exclusion des prémélanges): volailles	2309 [90 (10 + 20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 91 + 95 + 99)]	kg	S	
10.91.10.39 z	Aliments pour animaux d'élevage (à l'exclusion des prémélanges): n.c.a.	2309 [90 (10 + 20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 91 + 95 + 99)]	kg	S	

NACE 10.92: Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

CPA 10.92.10: Aliments pour animaux de compagnie

10.92.10.30	Aliments pour chiens et chats, c.v.d.	2309 [10 (11 + 13 + 15 + 19 + 31 + 33 + 39 + 51 + 53 + 59 + 70 + 90)]	kg	S	
10.92.10.60 z	Aliments pour animaux de compagnie (à l'exclusion des aliments pour chiens et chats, c.v.d.)	2309 [90 (31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 95 + 99)]	kg	S	

NACE 11.01: Production de boissons alcooliques distillées

CPA 11.01.10: Boissons alcoolisées distillées

11.01.10.20	Eaux de vie de vin ou de marc de raisin	2208 [20 (12 + 14 + 26 + 27 + 29 + 40 + 62 + 64 + 86 + 87 + 89)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.30	Whiskies	2208 [30 (11 + 19 + 30 + 41 + 49 + 61 + 69 + 71 + 79 + 82 + 88)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.40	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	2208 [40 (11 + 31 + 39 + 51 + 91 + 99)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.50	Gin et genièvre	2208 [50 (11 + 19 + 91 + 99)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.63	Vodka	2208 [60 (11 + 19)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.65	Eaux de vie distillées à partir de fruits ou de grains	2208 [90 (33 + 38 + 45 + 48 + 71)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.70	Alcool éthylique pur, non dénaturé, < 80 % en volume	2208 [90 (91 + 99)]	l alc 100 %	S	
11.01.10.80	Liqueurs et autres boissons spiritueuses	2208 [60 (91 + 99) + 70 (10 + 90) + 90 (11 + 19 + 41 + 52 + 54 + 56 + 69 + 75 + 77 + 78)]	l alc 100 %	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 11.02: Production de vin (de raisin)				
	CPA 11.02.11: Vins mousseux, issus de raisin frais				
11.02.11.30	Champagne	2204 10 11	l	S	
11.02.11.90	Vin mousseux produits à partir de raisins frais (sauf Champagne; hors taxes sur les alcools)	2204 [10 (91 + 93 + 94 + 96 + 98)]	l	S	
	CPA 11.02.12: Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux; moûts de raisins				
11.02.12.11	Vins blancs produits dans des régions déterminées, v.q.p.r.d.	2204 [21 (11 + 12 + 13 + 17 + 18 + 19 + 22 + 23 + 24 + 26 + 27 + 28 + 32 + 34 + 36 + 37 + 38) + 29 (11 + 12 + 13 + 17 + 18)]	l	S	
11.02.12.15	Autres vins avec surpression	2204 [21 (06 + 07 + 08 + 09) + 10)]	l	S	
11.02.12.17	Autres vins produits dans des régions déterminées, v.q.p.r.d.	2204 [21 (42 + 43 + 44 + 46 + 47 + 48 + 62 + 66 + 67 + 68 + 69 + 71 + 74 + 76 + 77 + 78) + 29 (42 + 43 + 44 + 46 + 47 + 48 + 58)]	l	S	
11.02.12.20	Autres vins sans contrôle de la région d'origine, non v.q.p.r.d.	2204 [21 (79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 93 + 94 + 95 + 96 + 97 + 98) + 29 (79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 93 + 94 + 95 + 96 + 97 + 98)]	l	S	
11.02.12.31	Porto, Madère, Sherry, autres vins doux naturels et vins de liqueur à titre alcoométrique > 15 %	2204 [21 (85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92) + 29 (85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92)]	l	S	
11.02.12.50	Moûts de raisin	2204 [30 (10 + 92 + 94 + 96 + 98)]	l	S	
	NACE 11.03: Fabrication de cidre et de vins de fruits				
	CPA 11.03.10: Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel); mélanges de boissons alcoolisées				
11.03.10.00	Autres boissons fermentées (cidre, poire, hydromel, etc.)	2206 [00 (10 + 31 + 39 + 51 + 59 + 81 + 89)]	l	S	
	NACE 11.04: Production d'autres boissons fermentées non distillées				
	CPA 11.04.10: Vermouths et autres vins de raisin frais aromatisés				
11.04.10.00	Vermouths et autres vins de raisins frais, aromatisés	2205 [10 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	l	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 11.05: Fabrication de bière				
CPA 11.05.10: Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie					
11.05.10.00	Bière de malt	2203 [00 (01 + 09 + 10)]	l	S	
CPA 11.05.20: Résidus de brasserie et de distillerie					
11.05.20.00	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	2303 30 00	kg	S	
	NACE 11.06: Fabrication de malt				
CPA 11.06.10: Malt					
11.06.10.30	Malt non torréfié	1107 [10 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	
11.06.10.50	Malt torréfié	1107 20 00	kg	S	
	NACE 11.07: Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes				
CPA 11.07.11: Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées					
11.07.11.30	Eaux minérales et eaux gazéifiées, non sucrées ni aromatisées	2201 [10 (11 + 19 + 90)]	l	S	
11.07.11.50	Autres eaux minérales et eaux gazéifiées non sucrées ni aromatisées; glace et neige	2201 90 00	l @	S	
CPA 11.07.19: Autres boissons non alcoolisées					
11.07.19.30	Eaux (eaux minérales et gazéifiées incl.) sucrées ou contenant des édulcorants ou aromatisées	2202 10 00	l	S	
11.07.19.50	Autres boissons non alcoolisées ne contenant pas de matières grasses du lait	2202 90 10	l	S	
11.07.19.70	Autres boissons non alcoolisées, contenant des matières grasses du lait	2202 [90 (91 + 95 + 99)]	l	S	
	NACE 12.00: Fabrication de produits à base de tabac				
CPA 12.00.11: Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés					
12.00.11.30	Cigares (même à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	2402 10 00	p/st @	S	
12.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	2402 [20 (10 + 90)]	p/st @	S	
12.00.11.70	Cigares, cigarillos, cigarettes, et succédanés du tabac	2402 90 00	kg	S	
CPA 12.00.19: Autres tabacs et succédanés manufacturés; tabacs homogénéisés ou reconstitués; extraits et essences de tabac					
12.00.19.30	Tabac à fumer	2403 [10 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
12.00.19.90	Tabacs homogénéisés ou reconstitués, autres	2403 [91 00 + 99 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 13.10: Préparation de fibres textiles et filature

CPA 13.10.10: Graisse de suint (y compris lanoline)

13.10.10.00	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	1505 [00 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 13.10.21: Soie grège (non moulinée)

13.10.21.00	Soie grège (non moulinée)	5002 00 00	kg	T	

CPA 13.10.22: Laine dégraissée ou carbonisée, non cardée ni peignée

13.10.22.00	Laine dégraissée ou carbonisée, non cardée, ni peignée	5101 [21 00 + 29 00 + 30 00]	kg	T	

CPA 13.10.23: Blousses de laine ou de poils fins

13.10.23.00	Blousses de laine ou de poils fins	5103 [10 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 13.10.24: Laine et poils fins ou grossiers, cardés ou peignés

13.10.24.00	Laine ou poils, cardés ou peignés (y compris la laine peignée en vrac)	5105 [10 00 + 21 00 + 29 00 + 31 00 + 39 00 + 40 00]	kg	T	

CPA 13.10.25: Coton, cardé ou peigné

13.10.25.00	Coton, cardé ou peigné	5203 00 00	kg	T	

CPA 13.10.26: Jute et autres fibres textiles (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie), travaillés mais non filés

13.10.26.00	Jute et autres fibres textiles (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie), travaillés mais non filés	5303 90 00	kg	T	

CPA 13.10.29: Autres fibres textiles végétales, travaillées mais non filées

13.10.29.00	Autres fibres textiles végétales, travaillées mais non filées	5301 [21 00 + 29 00 + 30 00] + 5302 90 00 + 5305 00 00	kg	T	

CPA 13.10.31: Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées

13.10.31.00	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	5506 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 90 00]	kg	T	

CPA 13.10.32: Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées

13.10.32.00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	5507 00 00	kg	T	

CPA 13.10.40: Fils de soie ou de déchets de soie

13.10.40.10	Fils de soie (à l'exclusion des fils de déchets de soie) n.c.v.d.	5004 [00 (10 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.10.40.30	Fils de déchets de soie, n.c.v.d.	5005 [00 (10 + 90)]	kg	T	
13.10.40.50	Fils de soie ou de déchets de soie, c.v.d.; poil de Messine (crin de Florence)	5006 [00 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 13.10.50: Fils de laine conditionnés ou non pour la vente au détail; fils de poils fins ou grossiers ou fils de crin					
13.10.50.10	Fils de laine ou de poils fins cardés, n.c.v.d.	5106 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 91 + 99)] + 5108 [10 (10 + 90)]	kg	T	
13.10.50.30	Fils de laine ou de poils fins peignés ou de poils grossiers, n.c.v.d.	5107 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 30 + 51 + 59 + 91 + 99)] + 5108 [20 (10 + 90)]	kg	T	
13.10.50.50	Fils de laine ou de poils fins, c.v.d.	5109 [10 (10 + 90) + 00)]	kg	T	
CPA 13.10.61: Fils de coton (autres que fils à coudre)					
13.10.61.32 z	Fils de coton non peigné, n.c.v.d., pour tissus (excepté pour tapis et revêtements de sol)	5205 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 (10 + 90) + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00] + 5206 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 00 + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00]	kg	T	
13.10.61.33 z	Fils de coton non peigné, n.c.v.d., pour bonneterie	5205 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 (10 + 90) + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00] + 5206 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 00 + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00]	kg	T	
13.10.61.35 z	Fils de coton non peigné, n.c.v.d., pour autres usages (y compris tapis et revêtements de sol)	5205 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 (10 + 90) + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00] + 5206 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 00 + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00]	kg	T	
13.10.61.52 z	Fils de coton peigné, n.c.v.d., pour tissus (excepté pour tapis et revêtements de sol)	5205 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 26 00 + 27 00 + 28 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 46 00 + 47 00 + 48 00] + 5206 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 25 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 45 00]	kg	T	
13.10.61.53 z	Fils de coton peigné, n.c.v.d., pour bonneterie	5205 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 26 00 + 27 00 + 28 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 46 00 + 47 00 + 48 00] + 5206 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 25 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 45 00]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.10.61.55 z	Fils de coton peigné, n.c.v.d., pour autres usages (y compris tapis et revêtements de sol)	5205 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 26 00 + 27 00 + 28 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 46 00 + 47 00 + 48 00] + 5206 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 25 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 45 00]	kg	T	
13.10.61.60	Fils de coton (à l'exclusion des fils à coudre), c.v.d.	5207 [10 00 + 90 00]	kg	T	

CPA 13.10.62: Fils à coudre de coton

13.10.62.00	Fils à coudre de coton	5204 [11 00 + 19 00 + 20 00]	kg	T	

CPA 13.10.71: Fils de lin

13.10.71.10	Fils de lin n.c.v.d.	5306 [10 (10 + 30 + 50) + 10)]	kg	T	
13.10.71.20	Fils de lin, c.v.d.	5306 [10 90 + 20 90]	kg	T	

CPA 13.10.72: Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes; fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier

13.10.72.00	Fils de fibres végétales ou libériennes (excepté le lin); fils de papier	5307 [10 00 + 20 00] + 5308 [10 00 + 20 (10 + 90) + 90 (12 + 19 + 50 + 90)]	kg	T	

CPA 13.10.81: Fils de filaments artificiels ou synthétiques, multiples ou torsadés (autres que fils à coudre et fils de polyamides, polyesters ou de rayonne viscose de haute ténacité), non conditionnés pour la vente au détail; fils de filaments artificiels ou synthétiques (autres que fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail

13.10.81.10	Fils de filaments synthétiques, retors ou câblés (à l'exclusion des fils à coudre), n.c.v.d.	5402 [61 00 + 62 00 + 69 (10 + 90)]	kg	T	
13.10.81.30	Fils de filaments artificiels, retors ou câblés (à l'exclusion des fils à coudre), n.c.v.d.	5403 [41 00 + 42 00 + 49 00]	kg	T	
13.10.81.50	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (à l'exclusion des fils à coudre), c.v.d.	5406 00 00	kg	T	

CPA 13.10.82: Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant 85 % en poids ou plus de ces fibres

13.10.82.10	Fils de fibres synthétiques discontinues, autres que fils à coudre, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres, n.c.v.d.	5509 [11 00 + 12 00 + 21 00 + 22 00 + 31 00 + 32 00 + 41 00 + 42 00]	kg	T	
13.10.82.50	Fils de fibres synthétiques discontinues, autres que fils à coudre, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres, c.v.d.	5511 10 00	kg	T	

CPA 13.10.83: Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de ces fibres

13.10.83.20	Fils de fibres discontinues de polyester, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mélangées avec des fibres artificielles discontinues, n.c.v.d.	5509 51 00	kg	T	
13.10.83.33 z	Fils contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, mélangés avec de la laine ou des poils fins cardés, n.c.v.d.	5509 [52 00 + 61 00 + 91 00]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.10.83.36 z	Fils contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, mélangés avec de la laine ou des poils fins peignés, n.c.v.d.	5509 [52 00 + 61 00 + 91 00]	kg	T	
13.10.83.40	Fils de fibres synthétiques discontinues, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mélangées avec du coton, n.c.v.d.	5509 [53 00 + 62 00 + 92 00]	kg	T	
13.10.83.80	Autres fils, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, n.c.v.d., n.c.a.	5509 [59 00 + 69 00 + 99 00]	kg	T	
13.10.83.90	Fils, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, c.v.d.	5511 20 00	kg	T	
CPA 13.10.84: Fils de fibres discontinues artificielles (autres que fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail					
13.10.84.10	Fils de fibres artificielles discontinues, autres que fils à coudre, n.c.v.d.	5510 [11 00 + 12 00 + 20 00 + 30 00 + 90 00]	kg	T	
13.10.84.30	Fils de fibres artificielles discontinues, autres que fils à coudre, c.v.d.	5511 30 00	kg	T	
CPA 13.10.85: Fils à coudre en fibres et filaments artificiels ou synthétiques					
13.10.85.10	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels	5401 [10 (12 + 14 + 16 + 18 + 90) + 20 (10 + 90)]	kg	T	
13.10.85.50	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues	5508 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 90)]	kg	T	
NACE 13.20: Tissage					
CPA 13.20.11: Tissus de soie ou de déchets de soie					
13.20.11.00	Tissus de soie ou de déchets de soie	5007 [10 00 + 20 (11 + 19 + 21 + 31 + 39 + 41 + 51 + 59 + 61 + 69 + 71) + 90 (10 + 30 + 50 + 90)]	m^2	S	
CPA 13.20.12: Tissus de laine cardée ou peignée, de poils fins ou grossiers ou de crins					
13.20.12.30	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés	5111 [11 00 + 19 (10 + 90) + 20 00 + 30 (10 + 30 + 90) + 90 (10 + 91 + 93 + 99)]	m^2	T	
13.20.12.60	Tissus de laine ou de poils fins peignés; tissus de poils grossiers ou de crin	5112 [11 00 + 19 (10 + 90) + 20 00 + 30 (10 + 30 + 90) + 90 (10 + 91 + 93 + 99)] + 00)]	m^2	T	
CPA 13.20.13: Tissus de lin					
13.20.13.30	Tissus de lin, contenant ≥ 85 % en poids de lin	5309 [11 (10 + 90) + 00)]	m^2	T	
13.20.13.60	Tissus de lin, contenant < 85 % en poids de lin	5309 [21 00 + 29 00]	m^2	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 13.20.14: Tissus de jute et d'autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie)					
13.20.14.00	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie)	5310 [10 (10 + 90) + 00)]	m^2	T	
CPA 13.20.19: Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier					
13.20.19.00	Tissus de chanvre, de ramie ou d'autres fibres textiles végétales (à l'exclusion du lin, du jute et des autres fibres textiles libériennes); tissus de fils de papier	5311 [00 (10 + 90)]	m^2	T	
CPA 13.20.20: Tissus de coton					
13.20.20.14 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour vêtements	5208 [.1 + .2 + .3 + .5]a + 5210 [.1 + .2 + .3 + .5]a + 5212.1a – 5208 [.11.10 + .21.10]a – 5212.14a	m^2	T	
13.20.20.17 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour linge de maison ou textiles d'ameublement	5208 [.1 + .2 + .3 + .5]b + 5210 [.1 + .2 + .3 + .5]b + 5212.1b – 5208 [.11.10 + .21.10]b – 5212.14b	m^2	T	
13.20.20.19 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour usages techniques ou industriels (excepté gaze, gaze à pansement)	5208 [.1 + .2 + .3 + .5]c + 5210 [.1 + .2 + .3 + .5]c + 5212.1c – 5208 [.11.10 + .21.10]c – 5212.14c	m^2	T	
13.20.20.20	Tissus de coton, d'un poids ≤ 100 g/m^2, pour gaze à pansement	5208 [11 10 + 21 10]	m^2	S	
13.20.20.31 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour chemises et chemisiers	5208 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00] + 5209 [41 00 + 43 00 + 49 00] + 5210 [41 00 + 49 00] + 5211 [41 00 + 43 00 + 49 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.42 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids > 200 g/m^2, pour vêtements	5209 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5211 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 20 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5212 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90) + 23 (10 + 90) + 25 (10 + 90)]	m^2	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.20.20.44 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids > 200 g/m^2, pour linge de maison ou textiles d'ameublement	5209 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5211 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 20 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5212 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90) + 23 (10 + 90) + 25 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.49 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids > 200 g/m^2, pour usages techniques ou industriels	5209 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5211 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 20 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5212 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90) + 23 (10 + 90) + 25 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.60	Tissus de coton, d'un poids > 200 g/m^2, dits "denim" (y compris les tissus autres que bleus)	5209 42 00 + 5211 42 00	m^2	S	
13.20.20.72 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, pour autres vêtements	5208 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00] + 5209 [41 00 + 43 00 + 49 00] + 5210 [41 00 + 49 00] + 5211 [41 00 + 43 00 + 49 (10 + 90)] + 5212 [14 (10 + 90) + 24 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.74 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, pour linge de maison ou textiles d'ameublement	5208 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00] + 5209 [41 00 + 43 00 + 49 00] + 5210 [41 00 + 49 00] + 5211 [41 00 + 43 00 + 49 (10 + 90)] + 5212 [14 (10 + 90) + 24 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.79 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, pour usages techniques ou industriels	5208 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00] + 5209 [41 00 + 43 00 + 49 00] + 5210 [41 00 + 49 00] + 5211 [41 00 + 43 00 + 49 (10 + 90)] + 5212 [14 (10 + 90) + 24 (10 + 90)]	m^2	T	
CPA 13.20.31: Tissus en fils de filaments artificiels ou synthétiques					
13.20.31.30	Tissus de fils de filaments synthétiques ou artificiels, obtenus à partir de fils à haute ténacité, de lames ou formes similaires (y compris de nylon ou autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose)	5407 [10 00 + 20 (11 + 19 + 90) + 00)] + 10 00]	m^2	S	
13.20.31.50	Tissus de fils de filaments synthétiques (excepté ceux à haute ténacité ou de lames ou formes similaires)	5407 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 51 00 + 52 00 + 53 00 + 54 00 + 61 (10 + 30 + 50 + 90) + 69 (10 + 90) + 71 00 + 72 00 + 73 00 + 74 00 + 81 00 + 82 00 + 83 00 + 84 00 + 91 00 + 92 00 + 93 00 + 94 00]	m^2	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.20.31.70	Tissus de fils de filaments artificiels (à l'exclusion de ceux de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	5408 [21 00 + 22 (10 + 90) + 23 00 + 24 00 + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00]	m^2	T	

CPA 13.20.32: Tissus en fibres synthétiques discontinues

13.20.32.10	Tissus de fibres synthétiques discontinues, avec poids de fibres ≥ 85%	5512 [11 00 + 19 (10 + 90) + 21 00 + 29 (10 + 90) + 91 00 + 99 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.32.20	Tissus de fibres synthétiques discontinues, avec poids de fibres < 85 %, mêlés de coton (fils de diverses couleurs excl.)	5513 [11 (20 + 90) + 12 00 + 13 00 + 19 00 + 21 00 + 23 (10 + 90) + 29 00 + 41 00 + 49 00] + 5514 [11 00 + 12 00 + 19 (10 + 90) + 21 00 + 22 00 + 23 00 + 29 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00]	m^2	T	
13.20.32.30	Tissus de fibres synthétiques discontinues, avec poids de fibres < 85 %, mêlés de coton, en fils de diverses couleurs	5513 [31 00 + 39 00] + 5514 [30 (10 + 30 + 50 + 90)]	m^2	T	
13.20.32.40	Tissus de fibres synthétiques discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins cardés	5515 [13 (11 + 19) + 22 (11 + 19)]	m^2	T	
13.20.32.50	Tissus de fibres synthétiques discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins peignés	5515 [13 (91 + 99) + 22 (91 + 99)]	m^2	T	
13.20.32.90	Tissus de fibres synthétiques discontinues, mélangées autrement qu'avec de la laine, des poils fins ou du coton	5515 [11 (10 + 30 + 90) + 12 (10 + 30 + 90) + 19 (10 + 30 + 90) + 21 (10 + 30 + 90) + 29 00 + 91 (10 + 30 + 90) + 99 (20 + 40 + 80)]	m^2	T	

CPA 13.20.33: Tissus en fibres artificielles discontinues

13.20.33.30	Tissus de fibres artificielles discontinues, autres qu'en fils de diverses couleurs	5516 [11 00 + 12 00 + 14 00 + 21 00 + 22 00 + 24 00 + 31 00 + 32 00 + 34 00 + 41 00 + 42 00 + 44 00 + 91 00 + 92 00 + 94 00]	m^2	T	
13.20.33.50	Tissus de fibres artificielles discontinues, en fils de diverses couleurs	5516 [13 00 + 23 (10 + 90) + 33 00 + 43 00 + 93 00]	m^2	S	

CPA 13.20.41: Velours et peluches tissés et tissus de chenille (autres que tissus éponge et articles de rubanerie)

13.20.41.00	Velours et peluches par la chaîne et par la trame; tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton, des surfaces textiles touffetées et de la rubanerie)	5801 [10 00 + 21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 25 00 + 26 00 + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00 + 36 00 + 90 (10 + 90)]	m^2	S	

CPA 13.20.42: Tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie), en coton

13.20.42.00	Tissus bouclés du genre éponge, en coton	5802 [11 00 + 19 00]	m^2	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 13.20.43: Autres tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie)					
13.20.43.00	Tissus bouclés du genre éponge (autres qu'en coton)	5802 20 00	m^2	T	
CPA 13.20.44: Tissus à point de gaze (autres qu'articles de rubanerie)					
13.20.44.00	Tissus à point de gaze (à l'exclusion de la gaze à pansement et des articles de rubanerie)	5803 [00 (10 + 30 + 90)]	m^2	S	
CPA 13.20.45: Surfaces textiles touffetées, autres que tapis					
13.20.45.00	Surfaces textiles touffetées (à l'exclusion des tapis et autres revêtements de sol)	5802 30 00	m^2	S	
CPA 13.20.46: Tissus en fibres de verre (y compris articles de rubanerie)					
13.20.46.00	Tissus de fibres de verre (y compris les articles de rubanerie et la laine de verre)	7019 [40 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00]	kg	S	
NACE 13.30: Ennoblissement textile					
CPA 13.30.11: Blanchiment et teinture de fils et de fibres textiles					
13.30.11.10	Teinture de fibres	—	—	I	
13.30.11.21	Teinture de fils de soie	—	—	I	
13.30.11.22	Teinture de fils de laine, de poils fins ou grossiers et de crin	—	—	I	
13.30.11.23	Teinture de fils de coton (à l'exclusion des fils à coudre)	—	—	I	
13.30.11.24	Teinture de fils de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier	—	—	I	
13.30.11.25	Teinture de fils de filaments synthétiques (à l'exclusion des fils à coudre)	—	—	I	
13.30.11.26	Teinture de fils de filaments artificiels (à l'exclusion des fils à coudre)	—	—	I	
13.30.11.27	Teinture de fils de fibres synthétiques discontinues (à l'exclusion des fils à coudre)	—	—	I	
13.30.11.28	Teinture de fils de fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils à coudre)	—	—	I	
CPA 13.30.12: Blanchiment de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)					
13.30.12.10	Blanchiment de tissus de soie	—	—	I	
13.30.12.20	Blanchiment de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin	—	—	I	
13.30.12.30	Blanchiment de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton	—	—	I	
13.30.12.40	Blanchiment de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier	—	—	I	
13.30.12.50	Blanchiment de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.30.12.60	Blanchiment de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels	—	—	I	
13.30.12.70	Blanchiment de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)	—	—	I	
13.30.12.80	Blanchiment de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)	—	—	I	
13.30.12.90	Blanchiment d'étoffes de bonneterie	—	—	I	
CPA 13.30.13: Teinture de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)					
13.30.13.10	Teinture de tissus de soie ou de déchets de soie	—	—	I	
13.30.13.20	Teinture de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin	—	—	I	
13.30.13.30	Teinture de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton	—	—	I	
13.30.13.40	Teinture de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier	—	—	I	
13.30.13.50	Teinture de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques	—	—	I	
13.30.13.60	Teinture de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels	—	—	I	
13.30.13.70	Teinture de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)	—	—	I	
13.30.13.80	Teinture de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)	—	—	I	
13.30.13.90	Teinture d'étoffes de bonneterie et de nontissés	—	—	I	
CPA 13.30.14: Impression de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)					
13.30.14.10	Impression de tissus de soie	—	—	I	
13.30.14.20	Impression de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin	—	—	I	
13.30.14.30	Impression de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton	—	—	I	
13.30.14.40	Impression de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier	—	—	I	
13.30.14.50	Impression de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques	—	—	I	
13.30.14.60	Impression de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels	—	—	I	
13.30.14.70	Impression de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.30.14.80	Impression de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)	—	—	I	
13.30.14.90	Impression d'étoffes de bonneterie et de nontissés	—	—	I	
CPA 13.30.19: Autres ennoblissements de textiles et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)					
13.30.19.10	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de soie	—	—	I	
13.30.19.20	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin	—	—	I	
13.30.19.30	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton	—	—	I	
13.30.19.40	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier	—	—	I	
13.30.19.50	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques	—	—	I	
13.30.19.60	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels	—	—	I	
13.30.19.70	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)	—	—	I	
13.30.19.80	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)	—	—	I	
13.30.19.90	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) d'étoffes de bonneterie et de nontissés	—	—	I	
13.30.19.95	Finissage de vêtements	—	—	I	
NACE 13.91: Fabrication d'étoffes à mailles					
CPA 13.91.11: Velours, peluches et étoffes bouclées à maille					
13.91.11.00	Velours, peluches et étoffes bouclées en bonneterie	6001 [10 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00 + 91 00 + 92 00 + 99 00]	kg	T	
CPA 13.91.19: Autres étoffes à maille, y compris imitation de fourrure					
13.91.19.10	Etoffes de bonneterie (à l'exclusion des velours et peluches)	6002 [40 00 + 90 00] + 6003 [10 00 + 20 00 + 30 (10 + 90) + 40 00 + 90 00] + 6004 [10 00 + 90 00] + 6005 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 31 (10 + 50 + 90) + 32 (10 + 50 + 90) + 33 (10 + 50 + 90) + 34 (10 + 50 + 90) + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 90 (10 + 90)] + 6006 [10 00 + 21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 31 (10 + 90) + 32 (10 + 90) + 33 (10 + 90) + 34 (10 + 90) + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 90 00]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.91.19.20	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices	4304 00 00	—	S	

NACE 13.92: Fabrication d'articles textiles, sauf habillement

CPA 13.92.11: Couvertures, à l'exclusion des couvertures électriques

13.92.11.30	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de laine ou de poils fins	6301 [20 (10 + 90)]	p/st	S	
13.92.11.50	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de fibres synthétiques	6301 [40 (10 + 90)]	p/st	S	
13.92.11.90	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), en matières textiles (à l'exclusion de la laine, des poils fins et des fibres synthétiques)	6301 [30 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	p/st	S	

CPA 13.92.12: Linge de lit

13.92.12.30	Linge de lit, en bonneterie	6302 10 00	kg	S	
13.92.12.53	Linge de lit, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 [21 00 + 31 00]	kg	S	
13.92.12.55	Linge de lit, de lin ou de ramie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 [29 10 + 39 20]	kg	S	
13.92.12.59	Linge de lit, en tissus de matières textiles (à l'exclusion du coton, du lin ou de la ramie)	6302 [22 90 + 29 90 + 32 90 + 39 90]	kg	S	
13.92.12.70	Linge de lit, de fibres artificielles ou synthétiques, en nontissés (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 [22 10 + 32 10]	kg	S	

CPA 13.92.13: Linge de table

13.92.13.30	Linge de table, en bonneterie	6302 40 00	kg	S	
13.92.13.53	Linge de table, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 51 00	kg	S	
13.92.13.55	Linge de table, de lin (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 59 10	kg	S	
13.92.13.59	Linge de table, en tissus de fibres artificielles ou synthétiques ou en matières textiles tissées ou non-tissées (à l'exclusion du coton et du lin)	6302 [53 90 + 59 90]	kg	S	
13.92.13.70	Linge de table, en non-tissés de fibres artificielles ou synthétiques	6302 53 10	kg	S	

CPA 13.92.14: Linge de toilette ou de cuisine

13.92.14.30	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	6302 60 00	kg	S	
13.92.14.50	Linge de toilette ou de cuisine, en tissus de matières textiles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, de coton)	6302 [91 00 + 93 90 + 99 (10 + 90)]	kg	S	
13.92.14.70	Linge de toilette ou de cuisine, en non-tissés de fibres artificielles ou synthétiques	6302 93 10	kg	S	

CPA 13.92.15: Rideaux (y compris doubles rideaux) et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit

13.92.15.30	Vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, en bonneterie	6303 [12 00 + 19 00]	m^2	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.92.15.50	Vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, en matières tissées	6303 [91 00 + 92 90 + 99 90]	m^2	S	
13.92.15.70	Vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, en non-tissés	6303 [92 10 + 99 10]	m^2	S	

CPA 13.92.16: Articles d'ameublement n.c.a.; assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, de tapisseries et d'articles similaires

13.92.16.20	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais) et tapisseries à l'aiguille (y compris au petit point ou au point de croix), même confectionnées	5805 00 00	—	S	
13.92.16.40	Couvre-lits (à l'exclusion des édredons)	6304 [11 00 + 19 (10 + 30 + 90)]	p/st	S	
13.92.16.60	Articles d'ameublement, y.c. enveloppes de coussins, housses pour meubles, têtières et housses pour sièges automobiles (sauf couvertures; linge de lit, de table, de toilette, de cuisine; vitrages, rideaux, stores, tours de lits et couvre-lits)	6304 [91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 00]	—	S	
13.92.16.80	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, tapisseries, nappes de table, serviettes brodées, etc., c.v.d.	6308 00 00	—	S	

CPA 13.92.21: Sacs et sachets d'emballage

13.92.21.30	Sacs et sachets d'emballage, de coton	6305 20 00	kg	S	
13.92.21.50	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames de polyéthylène ou de polypropylène, en bonneterie	6305 [32 11 + 33 10]	kg	S	
13.92.21.70	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames de polyéthylène ou de polypropylène (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6305 [32 19 + 33 90]	kg	S	
13.92.21.90	Sacs et sachets d'emballage (à l'exclusion des articles de coton ou des articles obtenus à partir de lames de polyéthylène ou de polypropylène)	6305 [10 (10 + 90) + 32 90 + 39 00 + 90 00]	kg	S	

CPA 13.92.22: Bâches, bannes et stores d'extérieur; voiles pour bateaux, planches à voile ou chars à voile; tentes et articles de camping (y compris matelas pneumatiques)

13.92.22.10	Bâches et stores d'extérieur (à l'exclusion des auvents pour caravanes)	6306 [12 00 + 19 00]	kg	S	
13.92.22.30	Tentes (y compris les auvents pour caravanes)	6306 [22 00 + 29 00]	kg	S	
13.92.22.50	Voiles d'embarcations	6306 30 00	kg	S	
13.92.22.70	Matelas pneumatiques et autres articles de campement (à l'exclusion des auvents pour caravanes, des tentes ou des sacs de couchage)	6306 [40 00 + 91 00 + 99 00]	kg	S	

CPA 13.92.23: Parachutes (y compris parapentes) et rotochutes, et leurs parties

13.92.23.00	Parachutes et rotochutes (y compris les parachutes dirigeables) et leurs parties et accessoires	8804 00 00	kg	S	

CPA 13.92.24: Couettes, édredons, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage, équipés de ressorts ou garnis intérieurement d'un matériau quelconque, de caoutchouc mousse ou de plastique

13.92.24.30	Sacs de couchage	9404 30 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.92.24.93	Articles de literie (y compris les couvre-pieds, les édredons, les coussins, les poufs et les oreillers, mais à l'exclusion des matelas ou des sacs de couchage), rembourrés de plumes ou de duvet	9404 90 10	p/st @	S	
13.92.24.99	Articles de literie (y compris les couvre-pieds, les édredons, les coussins, les poufs et les oreillers, mais à l'exclusion des matelas ou des sacs de couchage), rembourrés d'autres matières que les plumes ou le duvet	9404 90 90	p/st @	S	

CPA 13.92.29: Autres articles textiles confectionnés (y compris serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, ceintures et gilets de sauvetage)

13.92.29.53	Serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en non-tissés	6307 10 30	kg	S	
13.92.29.57	Serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires (à l'exclusion des articles en bonneterie ou en nontissés)	6307 10 90	kg	S	
13.92.29.90	Serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en bonneterie ou en non-tissés; ceintures et gilets de sauvetage et autres articles confectionnés	6307 [10 10 + 20 00 + 90 (10 + 91 + 99)]	kg	S	

NACE 13.93: Fabrication de tapis et moquettes

CPA 13.93.11: Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, à points noués

13.93.11.00	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés	5701 [10 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	m^2	S	

CPA 13.93.12: Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés, ni floqués

13.93.12.00	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés (à l'exclusion des tapis touffetés ou floqués)	5702 [10 00 + 20 00 + 31 (10 + 80) + 32 (10 + 90) + 39 00 + 41 (10 + 90) + 42 (10 + 90) + 49 00 + 50 (10 + 31 + 39 + 90) + 91 00 + 92 (10 + 90) + 00)]	m^2	S	

CPA 13.93.13: Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés

13.93.13.00	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés	5703 [10 00 + 20 (12 + 18 + 92 + 98) + 30 (12 + 18 + 82 + 88) + 90 (20 + 80)]	m^2	S	

CPA 13.93.19: Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles (y compris en feutre)

13.93.19.30	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre (à l'exclusion des tapis touffetés ou floqués)	5704 [10 00 + 90 00]	m^2	S	
13.93.19.90	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles (à l'exclusion des tapis à points noués ou enroulés et des tapis tissés, touffetés ou en feutre)	5705 [00 (10 + 30 + 90)]	m^2	S	

NACE 13.94: Fabrication de ficelles, cordes et filets

CPA 13.94.11: Ficelles, cordes, cordages et câbles, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes

13.94.11.30	Ficelles, cordes et cordages, de sisal, de chanvre, de jute ou d'autres fibres textiles de feuilles du genre agave ou de fibres textiles libériennes (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	5607 [29 00 + 90 20]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.94.11.53	Ficelles lieuses ou botteleuses (pour l'agriculture), de sisal	5607 21 00	kg	S	
13.94.11.55	Ficelles lieuses ou botteleuses (pour l'agriculture), de polyéthylène ou de polypropylène	5607 41 00	kg	S	
13.94.11.60	Cordes et cordages, de polyéthylène, de polypropylène, de nylon ou autres polyamides, de polyesters, titrant >50 000 décitex, ou d'autres fibres synthétiques (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	5607 [49 (11 + 19) + 50 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
13.94.11.70	Ficelles, de polyéthylène, de polypropylène, de nylon ou autres polyamides, ou de polyesters, titrant ≤ 50 000 décitex (5g/m) (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	5607 [49 90 + 50 30]	kg	S	
13.94.11.90	Ficelles, cordes et cordages, en matières textiles (à l'exclusion des articles de jute et autres fibres textiles libériennes, de sisal, d'abaca ou autres fibres dures, et de fibres synthétiques)	5607 90 90	kg	S	

CPA 13.94.12: Filets à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés en matières textiles; articles en fils, lames, n.c.a.

13.94.12.33	Filets confectionnés pour la pêche (à l'exclusion des épuisettes), faits de ficelles, cordes ou cordages de fibres artificielles ou synthétiques	5608 11 20	kg	S	
13.94.12.35	Filets confectionnés pour la pêche (à l'exclusion des épuisettes), en fils de fibres synthétiques ou artificielles	5608 11 80	kg	S	
13.94.12.53	Filets confectionnés en ficelles, cordes ou cordages en nylon ou en autres polyamides (à l'exclusion des filets en pièces réalisés au crochet, des résilles et filets à cheveux ainsi que des filets pour le sport ou la pêche)	5608 19 11	kg	S	
13.94.12.55	Filets confectionnés en nylon ou autres polyamides (à l'exclusion des filets en pièces réalisés au crochet, des résilles et filets à cheveux, des filets pour le sport ou la pêche ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages)	5608 19 19	kg	S	
13.94.12.59	Filets confectionnés en matières textiles (à l'exclusion des filets confectionnés pour la pêche en matières synthétiques ou artificielles et des autres filets confectionnés en nylon ou autres polyamides)	5608 [19 (30 + 90) + 00)]	kg	S	
13.94.12.80	Articles en ficelles, cordes ou cordages	5609 00 00	kg	S	

NACE 13.95: Fabrication de non-tissés, sauf habillement

CPA 13.95.10: Non-tissés et articles en non-tissés, sauf habillement

13.95.10.10	Non-tissés, d'un poids ≤ 25 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603 [11 90 + 91 90]	kg	S	
13.95.10.20	Non-tissés, d'un poids > 25 g/m^2 mais ≤ 70 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603 [12 90 + 92 90]	kg	S	
13.95.10.30	Non-tissés, d'un poids > 70 g/m^2 mais ≤ 150 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603 [13 90 + 93 90]	kg	S	
13.95.10.50	Non-tissés, d'un poids > 150 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603 [14 90 + 94 90]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.95.10.70	Non-tissés, enduits ou recouverts (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements)	5603 [11 10 + 12 10 + 13 10 + 14 10 + 91 10 + 92 10 + 93 10 + 94 10]	kg	S	

NACE 13.96: Fabrication d'autres textiles techniques et industriels

CPA 13.96.11: Fils et filés métallisés

13.96.11.00	Fils métalliques et fils métallisés, constitués de matières textiles synthétiques ou artificielles d'une largeur apparente <= 5 mm, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	5605 00 00	kg	S	

CPA 13.96.12: Tissus en fils métalliques et filés métallisés n.c.a.

13.96.12.00	Tissus de fils de métal et tissus de fils métallisés, pour vêtements, textiles d'ameublement ou usages similaires	5809 00 00	kg	S	

CPA 13.96.13: Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles et lames, imprégnés ou recouverts de caoutchouc ou de matière plastique

13.96.13.00	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	5604 [10 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 13.96.14: Tissus imprégnés, enduits ou recouverts n.c.a.

13.96.14.00	Tissus enduits	5901 [10 00 + 90 00] + 5903 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 90) + 90 (10 + 91 + 99)] + 00)]	m^2	S	

CPA 13.96.15: Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité en nylon ou autres polyamides, en polyesters ou en rayonne viscose

13.96.15.00	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose	5902 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	m^2	S	

CPA 13.96.16: Produits et articles textiles pour usages techniques (y compris mèches textiles, manchons à incandescence, tuyaux pour pompes, courroies transporteuses ou de transmission, toiles à bluter et gazes)

13.96.16.20	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières	5909 [00 (10 + 90)]	kg	S	
13.96.16.50	Mèches tissées, courroies transporteuses ou de transmission, etc., en matières textiles (même renforcées de métal ou d'autres matières)	5908 00 00 + 5910 00 00 + 5911 [10 00 + 20 00 + 40 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
13.96.16.80	Tissus et feutres pour machines à papier ou machines similaires (y compris à pâte ou à amiante-ciment)	5911 [31 (11 + 19 + 90) + 32 (11 + 19 + 90)]	kg	S	

CPA 13.96.17: Articles de rubanerie; rubans sans trame encollés (bolducs); articles de passementerie

13.96.17.30	Rubanerie, à l'exclusion des étiquettes, écussons et articles similaires	5806 [10 00 + 20 00 + 31 00 + 32 (10 + 90) + 39 00 + 40 00]	—	S	
13.96.17.50	Étiquettes, écussons et articles similaires, en matières textiles (à l'exclusion des articles brodés)	5807 [10 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
13.96.17.70	Tresses en pièces; glands et pompons, articles de passementerie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	5808 [10 00 + 90 00]	—	S	

NACE 13.99: Fabrication d'autres textiles n.c.a.

CPA 13.99.11: Tulles et tulles bobinots, à l'exclusion des articles tissés ou de bonneterie; dentelles en pièces, bandes ou motifs

13.99.11.30	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (à l'exclusion des articles tissés ou en bonneterie)	5804 [10 (10 + 90)]	—	S	
13.99.11.50	Dentelles à la mécanique en pièces, en bandes ou en motifs	5804 [21 (10 + 90) + 29 (10 + 90)]	—	S	
13.99.11.70	Dentelles à la main en pièces, en bandes ou en motifs	5804 30 00	—	S	

CPA 13.99.12: Broderies en pièces, bandes ou motifs

13.99.12.30	Broderies (chimiques, aériennes ou à fond découpé), en pièces, en bandes ou en motifs	5810 [10 (10 + 90)]	—	S	
13.99.12.50	Broderies, de coton, en pièces, en bandes ou en motifs	5810 [91 (10 + 90)]	—	S	
13.99.12.70	Broderies, de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des broderies de coton et des broderies chimiques, aériennes ou à fond découpé)	5810 [92 (10 + 90) + 99 (10 + 90)]	—	S	

CPA 13.99.13: Feutres, enduits, recouverts ou stratifiés

13.99.13.00	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.	5602 [10 (11 + 19 + 31 + 38 + 90) + 21 00 + 29 00 + 90 00]	kg	S	

CPA 13.99.14: Fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes de matières textiles

13.99.14.00	Fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes de matières textiles	5601 30 00	kg	S	

CPA 13.99.15: Fils guipés et guipures; chenilles; chaînettes

13.99.15.00	Fils guipés, lames et formes similaires, guipées, en matières textiles synthétiques ou artificielles, d'une largeur apparente ≤ 5 mm; fils de chenille; fils dits «de chaînette»	5606 [00 (10 + 91 + 99)]	kg	S	

CPA 13.99.16: Pièces textiles de capitonnage

13.99.16.00	Produits textiles matelassés en pièces (à l'exclusion des broderies)	5811 00 00	m^2	S	

CPA 13.99.19: Autres textiles et articles textiles n.c.a.

13.99.19.00	Houppes, houppettes à poudre, ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	9616 20 00	p/st @	S	

NACE 14.11: Fabrication de vêtements en cuir

CPA 14.11.10: Vêtements en cuir naturel ou reconstitué

14.11.10.00	Vêtements en cuir naturel ou reconstitué (y compris les manteaux, mais à l'exclusion des chapeaux, des chaussures et des accessoires du vêtement)	4203 10 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 14.12: Fabrication de vêtements de travail				
	CPA 14.12.11: Ensembles et vestes de travail pour hommes				
14.12.11.20	Ensembles de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203 [22 10 + 23 10 + 29 11]	p/st	S	
14.12.11.30	Vestons de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203 [32 10 + 33 10 + 39 11]	p/st	S	
	CPA 14.12.12: Pantalons, salopettes, culottes et shorts de travail pour hommes				
14.12.12.40	Pantalons et culottes de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203 [42 11 + 43 11 + 49 11]	p/st	S	
14.12.12.50	Salopettes de travail à bretelles, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203 [42 51 + 43 31 + 49 31]	p/st	S	
	CPA 14.12.21: Ensembles et vestes de travail pour femmes				
14.12.21.20	Ensembles de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204 [22 10 + 23 10 + 29 11]	p/st	S	
14.12.21.30	Vestes de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204 [32 10 + 33 10 + 39 11]	p/st	S	
	CPA 14.12.22: Pantalons, salopettes, culottes et shorts de travail pour femmes				
14.12.22.40	Pantalons et culottes de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204 [62 11 + 63 11 + 69 11]	p/st	S	
14.12.22.50	Salopettes de travail à bretelles, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204 [62 51 + 63 31 + 69 31]	p/st	S	
	CPA 14.12.30: Autres vêtements de travail				
14.12.30.13	Autres vêtements de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6211 [32 10 + 33 10]	p/st @	S	
14.12.30.23	Autres vêtements de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6211 [42 10 + 43 10]	p/st @	S	
	NACE 14.13: Fabrication de vêtements de dessus				
	CPA 14.13.11: Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en maille, pour hommes et garçonnets				
14.13.11.10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestons, des anoraks et des coupe-vent)	6101 [20 10 + 30 10 + 90 20]	p/st	S	
14.13.11.20	Anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestons)	6101 [20 90 + 30 90 + 90 80]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 14.13.12: Costumes, complets, vestes, vestons, pantalons, salopettes, culottes et shorts, en maille, pour hommes et garçonnets					
14.13.12.30	Vestons, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6103 [31 00 + 32 00 + 33 00 + 39 00]	p/st	S	
14.13.12.60	Costumes, complets ou ensembles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6103 [10 (10 + 90) + 22 00 + 23 00 + 29 00]	p/st	S	
14.13.12.70	Pantalons, culottes, shorts, salopettes à bretelles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6103 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00]	p/st	S	
CPA 14.13.13: Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en maille, pour femmes et fillettes					
14.13.13.10	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes)	6102 [10 10 + 20 10 + 30 10 + 90 10]	p/st	S	
14.13.13.20	Anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes)	6102 [10 90 + 20 90 + 30 90 + 90 90]	p/st	S	
CPA 14.13.14: Costumes-tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, pantalons, salopettes, culottes et shorts, en maille, pour femmes et fillettes					
14.13.14.30	Vestes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104 [31 00 + 32 00 + 33 00 + 39 00]	p/st	S	
14.13.14.60	Costumes tailleurs et ensembles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104 [13 00 + 19 (20 + 90) + 22 00 + 23 00 + 29 (10 + 90)]	p/st	S	
14.13.14.70	Robes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 49 00]	p/st	S	
14.13.14.80	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104 [51 00 + 52 00 + 53 00 + 59 00]	p/st	S	
14.13.14.90	Pantalons, culottes, shorts, salopettes à bretelles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104 [61 00 + 62 00 + 63 00 + 69 00]	p/st	S	
CPA 14.13.21: Manteaux, pardessus, imperméables, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en tissu, pour hommes et garçonnets					
14.13.21.10	Imperméables, pour hommes ou garçonnets	6201 [12 10 + 13 10]	p/st	S	
14.13.21.20	Manteaux, cabans, capes, etc., pour hommes ou garçonnets	6201 [11 00 + 12 90 + 13 90 + 19 00]	p/st	S	
14.13.21.30	Anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestes, des articles en bonneterie ainsi que des articles imprégnés, enduits, recouverts, stratifiés ou caoutchoutés)	6201 [91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 00]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 14.13.22: Costumes et complets, en tissu, pour hommes et garçonnets					
14.13.22.10	Costumes ou complets, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203 [11 00 + 12 00 + 19 (10 + 30 + 90)]	p/st	S	
14.13.22.20	Ensembles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203 [22 80 + 23 80 + 29 (18 + 30 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.13.23: Vestes et vestons, en tissu, pour hommes et garçonnets					
14.13.23.00	Vestons, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203 [31 00 + 32 90 + 33 90 + 39 (19 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.13.24: Pantalons, salopettes, culottes et shorts, en tissu, pour hommes et garçonnets					
14.13.24.42	Pantalons et culottes, en tissus dits «denim», pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vêtements de travail)	6203 42 31	p/st	S	
14.13.24.44	Pantalons, culottes et shorts, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6203 [41 (10 + 90)]	p/st	S	
14.13.24.45	Pantalons et culottes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6203 [43 19 + 49 19]	p/st	S	
14.13.24.48	Pantalons et culottes, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en tissus dits «denim» et en bonneterie)	6203 [42 (33 + 35)]	p/st	S	
14.13.24.49	Pantalons et culottes, shorts et salopettes à bretelles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des articles de laine, de coton et de fibres synthétiques ou artifcielles)	6203 49 90	p/st	S	
14.13.24.55	Salopettes à bretelles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6203 [41 30 + 42 59 + 43 39 + 49 39]	p/st	S	
14.13.24.60	Shorts, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203 [42 90 + 43 90 + 49 50]	p/st	S	
CPA 14.13.31: Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.13.31.10	Imperméables, pour femmes ou fillettes	6202 [12 10 + 13 10]	p/st	S	
14.13.31.20	Manteaux, etc., pour femmes ou fillettes	6202 [11 00 + 12 90 + 13 90 + 19 00]	p/st	S	
14.13.31.30	Anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes, des articles en bonneterie ainsi que des articles imprégnés, enduits, recouverts, stratifiés ou caoutchoutés)	6202 [91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 00]	p/st	S	
CPA 14.13.32: Costumes-tailleurs et ensembles, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.13.32.10	Costumes tailleurs, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 19 (10 + 90)]	p/st	S	
14.13.32.20	Ensembles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 [21 00 + 22 80 + 23 80 + 29 (18 + 90)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 14.13.33: Vestes et vestons, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.13.33.30	Vestes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 [31 00 + 32 90 + 33 90 + 39 (19 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.13.34: Robes, jupes et jupes-culottes, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.13.34.70	Robes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 49 (10 + 90)]	p/st	S	
14.13.34.80	Jupes et jupes-culottes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 [51 00 + 52 00 + 53 00 + 59 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.13.35: Pantalons, salopettes, culottes et shorts, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.13.35.42	Pantalons et culottes, en tissus dits «denim», pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements de travail)	6204 62 31	p/st	S	
14.13.35.48	Pantalons et culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en tissus dits «denim» et des vêtements de travail)	6204 [62 (33 + 39)]	p/st	S	
14.13.35.49	Pantalons et culottes, de laine ou de poils fins, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6204 [61 10 + 63 18 + 69 18]	p/st	S	
14.13.35.51	Salopettes à bretelles, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6204 62 59	p/st	S	
14.13.35.61	Shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 62 90	p/st	S	
14.13.35.63	Salopettes à bretelles, en matières textiles (à l'exclusion des articles de coton, des articles en bonneterie et des vêtements de travail) et shorts, de laine ou de poils fins (sauf articles en bonneterie), pour femmes ou fillettes	6204 [61 85 + 63 39 + 69 39]	p/st	S	
14.13.35.65	Shorts, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 [63 90 + 69 50]	p/st	S	
14.13.35.69	Pantalons, culottes et salopettes à bretelles, en matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements de coton, de laine ou de poils fins, de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des vêtements en bonneterie)	6204 69 90	p/st	S	
NACE 14.14: Fabrication de vêtements de dessous					
CPA 14.14.11: Chemises et chemisettes, en maille, pour hommes et garçonnets					
14.14.11.00	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6105 [10 00 + 20 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.14.12: Slips, caleçons, gilets de corps, pyjamas, peignoirs, robes de chambre et articles similaires, en maille, pour hommes et garçonnets					
14.14.12.20	Slips et caleçons, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (y compris les boxer-shorts)	6107 [11 00 + 12 00 + 19 00]	p/st	S	
14.14.12.30	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6107 [21 00 + 22 00 + 29 00]	p/st	S	
14.14.12.40	Robes de chambre, peignoirs de bain et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6107 [91 00 + 99 00]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 14.14.13: Chemisiers et tuniques, en maille, pour femmes et fillettes					
14.14.13.10	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6106 [10 00 + 20 00 + 90 (10 + 30 + 50 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.14.14: Slips, culottes, jupons, combinaisons, chemises de nuit, pyjamas, robes de chambre, déshabillés, peignoirs et articles similaires, en maille, pour femmes et fillettes					
14.14.14.20	Slips et culottes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (y compris les boxer-shorts)	6108 [21 00 + 22 00 + 29 00]	p/st	S	
14.14.14.30	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6108 [31 00 + 32 00 + 39 00]	p/st	S	
14.14.14.40	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes et fillettes	6108 [91 00 + 92 00 + 99 00]	p/st	S	
14.14.14.50	Combinaisons, fonds de robes et jupons, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6108 [11 00 + 19 00]	p/st	S	
CPA 14.14.21: Chemises et chemisettes, en tissu, pour hommes et garçonnets					
14.14.21.00	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6205 [20 00 + 30 00 + 90 (10 + 80)]	p/st	S	
CPA 14.14.22: Maillots et autres tricots de corps, slips, caleçons, pyjamas, peignoirs, robes de chambre, en tissu, pour hommes et garçonnets					
14.14.22.20	Slips et caleçons (y compris les boxer-shorts), pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6207 [11 00 + 19 00]	p/st	S	
14.14.22.30	Chemises de nuit et pyjamas, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6207 [21 00 + 22 00 + 29 00]	p/st	S	
14.14.22.40	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6207 [91 00 + 99 (10 + 90)]	p/st @	S	
CPA 14.14.23: Chemisiers et tuniques, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.14.23.00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6206 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 40 00 + 90 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 14.14.24: Maillots et autres tricots de corps, slips, culottes, jupons, combinaisons, chemises de nuit, pyjamas, robes de chambre, déshabillés, peignoirs et articles similaires, en tissu, pour femmes et fillettes					
14.14.24.30	Chemises de nuit et pyjamas, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208 [21 00 + 22 00 + 29 00]	p/st	S	
14.14.24.50	Combinaisons, fonds de robes et jupons, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208 [11 00 + 19 00]	p/st	S	
14.14.24.60	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208 91 00	p/st @	S	
14.14.24.80	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre, gilets de corps, chemises de jour, slips (y compris les boxer-shorts) et articles similaires, de fibres autres que le coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208 92 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
14.14.24.89	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre, gilets de corps, chemises de jour, slips et art similaires, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques et artificielles ainsi que des articles en bonneterie)	6208 99 00	p/st @	S	

CPA 14.14.25: Soutiens-gorge, corsets, gaines, bustiers, porte-jarretelles, jarretières et articles similaires, et leurs parties, en maille ou en tissu

14.14.25.30	Soutiens-gorge et bustiers	6212 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
14.14.25.50	Gaines, gaines-culottes et combinés (y compris les justaucorps à bretelles réglables)	6212 [20 00 + 30 00]	p/st	S	
14.14.25.70	Bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties	6212 90 00	—	S	

CPA 14.14.30: Tee-shirts et maillots de corps, en maille

14.14.30.00	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	6109 [10 00 + 90 (20 + 90)]	p/st	S	

NACE 14.19: Fabrication d'autres vêtements et accessoires

CPA 14.19.11: Layette et accessoires du vêtement, en maille

14.19.11.00	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés, y compris les brassières, les barboteuses, les culottes, les couches, les gants, moufles ou mitaines et les vêtements de dessus (pour enfants d'une taille ≤ 86 cm)	6111 [20 (10 + 90) + 30 (10 + 90) + 90 (11 + 19 + 90)]	—	S	

CPA 14.19.12: Survêtements, ensembles de ski, maillots de bains et autres vêtements de sport ou de loisir, en maille

14.19.12.10	Survêtements de sport (trainings), en bonneterie	6112 [11 00 + 12 00 + 19 00]	p/st	S	
14.19.12.30	Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie	6112 20 00	p/st @	S	
14.19.12.40	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6112 [31 (10 + 90) + 39 (10 + 90)]	p/st	S	
14.19.12.50	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6112 [41 (10 + 90) + 49 (10 + 90)]	p/st	S	
14.19.12.90	Autres vêtements, en bonneterie (y compris les justaucorps à manches)	6114 [20 00 + 30 00 + 90 00]	kg	S	

CPA 14.19.13: Gants, mitaines et moufles, en maille

14.19.13.00	Gants, moufles et mitaines, en bonneterie	6116 [10 (20 + 80) + 91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 00]	pa	S	

CPA 14.19.19: Autres accessoires de l'habillement et leurs parties, en maille

14.19.19.30	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires, en bonneterie	6117 10 00	p/st @	S	
14.19.19.60	Accessoires du vêtement et leurs parties, en bonneterie (à l'exclusion des gants, moufles, châles, écharpes, foulards, mantilles, voiles et voilettes)	6117 [80 (10 + 80) + 00)]	—	S	

CPA 14.19.21: Layette et accessoires de l'habillement, en tissu

14.19.21.00	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie, pour bébés (pour enfants d'une taille ≤ 86cm), y compris les brassières, les barboteuses, les culottes, les couches, les gants/ moufles et les vêtements de dessus	6209 [20 00 + 30 00 + 90 (10 + 90)]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 14.19.22: Survêtements, ensembles de ski et maillots de bains; autres vêtements de sport ou de loisir, en tissu					
14.19.22.10	Survêtements de sport, trainings, joggings et autres vêtements n.d.a., pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski ainsi que des articles en bonneterie)	6211 [32 (31 + 41 + 42 + 90) + 33 (31 + 41 + 42 + 90) + 00)]	p/st @	S	
14.19.22.20	Survêtements de sport, trainings, joggings et autres vêtements n.d.a., pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski ainsi que des articles en bonneterie)	6211 [41 00 + 42 (31 + 41 + 42 + 90) + 43 (31 + 41 + 42 + 90) + 00)]	p/st @	S	
14.19.22.30	Combinaisons et ensembles de ski (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6211 20 00	p/st	S	
14.19.22.40	Maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6211 11 00	p/st	S	
14.19.22.50	Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6211 12 00	p/st	S	
CPA 14.19.23: Mouchoirs, châles, écharpes, voiles, cravates, nœuds papillons, gants et autres accessoires; parties de vêtements et d'accessoires, en tissu, n.c.a.					
14.19.23.10	Mouchoirs et pochettes	6213 [20 00 + 90 00]	p/st	S	
14.19.23.33	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires (à l'exclusion des articles de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles en bonneterie)	6214 [20 00 + 30 00 + 40 00 + 90 00]	p/st	S	
14.19.23.38	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6214 10 00	p/st	S	
14.19.23.53	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates (à l'exclusion des articles de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles en bonneterie)	6215 [20 00 + 90 00]	p/st	S	
14.19.23.58	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6215 10 00	p/st	S	
14.19.23.70	Gants, moufles et mitaines (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6216 00 00	pa	S	
14.19.23.93	Accessoires du vêtement, en matières textiles (à l'exclusion des châles, écharpes, foulards, mantilles, voiles et voilettes, des cravates, nœuds papillons et foulards cravates, des gants, moufles et mitaines, et des articles en bonneterie)	6217 10 00	—	S	
14.19.23.95	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en matières textiles (à l'exclusion des soutiens-gorge, gaines et corsets, des bretelles, jarretelles et jarretières ainsi que des articles en bonneterie)	6217 90 00	—	S	
CPA 14.19.31: Accessoires de l'habillement, en cuir naturel ou reconstitué, à l'exclusion des gants de sport					
14.19.31.75	Gants, moufles et mitaines, en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des gants de sport et des articles de protection pour tous métiers)	4203 [29 (91 + 99)]	pa	S	
14.19.31.80	Ceintures, ceinturons et baudriers, en cuir naturel ou reconstitué	4203 30 00	p/st @	S	
14.19.31.90	Accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des gants, moufles et mitaines et des ceintures, ceinturons et baudriers)	4203 40 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 14.19.32: Vêtements confectionnés en feutres, en non-tissés ou en textiles enduits ou imprégnés					
14.19.32.00	Vêtements confectionnés en feutres, en non-tissés ou en textiles enduits ou imprégnés	6113 [00 (10 + 90)] + 6210 [10 (10 + 90) + 20 00 + 30 00 + 40 00 + 50 00]	p/st @	S	
CPA 14.19.41: Cloches et formes pour chapeaux, capuchons de feutre; plateaux et manchons de feutre; formes de chapeau, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes					
14.19.41.30	Cloches non dressées ni tournurées, plateaux, manchons, en feutre, pour chapeaux	6501 00 00	p/st	S	
14.19.41.50	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières (à l'exclusion des articles dressés, tournurés ou garnis)	6502 00 00	p/st	S	
CPA 14.19.42: Chapeaux et autres coiffures, en feutre, en matières tressées ou assemblées, en bonneterie, en dentelle ou en tissu; filets à cheveux					
14.19.42.30	Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à partir de cloches ou de plateaux	6505 90 05 + 6506 99 10	p/st	S	
14.19.42.50	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes de toutes matières	6504 00 00	p/st	S	
14.19.42.70	Chapeaux et autres coiffures, en bonneterie ou confectionnées à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles en pièces (mais non en bandes); résilles et filets à cheveux en toutes matières	6505 [10 00 + 90 (10 + 30 + 80)]	p/st @	S	
CPA 14.19.43: Autres coiffures, à l'exclusion des coiffures en caoutchouc ou en plastique, des casques de sécurité et des casques en amiante; bandeaux serre-tête, doublures, couvertures, bases et carcasses pour chapeaux, visières et mentonnières					
14.19.43.00	Autres coiffures (à l'exclusion des coiffures en caoutchouc ou en plastique, des casques de sécurité et des casques en amiante); bandeaux serre-tête, doublures, couvertures, bases et carcasses pour chapeaux, visières et mentonnières	6506 99 90 + 6507 00 00	—	S	
NACE 14.20: Fabrication d'articles en fourrure					
CPA 14.20.10: Vêtements, accessoires et autres articles en fourrure, à l'exclusion des coiffures					
14.20.10.30	Vêtements et accessoires du vêtement en pelleteries (à l'exclusion des chapeaux et autres coiffures)	4303 [10 (10 + 90)]	—	S	
14.20.10.90	Articles en pelleteries (à l'exclusion des vêtements et accessoires du vêtement ainsi que des chapeaux et autres coiffures)	4303 90 00	—	S	
NACE 14.31: Fabrication d'articles chaussants à mailles					
CPA 14.31.10: Collants, bas, chaussettes et autres articles chaussants à mailles					
14.31.10.33	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples ≥ 67 décitex	6115 21 00	p/st	S	
14.31.10.35	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples ≥ 67 décitex	6115 22 00	p/st	S	
14.31.10.37	Collants (bas-culottes), en matières textiles (à l'exclusion des articles en bonneterie de fibres synthétiques)	6115 29 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
14.31.10.50	Bas ou mi-bas de femmes, en bonneterie, titrant en fils simples < 67 décitex	6115 [30 (11 + 19 + 90)]	pa	S	
14.31.10.90	Articles chaussants, en bonneterie (y compris les chaussettes, mais à l'exclusion des bas/mi-bas de femmes, titrant < 67décitex, des collants et des articles chaussants à semelles rapportées)	6115 [10 (10 + 90) + 94 00 + 95 00 + 96 (10 + 91 + 99) + 00)]	pa	S	

NACE 14.39: Fabrication d'autres articles à mailles

CPA 14.39.10: Pullovers, cardigans, chandails, gilets et articles similaires à mailles

14.39.10.31	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chandails et pullovers contenant ≥ 50 % de laine et pesant ≥ 600 g	6110 [11 30 + 12 10 + 19 10]	p/st	S	
14.39.10.32	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des chandails et pullovers contenant ≥ 50 % de laine et pesant ≥ 600 g)	6110 [11 90 + 12 90 + 19 90]	p/st	S	
14.39.10.33	Chandails et pullovers contenant ≥ 50 % en poids de laine et pesant ≥ 600 g par unité	6110 11 10	p/st	S	
14.39.10.53	Sous-pulls, de coton	6110 20 10	p/st	S	
14.39.10.55	Sous-pulls, de fibres synthétiques ou artificielles	6110 30 10	p/st	S	
14.39.10.61	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des souspulls)	6110 20 91	p/st	S	
14.39.10.62	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 20 99	p/st	S	
14.39.10.71	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 30 91	p/st	S	
14.39.10.72	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 30 99	p/st	S	
14.39.10.90	Chandails, pullovers, sweat-shirts, gilets et cardigans, de matières textiles (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)	6110 [90 (10 + 90)]	p/st	S	

NACE 15.11: Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures

CPA 15.11.10: Peaux tannées ou apprêtées

15.11.10.30	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, non assemblées, de lapins, de lièvres ou d'agneaux	4302 [19 (35 + 75 + 80)]	p/st	S	
15.11.10.50	Pelleteries et peaux, tannées ou apprêtées (à l'exclusion des pelleteries de lapins, de lièvres ou d'agneaux)	4302 [11 00 + 19 (10 + 20 + 30 + 41 + 49 + 50 + 60 + 70 + 95) + 20 00 + 30 (10 + 21 + 25 + 31 + 41 + 45 + 51 + 55 + 61 + 71 + 95)]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 15.11.21: Cuirs et peaux chamoisés					
15.11.21.00	Cuirs et peaux chamoisés (y compris de chamois combiné)	4114 [10 (10 + 90)]	m^2 @	S	
CPA 15.11.22: Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés					
15.11.22.00	Cuirs et peaux vernis, plaqués ou métallisés	4114 20 00	m^2	T	
CPA 15.11.31: Cuirs et peaux épilés de bovins, entiers					
15.11.31.00	Cuirs et peaux, entiers, épilés	4104 [11 (10 + 51) + 19 (10 + 51) + 41 (11 + 19 + 51) + 49 (11 + 19 + 51)] + 4107 [11 (11 + 19) + 12 (11 + 19 + 91) + 10)]	kg	T	
CPA 15.11.32: Cuirs et peaux épilés de bovins, en parties					
15.11.32.00	Cuirs et peaux épilés de bovins (sauf cuirs et peaux entiers)	4104 [11 59 + 19 59 + 41 59 + 49 59] + 4107 [91 (10 + 90) + 92 10 + 99 10]	kg	T	
CPA 15.11.33: Cuirs et peaux épilés d'équidés					
15.11.33.00	Cuirs et peaux épilés d'équidés	4104 [11 90 + 19 90 + 41 90 + 49 90] + 4107 [11 90 + 12 99 + 19 90 + 92 90 + 99 90]	kg	T	
CPA 15.11.41: Cuirs et peaux délainés d'ovins					
15.11.41.30	Peaux épilées d'ovins, tannées ou retannées	4105 [10 (10 + 90) + 30 (10 + 91 + 99)]	kg	T	
15.11.41.50	Peaux épilées d'ovins, parcheminées ou préparées après tannage	4112 00 00	m^2	T	
CPA 15.11.42: Cuirs et peaux épilés de caprins					
15.11.42.30	Peaux épilées de caprins, tannées ou retannées	4106 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90)]	kg	T	
15.11.42.50	Peaux épilées de caprins, parcheminées ou préparées après tannage	4113 10 00	m^2	T	
CPA 15.11.43: Cuirs et peaux de porcins					
15.11.43.30	Peaux épilées de porcins, simplement tannées	4106 [31 (10 + 90) + 32 (10 + 90)]	kg	T	
15.11.43.50	Peaux épilées de porcins, autres que simplement tannées	4113 20 00	m^2	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 15.11.51: Cuirs et peaux épilés d'autres animaux					
15.11.51.00	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux	4106 [40 (10 + 90) + 91 00 + 92 00] + 4113 [30 00 + 90 00]	kg	T	
CPA 15.11.52: Cuirs reconstitués à base de cuir ou de fibres de cuir					
15.11.52.00	Cuir reconstitué en plaques, feuilles, bandes, même enroulées	4115 10 00	m^2 @	T	
NACE 15.12: Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie					
CPA 15.12.11: Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux, en toutes matières					
15.12.11.00	Articles de sellerie ou bourrellerie, en toutes matières, pour animaux	4201 00 00	—	S	
CPA 15.12.12: Articles de voyage et de maroquinerie, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton; trousses de toilettes, nécessaires de couture, à habits ou à chaussures					
15.12.12.10	Malles, valises, mallettes	4202 [11 (10 + 90) + 12 (11 + 19 + 50 + 91 + 99) + 19 (10 + 90)]	p/st @	S	
15.12.12.20	Sacs à main	4202 [21 00 + 22 (10 + 90) + 00)]	p/st	S	
15.12.12.30	Articles de poche ou de sac à main	4202 [31 00 + 32 (10 + 90) + 00)]	—	S	
15.12.12.50	Étuis, écrins et autres articles de voyage	4202 [91 (10 + 80) + 92 (11 + 15 + 19 + 91 + 98) + 00)]	—	S	
15.12.12.70	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	9605 00 00	p/st @	S	
CPA 15.12.13: Bracelets de montre non métalliques et leurs parties					
15.12.13.00	Bracelets de montres, autres qu'en métal	9113 [90 (10 + 80)]	p/st @	S	
CPA 15.12.19: Autres articles en cuir naturel ou reconstitué (*y* compris articles utilisés dans des appareils mécaniques ou à d'autres fins techniques) n.c.a.					
15.12.19.30	Articles en cuir naturel ou reconstitué à usages techniques	4205 [00 (11 + 19)]	kg	S	
15.12.19.60	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	4205 00 90	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 15.20: Fabrication de chaussures				
	CPA 15.20.11: Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures comportant une coquille de protection en métal				
15.20.11.00	Chaussures étanches, à dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que de protection	6401 [92 (10 + 90) + 00)]	pa	S	
	CPA 15.20.12: Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures étanches et chaussures de sport				
15.20.12.10	Sandales à semelles extérieures et à dessus en caoutchouc ou matière plastique	6402 [20 00 + 99 (31 + 39)]	pa	S	
15.20.12.31	Chaussures à dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que sandales, pantoufles, chaussures de sport et de protection	6402 [91 90 + 99 (10 + 91 + 93 + 96 + 98)]	pa	S	
15.20.12.37	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à dessus plastique	6402 99 50	pa	S	
	CPA 15.20.13: Chaussures à dessus en cuir, autres que chaussures de sport, chaussures comportant une coquille de protection en métal et chaussures spéciales diverses				
15.20.13.30	Sabot, dessus cuir, semelle en bois, sans coquille avant métallique	6403 [51 05 + 59 05 + 91 05 + 99 05]	pa	S	
15.20.13.51	Chaussures de ville pour hommes, dessus cuir naturel	6403 [51 (15 + 95) + 59 95 + 91 (16 + 96) + 96)]	pa	S	
15.20.13.52	Chaussures de ville pour femmes, dessus cuir naturel	6403 [51 (19 + 99) + 59 99 + 91 (13 + 18 + 93 + 98) + 99 (93 + 98)]	pa	S	
15.20.13.53	Chaussures de ville pour enfants, à dessus en cuir naturel	6403 [51 (11 + 91) + 59 91 + 91 (11 + 91) + 91)]	pa	S	
15.20.13.61	Sandales pour hommes, dessus en cuir naturel	6403 [59 35 + 99 36]	pa	S	
15.20.13.62	Sandales pour femmes, dessus en cuir naturel	6403 [59 (11 + 39) + 99 (11 + 33 + 38)]	pa	S	
15.20.13.63	Sandales pour enfants, dessus en cuir naturel	6403 [59 31 + 99 31]	pa	S	
15.20.13.70	Pantoufles et chaussures d'intérieur, dessus en cuir naturel	6403 [59 50 + 99 50]	pa	S	
15.20.13.80	Chaussures à dessus en cuir, semelles en bois ou liège	6405 10 00	pa	S	
	CPA 15.20.14: Chaussures à dessus en textile, autres que chaussures de sport				
15.20.14.44	Pantoufles et chaussures d'intérieur à dessus textile	6404 [19 10 + 20 10] + 20 91]	pa	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
15.20.14.45	Chaussures à dessus textile, semelles caoutchouc, plastique ou cuir, autres que de sport et pantoufles	6404 [19 90 + 20 90]	pa	S	
15.20.14.46	Chaussures à dessus textile (à l'exclusion des pantoufles et autres chaussures d'intérieur ainsi que des chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou en cuir naturel ou reconstitué)	6405 [20 (10 + 99)]	pa	S	
CPA 15.20.21: Chaussures de tennis, basket, gymnastique et similaires					
15.20.21.00	Chaussures de sport, dessus textile et semelles en caoutchouc ou plastique	6404 11 00	pa	S	
CPA 15.20.29: Autres chaussures de sport, à l'exclusion des chaussures de ski et de surf des neiges					
15.20.29.00	Autres chaussures de sport (à l'exclusion des chaussures de ski et de surf des neiges)	6402 19 00 + 6403 19 00	pa	S	
CPA 15.20.31: Chaussures comportant une coquille de protection en métal					
15.20.31.20	Chaussures (y compris les chaussures étanches), comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique	6401 10 00 + 6402 [91 10 + 99 05]	pa	S	
15.20.31.50	Chaussures à dessus en cuir, à coquille de protection avant en métal	6403 40 00	pa	S	
CPA 15.20.32: Chaussures en bois, chaussures spéciales diverses et autres chaussures n.c.a.					
15.20.32.00	Chaussures en bois, chaussures spéciales diverses et autres chaussures n.c.a.	6403 20 00 + 6405 [90 (10 + 90)]	pa	S	
CPA 15.20.40: Parties de chaussures en cuir; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties					
15.20.40.20	Dessus de chaussures et leurs parties, contreforts et bouts durs exclus, en cuir	6406 10 10	—	S	
15.20.40.50	Dessus de chaussures et parties (contreforts et bouts durs exclus), en matières autres que le cuir	6406 10 90	—	S	
15.20.40.80	Autres parties de chaussures en autres matières que le bois, sauf dessus	6406 [99 (30 + 50 + 60 + 85)]	—	S	
NACE 16.10: Sciage et rabotage du bois					
CPA 16.10.10: Bois, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 6 mm; traverses de chemins de fer en bois, non traitées					
16.10.10.10	Traverses en bois non imprégnées pour voies ferrées ou similaires	4406 10 00	m^3	S	
16.10.10.33	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, raboté, poncé ou collé par jointure digitale	4407 [10 (15 + 31 + 33 + 38)]	m^3	S	
16.10.10.35	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, ni raboté, ni poncé, ni collé par jointure digitale: variété Bois d'épicéa (Picea abies Karst) ou de sapin pectiné (Abies alba Mill.)	4407 10 91	m^3	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
16.10.10.37	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, ni raboté, ni poncé, ni collé par jointure digitale: variété Bois de pin de l'espèce Pinus sylvestris L.	4407 10 93	m^3	S	
16.10.10.39	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, ni raboté, ni poncé, ni collé par jointure digitale: autres variétés que le bois d'épicéa (Picea abies Karst), le sapin pectiné (Abies alba Mill.) ou le bois de pin (Pinus sylvestris)	4407 10 98	m^3	S	
16.10.10.50	Bois, scié ou dédossé longitudinalement, tranché ou déroulé; d'une épaisseur > 6 mm; à l'exclusion des bois de conifère ou tropicaux et des blocs, lames et frises de chêne	4407 [91 (15 + 39 + 90) + 92 00 + 93 (10 + 91 + 99) + 94 (10 + 91 + 99) + 95 (10 + 91 + 99) + 99 (20 + 25 + 40 + 91 + 96 + 98)]	m^3 @	S	
16.10.10.71	Bois tropical; scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé; collé par jointure digitale ou raboté/poncé, d'une épaisseur > 6mm	4407 [21 (10 + 91 + 99) + 22 (10 + 91 + 99) + 25 (10 + 30 + 50 + 90) + 26 (10 + 30 + 50 + 90) + 27 (10 + 91 + 99) + 28 (10 + 91 + 99) + 29 (15 + 20 + 25 + 45 + 61 + 68 + 83 + 85 + 95)]	m^3 @	S	
16.10.10.77	Lames et frises de chêne pour parquets	4407 91 31	m^2	S	

CPA 16.10.21: Bois profilés sur au moins une face (y compris lambris et lames à parquet, non assemblés, et moulures et baguettes)

16.10.21.10	Bois profilés de conifères (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées)	4409 [10 (11 + 18)]	kg	S	
16.10.21.50	Bois profilés autres que conifères (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées)	4409 [21 00 + 29 (10 + 91 + 99)]	kg	S	

CPA 16.10.22: Laine de bois; farine de bois

16.10.22.00	Laine (paille) de bois; farine de bois	4405 00 00	kg	S	

CPA 16.10.23: Plaquettes et particules de bois

16.10.23.03	Bois de conifères en plaquettes ou en particules	4401 21 00	kg	S	
16.10.23.05	Bois autres que de conifères en plaquettes ou en particules	4401 22 00	kg	S	

CPA 16.10.31: Bois bruts, peints, teints ou traités à la créosote ou avec d'autres produits de conservation

16.10.31.16	Poteaux de conifères injectés ou autrement imprégnés	4403 10 00	m^3	S	

CPA 16.10.32: Traverses de chemins de fer en bois, imprégnées

16.10.32.00	Traverses en bois imprégnées pour voies ferrées ou similaires	4406 90 00	m^3	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 16.10.39: Autres bois bruts, y compris poteaux et piquets fendus					
16.10.39.00	Bois d'industrie	4404 [10 00 + 20 00]	m^3 @	S	
CPA 16.10.91: Séchage, imprégnation ou traitement chimique du bois					
16.10.91.00	Services d'imprégnation de bois d'œuvre	—	—	I	
NACE 16.21: Fabrication de placage et de panneaux de bois					
CPA 16.21.11: Bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou					
16.21.11.00	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou	4412 10 00	m^3	S	
CPA 16.21.12: Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires					
16.21.12.11	Bois contre-plaqués (autres qu'en bambou) constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	4412 [31 (10 + 90)]	m^3	S	
16.21.12.14	Bois contre-plaqués (autres qu'en bambou) constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois tropicaux)	4412 [32 (10 + 90)]	m^3	S	
16.21.12.17	Bois contre-plaqués (autres qu'en bambou) constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm (à l'exclusion des produits ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux ou en bois autres que de conifères)	4412 39 00	m^3	S	
16.21.12.21	Bois plaqués et bois stratifiés similaires, à âme panneautée, lattée ou lamellée	4412 [94 (10 + 90)]	m^3	S	
16.21.12.24	Bois plaqués et bois stratifiés similaires (à l'exclusion des produits à âme panneautée, lattée ou lamellée)	4412 [99 (30 + 40 + 50 + 85)]	m^3	S	
CPA 16.21.13: Panneaux de particules et panneaux similaires en bois ou en autres matières ligneuses					
16.21.13.13	Panneaux de particules, en bois	4410 [11 (10 + 30 + 50 + 90)]	m^3	S	
16.21.13.16	Panneaux dits «oriented strand board» (OSB), en bois	4410 [12 (10 + 90)]	m^3	S	
16.21.13.19	Panneaux dits «waferboard» et panneaux similaires, en bois (à l'exclusion des panneaux de particules et des panneaux dits «oriented strand board» [OSB])	4410 19 00	m^3	S	
16.21.13.50	Panneaux de particules et similaires, en autres matières ligneuses	4410 90 00	m^3	S	
CPA 16.21.14: Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses					
16.21.14.23	Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	4411 [12 (10 + 90)]	m^2	S	
16.21.14.26	Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	4411 [13 (10 + 90)]	m^2	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
16.21.14.29	Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une épaisseur excédant 9 mm	4411 [14 (10 + 90)]	m^2	S	
16.21.14.43	Panneaux de fibres (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne [MDF]), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm^3	4411 [92 (10 + 90)]	m^2	S	
16.21.14.46	Panneaux de fibres (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne [MDF]), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm^3 mais n'excédant pas 0,8 g/cm^3	4411 [93 (10 + 90)]	m^2	S	
16.21.14.49	Panneaux de fibres (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne [MDF]), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm^3	4411 [94 (10 + 90)]	m^2	S	

CPA 16.21.21: Feuilles de placage, feuilles pour contreplaqués et pour autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur inférieure ou égale à 6 mm

16.21.21.13	Feuilles de placage ..., collés par jointure digitale, ou poncés ou rabotés, planchettes pour crayons	4408 [10 (15 + 91) + 31 (11 + 21 + 25) + 39 (15 + 21 + 55 + 70) + 90 (15 + 35)]	m^3 @	S	
16.21.21.18	Autres feuilles de placage et feuilles pour contre-plaqués, etc., épaisseur ≤ 6 mm	4408 [10 (93 + 99) + 31 30 + 39 (31 + 35 + 85 + 95) + 90 (85 + 95)]	m^3	S	

CPA 16.21.22: Bois densifiés, en blocs, planches, lames ou profilés

16.21.22.00	Bois «densifiés», ayant une augmentation de densité ou de dureté, obtenus par imprégnation au moyen de matières plastiques thermodurcissables et/ou par densification; en blocs, planches, lames, profilés	4413 00 00	m^3	S	

NACE 16.22: Fabrication de parquets assemblés

CPA 16.22.10: Parquets assemblés en panneaux

16.22.10.30	Panneaux pour parquets dits «mosaïques», constitués par l'assemblage de lames, frises, planches sur un support et éventuellement encadrés, en bois	4418 71 00	m^2	S	
16.22.10.60	Autres panneaux pour parquets, constitués par l'assemblage de lames, frises, planches sur un support et éventuellement encadrés, en bois	4418 [72 00 + 79 00]	m^2	S	

NACE 16.23: Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

CPA 16.23.11: Fenêtres, portes-fenêtres, portes et huisseries, en bois

16.23.11.10	Fenêtres, portes fenêtres et leurs cadres et chambranles en bois	4418 [10 (10 + 50 + 90)]	p/st	S	
16.23.11.50	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils en bois	4418 [20 (10 + 50 + 80)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 16.23.12: Coffrages pour le bétonnage, bardeaux, en bois					
16.23.12.00	Coffrages pour le bétonnage, bardeaux, en bois	4418 [40 00 + 50 00]	kg	S	
CPA 16.23.19: Éléments de menuiserie et de charpente, en bois, n.c.a.					
16.23.19.00	Autres ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour la construction, en bois du SH 44.18	4418 [60 00 + 90 (10 + 80)]	kg	S	
CPA 16.23.20: Bâtiments préfabriqués en bois					
16.23.20.00	Constructions préfabriquées en bois	9406 [00 (11 + 20)]	—	S	
NACE 16.24: Fabrication d'emballages en bois					
CPA 16.24.11: Palettes, caisses-palettes et autres plates-formes de manutention, en bois					
16.24.11.33	Palettes simples, en bois, rehausses de palettes	4415 20 20	p/st	S	
16.24.11.35	Palettes-caisses et autres plateaux de chargement en bois	4415 20 90	p/st @	S	
CPA 16.24.12: Tonneaux et articles de tonnellerie en bois					
16.24.12.00	Ouvrages de tonnelerie en bois, y compris les merrains	4416 00 00	kg	S	
CPA 16.24.13: Autres emballages en bois et leurs parties					
16.24.13.20	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois	4415 10 10	kg	S	
16.24.13.50	Tambours (tourets) pour câbles, en bois	4415 10 90	kg	S	
NACE 16.29: Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie					
CPA 16.29.11: Outils, manches, montures d'outils, de balais et de brosses, en bois; blocs pour la fabrication de pipes; embauchoirs et tendeurs à chaussures, en bois					
16.29.11.30	Outils, manches et montures en bois, articles pour chaussures, en bois	4417 00 00	kg	S	
16.29.11.80	Ebauchons de pipes, en bois ou en racine	9614 00 10	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 16.29.12: Articles en bois pour la table et la cuisine					
16.29.12.00	Articles en bois pour la table et la cuisine	4419 [00 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 16.29.13: Bois marqueté et incrusté, coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et articles similaires en bois, statuettes et autres objets d'ornement en bois					
16.29.13.00	Bois marquetés et bois incrustés (objets d'ornement en bois, coffrets, écrins, statuettes)	4420 [10 (11 + 19) + 90 (10 + 91 + 99)]	—	S	
CPA 16.29.14: Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires et autres articles en bois					
16.29.14.10	Autres parties de chaussures en bois, sauf dessus	6406 91 00	—	S	
16.29.14.20	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou similaires	4414 [00 (10 + 90)]	m @	S	
16.29.14.90	Autres ouvrages en bois (cintres, canettes, busettes, chevilles) (à l'exclusion des rehausses de palettes)	4421 [10 00 + 90 (91 + 98)] + 10)]	—	S	
CPA 16.29.21: Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes; liège concassé, granulé ou pulvérisé; déchets de liège					
16.29.21.30	Liège concassé, granulé ou pulvérisé et déchets	4501 90 00	kg	S	
16.29.21.50	Liège naturel, écrouté, équarri, en cubes, feuilles carrées ou rectangulaires	4502 00 00	kg	S	
CPA 16.29.22: Articles en liège naturel					
16.29.22.50	Bouchons en liège naturel	4503 [10 (10 + 90)]	kg	S	
16.29.22.90	Ouvrages en liège naturel autres que les bouchons	4503 90 00	kg	S	
CPA 16.29.23: Blocs, plaques, feuilles, bandes, dalles, cylindres, en liège aggloméré					
16.29.23.20	Liège aggloméré: bouchons pour vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées	4504 10 11	kg	S	
16.29.23.50	Liège aggloméré: bouchons pour vins tranquilles	4504 10 19	kg	S	
16.29.23.80	Autre liège aggloméré: cylindres pleins, disques, cubes, briques, bandes et carreaux	4504 [10 (91 + 99)]	kg	S	
CPA 16.29.24: Liège aggloméré; articles en liège aggloméré n.c.a.					
16.29.24.00	Liège aggloméré; autres ouvrages en liège aggloméré, n.c.a.	4504 [90 (20 + 80)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 16.29.25: Articles de vannerie et sparterie					
16.29.25.00	Articles de sparterie et vannerie	4601 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90) + 29 (10 + 90) + 92 (05 + 10 + 90) + 93 (05 + 10 + 90) + 94 (05 + 10 + 90) + 99 (05 + 10 + 90)] + 4602 [11 00 + 12 00 + 19 (10 + 91 + 99) + 00)]	kg	S	
NACE 17.11: Fabrication de pâte à papier					
CPA 17.11.11: Pâtes chimiques de bois, à dissoudre					
17.11.11.00	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	4702 00 00	kg 90 % sdt	T	
CPA 17.11.12: Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres qu'à dissoudre					
17.11.12.00	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres qu'à dissoudre	4703 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00]	kg 90 % sdt	T	
CPA 17.11.13: Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres qu'à dissoudre					
17.11.13.00	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres qu'à dissoudre	4704 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00]	kg 90 % sdt	T	
CPA 17.11.14: Pâtes mécaniques de bois; pâtes mi-chimiques de bois; pâtes d'autres matières fibreuses cellulosiques					
17.11.14.00	Pâtes mécaniques de bois; pâtes mi-chimiques de bois; pâtes d'autres matières fibreuses cellulosiques	4701 [00 (10 + 90)] + 4705 00 00 + 4706 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 91 00 + 92 00 + 93 00]	kg 90 % sdt @	T	
NACE 17.12: Fabrication de papier et de carton					
CPA 17.12.11: Papier journal, en rouleaux ou en feuilles					
17.12.11.00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	4801 00 00	kg	S	
CPA 17.12.12: Papier et carton à la main					
17.12.12.00	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	4802 10 00	kg	S	
CPA 17.12.13: Papier et carton support pour surfaces photosensibles, thermosensibles, électrosensibles, carbone ou papier peint					
17.12.13.00	Papier et carton support pour surfaces photosensibles, stencil, carbone ou papier peint	4802 [20 00 + 40 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 17.12.14: Autres papiers et cartons à usage graphique					
17.12.14.10	Papiers et cartons, sans fibres mécaniques ou en contenant 10 % au plus en poids de la composition fibreuse, d'un poids < 40 g/m^2	4802 54 00	kg	S	
17.12.14.35	Papiers et cartons, sans fibres mécaniques ou en contenant 10 % au plus, et d'un poids ≥ 40 et ≤ 150 g/m^2, en rouleaux	4802 [55 (15 + 25 + 30 + 90)]	kg	S	
17.12.14.39	Papiers et cartons, sans fibres mécaniques ou en contenant 10 % au plus, et d'un poids ≥ 40 et ≤ 150 g/m^2, en feuilles	4802 [56 (20 + 80) + 00)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
17.12.14.50	Papiers et cartons, sans fibres mécaniques ou en contenant 10 % au plus, et d'un poids > 150 g/m^2	4802 [58 (10 + 90)]	kg	S	
17.12.14.70	Papiers et cartons: fibres mécaniques > 10 %	4802 [61 (15 + 80) + 62 00 + 69 00]	kg	S	

CPA 17.12.20: Papiers toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains ou serviettes, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose

17.12.20.30	Ouate de cellulose	4803 00 10	kg	S	
17.12.20.55	Papiers crêpés et nappes de fibres de cellulose dite tissue, d'un poids par pli ≤ 25 g/m^2	4803 00 31	kg	S	
17.12.20.57	Papiers crêpés et nappes de fibres de cellulose dite tissue, d'un poids par pli > 25 g/m^2	4803 00 39	kg	S	
17.12.20.90	Autres papiers à usage domestique, pour l'hygiène et la toilette du 48.03.00	4803 00 90	kg	S	

CPA 17.12.31: Papiers kraftliner, non blanchis, ni couchés, ni enduits

17.12.31.00	Papiers et cartons pour couverture, dits «kraftliner»: écrus	4804 [11 (11 + 15 + 19 + 90)]	kg	S	

CPA 17.12.32: Papiers kraftliner blanchis et couchés ou enduits

17.12.32.00	Papiers et cartons pour couverture, dits «kraftliner» autres qu'écrus	4804 [19 (12 + 19 + 30 + 90)]	kg	S	

CPA 17.12.33: Papiers fluting mi-chimiques

17.12.33.00	Papiers fluting mi-chimiques	4805 11 00	kg	S	

CPA 17.12.34: Papiers fluting recyclés et autres

17.12.34.00	Papiers fluting recyclés et autres	4805 [12 00 + 19 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 17.12.35: Papiers testliner (fibres récupérées)

17.12.35.20	Testliner (fibres récupérées), non couché ni enduit, d'un poids ≤ 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles	4805 24 00	kg	S	
17.12.35.40	Testliner (fibres récupérées), non couché ni enduit, d'un poids > 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles	4805 25 00	kg	S	

CPA 17.12.41: Papiers kraft, non couchés, ni enduits; papiers kraft pour sacs, crêpés ou plissés

17.12.41.20	Papiers kraft écrus pour sacs de grande contenance	4804 [21 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
17.12.41.40	Papiers kraft pour sacs de grande contenance autres qu'écrus	4804 [29 (10 + 90)]	kg	S	
17.12.41.60	Papiers et cartons kraft, d'un poids ≤ 150 g/m^2	4804 [31 (51 + 58 + 80) + 39 (51 + 58 + 80)]	kg	S	
17.12.41.80	Papier kraft pour sacs de grande contenance, crêpés, plissés même gaufrés, estampés ou perforés	4808 20 00	kg	S	

CPA 17.12.42: Papier sulfite d'emballage et autres papiers non couchés, ni enduits (autres que les papiers utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)

17.12.42.20	Papier sulfite d'emballage	4805 [30 (10 + 90)]	kg	S	
17.12.42.40	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, d'un poids ≤ 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles (sauf produits du SH 48.02; papiers pour cannelure; testliner; papier sulfite d'emballage; papiers et cartons filtre ou feutre)	4805 91 00	kg	S	
17.12.42.60	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, d'un poids > 150 g/m^2 et < 225 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles (sauf produits du SH 48.02; papiers pour cannelure; testliner; papier sulfite d'emballage; papiers/cartons filtre ou feutre)	4805 92 00	kg	S	
17.12.42.80	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, d'un poids > 225 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles (sauf produits du SH 48.02; papiers pour cannelure; testliner; papier sulfite d'emballage; papiers et cartons filtre ou feutre)	4805 [93 (20 + 80)]	kg	S	

CPA 17.12.43: Papier et carton filtre; papier feutre

17.12.43.30	Papier et carton-filtre	4805 40 00	kg	S	
17.12.43.60	Papier et carton feutre, papier et cartons laineux	4805 50 00	kg	S	

CPA 17.12.44: Papier à cigarette, non découpé à format ou en cahiers ou tubes

17.12.44.00	Papiers à cigarettes, autres qu'en cahiers, tubes, et rouleaux d'une largeur ≤ 5 cm	4813 [90 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 17.12.51: Cartons gris, non couchés, ni enduits

17.12.51.10	Cartons gris, non couchés, ni enduits	4804 59 90	kg	S	

CPA 17.12.59: Autres cartons non couchés, ni enduits

17.12.59.10	Autres cartons non couchés, ni enduits	4804 [41 (91 + 98) + 42 00 + 49 00 + 51 00 + 52 00 + 59 10]	kg	S	

CPA 17.12.60: Parchemin végétal, papiers ingraissables, papiers calque et «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides

17.12.60.00	Parchemin végétal, papiers ingraissables, papiers calque et «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	4806 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 40 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 17.12.71: Papiers et cartons assemblés, non couchés ni enduits à la surface, ni imprégnés					
17.12.71.00	Papiers et cartons paille et autres papiers et cartons assemblés à plat par collage	4807 [00 (30 + 80)]	kg	S	
CPA 17.12.72: Papiers et cartons, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés					
17.12.72.00	Papiers et cartons, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés	4808 [30 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 17.12.73: Papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques					
17.12.73.35	Supports pour papiers et cartons photo-thermo-électrosensibles d'un poids ≤ 150 g/m^2 sans fibres mécaniques ou avec 10 % au plus de ces fibres	4810 [13 20 + 14 20 + 19 10]	kg	S	
17.12.73.37	Papiers et cartons couchés, pour écriture, impression, graphisme, sans fibres mécaniques ou avec 10 % au plus de ces fibres (sauf supports pour papiers et cartons photo-, thermo-, électro-sensibles ≤ 150 g/m^2	4810 [13 80 + 14 80 + 19 90]	kg	S	
17.12.73.60	Papier couché léger «LWC», pour écriture, impression, graphisme, contenant en poids > 10 % de fibres mécaniques	4810 [22 (10 + 90)]	kg	S	
17.12.73.75	Papiers et cartons pour écriture, impression ou graphisme contenant en poids > 10 % de fibres mécaniques autres que «LWC», en rouleaux	4810 29 30	kg	S	
17.12.73.79	Papiers et cartons pour écriture, impression ou graphisme contenant en poids > 10 % de fibres mécaniques, autres que «LWC», en feuilles	4810 29 80	kg	S	
CPA 17.12.74: Papiers kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques					
17.12.74.00	Papiers kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques	4810 31 00	kg	S	
CPA 17.12.75: Cartons kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques					
17.12.75.00	Cartons kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques	4810 [32 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 17.12.76: Papier carbone, papier autocopiant et autres papier pour duplication ou report, en rouleaux ou en feuilles					
17.12.76.00	Papier carbone, papier autocopiant et autres papier pour duplication ou report, en rouleaux ou en feuilles	4809 [20 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 17.12.77: Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles					
17.12.77.10	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	4811 10 00	kg	S	
17.12.77.33	Papiers et cartons auto-adhésifs	4811 [41 (20 + 90)]	kg	S	
17.12.77.35	Autres papiers et cartons gommés ou adhésifs	4811 49 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
17.12.77.55	Papiers non adhésifs, enduits imprégnés ou recouverts de plastique, blanchis, poids > 150 g/m^2	4811 51 00	kg	S	
17.12.77.59	Papiers non adhésifs, enduits imprégnés ou recouverts de matière plastique, autres que ceux du SH 4811.31	4811 59 00	kg	S	
17.12.77.70	Papiers et cartons enduits imprégnés ou recouverts de cire, paraffine, stéarine, huile ou glycérine	4811 60 00	kg	S	
17.12.77.80	Papiers, cartons, ouate de cellulose, nappes de fibres de cellulose, n.c.a.	4811 90 00	kg	S	

CPA 17.12.78: Cartons gris (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques

17.12.78.20	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits utilisés à des fins graphiques et deses papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués de fibres de bois obtenues par un procédé chimique)	4810 39 00	kg	S	
17.12.78.50	Papiers et cartons multicouches couchés, autres que ceux des SH 4810.91.10 et .91.30	4810 92 90	kg	S	

CPA 17.12.79: Autres cartons (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques

17.12.79.53	Papiers et cartons multicouches couchés, dont chaque couche est blanchie	4810 92 10	kg	S	
17.12.79.55	Papiers et cartons multicouches couchés, dont une seule couche extérieure est blanchie	4810 92 30	kg	S	
17.12.79.70	Autres papiers et cartons couchés, du SH 48.10	4810 [99 (10 + 30 + 90)]	kg	S	

NACE 17.21: Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

CPA 17.21.11: Carton ondulé, en rouleaux ou en feuilles

17.21.11.00	Papiers et cartons ondulés même perforés	4808 10 00	kg	S	

CPA 17.21.12: Sacs et sachets en papier

17.21.12.30	Sacs d'une largeur à la base ≥ 40 cm	4819 30 00	kg	S	
17.21.12.50	Sacs, autres que ceux d'une largeur à la base de ≥ 40 cm, sachets, pochettes (pour disques exclus) et cornets	4819 40 00	kg	S	

CPA 17.21.13: Boîtes et caisses en carton ondulé

17.21.13.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	4819 10 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 17.21.14: Boîtes et caisses pliantes en carton compact					
17.21.14.00	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	4819 20 00	kg	S	
CPA 17.21.15: Classeurs à courrier, boîtes de rangement et de classement et autres articles de bureau en carton					
17.21.15.30	Emballages, incl. les pochettes pour disques, n.c.a.	4819 50 00	kg	S	
17.21.15.50	Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires, n.c.a.	4819 60 00	kg	S	
NACE 17.22: Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique					
CPA 17.22.11: Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose					
17.22.11.20	Papier hygiénique	4818 [10 (10 + 90)]	kg	S	
17.22.11.40	Mouchoirs, serviettes à démaquiller en papier …	4818 20 10	kg	S	
17.22.11.60	Essuie-main en papier, …	4818 [20 (91 + 99)]	kg	S	
17.22.11.80	Nappes et serviettes de table en papier, …	4818 30 00	kg	S	
CPA 17.22.12: Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés, articles similaires à usage hygiénique et vêtements et accessoires de l'habillement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose					
17.22.12.10	Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., en ouates	5601 [10 (10 + 90)]	kg	S	
17.22.12.20	Serviettes, tampons hygiéniques, et articles similaires en papier,...	4818 [40 (11 + 13 + 19)]	kg	S	
17.22.12.30	Couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en papier	4818 [40 (91 + 99)]	kg	S	
17.22.12.40	Ouates; autres articles en ouates	5601 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90) + 00)]	kg	S	
17.22.12.50	Vêtements et accessoires du vêtement en papier …	4818 50 00	kg	S	
17.22.12.90	Autres articles en papier à usage domestique, hygiénique ou hospitalier	4818 [90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 17.22.13: Plats, assiettes, gobelets et articles similaires en papier ou en carton					
17.22.13.00	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets, … en papier ou carton	4823 [61 00 + 69 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 17.23: Fabrication d'articles de papeterie				
	CPA 17.23.11: Papier carbone, autocopiant et autre papier pour duplication et report; stencils complets et plaques offset en papier; papier gommé ou adhésif				
17.23.11.00	Papier carbone, autocopiant et autre papier pour duplication et report; stencils complets et plaques offset en papier; papier gommé ou adhésif	4816 [20 00 + 90 00]	kg	S	
	CPA 17.23.12: Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et assortiments divers d'articles de correspondance en papier ou en carton				
17.23.12.30	Enveloppes	4817 10 00	kg	S	
17.23.12.50	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées, cartes pour correspondance	4817 20 00	kg	S	
17.23.12.70	Boîtes, pochettes et similaires en papier ou en carton renfermant un assortiment d'articles de correspondance	4817 30 00	kg	S	
	CPA 17.23.13: Registres, livres comptables, carnets, formulaires et autres articles de papeterie, en papier ou carton				
17.23.13.13	Registres, livres comptables, carnets de commandes ou de quittance	4820 10 10	kg	S	
17.23.13.15	Carnets de notes, blocs de papier à lettre et mémorandums (à l'exclusion des calendriers)	4820 10 30	kg	S	
17.23.13.17	Agendas	4820 10 50	kg	S	
17.23.13.19	Autres produits n.c.a., tels que les carnets répertoires etc.	4820 10 90	—	S	
17.23.13.30	Cahiers	4820 20 00	kg	S	
17.23.13.50	Classeurs, reliures, chemises et couvertures à dossier	4820 30 00	kg	S	
17.23.13.70	Liasses et carnets manifold même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton	4820 40 00	kg	S	
17.23.13.80	Albums pour échantillonnages ou pour collections, en papier ou carton	4820 50 00	kg	S	
17.23.13.90	Autres articles de bureau ou de papeterie en papier ou carton du SH 48.20	4820 90 00	—	S	
	CPA 17.23.14: Autres papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, imprimés, gaufrés ou perforés				
17.23.14.00	Autres papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, imprimés, gaufrés ou perforés	4823 90 40	kg	S	
	NACE 17.24: Fabrication de papiers peints				
	CPA 17.24.11: Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrophanies				
17.24.11.00	Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrophanies	4814 [10 00 + 20 00 + 90 (10 + 80)]	kg	S	
	CPA 17.24.12: Revêtements muraux textiles				
17.24.12.00	Revêtements muraux en matières textiles	5905 [00 (10 + 30 + 50 + 70 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 17.29: Fabrication d'autres articles en papier ou en carton				
CPA 17.29.11: Étiquettes en papier ou carton					
17.29.11.20	Étiquettes imprimées auto-adhésives, en papier ou carton	4821 10 10	kg	S	
17.29.11.40	Étiquettes imprimées, en papier ou carton autres qu'autoadhésives	4821 10 90	kg	S	
17.29.11.60	Étiquettes de tous genres non imprimées, en papier ou carton, auto-adhésives	4821 90 10	kg	S	
17.29.11.80	Étiquettes de tous genres non imprimées, en papier ou carton, autres qu'auto-adhésives	4821 90 90	kg	S	
CPA 17.29.12: Blocs et plaques filtrantes, en pâte à papier					
17.29.12.00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	4812 00 00	kg	S	
CPA 17.29.19: Papier à cigarette; bobines, canettes et busettes et supports similaires; papiers et cartons filtres; autres articles en papier ou en carton n.c.a.					
17.29.19.10	Papier à cigarettes, en cahiers, en tubes ou en rouleaux d'une largeur ≤ 5 cm	4813 [10 00 + 20 00]	kg	S	
17.29.19.20	Tambours, bobines, busettes, canettes et similaires en pâte à papier, papier ou carton pour enroulement de fils textiles	4822 10 00	kg	S	
17.29.19.30	Tambours, bobines, busettes, canettes et similaires en pâte à papier, papier ou cartons autres que pour enroulement de fils textiles	4822 90 00	kg	S	
17.29.19.51	Papier et carton-filtre en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose	4823 20 00	kg	S	
17.29.19.55	Papiers à diagrammes pour enregistreur, en bobines, feuilles, disques	4823 40 00	kg	S	
17.29.19.57	Articles moulés ou pressés en pâte à papier	4823 [70 (10 + 90)]	kg	S	
17.29.19.85	Autres ouvrages en papier, carton, n.c.a. du SH 48.23	4823 90 85	kg	S	
	NACE 18.11: Imprimerie de journaux				
CPA 18.11.10: Impression de journaux					
18.11.10.00	Journaux et publications périodiques, imprimés, paraissant au moins quatre fois par semaine	—	kg	S	P
	NACE 18.12: Autre imprimerie (labeur)				
CPA 18.12.11: Impression de timbres-poste, timbres fiscaux, titres de valeurs, cartes «intelligentes», chéquiers et autres papiers fiduciaires					
18.12.11.00	Timbres-postes, timbres fiscaux et similaires; papier timbré; billets de banque, chèques, titres d'actions ou d'obligations et similaires, imprimés	—	kg	S	P
CPA 18.12.12: Impression de catalogues, brochures, affiches et autres imprimés publicitaires					
18.12.12.30	Catalogues commerciaux, imprimés	—	kg	S	P
18.12.12.50	Imprimés publicitaires et similaires (à l'exclusion des catalogues commerciaux)	—	kg	S	P

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 18.12.13: Impression de revues et périodiques paraissant moins de quatre fois par semaine					
18.12.13.00	Journaux et publications périodiques, imprimés, paraissant moins de quatre fois par semaine	—	kg	S	P
CPA 18.12.14: Impression de livres, de cartes géographiques, marines ou autres, d'images, de plans et photographies, de cartes postales					
18.12.14.07	Livres en feuillets, imprimés	—	kg	S	P
18.12.14.14	Livres, imprimés (à l'exclusion des produits en feuillets)	—	kg	S	P
18.12.14.21	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants, imprimés	—	kg	S	P
18.12.14.28	Encyclopédies et dictionnaires, même en fascicules, imprimés	—	kg	S	P
18.12.14.35	Atlas, imprimés	—	kg	S	P
18.12.14.42	Cartes géographiques, imprimées	—	kg	S	P
18.12.14.49	Cartes postales imprimées, même illustrées	—	kg	S	P
18.12.14.56	Cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	—	kg	S	P
18.12.14.63	Images, gravures et photographies, imprimées	—	kg	S	P
CPA 18.12.19: Autres travaux d'impression n.c.a.					
18.12.19.10	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	—	kg	S	P
18.12.19.20	Partitions musicales (y compris en braille), imprimées	—	kg	S	P
18.12.19.30	Décalcomanies, imprimées	—	kg	S	P
18.12.19.90	Autres imprimés, n.c.a.	—	—	S	P
NACE 18.13: Activités de pré-presse					
CPA 18.13.10: Travaux de préparation d'impression					
18.13.10.00	Services de composition et de clichage	—	—	I	
CPA 18.13.20: Plaques ou cylindres d'impression et autres supports d'impression					
18.13.20.00	Organes pour l'impression	8442 [50 (20 + 80)]	—	S	
CPA 18.13.30: Travaux auxiliaires de l'impression					
18.13.30.00	Autres services graphiques	—	—	I	
NACE 18.14: Reliure et activités connexes					
CPA 18.14.10: Reliure et services connexes					
18.14.10.10	Finition de livres et articles similaires par pliage, assemblage, piqûre, collage, coupage, pose de couverture	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
18.14.10.30	Finition de brochures, magazines, catalogues, publicités et prospectus, etc., par pliage, assemblage, piqûre, collage, coupage, pose de couverture	—	—	I	
18.14.10.50	Autre finition comme finition de papier ou carton imprimé, n.c.a.	—	—	I	

NACE 18.20: Reproduction d'enregistrements

CPA 18.20.10: Reproduction d'enregistrements sonores

18.20.10.10	Reproduction de disques pour électrophones	—	—	I	
18.20.10.30	Reproduction de bandes magnétiques d'une largeur ≤ 4 mm comportant des enregistrements du son	—	—	I	
18.20.10.50	Reproduction de bandes magnétiques d'une largeur > 4 mm mais ≤ 6,5 mm, comportant des enregistrements du son	—	—	I	
18.20.10.70	Reproduction de disques compacts	—	—	I	

CPA 18.20.20: Reproduction d'enregistrements vidéo

18.20.20.50	Reproduction de bandes magnétiques vidéo d'une largeur > 6,5 mm	—	—	I	
18.20.20.70	Reproduction de disques vidéo et autres supports à l'exclusion des bandes magnétiques vidéo	—	—	I	

CPA 18.20.30: Reproduction d'enregistrements informatiques

18.20.30.30	Reproduction de bandes magnétiques comportant des données informatiques d'une largeur ≤ 4 mm	—	—	I	
18.20.30.50	Reproduction de bandes magnétiques comportant des données informatiques d'une largeur > 4 mm	—	—	I	
18.20.30.70	Reproduction d'autres supports à l'exclusion des bandes magnétiques comportant des données informatiques	—	—	I	

NACE 19.10: Cokéfaction

CPA 19.10.30: Brai et coke de brai

19.10.30.00	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	2708 [10 00 + 20 00]	kg	T	

NACE 20.11: Fabrication de gaz industriels

CPA 20.11.11: Hydrogène, argon, gaz rares, azote et oxygène

20.11.11.20	Argon	2804 21 00	m^3	T	
20.11.11.30	Autres gaz rares	2804 [29 (10 + 90)]	m^3	T	
20.11.11.50	Hydrogène	2804 10 00	m^3	T	
20.11.11.60	Azote	2804 30 00	m^3	T	
20.11.11.70	Oxygène	2804 40 00	m^3	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.11.12: Dioxyde de carbone et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques					
20.11.12.30	Dioxyde de carbone	2811 21 00	kg	T	
20.11.12.50	Trioxyde de soufre; trioxyde de diarsenic	2811 29 10	kg	T	
20.11.12.70	Oxydes d'azote	2811 29 30	kg	T	
20.11.12.90	Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques	2811 29 90	kg	T	
CPA 20.11.13: Air liquide ou comprimé					
20.11.13.00	Air liquide; air comprimé	2853 00 30	kg	T	
NACE 20.12: Fabrication de colorants et de pigments					
CPA 20.12.11: Oxyde et peroxyde de zinc; oxydes de titane					
20.12.11.30	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	2817 00 00	kg	T	
20.12.11.50	Oxydes de titane	2823 00 00	kg TiO2 @	T	
CPA 20.12.12: Oxydes et hydroxydes de chrome, manganèse, plomb et cuivre					
20.12.12.00	Oxydes et hydroxydes de chrome, manganèse, plomb et cuivre	2819 [10 00 + 90 (10 + 90)] + 2820 [10 00 + 90 (10 + 90)] + 2824 [10 00 + 90 (10 + 90)] + 00)]	kg	T	
CPA 20.12.19: Autres oxydes, peroxydes et hydroxydes métalliques					
20.12.19.10	Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné, évalué en Fe2O3	2821 [10 00 + 20 00]	kg	T	
20.12.19.30	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	2822 00 00	kg	T	
20.12.19.50	Oxyde et hydroxyde de lithium; oxydes et hydroxydes de vanadium; oxydes et hydroxydes de nickel; oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	2825 [20 00 + 30 00 + 40 00 + 60 00]	kg	T	
20.12.19.73	Oxydes et hydroxydes de molybdène	2825 70 00	kg	T	
20.12.19.75	Oxydes d'antimoine	2825 80 00	kg	T	
20.12.19.90	Autres bases inorganiques, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques	2825 [90 (11 + 19 + 20 + 40 + 60 + 85)]	kg	T	
CPA 20.12.21: Matières colorantes organiques synthétiques et préparations à base de celles-ci; produits organiques synthétiques utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores; laques colorantes et préparations à base de celles-ci					
20.12.21.10	Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	3204 11 00	kg	T	
20.12.21.20	Colorants acides ou mordants et préparations à base de ces colorants	3204 12 00	kg	T	
20.12.21.30	Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	3204 13 00	kg	T	
20.12.21.40	Colorants directs et préparations à base de ces colorants	3204 14 00	kg	T	
20.12.21.50	Autres matières colorantes organiques synthétiques	3204 [15 00 + 16 00 + 17 00 + 19 00 + 90 00]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.12.21.60	Produits organiques synthétiques utilisés comme agents d'avivage fluorescents	3204 20 00	kg	T	
20.12.21.70	Laques colorantes et préparations à base de laques colorantes	3205 00 00	kg	T	

CPA 20.12.22: Extraits tannants d'origine végétale; tannins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés; matières colorantes d'origine végétale ou animale

20.12.22.50	Extraits tannants d'origine végétale, tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	3201 [10 00 + 20 00 + 90 (20 + 90)]	kg	T	
20.12.22.70	Matières colorantes et préparations d'origine végétale ou animale (à l'exclusion des noirs d'origine animale)	3203 [00 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 20.12.23: Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes; préparations enzymatiques pour le prétannage

20.12.23.30	Produits tannants organiques synthétiques	3202 10 00	kg	T	
20.12.23.50	Produits tannants inorganiques et préparations tannantes ou de prétannage	3202 90 00	kg	T	

CPA 20.12.24: Matières colorantes n.c.a.; produits inorganiques utilisés comme luminophores

20.12.24.15	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane contenant en poids ≥ 80 % de dioxyde de titane	3206 11 00	kg TiO2 @	T	
20.12.24.19	Autres pigments et préparations à base de dioxyde de titane	3206 19 00	kg TiO2 @	T	
20.12.24.40	Pigments et préparations à base de composés du chrome ou du cadmium	3206 [20 00 + 49 30]	kg	T	
20.12.24.70	Autres matières colorantes et autres préparations luminophores	3206 [41 00 + 42 00 + 49 (10 + 80) + 00)]	kg	T	

NACE 20.13: Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

CPA 20.13.21: Métalloïdes

20.13.21.11	Chlore	2801 10 00	kg	T	
20.13.21.16	Iode; fluor; brome	2801 [20 00 + 30 (10 + 90)]	kg	T	
20.13.21.20	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	2802 00 00	kg	T	
20.13.21.30	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone n.c.a.)	2803 00 00	kg	T	
20.13.21.40	Bore; tellure	2804 [50 (10 + 90)]	kg	T	
20.13.21.50	Silicium	2804 [61 00 + 69 00]	kg	T	
20.13.21.80	Phosphore; arsenic; sélénium	2804 [70 00 + 80 00 + 90 00]	kg	T	

CPA 20.13.22: Dérivés halogénés, oxyhalogénés ou sulfurés des éléments non métalliques

20.13.22.35	Chlorures et oxychlorures de phosphore	2812 [10 (11 + 15 + 16 + 18)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.13.22.37	(oxy)Halogénures d'éléments non métalliques autres que de phosphore	2812 [10 (91 + 93 + 94 + 95 + 99) + 00)]	kg	T	
20.13.22.60	Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce	2813 [10 00 + 90 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 20.13.23: Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium; mercure					
20.13.23.00	Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium; mercure	2805 [11 00 + 12 00 + 19 (10 + 90) + 30 (10 + 90) + 40 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 20.13.24: Chlorure d'hydrogène; oléum; pentaoxyde de diphosphore; autres acides inorganiques; dioxydes de silicium et de soufre					
20.13.24.13	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	2806 10 00	kg HCl @	T	
20.13.24.15	Acide chlorosulfurique	2806 20 00	kg	T	
20.13.24.33	Acide sulfurique	2807 00 10	kg SO2 @	T	
20.13.24.35	Oléum	2807 00 90	kg SO2 @	T	
20.13.24.53	Pentaoxyde de diphosphore	2809 10 00	kg P2O5	T	
20.13.24.55	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	2809 20 00	kg P2O5	T	
20.13.24.60	Oxydes de bore; acides boriques et acides inorganiques autres que le fluorure d'hydrogène	2810 [00 (10 + 90)] + 2811 [19 (10 + 20 + 80)]	kg	T	
20.13.24.73	Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	2811 11 00	kg HF @	T	
20.13.24.75	Dioxyde de silicium	2811 22 00	kg SiO2 @	T	
20.13.24.77	Dioxyde de soufre	2811 29 05	kg SO2 @	T	
CPA 20.13.25: Oxydes, hydroxydes et peroxydes; hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques					
20.13.25.25	Hydroxyde de sodium (soude caustique), solide	2815 11 00	kg NaOH @	T	
20.13.25.27	Hydroxyde de sodium (soude caustique), en solution aqueuse (lessive)	2815 12 00	kg NaOH	T	
20.13.25.30	Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	2815 20 00	kg KOH	T	
20.13.25.50	Peroxydes de sodium ou de potassium	2815 30 00	kg	T	
20.13.25.60	Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium et de baryum	2816 [10 00 + 40 00]	kg	T	
20.13.25.70	Hydroxyde d'aluminium	2818 30 00	kg Al2O3 @	T	
20.13.25.80	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	2825 10 00	kg	T	
CPA 20.13.31: Halogénures métalliques					
20.13.31.10	Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor	2826 [12 00 + 19 (10 + 90) + 30 00 + 90 (10 + 80)]	kg F @	T	
20.13.31.30	Chlorures, sauf d'ammonium	2827 [20 00 + 31 00 + 32 00 + 35 00 + 39 (10 + 20 + 30 + 85)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.13.31.50	Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre et d'autres métaux	2827 [41 00 + 49 (10 + 90)]	kg	T	
20.13.31.70	Bromures et oxybromures, iodures et oxyiodures	2827 [51 00 + 59 00 + 60 00]	kg	T	
CPA 20.13.32: Hypochlorites, chlorates, perchlorates					
20.13.32.30	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites	2828 [10 00 + 90 00]	kg Cl @	T	
20.13.32.50	Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates	2829 [11 00 + 19 00 + 90 (10 + 40 + 80)]	kg	T	
CPA 20.13.41: Sulfures, sulfites et sulfates					
20.13.41.10	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non; dithionites et sulfoxylates	2830 [10 00 + 90 (11 + 85)] + 2831 [10 00+90 00]	kg	T	
20.13.41.33	Sulfites	2832 [10 00 + 20 00]	kg Na2S2O5 @	T	
20.13.41.35	Thiosulfates	2832 30 00	kg	T	
20.13.41.51	Sulfate de baryum ou d'aluminium	2833 [22 00 + 27 00]	kg	T	
20.13.41.57	Sulfates autres que d'aluminium et de baryum	2833 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 24 00 + 25 00 + 29 (20 + 30 + 60 + 80)]	kg	T	
20.13.41.73	Aluns	2833 30 00	kg	T	
20.13.41.75	Peroxosulfates (persulfates)	2833 40 00	kg	T	
CPA 20.13.42: Phosphinates, phosphonates, phosphates, polyphosphates et nitrates (à l'exclusion du potassium)					
20.13.42.10	Nitrates autres que de potassium	2834 [29 (20 + 40 + 80)]	kg N @	T	
20.13.42.20	Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	2835 10 00	kg	T	
20.13.42.30	Phosphate de mono-ou de disodium	2835 22 00	kg P2O5 @	T	
20.13.42.40	Hydrogéno-orthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)	2835 25 00	kg P2O5 @	T	
20.13.42.70	Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	2835 31 00	kg P2O5 @	T	
20.13.42.80	Phosphates (à l'exclusion de l'hydrogénoorthophosphate de calcium et des phosphates de mono-ou de disodium); polyphosphates (à l'exclusion du triphosphate de sodium)	2835 [24 00 + 26 00 + 29 (10 + 30 + 90) + 00)]	kg	T	
CPA 20.13.43: Carbonates					
20.13.43.10	Carbonate de disodium	2836 20 00	kg Na2CO3 @	T	
20.13.43.20	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	2836 30 00	kg	T	
20.13.43.40	Carbonate de calcium	2836 50 00	kg	T	
20.13.43.90	Autres carbonates	2836 [40 00 + 60 00 + 91 00 + 92 00 + 99 (11 + 17 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.13.51: Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques; métaux précieux à l'état colloïdal					
20.13.51.10	Manganites, manganates et permanganates; molybdates; tungstates (wolframates)	2841 [61 00 + 69 00 + 70 00 + 80 00]	kg	S	
20.13.51.25	Chromates et dichromates, peroxochromates	2841 [30 00 + 50 00]	kg	T	
20.13.51.75	Autres sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques	2841 [90 (30 + 85)]	kg	S	
20.13.51.83	Nitrate d'argent	2843 21 00	kg	S	
20.13.51.85	Métaux précieux à l'état colloïdal, composés, amalgames sauf nitrate d'argent	2843 [10 (10 + 90) + 29 00 + 30 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 20.13.52: Composés inorganiques n.c.a., y compris eau distillée; amalgames autres qu'amalgames de métaux précieux					
20.13.52.50	Eaux distillées	2853 00 10	kg	S	
20.13.52.70	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, à l'exclusion des amalgames	2852 00 00	kg	S	
20.13.52.90	Autres composés inorganiques, amalgames autres que de métaux précieux	2853 [00 (50 + 90)]	kg	S	
CPA 20.13.61: Isotopes n.c.a. et leurs composés (y compris eau lourde)					
20.13.61.00	Eau lourde, autres isotopes que ceux du SH 28.44 et leurs composés	2845 [10 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 20.13.62: Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes; fulminates, cyanates et thiocyanates; silicates; borates; perborates; autres sels des acides ou peroxoacides inorganiques					
20.13.62.20	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes	2837 [11 00 + 19 00 + 20 00]	kg	T	
20.13.62.30	Borates; peroxoborates (perborates)	2840 [11 00 + 19 (10 + 90) + 20 (10 + 90) + 00)]	kg B2O3 @	T	
20.13.62.40	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce	2839 [11 00 + 19 00 + 90 (10 + 90)]	kg SiO2 @	T	
20.13.62.70	Silicates doubles ou complexes	2842 10 00	kg	T	
20.13.62.80	Autres sels des acides et peroxoacides inorganiques (à l'exclusion des azotures)	2842 [90 (10 + 80)]	kg	T	
CPA 20.13.63: Peroxyde d'hydrogène					
20.13.63.00	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée	2847 00 00	kg H2O2	T	
CPA 20.13.64: Phosphures, carbures, hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures					
20.13.64.50	Carbures, de constitution chimique définie ou non	2849 [10 00 + 20 00 + 90 (10 + 30 + 50 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.13.64.80	Phosphures (à l'exclusion des ferrophosphores), de constitution chimique définie ou non; hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du 20.13.64.50	2848 00 00 + 2850 [00 (20 + 60 + 90)]	kg	T	

CPA 20.13.65: Composés des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium

20.13.65.00	Composés de métaux des terres rares et des mélanges de ces métaux	2846 [10 00 + 90 00]	kg	S	

CPA 20.13.66: Sulfure, à l'exclusion du soufre sublimé, précipité ou colloïdal

20.13.66.00	Soufres (à l'exclusion du soufre brut, non raffiné, sublimé, précipité et colloïdal)	2503 00 90	kg	S	

CPA 20.13.67: Pyrites de fer grillées

20.13.67.00	Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	2601 20 00	kg	S	

CPA 20.13.68: Quartz piézo-électrique; autres pierres précieuses et semi-précieuses synthétiques ou reconstituées, brutes

20.13.68.00	Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	7104 [10 00 + 20 00]	g	S	

NACE 20.14: Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

CPA 20.14.11: Hydrocarbures acycliques

20.14.11.20	Hydrocarbures acycliques saturés	2901 10 00	kg	T	
20.14.11.30	Éthylène	2901 21 00	kg	T	
20.14.11.40	Propène (propylène)	2901 22 00	kg	T	
20.14.11.50	Butène (butylène) et ses isomères	2901 23 00	kg	T	
20.14.11.60	Buta-1, 3-diene et isoprène	2901 24 00	kg	T	
20.14.11.90	Autres hydrocarbures acycliques non saturés	2901 29 00	kg	T	

CPA 20.14.12: Hydrocarbures cycliques

20.14.12.13	Cyclohexane	2902 11 00	kg	T	
20.14.12.15	Autres hydrocarbures, cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	2902 19 00	kg	T	
20.14.12.23	Benzène	2902 20 00	kg	T	
20.14.12.25	Toluène	2902 30 00	kg	T	
20.14.12.43	O-xylène	2902 41 00	kg	T	
20.14.12.45	P-xylène	2902 43 00	kg	T	
20.14.12.47	M-xylène et isomères du xylène en mélange	2902 [42 00 + 44 00]	kg	T	
20.14.12.50	Styrène	2902 50 00	kg	T	
20.14.12.60	Éthylbenzène	2902 60 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.14.12.70	Cumène	2902 70 00	kg	T	
20.14.12.90	Autres hydrocarbures cycliques	2902 90 00	kg	T	
CPA 20.14.13: Dérivés chlorés des hydrocarbures acycliques					
20.14.13.13	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	2903 11 00	kg	T	
20.14.13.15	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	2903 12 00	kg	T	
20.14.13.23	Chloroforme (trichlorométhane)	2903 13 00	kg	T	
20.14.13.25	Tétrachlorure de carbone	2903 14 00	kg	T	
20.14.13.53	1,2-dichloroéthane (chlorure d'éthylène)	2903 15 00	kg	T	
20.14.13.57	Autres dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques	2903 [19 (10 + 80)]	kg	T	
20.14.13.71	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	2903 21 00	kg	T	
20.14.13.74	Trichloroéthylène; tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	2903 [22 00 + 23 00]	kg	T	
20.14.13.79	Autres dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques	2903 29 00	kg	T	
CPA 20.14.14: Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, halogénés ou non					
20.14.14.50	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	2904 10 00	kg	T	
20.14.14.70	Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	2904 20 00	kg	T	
20.14.14.90	Autres dérivés sulfonés, nitrés, nitrosés des hydrocarbures, même halogénés	2904 [90 (40 + 95)]	kg	T	
CPA 20.14.19: Autres dérivés des hydrocarbures					
20.14.19.10	Dérivés fluorés, bromés, iodés des hydrocarbures acycliques	2903 [31 00 + 39 (11 + 15 + 19 + 90)]	kg	S	
20.14.19.30	Dérivés bi-halogènes et plus des hydrocarbures acycliques	2903 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 (10 + 90) + 45 (10 + 15 + 20 + 25 + 30 + 35 + 40 + 45 + 50 + 55 + 90) + 46 (10 + 20 + 90) + 47 00 + 49 (11 + 15 + 19 + 20 + 30 + 40 + 80)]	kg	S	
20.14.19.50	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	2903 [51 00 + 52 00 + 59 (20 + 80)]	kg	S	
20.14.19.70	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	2903 [61 00 + 62 00 + 69 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 20.14.21: Alcools gras industriels					
20.14.21.00	Alcools gras industriels	3823 70 00	kg	T	
CPA 20.14.22: Monoalcools					
20.14.22.10	Méthanol (alcool méthylique)	2905 11 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.14.22.20	Propane 1-ol (alcool propylique) et propane 2-ol (alcool isopropylique)	2905 12 00	kg	T	
20.14.22.30	Butane 1-ol (alcool n-butylique)	2905 13 00	kg	T	
20.14.22.40	Autres butanols	2905 [14 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.22.63	Octanol (alcool octylique) et ses isomères	2905 [16 (20 + 85)]	kg	T	
20.14.22.65	Alcool laurique, cétylique, stéarique, et autres monoalcools saturés	2905 [17 00 + 19 00]	kg	T	
20.14.22.70	Monoalcools non saturés	2905 [22 00 + 29 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 20.14.23: Diols, polyalcools, alcools cycliques et leurs dérivés					
20.14.23.10	Ethylène glycol (éthanediol)	2905 31 00	kg	T	
20.14.23.20	Propylène glycol (propane 1,2-diol)	2905 32 00	kg	T	
20.14.23.33	D-glucitol (sorbitol)	2905 [44 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	T	
20.14.23.39	Autres diols et autres polyalcools que le D-glucitol (sorbitol)	2905 [39 (20 + 25 + 30 + 95) + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00]	kg	T	
20.14.23.50	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques	2905 [51 00 + 59 (91 + 98)]	kg	T	
20.14.23.60	Glycérines (y compris la glycérine synthétique, mais à l'exclusion de la glycérine brute et des eaux et lessives glycérineuses)	2905 45 00	kg	T	
20.14.23.73	Alcools cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	2906 [11 00 + 12 00 + 13 (10 + 90) + 00)]	kg	T	
20.14.23.75	Alcools aromatiques	2906 [21 00 + 29 00]	kg	T	
CPA 20.14.24: Phénols; phénols-alcools et dérivés des phénols					
20.14.24.10	Monophénols	2907 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 15 (10 + 90) + 19 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.24.33	4,4 -isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	2907 23 00	kg	T	
20.14.24.39	Polyphénols autres que ceux du SH 2907.23; phénols-alcools	2907 [21 00 + 22 00 + 29 00]	kg	T	
20.14.24.50	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools	2908 [11 00 + 19 00 + 91 00 + 99 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 20.14.31: Acides monocarboxyliques gras industriels; huiles acides de raffinage					
20.14.31.20	Acide stéarique industriel	3823 11 00	kg	T	
20.14.31.30	Acide oléique industriel	3823 12 00	kg	T	
20.14.31.50	Tall acide gras industriel	3823 13 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.14.31.95	Autres acides gras monocarboxyliques industriels distillés	3823 19 10	kg	T	
20.14.31.97	Autres acides gras monocarboxyliques industriels	3823 [19 (30 + 90)]	kg	T	

CPA 20.14.32: Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs dérivés

20.14.32.15	Acétate d'éthyle	2915 31 00	kg	T	
20.14.32.19	Esters de l'acide acétique (à l'exclusion de l'acétate d'éthyle)	2915 [32 00 + 33 00 + 36 00 + 39 00]	kg	T	
20.14.32.20	Acides mono-, di-ou trichloroacétique, propionique, butyrique, valérique, leurs sels et esters	2915 [40 00 + 50 00 + 60 (11 + 19 + 90)]	kg	T	
20.14.32.35	Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters	2915 70 00	kg	T	
20.14.32.50	Acide formique, ses sels et ses esters	2915 [11 00 + 12 00 + 13 00]	kg	T	
20.14.32.71	Acide acétique	2915 21 00	kg	T	
20.14.32.77	Anhydride acétique	2915 24 00	kg	T	
20.14.32.78	Autres sels de l'acide acétique	2915 29 00	kg	T	
20.14.32.80	Acide laurique et autres, leurs sels et esters	2915 90 00	kg	T	

CPA 20.14.33: Acides monocarboxyliques, cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, acycliques, polycarboxyliques non saturés et leurs dérivés

20.14.33.10	Acide acrylique et ses sels, et autres acides monocarboxyliques des SH 2916.19 et .20	2916 [11 00 + 19 (10 + 40 + 50 + 95) + 00)]	kg	T	
20.14.33.20	Esters de l'acide acrylique	2916 12 00	kg	T	
20.14.33.30	Acide méthacrylique et ses sels	2916 13 00	kg	T	
20.14.33.40	Esters de l'acide méthacrylique	2916 14 00	kg	T	
20.14.33.50	Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	2916 15 00	kg	T	
20.14.33.63	Acide benzoïque, ses sels et ses esters	2916 31 00	kg	T	
20.14.33.65	Peroxyde benzoyle et chlorure de benzoyle	2916 32 00	kg	T	
20.14.33.67	Acide phénylacétique, ses sels et ses esters	2916 [34 00 + 35 00]	kg	T	
20.14.33.70	Autres acides monocarboxyliques aromatiques et leurs dérivés	2916 39 00	kg	T	
20.14.33.83	Acide oxalique, azélaïque, sébacique, leurs sels et leurs esters et autres acides polycarboxyliques des SH 2917.19 et .20	2917 [11 00 + 13 (10 + 90) + 19 (10 + 90) + 00)]	kg	T	
20.14.33.85	Acide adipique, ses sels et ses esters	2917 12 00	kg	T	
20.14.33.87	Anhydride maléïque	2917 14 00	kg	T	

CPA 20.14.34: Acides polycarboxyliques et carboxyliques aromatiques, contenant des fonctions oxygénées supplémentaires, et leurs dérivés, à l'exclusion de l'acide salicyclique et ses sels

20.14.34.10	Orthophtalates de dioctyle ou de dibutyle	2917 [32 00 + 34 10]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.14.34.20	Autres esters de l'acide orthophtalique	2917 [33 00 + 34 90]	kg	T	
20.14.34.30	Anhydride phtalique; acide téréphtalique et ses sels	2917 [35 00 + 36 00]	kg	T	
20.14.34.40	Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des esters de l'acide orthophtalique, de l'anhydride phtalique, de l'acide téréphtalique et ses sels)	2917 [37 00 + 39 (20 + 95)]	kg	T	
20.14.34.73	Acide citrique, ses sels et ses esters	2918 [14 00 + 15 00]	kg	T	
20.14.34.75	Acides carboxyliques oxygénés, leurs anhydrides, dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés (sauf acides citrique, salicylique, o-acétylsalicylique, et leurs sels et esters)	2918 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 16 00 + 18 00 + 19 (30 + 40 + 50 + 98) + 29 00 + 30 00 + 91 00 + 99 (40 + 90)]	kg	T	

CPA 20.14.41: Composés à fonction amine

20.14.41.13	Mono-, di-ou triméthilamine et sels	2921 11 00	kg	T	
20.14.41.19	Autres monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921 [19 (40 + 50 + 60 + 99)]	kg	T	
20.14.41.23	Héxaméthylènediamine et ses sels; éthylènediamine et ses sels	2921 [21 00 + 22 00]	kg	T	
20.14.41.29	Autres polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921 29 00	kg	T	
20.14.41.30	Mono-, polyamines cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques, dérivés et sels	2921 [30 (10 + 91 + 99)]	kg	T	
20.14.41.51	Aniline et ses sels	2921 41 00	kg	T	
20.14.41.53	Dérivés de l'aniline et leurs sels	2921 42 00	kg	T	
20.14.41.59	Autres monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921 [43 00 + 44 00 + 45 00 + 46 00 + 49 00]	kg	T	
20.14.41.70	Polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921 [51 (11 + 19 + 90) + 59 (50 + 90)]	kg	T	

CPA 20.14.42: Composés aminés à fonction oxygénée, à l'exclusion de la lysine et de l'acide glutamique

20.14.42.33	Monoéthanolamine et ses sels	2922 11 00	kg	T	
20.14.42.35	Diéthanolamine et ses sels	2922 12 00	kg	T	
20.14.42.37	Triéthanolamine et ses sels	2922 [13 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.42.39	Amino-alcools, éthers, esters, à fonction oxygénée unique, et sels	2922 [14 00 + 19 (10 + 20 + 30 + 85)]	kg	T	
20.14.42.90	Composés aminés à fonctions oxygénées autres qu'aminoalcools, lysine et acide glutamique	2922 [21 00 + 29 00 + 31 00 + 39 00 + 43 00 + 44 00 + 49 (20 + 85) + 00)]	kg	T	

CPA 20.14.43: Uréines; composés à fonction carboxyimide ou nitrile et leurs dérivés

20.14.43.10	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	2924 21 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.14.43.20	Saccharine et ses sels	2925 11 00	kg	T	
20.14.43.30	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (autres que saccharine et ses sels)	2925 [12 00 + 19 (20 + 95)]	kg	T	
20.14.43.40	Imines et leurs dérivés; sels de ces produits	2925 [21 00 + 29 00]	kg	T	
20.14.43.50	Acrylonitrile	2926 10 00	kg	T	
20.14.43.60	1-Cyanoguanidine	2926 20 00	kg	T	
20.14.43.70	Composés à fonction nitrile autres qu'acrylonitrile et 1cyanoguanidine	2926 [30 00 + 90 (20 + 95)]	kg	T	
CPA 20.14.44: Composés à autres fonctions azotées					
20.14.44.20	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	2927 00 00	kg	T	
20.14.44.30	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	2928 [00 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.44.50	Isocyanates	2929 10 00	kg	T	
20.14.44.90	Composés à autres fonctions azotées (autres qu'isocyanates)	2929 90 00	kg	T	
CPA 20.14.51: Thiocomposés organiques et autres composés organo-inorganiques					
20.14.51.33	Thiocarbamates et dithiocarbamates; mono-, di-ou tétrasulfures de thiourame; méthionine	2930 [20 00 + 30 00 + 40 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.51.39	Autres thiocomposés organiques	2930 [50 00 + 90 (13 + 16 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 99)]	kg	T	
20.14.51.50	Autres composés organo-inorganiques	2931 [00 (10 + 20 + 30 + 40 + 99)]	kg	T	
CPA 20.14.52: Composés hétérocycliques n.c.a.; acides nucléiques et leurs sels					
20.14.52.10	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exlusivement (sauf lactones autres que coumarines)	2932 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 19 00 + 21 00 + 91 00 + 92 00 + 93 00 + 94 00 + 95 00 + 99 00]	kg	T	
20.14.52.30	Composés hétérocycliques à cycle imidazole non condensé (autres que l'hydantoïne et ses dérivés)	2933 [29 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.52.60	Mélamine	2933 61 00	kg	T	
20.14.52.80	Composés dont la structure comporte un cycle pyridine non condensé ou des cycles quinoléine ou isoquinoléine sans autres condensations; lactames; autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement (à l'exclusion des composés dont la structure comporte un cycle pyrazole non condensé, imidazole non condensé, pyrimidine, pipérazine ou triazine non condensé)	2933 [31 00 + 32 00 + 33 00 + 39 (10 + 20 + 25 + 35 + 40 + 45 + 50 + 55 + 99) + 41 00 + 49 (10 + 30 + 90) + 71 00 + 72 00 + 79 00 + 91 (10 + 90) + 99 (20 + 50 + 80)]	kg	T	
20.14.52.90	Acides nucléiques, composés hétérocycliques, à cycle thiazole, benzothiazole et autres (à l'exclusion des composés à cycle phénothiazine)	2934 [10 00 + 20 (20 + 80) + 91 00 + 99 (60 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.14.53: Esters phosphoriques et leurs sels, esters d'autres acides inorganiques (à l'exclusion des esters d'halogénures d'hydrogène) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
20.14.53.50	Esters phosphoriques (y compris les lactophosphates), leurs sels et leurs dérivés	2919 [10 00 + 90 00]	kg	T	
20.14.53.80	Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2920 [11 00 + 19 00 + 90 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 85)]	kg	T	
CPA 20.14.61: Composés à fonction aldéhyde					
20.14.61.11	Méthanal (formaldéhyde)	2912 11 00	kg	T	
20.14.61.13	Éthanal (acétaldéhyde)	2912 12 00	kg	T	
20.14.61.15	Butanal (butyraldéhyde, isomère normal)	2912 19 10	kg	T	
20.14.61.19	Autres aldéhydes acycliques sans autres fonctions oxygénées	2912 19 90	kg	T	
20.14.61.20	Aldéhydes cycliques sans autres fonctions oxygénées	2912 [21 00 + 29 00]	kg	S	
20.14.61.30	Aldéhydes-alcools	2912 30 00	kg	S	
20.14.61.40	Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées	2912 [41 00 + 42 00 + 49 00]	kg	S	
20.14.61.50	Polymères cycliques des aldéhydes	2912 50 00	kg	S	
20.14.61.60	Paraformaldéhyde	2912 60 00	kg	T	
20.14.61.70	Dérivés halogènes, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du SH 29.12	2913 00 00	kg	S	
CPA 20.14.62: Composés à fonction cétone et quinone					
20.14.62.11	Acétone	2914 11 00	kg	T	
20.14.62.13	Butanone (méthyléthylcétone)	2914 12 00	kg	T	
20.14.62.15	4-méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	2914 13 00	kg	T	
20.14.62.19	Autres cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	2914 [19 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.62.31	Camphre, cétones aromatiques (-alcools, -aldéhydes, phénols) et contenant d'autres fonctions oxygénées	2914 [21 00 + 31 00 + 39 00 + 40 (10 + 90) + 00)]	kg	T	
20.14.62.33	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	2914 22 00	kg	T	
20.14.62.35	Ionones et méthylionones	2914 23 00	kg	T	
20.14.62.39	Autres cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, sans autres fonctions oxygénées	2914 29 00	kg	T	
20.14.62.60	Quinones	2914 [61 00 + 69 (10 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.14.62.70	Dérivés halogènes, sulfonés, nitrés ou nitrosés de cétones et quinones	2914 70 00	kg	T	

CPA 20.14.63: Éthers, peroxydes organiques, époxydes, acétals, hémiacétals et leurs dérivés

20.14.63.10	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909 [11 00 + 19 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.63.23	Ethers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés	2909 20 00	kg	T	
20.14.63.25	Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909 [30 (10 + 31 + 35 + 38 + 90)]	kg	T	
20.14.63.33	2,2-oxydiéthanol (diéthylène glycol)	2909 41 00	kg	T	
20.14.63.39	Autres éthers-alcools et leurs dérivés	2909 [43 00 + 44 00 + 49 (11 + 80)]	kg	T	
20.14.63.50	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés	2909 50 00	kg	S	
20.14.63.60	Peroxydes d'alcools, d'éthers, de cétones et leurs dérivés	2909 60 00	kg	S	
20.14.63.73	Oxiranne (oxyde d'éthylène)	2910 10 00	kg	T	
20.14.63.75	Méthyloxiranne (oxyde de propylène)	2910 20 00	kg	T	
20.14.63.79	Autres époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols, époxyéthers et leurs dérivés	2910 [30 00 + 40 00 + 90 00]	kg	T	
20.14.63.80	Acétals, hémi-acétals même à autres fonctions oxygénées et leurs dérivés	2911 00 00	kg	T	

CPA 20.14.64: Enzymes et autres composés organiques n.c.a.

20.14.64.30	Autres composés organiques de constitution chimique définie ne pouvant pas être classée ailleurs	2942 00 00	kg	T	
20.14.64.50	Présure et ses concentrats	3507 10 00	kg	S	
20.14.64.70	Enzymes et enzymes préparés n.c.a., autres que présure et ses concentrats	3507 [90 (30 + 90)]	kg	S	

CPA 20.14.71: Dérivés de produits végétaux ou résineux

20.14.71.20	Matières minérales naturelles activées et noirs d'origine animale	3802 90 00	kg	S	
20.14.71.30	Tall oil, même raffiné	3803 [00 (10 + 90)]	kg	S	
20.14.71.40	Essence de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate, huile de pin et autres	3805 [10 (10 + 30 + 90) + 90 (10 + 90)]	kg	S	
20.14.71.50	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence et huiles de colophane; gommes fondues	3806 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 90 00]	kg	S	
20.14.71.70	Goudrons de bois; créosote; méthylène, poix et préparations similaires	3807 [00 (10 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.14.72: Charbon de bois					
20.14.72.00	Charbon de bois (charbon de coke ou noix incl.), même aggloméré	4402 [10 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 20.14.73: Huiles et autres produits de la distillation des goudrons et produits similaires					
20.14.73.20	Benzols, toluols et xylols	2707 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 90) + 30 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.73.40	Naphtalène et mélanges d'hydrocarbures aromatiques	2707 [40 00 + 50 (10 + 90)]	kg	T	
20.14.73.60	Phénols	2707 99 80	kg	T	
20.14.73.90	Autres huiles et produits de la distillation des goudrons de houille	2707 [91 00 + 99 (11 + 19 + 30 + 50 + 70 + 91 + 99)]	kg	T	
CPA 20.14.74: Alcool éthylique non dénaturé d'une teneur d'alcool par volume de 80 % ou plus					
20.14.74.00	Alcool éthylique non dénaturé, ≥ 80 % en volume, non rectifié	2207 10 00	l	S	
CPA 20.14.75: Alcool éthylique et autres alcools, dénaturés					
20.14.75.00	Alcool éthylique et eaux de vie dénaturés de tous titres	2207 20 00	l	S	
NACE 20.15: Fabrication de produits azotés et d'engrais					
CPA 20.15.10: Acide nitrique; acides sulfonitriques; ammoniac					
20.15.10.50	Acide nitrique; acides sulfonitriques	2808 00 00	kg N @	T	
20.15.10.75	Ammoniac anhydre	2814 10 00	kg N @	T	
20.15.10.77	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	2814 20 00	kg N @	T	
CPA 20.15.20: Chlorure d'ammonium; nitrites					
20.15.20.30	Chlorure d'ammonium	2827 10 00	kg	T	
20.15.20.80	Nitrites	2834 10 00	kg N @	T	
CPA 20.15.31: Urée					
20.15.31.30	Urée, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec	3102 10 10	kg N	T	
20.15.31.80	Urée, d'une teneur en azote ≤ 45 % en poids du produit anhydre à l'état sec	3102 10 90	kg N	T	
CPA 20.15.32: Sulfate d'ammonium					
20.15.32.00	Sulfate d'ammonium	3102 21 00	kg N	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.15.33: Nitrate d'ammonium					
20.15.33.00	Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	3102 [30 (10 + 90)]	kg N	T	
CPA 20.15.34: Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium					
20.15.34.00	Sel doubles et mélanges de nitrates de calcium et d'ammonium	3102 60 00	kg N	T	
CPA 20.15.35: Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant					
20.15.35.30	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques d'une teneur en azote ≤ 28 % en poids	3102 40 10	kg N	T	
20.15.35.80	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques d'une teneur en azote > 28% en poids	3102 40 90	kg N	T	
CPA 20.15.39: Autres engrais et mélanges azotés					
20.15.39.30	Sels doubles et mélanges de sulfate et nitrate d'ammonium	3102 29 00	kg N	T	
20.15.39.60	Solutions aqueuses ou ammoniacales d'urée et nitrate d'ammonium en mélange	3102 80 00	kg N	T	
20.15.39.90	Autres engrais minéraux ou chimiques azotés (mélanges non spécifiés incl.)	3102 90 00	kg N	T	
CPA 20.15.41: Superphosphates					
20.15.41.00	Superphosphates	3103 [10 (10 + 90)]	kg P2O5	T	
CPA 20.15.49: Autres engrais phosphatés					
20.15.49.00	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés autres que superphosphates	3103 90 00	kg P2O5	T	
CPA 20.15.51: Chlorure de potassium (muriate de potasse)					
20.15.51.00	Chlorure de potassium	3104 [20 (10 + 50 + 90)]	kg K2O	T	
CPA 20.15.52: Sulfate de potassium (sulfate de potasse)					
20.15.52.00	Sulfate de potassium	3104 30 00	kg K2O	T	
CPA 20.15.59: Autres engrais potassiques					
20.15.59.00	Engrais minéraux ou chimiques potassiques autres que chlorure et sulfate de potassium	3104 90 00	kg K2O	T	
CPA 20.15.60: Nitrate de sodium					
20.15.60.00	Nitrate de sodium	3102 [50 (10 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.15.71: Engrais ternaires: azote, phosphore et potassium					
20.15.71.30	Engrais contenant de l'azote, du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote > 10% en poids du produit anhydre à l'état sec	3105 20 10	kg	T	
20.15.71.80	Engrais contenant de l'azote, du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote ≤ 10 % en poids du produits anhydre à l'état sec	3105 20 90	kg	T	
CPA 20.15.72: Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)					
20.15.72.00	Hydrogéno-orthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	3105 30 00	kg	T	
CPA 20.15.73: Phosphate monoammonique					
20.15.73.00	Phosphate monoammonique, même en mélange avec du phosphate diammonique	3105 40 00	kg	T	
CPA 20.15.74: Engrais binaires: azote et phosphore					
20.15.74.00	Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et phosphore	3105 [51 00 + 59 00]	kg	T	
CPA 20.15.75: Engrais binaires: phosphore et potassium					
20.15.75.00	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	3105 [60 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 20.15.76: Nitrates de potassium					
20.15.76.00	Nitrate de potassium	2834 21 00	kg N @	T	
CPA 20.15.79: Engrais minéraux ou chimiques contenant au moins deux éléments fertilisants (azote, phosphore, potassium) n.c.a.					
20.15.79.30	Engrais du SH 31 en tablettes ou emballages ≤ 10 kg brut	3105 10 00	kg	T	
20.15.79.80	Autres engrais minéraux ou chimiques, n.c.a.	3105 [90 (10 + 91 + 99)]	kg	T	
CPA 20.15.80: Engrais d'origine animale ou végétale n.c.a.					
20.15.80.00	Engrais d'origine animale ou végétale	3101 00 00	kg	T	
NACE 20.16: Fabrication de matières plastiques de base					
CPA 20.16.10: Polymères de l'éthylène, sous formes primaires					
20.16.10.35	Polyéthylène linéaire d'une densité < 0,94, sous formes primaires	3901 10 10	kg	T	
20.16.10.39	Polyéthylènes autres que linéaires d'une densité < 0,94, sous formes primaires	3901 10 90	kg	T	
20.16.10.50	Polyéthylène de densité ≥ 0,94, sous formes primaires	3901 [20 (10 + 90)]	kg	T	
20.16.10.70	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, sous formes primaires	3901 30 00	kg	T	
20.16.10.90	Autres polymères de l'éthylène, sous formes primaires	3901 [90 (30 + 90)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.16.20: Polymères du styrène, sous formes primaires					
20.16.20.35	Polystyrène expansible, sous formes primaires	3903 11 00	kg	T	
20.16.20.39	Polystyrène, sous formes primaires autre qu'expansible	3903 19 00	kg	T	
20.16.20.50	Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN), sous formes primaires	3903 20 00	kg	T	
20.16.20.70	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS), sous formes primaires	3903 30 00	kg	T	
20.16.20.90	Autres polymères du styrène, sous formes primaires	3903 [90 (10 + 20 + 90)]	kg	T	
CPA 20.16.30: Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires					
20.16.30.10	Polychlorure de vinyle, sans mélange, sous formes primaires	3904 10 00	kg	T	
20.16.30.23	Autre polychlorure de vinyle, non plastifié, sous formes primaires	3904 21 00	kg	T	
20.16.30.25	Autre polychlorure de vinyle, plastifié, sous formes primaires	3904 22 00	kg	T	
20.16.30.40	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	3904 [30 00 + 40 00]	kg	T	
20.16.30.60	Polymères fluorés	3904 [61 00 + 69 (10 + 90)]	kg	T	
20.16.30.90	Autres polymères des oléfines halogènes, sous formes primaires	3904 [50 (10 + 90) + 00)]	kg	T	
CPA 20.16.40: Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires					
20.16.40.13	Polyacétals, sous formes primaires	3907 10 00	kg	T	
20.16.40.15	Polyéthylèneglycols et autres polyéther-alcools, sous formes primaires	3907 [20 (11 + 20)]	kg	T	
20.16.40.20	Polyéthers, sous formes primaires autres que polyacétols et polyéther-alcools	3907 [20 (91 + 99)]	kg	T	
20.16.40.30	Résines époxydes, sous formes primaires	3907 30 00	kg	T	
20.16.40.40	Polycarbonates, sous formes primaires	3907 40 00	kg	T	
20.16.40.50	Résines alkydes, sous formes primaires	3907 50 00	kg	T	
20.16.40.62	Polyéthylène téréphtalate sous formes primaires, d'un indice de viscosité ≥ 78 ml/g	3907 60 20	kg	T	
20.16.40.64	Autre polyéthylène téréphtalate	3907 60 80	kg	T	
20.16.40.70	Autres polyesters non saturés, liquides	3907 91 10	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.16.40.80	Autres polyesters non saturés, sous formes primaires	3907 91 90	kg	T	
20.16.40.90	Autres polyesters sous formes primaires	3907 [70 00 + 99 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 20.16.51: Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires

20.16.51.30	Polypropylène, sous formes primaires	3902 10 00	kg	T	
20.16.51.50	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires autres que le polypropylène	3902 [20 00 + 30 00 + 90 (10 + 20 + 90)]	kg	T	

CPA 20.16.52: Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires

20.16.52.30	Polymères d'acétate de vinyle en dispersion aqueuse, sous formes primaires	3905 [12 00 + 21 00]	kg	T	
20.16.52.50	Polymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires, autres qu'en dispersion aqueuse	3905 [19 00 + 29 00]	kg	T	
20.16.52.70	Polymères de vinyle, d'esters de vinyle autres qu'acétate de vinyle sous formes primaires	3905 [30 00 + 91 00 + 99 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 20.16.53: Polymères acryliques, sous formes primaires

20.16.53.50	Polyméthacrylate de méthyle, sous formes primaires	3906 10 00	kg	T	
20.16.53.90	Polymères acryliques, sous formes primaires, autres que polyméthacrylate de méthyle	3906 [90 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 90)]	kg	T	

CPA 20.16.54: Polyamides, sous formes primaires

20.16.54.50	Polyamides -6, -11, -12, -6.6, -6.9, -6.10 ou -6.12, sous formes primaires	3908 10 00	kg	T	
20.16.54.90	Autres polyamides, sous formes primaires	3908 90 00	kg	T	

CPA 20.16.55: Résines uréiques, résines de thio-urée et résines mélaminiques, sous formes primaires

20.16.55.50	Résines uréiques; résines de thiourée, sous formes primaires	3909 10 00	kg	T	
20.16.55.70	Résines mélaminiques, sous formes primaires	3909 20 00	kg	T	

CPA 20.16.56: Autres résines aminiques et phénoliques, polyuréthanes, sous formes primaires

20.16.56.30	Autres résines aminiques n.c.a., sous formes primaires	3909 30 00	kg	T	
20.16.56.50	Résines phénoliques, sous formes primaires	3909 40 00	kg	T	
20.16.56.70	Polyuréthanes, sous formes primaires	3909 [50 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 20.16.57: Silicones, sous formes primaires

20.16.57.00	Silicones sous formes primaires	3910 00 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.16.59: Autres matières plastiques, sous formes primaires, n.c.a.					
20.16.59.20	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones, etc., n.c.a., sous formes primaires	3911 [10 00 + 90 (11 + 13 + 19 + 92 + 99)]	kg	T	
20.16.59.40	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.c.a., sous formes primaires	3912 [11 00 + 12 00 + 20 (11 + 19 + 90) + 31 00 + 39 (20 + 85) + 90 (10 + 90)]	kg	T	
20.16.59.60	Polymères naturels et modifiés, n.c.a., sous formes primaires	3913 [10 00 + 90 00]	kg	T	
20.16.59.70	Echangeurs d'ions (polymères des SH 39.01 à 39.13), sous formes primaires	3914 00 00	kg	T	
NACE 20.17: Fabrication de caoutchouc synthétique					
CPA 20.17.10: Caoutchouc synthétique sous formes primaires					
20.17.10.50	Latex autre que de caoutchouc naturel	4002 [11 00 + 41 00 + 51 00 + 91 00]	kg	T	
20.17.10.90	Caoutchoucs synthétiques et factices autres que latex synthétique	4002 [19 (10 + 20 + 30 + 90) + 20 00 + 31 00 + 39 00 + 49 00 + 59 00 + 60 00 + 70 00 + 80 00 + 99 (10 + 90)]	kg	T	
NACE 20.20: Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques					
CPA 20.20.11: Insecticides					
20.20.11.30	Insecticides à base d'hydrocarbures chlorés (par exemple, BHC, DDT, D-D, Aldrin, etc.)	3808 91 20	kg act. subst. @	S	
20.20.11.40	Insecticides à base de carbamates (par exemple, Aldicarb, Carbofuran, Methomyl, etc.)	3808 91 30	kg act. subst. @	S	
20.20.11.50	Insecticides à base de produits organo-phosphorés (par exemple, Chloropyriphos, Malathion)	3808 91 40	kg act. subst. @	S	
20.20.11.60	Insecticides à base de pyréthrinoïdes	3808 91 10	kg act. subst. @	S	
20.20.11.90	Autres insecticides	3808 91 90	kg act. subst. @	S	
CPA 20.20.12: Herbicides					
20.20.12.20	Herbicides à base de phytohormones de synthèse (Fénoprop, …)	3808 93 11	kg act. subst. @	S	
20.20.12.30	Herbicides à base de triazines (ex: Atrazine, simazine, …)	3808 93 13	kg act. subst. @	S	
20.20.12.40	Herbicides à base d'acétamides (ex: Alachlor, Butachlor, …)	3808 93 15	kg act. subst. @	S	
20.20.12.50	Herbicides à base de carbamates (ex: Barban, Propham, …)	3808 93 17	kg act. subst. @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.20.12.60	Herbicides à base de dinitroanilines (ex: Trifluralin, pendiméthalin, …)	3808 93 21	kg act. subst. @	S	
20.20.12.70	Herbicides à base d'urées, uraciles et sulphonylurées (ex: Thiaméturon-méthyl, …)	3808 93 23	kg act. subst. @	S	
20.20.12.90	Autres herbicides: (ex: Dalapon, Dicamba, …)	3808 93 27	kg act. subst. @	S	

CPA 20.20.13: Inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance

20.20.13.50	Inhibiteurs de germination c.v.d.	3808 93 30	kg act. subst. @	S	
20.20.13.70	Régulateurs de croissance pour plantes c.v.d.	3808 93 90	kg act. subst. @	S	

CPA 20.20.14: Désinfectants

20.20.14.30	Désinfectants à base de sels d'ammonium	3808 94 10	kg act. subst. @	S	
20.20.14.50	Désinfectants à base de composés halogènes	3808 94 20	kg act. subst. @	S	
20.20.14.90	Autres désinfectants	3808 94 90	kg act. subst. @	S	

CPA 20.20.15: Fongicides

20.20.15.15	Fongicides, bactéricides et traitement de semences: inorganiques (par exemple, soufre, etc.)	3808 [92 (10 + 20)]	kg act. subst. @	S	
20.20.15.30	Fongicides, bactéricides et traitement de semences: à base de dithiocarbamates (par exemple, Ziram, etc.)	3808 92 30	kg act. subst. @	S	
20.20.15.45	Fongicides, bactéricides et traitement de semences: à base de benzimidazoles (par exemple, Benomyl, etc.)	3808 92 40	kg act. subst. @	S	
20.20.15.60	Fongicides, bactéricides et traitement de semences: base de tria-, diazoles (par exemple, Triadimefon, etc.)	3808 92 50	kg act. subst. @	S	
20.20.15.75	Fongicides, bactéricides et traitement de semences: à base diaz-, morpholines (par exemple, Triforine, etc.)	3808 92 60	kg act. subst. @	S	
20.20.15.90	Autres fongicides, bactéricides et traitements de semences (par exemple, Captan, etc.)	3808 92 90	kg act. subst. @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.20.19: Autres pesticides et autres produits agrochimiques					
20.20.19.30	Marchandises du SH 38.08, contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'aldrine (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlore (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du chlordane (ISO); du chlordiméforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); des composés du mercure; du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(pchlorophényl)éthane); du dinosèbe (ISO), ses sels ou ses esters; du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); de la dieldrine (ISO, DCI); du fluoroacétamide (ISO); de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI); du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiranne (oxyde d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthyleparathion); du pentachlorophénol (ISO); du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters	3808 50 00	kg act. subst. @	S	
20.20.19.80	Antirongeurs et autres produits phytosanitaires (à l'exclusion des insecticides, des fongicides, des herbicides et des désinfectants)	3808 [99 (10 + 90)]	kg act. subst. @	S	
NACE 20.30: Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics					
CPA 20.30.11: Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, en phase aqueuse					
20.30.11.50	Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux	3209 10 00	kg	S	
20.30.11.70	Autres peintures, vernis dispersés ou dissous en milieu aqueux	3209 90 00	kg	S	
CPA 20.30.12: Peintures et vernis à base de polyesters et de polymères acryliques ou vinyliques, en milieu non aqueux; solutions					
20.30.12.25	Peintures et vernis: solutions à base de polyesters, contenant > 50 % de solvant	3208 10 10	kg	S	
20.30.12.29	Autres peintures et vernis à base de polyesters	3208 10 90	kg	S	
20.30.12.30	Peintures, vernis: solutions à base de polymères acryliques ou vinyliques, contenant > 50 % de solvant	3208 20 10	kg	S	
20.30.12.50	Autres peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques	3208 20 90	kg	S	
20.30.12.70	Peintures et vernis: solutions autres qu'à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50 % ou plus de solvant	3208 [90 (11 + 13 + 19)]	kg	S	
20.30.12.90	Autres peintures et vernis: à base de polymères synthétiques	3208 [90 (91 + 99)]	kg	S	
CPA 20.30.21: Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires; frittes de verres					
20.30.21.30	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	3207 10 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.30.21.50	Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	3207 [20 (10 + 90)]	kg	S	
20.30.21.70	Lustres liquides et préparations similaires, frittes et autres verres	3207 [30 00 + 40 (40 + 85)]	kg	S	
CPA 20.30.22: Autres peintures et vernis; siccatifs préparés					
20.30.22.13	Peintures et vernis à l'huile	3210 00 10	kg	S	
20.30.22.15	Peintures et vernis autres qu'à l'huile, pigments à l'eau pour finissage des cuirs	3210 00 90	kg	S	
20.30.22.20	Siccatifs préparés	3211 00 00	kg	S	
20.30.22.30	Feuilles pour le marquage au fer	3212 10 00	kg	S	
20.30.22.40	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.d.a., c.v.d.	3212 90 00	kg	S	
20.30.22.53	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	3214 10 10	kg	S	
20.30.22.55	Enduits utilisés en peinture	3214 10 90	kg	S	
20.30.22.60	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	3214 90 00	kg	S	
20.30.22.73	Solvants, diluants organiques composites à base d'acétate de butyle	3814 00 10	kg	S	
20.30.22.79	Autres solvants, diluants organiques composites, n.c.a.	3814 00 90	kg	S	
CPA 20.30.23: Couleurs fines pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires					
20.30.23.50	Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement	3213 10 00	kg	S	
20.30.23.70	Couleurs autres qu'en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement	3213 90 00	kg	S	
CPA 20.30.24: Encres d'imprimerie					
20.30.24.50	Encres noires d'imprimerie	3215 11 00	kg	S	
20.30.24.70	Autres encres d'imprimerie	3215 19 00	kg	S	
NACE 20.41: Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien					
CPA 20.41.10: Glycérine					
20.41.10.00	Glycérine brute; eaux et lessives glycérineuses	1520 00 00	kg	T	
CPA 20.41.20: Agents tensioactifs, à l'exclusion du savon					
20.41.20.20	Agents de surface anioniques, même c.v.d.	3402 [11 (10 + 90)]	kg	T	
20.41.20.30	Agents de surface cationiques, même c.v.d.	3402 12 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.41.20.50	Agents de surface non-ioniques, même c.v.d.	3402 13 00	kg	T	
20.41.20.90	Autres agents de surface organiques, même c.v.d.	3402 19 00	kg	T	

CPA 20.41.31: Savons, produits et préparations tensioactifs à usage de savon; papier, ouates, feutres et non-tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents

20.41.31.20	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs autres que de toilette, en barres, pains, morceaux …	3401 19 00	kg	S	
20.41.31.50	Savons sous formes de flocons, paillettes, granulés, poudres	3401 20 10	kg	S	
20.41.31.80	Autres savons sous d'autres formes	3401 20 90	kg	S	

CPA 20.41.32: Détergents et produits de nettoyage

20.41.32.40	Préparations tensio-actives, même contenant du savon, p.r.s. (sauf à usage de savon)	3402 20 20	kg	S	
20.41.32.50	Préparations pour lessives et nettoyage, c.v.d.	3402 20 90	kg	S	
20.41.32.60	Préparations tensio-actives, n.c.v.d.	3402 90 10	kg	S	
20.41.32.70	Préparations pour lessives et nettoyage, n.c.v.d.	3402 90 90	kg	S	

CPA 20.41.41: Préparations pour parfumer et désodoriser des locaux

20.41.41.00	Préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux	3307 [41 00 + 49 00]	—	S	

CPA 20.41.42: Cires artificielles et préparées

20.41.42.70	Cires artificielles et préparées de polyéthylène-glycols	3404 20 00	kg	S	
20.41.42.80	Cires artificielles et préparées, autres que de polyéthylèneglycols (cires à cacheter incl.)	3404 90 00	kg	S	

CPA 20.41.43: Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux

20.41.43.30	Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	3405 10 00	kg	S	
20.41.43.50	Encaustiques et similaires pour meubles en bois, parquets et boiseries	3405 20 00	kg	S	
20.41.43.70	Brillants et préparations similaires pour carrosseries (autres que les brillants pour métaux)	3405 30 00	kg	S	
20.41.43.83	Brillants pour métaux	3405 90 10	kg	S	
20.41.43.89	Autres cirages, crèmes et préparations similaires, n.c.a.	3405 90 90	kg	S	

CPA 20.41.44: Pâtes et poudres à récurer et préparations similaires

20.41.44.00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	3405 40 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 20.42: Fabrication de parfums et de produits pour la toilette				
	CPA 20.42.11: Parfums et eaux de toilette				
20.42.11.50	Parfums	3303 00 10	l @	S	
20.42.11.70	Eaux de toilette	3303 00 90	l @	S	
	CPA 20.42.12: Produits pour les lèvres et les yeux				
20.42.12.50	Produits de maquillage pour les lèvres	3304 10 00	—	S	
20.42.12.70	Produits de maquillage pour les yeux	3304 20 00	—	S	
	CPA 20.42.13: Préparations pour manucures et pédicures				
20.42.13.00	Préparations pour manucures ou pédicures	3304 30 00	—	S	
	CPA 20.42.14: Poudres, fards, fonds de teint				
20.42.14.00	Poudres (poudres compactes incl.)	3304 91 00	—	S	
	CPA 20.42.15: Produits de beauté, de maquillage et de soin de la peau (y compris les préparations solaires) n.c.a.				
20.42.15.00	Autres produits de beauté	3304 99 00	—	S	
	CPA 20.42.16: Shampooings, laques pour cheveux, produits pour permanentes et défrisage				
20.42.16.30	Shampooings	3305 10 00	—	S	
20.42.16.50	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	3305 20 00	—	S	
20.42.16.70	Laques pour cheveux	3305 30 00	—	S	
	CPA 20.42.17: Lotions et autres préparations capillaires n.c.a.				
20.42.17.00	Préparations capillaires, autres que shampoings, laques, produits pour permanentes, …	3305 90 00	—	S	
	CPA 20.42.18: Préparation pour l'hygiène buccale ou dentaire (y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers), fil dentaire				
20.42.18.50	Dentifrices	3306 10 00	—	S	
20.42.18.90	Autres préparations pour l'hygiène buccale, dentaire ou pour dentiers (fil dentaire incl.)	3306 [20 00 + 90 00]	—	S	
	CPA 20.42.19: Préparations pour le rasage; déodorants corporels et produits antisudoraux; préparations pour bains; autres produits cosmétiques, de parfumerie ou de toilette n.c.a.				
20.42.19.15	Savons, produits et préparations de toilette, en barres, pains, morceaux … (ceux à usages médicaux incl.)	3401 11 00	kg	S	
20.42.19.30	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau; même contenant du savon, p.r.s.	3401 30 00	kg	S	
20.42.19.45	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	3307 10 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.42.19.60	Désodorisants corporels et antisudoraux	3307 20 00	—	S	
20.42.19.75	Sels parfumés et autres préparations pour le bain	3307 30 00	—	S	
20.42.19.90	Autres produits de parfumerie, toilette, dépilation …	3307 90 00	—	S	

NACE 20.51: Fabrication de produits explosifs

CPA 20.51.11: Poudres propulsives et produits explosifs préparés

20.51.11.30	Poudres propulsives	3601 00 00	kg	S	M
20.51.11.50	Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives	3602 00 00	kg	S	M

CPA 20.51.12: Mèches de sûreté; cordeaux détonants, capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques

20.51.12.50	Mèches de sûreté; cordeaux détonants	3603 00 10	km @	S	M
20.51.12.70	Amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques	3603 00 90	p/st @	S	M

CPA 20.51.13: Feux d'artifice

20.51.13.00	Articles pour feux d'artifices	3604 10 00	kg	S	

CPA 20.51.14: Fusées de signalisation ou paragrêle, pétards et autres articles de pyrotechnie, à l'exclusion des feux d'artifice

20.51.14.00	Autres articles de pyrotechnie; fusées de signalisation ou paragrêles	3604 90 00	kg	S	M

CPA 20.51.20: Allumettes

20.51.20.00	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du SH 36.04	3605 00 00	kg	S	

NACE 20.52: Fabrication de colles

CPA 20.52.10: Colles

20.52.10.20	Colles de caséine	3501 90 10	kg	S	
20.52.10.40	Colles d'os et autres colles d'origine animale (ichtyocolles incl.)	3503 00 80	kg	S	
20.52.10.60	Colles à base d'amidon, fécules, dextrines ou autres amidons ou fécules modifiés	3505 [20 (10 + 30 + 50 + 90)]	kg	S	
20.52.10.80	Colles et autres adhésifs préparés, n.c.a.	3506 [10 00 + 91 00 + 99 00]	kg	S	

NACE 20.53: Fabrication d'huiles essentielles

CPA 20.53.10: Huiles essentielles

20.53.10.20	Huiles essentielles	3301 [12 (10 + 90) + 13 (10 + 90) + 19 (20 + 80) + 24 (10 + 90) + 25 (10 + 90) + 29 (11 + 31 + 41 + 71 + 79 + 91)]	kg	S	
20.53.10.30	Résinoïdes	3301 30 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.53.10.50	Eaux distillées aromatiques et autres produits du SH 33.01, n.c.a.	3301 [90 (10 + 21 + 30 + 90)]	kg	S	
20.53.10.75	Mélanges de substances odoriférantes, des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	3302 [10 (10 + 21 + 29 + 40 + 90)]	kg	S	
20.53.10.79	Mélanges de substances odoriférantes, autres que pour industries alimentaires ou des boissons	3302 [90 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 20.59: Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

CPA 20.59.11: Plaques et films photographiques et films à développement instantané, sensibilisés, non exposés; papiers photographiques

20.59.11.30	Plaques et films plans photographiques, sensibilisés, non impressionnés	3701 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 91 00 + 99 00]	m^2 @	S	
20.59.11.50	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées	3702 [10 00 + 31 (20 + 91 + 98) + 32 (10 + 20 + 85) + 39 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 51 00 + 52 00 + 53 00 + 54 00 + 55 00 + 56 00 + 91 (20 + 80) + 93 (10 + 90) + 94 (10 + 90) + 00)]	m^2 @	S	
20.59.11.70	Papiers, cartons, textiles photographiques, sensibilisés, non impressionnés	3703 [10 00 + 20 00 + 90 00]	m^2 @	S	

CPA 20.59.12: Émulsions sensibilisatrices pour usages photographiques; préparations chimiques pour usages photographiques n.c.a.

20.59.12.00	Préparations chimiques pour usages photographiques	3707 [10 00 + 90 (20 + 90)]	kg	S	

CPA 20.59.20: Graisses et huiles animales ou végétales modifiées chimiquement; mélanges non comestibles de graisses et d'huiles animales ou végétales

20.59.20.00	Graisses, huiles animales, végétales, et leurs mélanges non alimentaires, modifiées chimiquement	1518 [00 (10 + 31 + 39 + 91 + 95 + 99)]	kg	S	

CPA 20.59.30: Encres de bureau et de dessin et autres encres

20.59.30.00	Encres autres que d'imprimeries	3215 90 00	kg	S	

CPA 20.59.41: Lubrifiants spéciaux

20.59.41.55	Préparations avec huile de pétrole, < 70 % en poids pour traitement des textiles, cuirs, pelleteries et autres matières	3403 11 00	kg	S	
20.59.41.57	Préparations avec huile de pétrole, < 70 % en poids, ou de minéraux bitumineux pour autres usages	3403 [19 (10 + 90)]	kg	S	
20.59.41.75	Autres préparations sans pétrole pour traitement des textiles, cuirs, pelleteries et autres matières	3403 91 00	kg	S	
20.59.41.79	Préparations lubrifiantes sans pétrole pour autres usages	3403 99 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.59.42: Préparations antidétonantes; additifs pour huiles minérales et produits similaires					
20.59.42.50	Préparations antidétonantes	3811 [11 (10 + 90) + 00)]	kg	S	
20.59.42.70	Additifs pour huiles lubrifiantes	3811 [21 00 + 29 00]	kg	S	
20.59.42.90	Autres préparations chimiques du SH 38.11	3811 90 00	kg	S	
CPA 20.59.43: Liquides pour freins hydrauliques; préparations antigel et pour dégivrage					
20.59.43.30	Liquides pour freins et transmissions hydrauliques sans huiles de pétrole ou en contenant < 70 % en poids	3819 00 00	kg	S	
20.59.43.50	Préparations anti-gel et liquides préparés pour le dégivrage	3820 00 00	kg	S	
CPA 20.59.51: Peptones, autres substances peptiques et dérivés n.c.a.; poudre de peaux					
20.59.51.00	Peptones et dérivés; autres matières protéiques n.c.a.; poudre de peau	3504 [00 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 20.59.52: Pâtes à modeler; cire dentaire et autres préparations pour l'art dentaire à base de plâtre; préparations et charges pour extincteurs; milieux de culture; réactifs composites de diagnostic ou de laboratoire n.c.a.					
20.59.52.10	Réactifs composés de diagnostic ou de laboratoire (papiers imprégnés ou enduits de réactifs de diagnostic ou de laboratoire incl.)	3822 00 00	kg	S	
20.59.52.30	Pâtes à modeler même pour l'amusement des enfants et autres compositions pour l'art dentaire	3407 00 00	kg	S	
20.59.52.50	Compositions et charges pour extincteurs; grenades et bombes extinctrices	3813 00 00	kg	S	
20.59.52.70	Milieux de culture préparés pour le développement des microorganismes	3821 00 00	kg	S	
CPA 20.59.53: Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques et de composés					
20.59.53.00	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	3818 [00 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 20.59.54: Charbons actifs					
20.59.54.00	Charbons activés	3802 10 00	kg	S	
CPA 20.59.55: Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits similaires					
20.59.55.50	Agents d'apprêt ou de finissage, etc., à base de matières amylacées	3809 [10 (10 + 30 + 50 + 90)]	kg	S	
20.59.55.70	Agents d'apprêt ou de finissage à base de matières autres qu'amylacées pour les industries textiles	3809 91 00	kg	S	
20.59.55.80	Agents d'apprêt ou de finissage à base de matières autres qu'amylacées pour les industries du papier	3809 92 00	kg	S	
20.59.55.90	Agents d'apprêt ou de finissage pour l'industrie du cuir ou similaires	3809 93 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 20.59.56: Préparations pour le décapage; flux à souder ou à braser; accélérateurs de vulcanisation; plastifiants et stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques; préparations catalytiques n.c.a.; alkylbenzènes et alkylnaphtalènes en mélanges n.c.a.					
20.59.56.20	Préparations pour décapage, pour soudage, brasage des métaux, pour enrobage ou fourrage des électrodes ou baguettes de soudage	3810 [10 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
20.59.56.30	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	3812 10 00	kg	S	
20.59.56.40	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	3812 [20 (10 + 90)]	kg	S	
20.59.56.50	Antioxydants et stabilisateurs composites pour caoutchouc et plastiques	3812 [30 (21 + 29 + 80)]	kg	S	
20.59.56.60	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction, préparations catalytiques, n.c.a.	3815 [11 00 + 12 00 + 19 (10 + 90) + 90 (10 + 90)]	kg	S	
20.59.56.70	Alkylbenzènes en mélanges, alkylnaphthalénes en mélanges, autres que SH 27.07 et 29.02	3817 [00 (50 + 80)]	kg	S	
CPA 20.59.57: Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques					
20.59.57.20	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	3824 10 00	kg	S	
20.59.57.30	Acides naphténiques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	3824 90 30	kg	S	
20.59.57.40	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	3824 30 00	kg	S	
20.59.57.50	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	3824 40 00	kg	S	
20.59.57.70	Sorbitol autre que celui du SH 2905.44	3824 [60 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 20.59.59: Autres produits chimiques divers n.c.a.					
20.59.59.10	Échangeurs d'ions; compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques; sulfonates de pétrole (à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines); acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	3824 [90 (10 + 15 + 20)]	—	S	
20.59.59.20	Pyrolignites; tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut; préparations antirouille contenant des amines comme éléments actifs	3824 [90 (25 + 35)]	—	S	
20.59.59.30	Solvants et diluants composites inorganiques, pour vernis et produits similaires	3824 90 40	kg	S	
20.59.59.40	Préparations désincrustantes et similaires	3824 90 45	kg	S	
20.59.59.53	Préparations pour la galvanoplastie	3824 90 50	kg	S	
20.59.59.57	Mélanges de mono-, di-et triesters d'acides gras de la glycérine	3824 90 55	kg	S	
20.59.59.63	Produits et préparations utilisés à des fins pharmacochirurgicales	3824 [90 (61 + 62 + 64)]	kg	S	
20.59.59.65	Produits auxiliaires du genre de ceux utilisés en fonderie (autres que les liants pour moules et noyaux)	3824 90 65	kg	S	
20.59.59.67	Prépararations ignifuges, hydrofuges et autres utilisées pour la protection des constructions	3824 90 70	kg	S	
20.59.59.71	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane	3824 [71 00 + 72 00 + 73 00 + 74 00 + 75 00 + 76 00 + 77 00 + 78 00 + 79 00]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.59.59.75	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène), des polybromobiphényles (PBB), des polychlorobiphényles (PCB), des polychloroterphényles (PCT) ou du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	3824 [81 00 + 82 00 + 83 00]	kg	S	
20.59.59.90	Bio-carburants combustibles (substitut diesel ou éthanol pour transport), autres produits chimiques n.c.a.	3824 [90 (75 + 80 + 85 + 87 + 91 + 97)]	kg	S	
CPA 20.59.60: Gélatines et leurs dérivés, y compris lactalbumines					
20.59.60.20	Caséinates et autres dérivés des caséines	3501 90 90	kg	S	
20.59.60.50	Albuminates et autres dérivés des albumines (à l'exclusion de l'ovalbumine)	3502 [20 (10 + 91 + 99) + 90 (20 + 70 + 90)]	kg	S	
20.59.60.80	Gélatines et leurs dérivés (à l'exclusion des colles de caséine)	3503 00 10	kg	S	
NACE 20.60: Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques					
CPA 20.60.11: Fibres synthétiques discontinues, non cardées, ni peignées et câbles de filaments synthétiques					
20.60.11.10	Fibres discontinues d'aramides, non-cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5503 11 00	kg	T	
20.60.11.20	Câbles et fibres discontinues de polyamides (à l'exclusion des fibres d'aramides), non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5501 10 00 + 5503 19 00	kg	T	
20.60.11.30	Câbles et fibres discontinues de polyesters, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5501 20 00 + 5503 20 00	kg	T	
20.60.11.40	Câbles et fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5501 30 00 + 5503 30 00	kg	T	
20.60.11.50	Câbles et fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5501 40 00 + 5503 40 00	kg	T	
20.60.11.90	Autres câbles et fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5501 90 00 + 5503 90 00	kg	T	
CPA 20.60.12: Fils de filaments de haute ténacité en polyamides et polyesters					
20.60.12.20	Fils à haute ténacité de filaments d'aramides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 11 00	kg	S	
20.60.12.40	Fils à haute ténacité de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre et des fils de filaments d'aramides)	5402 19 00	kg	S	
20.60.12.60	Fils à haute ténacité de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 20 00	kg	S	
CPA 20.60.13: Autres fils de monofilaments synthétiques					
20.60.13.10	Fils de filaments de polyamides, pour textiles, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 [31 00 + 45 00 + 51 00]	kg	S	
20.60.13.20	Fils de filaments de polyamides, pour tapis, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 32 00	kg	S	
20.60.13.30	Fils de filaments de polyesters, pour textiles, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 [33 00 + 46 00 + 47 00 + 52 00]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
20.60.13.40	Fils de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 [34 00 + 48 00 + 59 10]	kg	S	
20.60.13.50	Fils d'élastomères, non conditionnés pour la vente au détail	5402 44 00	kg	S	
20.60.13.90	Autres fils de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail(à l'exclusion des fils à coudre)	5402 [39 00 + 49 00 + 59 90]	kg	S	
CPA 20.60.14: Monofilaments synthétiques; lames en matières textiles synthétiques					
20.60.14.20	Monofilaments de polypropylène de ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères)	5404 12 00	kg	S	
20.60.14.40	Monofilaments synthétiques de ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments de polypropylène); lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente ≤ 5 mm	5404 [11 00 + 19 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 20.60.21: Fibres artificielles discontinues, non cardées, ni peignées et câbles de filaments artificiels					
20.60.21.20	Câbles de filaments et fibres discontinues (non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature), de rayonne viscose	5502 00 10 + 5504 10 00	kg	S	
20.60.21.40	Câbles de filaments d'acétate	5502 00 40	kg	S	
20.60.21.90	Autres câbles de filaments et fibres discontinues (non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature)	5502 00 80 + 5504 90 00	kg	S	
CPA 20.60.22: Fils de filaments de haute ténacité en viscose					
20.60.22.00	Fils de filaments à haute ténacité en rayonne viscose, n.c.v.d. (à l'exclusion des fils à coudre)	5403 10 00	kg	S	
CPA 20.60.23: Autres fils de monofilaments artificiels					
20.60.23.20	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, y compris les monofilaments de moins de 67 décitex, n.c.v.d. (à l'exclusion des fils à coudre et des fils à haute ténacité)	5403 [31 00 + 32 00]	kg	S	
20.60.23.40	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y compris les monofilaments de moins de 67 décitex, n.c.v.d. (à l'exclusion des fils à coudre et des fils à haute ténacité)	5403 33 00	kg	S	
20.60.23.90	Autres fils simples, de filaments artificiels, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex, n.c.v.d. (à l'exclusion des fils à coudre)	5403 39 00	kg	S	
CPA 20.60.24: Monofilaments artificiels; lames en matières textiles artificielles					
20.60.24.00	Monofilaments artificiels ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm; lames et formes similaires en matières textiles artificielles dont la largeur apparente ≤ 5 mm	5405 00 00	kg	S	
NACE 21.10: Fabrication de produits pharmaceutiques de base					
CPA 21.10.10: Acide salicylique et ses dérivés, sels et esters					
21.10.10.30	Acide salicylique et ses sels	2918 21 00	kg	T	
21.10.10.50	Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	2918 22 00	kg	T	
21.10.10.70	Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	2918 23 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 21.10.20: Lysine, acide glutamique et leurs sels; sels et hydroxydes d'ammonium quaternaire; phosphoaminolipides; amides et leurs dérivés et sels					
21.10.20.10	Lysine et ses esters; sels de ces produits	2922 41 00	kg	T	
21.10.20.20	Acide glutamique et ses sels	2922 42 00	kg	T	
21.10.20.40	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non	2923 [10 00 + 20 00 + 90 00]	kg	T	
21.10.20.60	Amides acycliques, leurs dérivés et sels (carbamates incl.)	2924 [11 00 + 12 00 + 19 00]	kg	T	
21.10.20.70	Amides cycliques, autres que les uréiques et dérivés et sels (carbamates incl.)	2924 [23 00 + 24 00 + 29 (10 + 98)]	kg	T	
CPA 21.10.31: Lactones n.c.a., composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrazole non condensé, un cycle pyrimydine, un cycle pipérazine, un cycle triazine non condensé ou des cycles phénotiazine sans autres condensations; hydantoïne et ses dérivés					
21.10.31.10	Lactones autres que coumarine, méthyl-, éthyl-coumarine	2932 [29 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 85)]	kg	T	
21.10.31.30	Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé	2933 [11 (10 + 90) + 19 (10 + 90)]	kg	T	
21.10.31.40	Hydantoïne et ses dérivés	2933 21 00	kg	T	
21.10.31.55	Malonylurée (acide barbiturique) et ses dérivés; sel de ces produits	2933 [52 00 + 53 (10 + 90) + 00)]	kg	T	
21.10.31.59	Autres composés hétérocycliques à cycle pyrimidine ou pipérazine	2933 [55 00 + 59 (10 + 20 + 95)]	kg	T	
21.10.31.70	Autres composés hétérocycliques à cycle triazine non condensé	2933 [69 (10 + 40 + 80)]	kg	T	
21.10.31.80	Composés hétérocycliques à cycles phénothiazine, sans autres condensations	2934 [30 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 21.10.32: Sulfonamides					
21.10.32.00	Sulfonamides	2935 [00 (30 + 90)]	kg	T	
CPA 21.10.40: Sucres chimiquement purs, n.c.a.; éthers et esters de sucre et leurs sels n.c.a.					
21.10.40.00	Sucres chimiquement purs (à l'exclusion du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose)	2940 00 00	kg	T	
CPA 21.10.51: Provitamines, vitamines et leurs dérivés					
21.10.51.00	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques	2936 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 25 00 + 26 00 + 27 00 + 28 00 + 29 00 + 90 00]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 21.10.52: Hormones et leurs dérivés; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones					
21.10.52.00	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones	2937 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 21 00 + 22 00 + 23 00 + 29 00 + 31 00 + 39 00 + 40 00 + 50 00 + 90 00]	g	S	
CPA 21.10.53: Glycosides, alcaloïdes d'origine végétale et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés					
21.10.53.00	Hétérosides et alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse; leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	2938 [10 00 + 90 (10 + 30 + 90)] + 2939 [11 00 + 19 00 + 20 00 + 30 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00 + 51 00 + 59 00 + 61 00 + 62 00 + 63 00 + 69 00 + 91 00 + 99 00]	—	S	
CPA 21.10.54: Antibiotiques					
21.10.54.00	Antibiotiques	2941 [10 00 + 20 (30 + 80) + 30 00 + 40 00 + 50 00 + 90 00]	kg	T	
CPA 21.10.60: Glandes et autres organes; extraits de glandes ou d'autres organes et autres substances humaines ou animales n.c.a.					
21.10.60.20	Extraits de glandes, organes et leurs sécrétions	3001 [20 (10 + 90)]	—	S	
21.10.60.40	Glandes et autres organes ou substances à usage thérapeutique ou prophylactique n.c.a. (à l'exclusion du sang et des extraits de glandes ou d'autres organes)	3001 [90 (20 + 91 + 98)]	—	S	
21.10.60.50	Autres sangs et constituants; toxines, cultures de microorganismes	3002 [90 (10 + 30 + 50 + 90)]	—	S	
NACE 21.20: Fabrication de préparations pharmaceutiques					
CPA 21.20.11: Médicaments contenant des pénicillines ou d'autres antibiotiques					
21.20.11.30	Médicaments avec pénicillines ou streptomycines ou dérivés n.c.v.d.	3003 10 00	—	S	
21.20.11.50	Médicaments contenant d'autres antibiotiques n.c.v.d.	3003 20 00	—	S	
21.20.11.60	Médicaments avec pénicillines, streptomycines ou dérivés, en doses ou c.v.d.	3004 10 00	—	S	
21.20.11.80	Médicaments avec d'autres antibiotiques en doses ou c.v.d.	3004 20 00	—	S	
CPA 21.20.12: Médicaments contenant des hormones, mais pas d'antibiotiques					
21.20.12.30	Médicaments sans antibiotiques contenant de l'insuline n.c.v.d.	3003 31 00	—	S	
21.20.12.50	Médicaments sans antibiotiques ni insuline avec hormones ou produits du SH 29.37 n.c.v.d.	3003 39 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
21.20.12.60	Médicaments avec de l'insuline en doses ou c.v.d.	3004 31 00	—	S	
21.20.12.70	Médicaments avec des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels, en doses ou c.v.d.	3004 [32 00 + 39 00]	—	S	

CPA 21.20.13: Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones ni antibiotiques

21.20.13.10	Médicaments avec alcaloïdes, leurs dérivés, n.c.v.d.	3003 40 00	—	S	
21.20.13.20	Autres médicaments à usages thérapeutiques ou prophylactiques du SH 30.03 n.c.v.d.	3003 90 00	—	S	
21.20.13.40	Médicaments avec uniquement des alcaloïdes en doses ou c.v.d.	3004 40 00	—	S	
21.20.13.60	Médicaments avec des vitamines ou produits du SH 29.36 en doses ou c.v.d.	3004 50 00	—	S	
21.20.13.80	Autres médicaments du SH 30.04 en doses ou c.v.d.	3004 90 00	—	S	

CPA 21.20.21: Sérums et vaccins

21.20.21.20	Sérums spécifiques d'animaux ou de personnes immunisés et autres constituants du sang	3002 [10 (10 + 91 + 95 + 99)]	—	S	
21.20.21.40	Vaccins pour la médecine humaine	3002 20 00	—	S	
21.20.21.60	Vaccins pour la médecine vétérinaire	3002 30 00	—	S	

CPA 21.20.22: Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides

21.20.22.00	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	3006 [60 (10 + 90)]	—	S	

CPA 21.20.23: Réactifs de diagnostic et autres préparations pharmaceutiques

21.20.23.20	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou facteurs sanguins	3006 20 00	—	S	
21.20.23.40	Préparations opacifiantes pour radiographies et réactifs de diagnostic 'in vivo'	3006 30 00	—	S	

CPA 21.20.24: Pansements adhésifs, catguts et matériels similaires; trousses de première urgence

21.20.24.20	Pansements adhésifs et autres articles analogues, imprégnés ou c.v.d.	3005 10 00	—	S	
21.20.24.30	Catguts stériles	3006 10 10	—	S	
21.20.24.40	Pansements imprégnés ou c.v.d. non adhésifs	3005 [90 (10 + 31 + 50 + 99)]	—	S	
21.20.24.60	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	3006 50 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 22.11: Fabrication et rechapage de pneumatiques				
	CPA 22.11.11: Pneumatiques neufs, pour voitures de tourisme				
22.11.11.00	Pneumatiques neufs pour voitures de tourisme (break et voitures de course incl.)	4011 10 00	p/st	S	
	CPA 22.11.12: Pneumatiques neufs, pour cycles et motocycles				
22.11.12.00	Pneumatiques neufs, pour cycles et motocycles	4011 [40 00 + 50 00]	p/st	S	
	CPA 22.11.13: Pneumatiques neufs, pour camions, autocars et avions				
22.11.13.55	Pneumatiques neufs, légers, ayant un indice de charge ≤ 121	4011 20 10	p/st	S	
22.11.13.57	Pneumatiques neufs, lourds, ayant un indice de charge > 121	4011 20 90	p/st	S	
22.11.13.70	Pneumatiques neufs, pour avions	4011 30 00	p/st	S	
	CPA 22.11.14: Pneumatiques pour tracteurs; autres pneumatiques neufs				
22.11.14.00	Pneumatiques pour tracteurs; autres pneumatiques neufs	4011 [61 00 + 62 00 + 63 00 + 69 00 + 92 00 + 93 00 + 94 00 + 99 00]	p/st	S	
	CPA 22.11.15: Chambres à air, bandages, bandes de roulement amovibles et flaps, en caoutchouc				
22.11.15.30	Bandages pleins ou creux (mi-pleins)	4012 [90 (20 + 30)]	p/st @	S	
22.11.15.50	Flaps	4012 90 90	p/st @	S	
22.11.15.70	Chambres à air, en caoutchouc	4013 [10 00 + 20 00 + 90 00]	kg	S	
	CPA 22.11.16: Profilés pour le rechapage				
22.11.16.00	Profilés en caoutchouc non vulcanisé, pour le rechapage	4006 10 00	kg	S	
	CPA 22.11.20: Pneumatiques rechapés				
22.11.20.30	Pneumatiques rechapés destinés à des voitures de tourisme	4012 11 00	p/st	S	
22.11.20.50	Pneumatiques rechapés destinés à des camions ou autobus	4012 12 00	p/st	S	
22.11.20.90	Pneumatiques rechapés destinés à des avions ou à d'autres usages	4012 [13 00 + 19 00]	p/st	S	
	NACE 22.19: Fabrication d'autres articles en caoutchouc				
	CPA 22.19.10: Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes				
22.19.10.00	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	4003 00 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 22.19.20: Caoutchouc non vulcanisé et articles en caoutchouc vulcanisé; caoutchouc vulcanisé non durci en fils, cordes, plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés					
22.19.20.13	Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	4005 10 00	kg	S	
22.19.20.19	Autre caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	4005 [20 00 + 91 00 + 99 00]	kg	S	
22.19.20.30	Formes et articles en caoutchouc non vulcanisé autres que les profilés pour le rechapage	4006 90 00	kg	S	
22.19.20.50	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé non durci	4007 00 00	kg	S	
22.19.20.70	Plaques, feuilles, bandes en caoutchouc vulcanisé non durci	4008 [11 00 + 21 90]	kg	S	
22.19.20.83	Baguettes et profilés en caoutchouc alvéolaire vulcanisé non durci	4008 19 00	kg	S	
22.19.20.85	Plaques, feuilles, bandes pour revêtement de sol et tapis de pied en caoutchouc non alvéolaire non durci	4008 21 10	kg	S	
22.19.20.87	Profilés et baguettes en caoutchouc non alvéolaire non durci	4008 29 00	kg	S	
CPA 22.19.30: Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci					
22.19.30.30	Tubes nus en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcé d'autres matières et sans accessoires	4009 11 00	kg	S	
22.19.30.55	Tuyaux nus en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcé de métal sans accessoires	4009 21 00	kg	S	
22.19.30.57	Tuyaux nus en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcé de textiles sans accessoires	4009 31 00	kg	S	
22.19.30.59	Tuyaux nus en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcé d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	4009 41 00	kg	S	
22.19.30.70	Tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, avec accessoires	4009 [12 00 + 22 00 + 32 00 + 42 00]	kg	S	
CPA 22.19.40: Bandes transporteuses et courroies de transmission en caoutchouc vulcanisé					
22.19.40.30	Courroies de transmission de section trapézoïdale (striées ou non), en caoutchouc vulcanisé	4010 [31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00]	kg	S	
22.19.40.50	Courroies transporteuses en caoutchouc vulcanisé	4010 [11 00 + 12 00 + 19 00]	kg	S	
22.19.40.70	Courroies synchrones de transmission, en caoutchouc vulcanisé	4010 [35 00 + 36 00]	kg	S	
22.19.40.90	Autres courroies en caoutchouc vulcanisé	4010 39 00	kg	S	
CPA 22.19.50: Tissus caoutchoutés, à l'exclusion des toiles à pneu					
22.19.50.50	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés, ≤ 20 cm de large	5906 10 00	kg	S	
22.19.50.70	Tissus caoutchoutés (imprégnés, enduits, recouverts ou obtenus autrement)	5906 [91 00 + 99 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 22.19.60: Vêtements et accessoires de l'habillement en caoutchouc vulcanisé non durci					
22.19.60.00	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages	4015 [11 00 + 19 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 22.19.71: Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé non durci					
22.19.71.20	Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci	4014 10 00	p/st @	S	
22.19.71.30	Articles d'hygiène ou de pharmacie en caoutchouc vulcanisé (à l'exclusion des préservatifs)	4014 90 00	kg	S	
CPA 22.19.72: Revêtements de sol et tapis en caoutchouc vulcanisé non alvéolaire					
22.19.72.00	Revêtements de sols et tapis de pied en caoutchouc vulcanisé non durci, non alvéolaire	4016 91 00	kg	S	
CPA 22.19.73: Autres articles en caoutchouc vulcanisé n.c.a.; caoutchouc durci sous toutes formes et articles en caoutchouc durci; revêtements de sol et tapis en caoutchouc vulcanisé alvéolaire					
22.19.73.10	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé alvéolaire non durci	4016 10 00	kg	S	
22.19.73.21	Gommes à effacer en caoutchouc vulcanisé non durci, non alvéolaire	4016 92 00	kg	S	
22.19.73.23	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci, non alvéolaire	4016 93 00	kg	S	
22.19.73.30	Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non-durci; autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non-durci	4016 [94 00 + 95 00]	kg	S	
22.19.73.45	Pièces caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé, pour véhicules des SH 87.01 à 87.05	4016 99 52	kg	S	
22.19.73.47	Pièces en caoutchouc vulcanisé non durci, non alvéolaire, moulées pour véhicules des SH 87.01 à 87.05	4016 99 57	kg	S	
22.19.73.49	Pièces caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé, pour autres usages	4016 99 91	kg	S	
22.19.73.50	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc	6406 20 10	p/st @	S	
22.19.73.65	Autres articles en caoutchouc vulcanisé non durci	4016 99 97	kg	S	
22.19.73.79	Caoutchouc durci et ouvrages en caoutchouc durci	4017 00 00	kg	S	
NACE 22.21: Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques					
CPA 22.21.10: Monofilaments supérieurs à 1 mm, joncs, bâtons et profilés, en matières plastiques					
22.21.10.50	Monofils (coupe transversale > 1 mm), joncs, bâtons, profilés en polymères de l'éthylène	3916 10 00	kg	S	
22.21.10.70	Monofils (coupe transversale > 1 mm), joncs, bâtons, profilés en polymères du chlorure de vinyle	3916 20 00	kg	S	
22.21.10.90	Monofils (coupe transversale > 1 mm), joncs, bâtons, profilés, en autres matières plastiques	3916 [90 (10 + 50 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 22.21.21: Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières cellulosiques; tubes et tuyaux rigides en matières plastiques					
22.21.21.30	Boyaux artificiels en protéine durcie ou matières plastiques cellulosiques	3917 [10 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.21.53	Tubes et tuyaux rigides en polymères de l'éthylène	3917 [21 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.21.55	Tubes et tuyaux rigides en polymères du propylène	3917 [22 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.21.57	Tubes et tuyaux rigides en polymère du chlorure de vinyle	3917 [23 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.21.70	Tubes et tuyaux rigides en autres matières plastiques	3917 29 00	kg	S	
CPA 22.21.29: Autres tubes et tuyaux et leurs accessoires, en matières plastiques					
22.21.29.20	Tubes et tuyaux souples en plastique supportant une pression ≥ 27,6 MPa	3917 31 00	kg	S	
22.21.29.35	Autres tubes, tuyaux en plastique non renforcés, sans accessoires	3917 32 00	kg	S	
22.21.29.37	Autres tubes, tuyaux en plastique non renforcés, avec accessoires	3917 33 00	kg	S	
22.21.29.50	Autres tubes et tuyaux en matières plastiques	3917 39 00	kg	S	
22.21.29.70	Accessoires en matières plastiques pour tubes et tuyaux	3917 40 00	kg	S	
CPA 22.21.30: Plaques, feuilles, films, bandes et lames, en matières plastiques, non munies d'un support, ni associées à d'autres matières					
22.21.30.10	Plaques, feuilles, bandes … non renforcées, en polymère de l'éthylène, d'une épaisseur ≤ 0,125 mm	3920 [10 (23 + 24 + 25 + 28 + 40)]	kg	S	
22.21.30.17	Plaques, feuilles, bandes … non renforcées, en polymère de l'éthylène, d'une épaisseur > 0,125 mm	3920 [10 (81 + 89)]	kg	S	
22.21.30.21	Plaques, feuilles, bandes … en polymère du propylène à orientation biaxiale, épaisseur ≤ 0,10 mm	3920 20 21	kg	S	
22.21.30.23	Plaques …, feuilles, bandes en polymère de propylène, épaisseur ≤ 0,10 mm, autres	3920 20 29	kg	S	
22.21.30.26	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières en polymères du propylène d'une épaisseur excédant 0,10 mm	3920 20 80	kg	S	
22.21.30.30	Plaques, feuilles, bandes … en polymères du styrène	3920 30 00	kg	S	
22.21.30.35	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, contenant ≥ 6 % de plastifiants, d'une épaisseur ≤ 1 mm	3920 43 10	kg	S	
22.21.30.36	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, contenant ≥ 6 % de plastifiants, d'une épaisseur > 1mm	3920 43 90	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
22.21.30.37	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, contenant < 6 % de plastifiants, d'une épaisseur ≤ 1 mm	3920 49 10	kg	S	
22.21.30.38	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, contenant < 6 % de plastifiants, d'une épaisseur > 1mm	3920 49 90	kg	S	
22.21.30.53	Plaques, feuilles, bandes en polymétacrylate de méthyle	3920 51 00	kg	S	
22.21.30.59	Plaques, feuilles, bandes en autres polymères acryliques	3920 [59 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.30.61	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames, en polycarbonates	3920 61 00	kg	S	
22.21.30.63	Plaques, feuilles, bandes en polyesters non saturés	3920 63 00	kg	S	
22.21.30.65	Plaques, feuilles, bandes en polyéthylène téréphtalate, d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm	3920 [62 (12 + 19)]	kg	S	
22.21.30.67	Plaques, feuilles, bandes en polyéthylène téréphtalate, d'une épaisseur excédant 0,35 mm	3920 62 90	kg	S	
22.21.30.69	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames, en autres polyesters	3920 69 00	kg	S	
22.21.30.70	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose ou en ses dérivés chimiques non-alvéolaires, non-renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 39.18)	3920 [71 00 + 73 (10 + 80) + 79 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.30.82	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames, en polyamides	3920 92 00	kg	S	
22.21.30.86	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(butyral de vinyle), en résines aminiques ou phénoliques ou en produits de polymérisation non-alvéolaires, non-renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 39.18)	3920 [91 00 + 93 00 + 94 00 + 99 (21 + 28 + 52 + 53 + 59)]	kg	S	
22.21.30.90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non-alvéolaires, n.d.a., non-renforcées ni stratifiées, ni munies d"un support, ni pareillement associées à d'autres matières (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 39.18 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du NC 3006.10.30)	3920 99 90	kg	S	

CPA 22.21.41: Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires

22.21.41.20	Plaques, feuilles, bandes …, alvéolaires en polymères du styrène	3921 11 00	kg	S	
22.21.41.30	Plaques, feuilles, bandes …, alvéolaires en polymères du chlorure de vinyle	3921 12 00	kg	S	
22.21.41.50	Plaques, feuilles, bandes …, alvéolaires en polyuréthanes	3921 [13 (10 + 90)]	kg	S	
22.21.41.70	Plaques, feuilles, bandes …, alvéolaires en cellulose régénérée	3921 14 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
22.21.41.80	Plaques, feuilles, bandes …, alvéolaires en résines époxydes et autres matières plastiques	3921 19 00	kg	S	

CPA 22.21.42: Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques non alvéolaires

22.21.42.30	Plaques, feuilles, pellicules, bandes …, non alvéolaires, en polyesters	3921 90 10	kg	S	
22.21.42.50	Plaques, feuilles, bandes …, non alvéolaires en résines phénoliques	3921 90 30	kg	S	
22.21.42.75	Plaques …, en résines aminiques stratifiées sous haute pression, avec couche décorative	3921 90 41	kg	S	
22.21.42.79	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produit de polymérisation	3921 [90 (43 + 49 + 55 + 60)]	kg	S	
22.21.42.80	Autres plaques …, non alvéolaires, en matières plastiques autres que de polymérisation	3921 90 90	kg	S	

NACE 22.22: Fabrication d'emballages en matières plastiques

CPA 22.22.11: Sacs, sachets, pochettes et cornets en polymères de l'éthylène

22.22.11.00	Sacs, sachets, pochettes, cornets en polymères de l'éthylène	3923 21 00	kg	S	

CPA 22.22.12: Sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matières plastiques

22.22.12.00	Sacs, sachets, pochettes, cornets en autres matières plastiques (à l'exclusion des produits en polymères de l'éthylène)	3923 [29 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 22.22.13: Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques

22.22.13.00	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques	3923 10 00	kg	S	

CPA 22.22.14: Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques

22.22.14.50	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques, contenance ≤ 2 l	3923 30 10	p/st	S	
22.22.14.70	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques, contenance > 2 l	3923 30 90	p/st	S	

CPA 22.22.19: Autres emballages en matières plastiques

22.22.19.10	Bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en matières plastiques	3923 [40 (10 + 90)]	kg	S	
22.22.19.20	Capsules de bouchage et de surbouchage en matières plastiques	3923 50 10	kg	S	
22.22.19.30	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en matières plastiques	3923 50 90	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
22.22.19.50	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'exclusion des boîtes, caisses, casiers et articles similaires; des sacs, sachets, pochettes et cornets; des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires; des bobines, fusettes, canettes et supports similaires, ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)	3923 90 00	kg	S	

NACE 22.23: Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction

CPA 22.23.11: Revêtements en matières plastiques, en rouleaux ou en dalles

22.23.11.55	Revêtement de sol, murs …, consistant en un support imprégné, enduit … de polychlorure de vinyle	3918 10 10	m^2	S	
22.23.11.59	Revêtements de sols, de murs, de plafonds en polymère de chlorure de vinyle autres que supports imprégnés, enduits de P.V.C.	3918 10 90	m^2	S	
22.23.11.90	Revêtement de sols, murs, plafonds en matières plastiques autres qu'en polymère de chlorure de vinyle	3918 90 00	m^2	S	

CPA 22.23.12: Baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse d'eau et articles similaires en matières plastiques

22.23.12.50	Baignoires, douches et lavabos, en matière plastique	3922 10 00	p/st @	S	
22.23.12.70	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques	3922 20 00	p/st @	S	
22.23.12.90	Autres articles à usage sanitaire ou hygiénique, en matières plastiques	3922 90 00	p/st @	S	

CPA 22.23.13: Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance supérieure à 300 l, en matières plastiques

22.23.13.00	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients > 300 l, en matières plastiques, pour l'équipement de la construction	3925 10 00	kg	S	

CPA 22.23.14: Portes, fenêtres et huisseries; volets, stores et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques

22.23.14.50	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles, seuils, en matières plastiques	3925 20 00	p/st	S	
22.23.14.70	Volets, stores et similaires et leur parties en matières plastiques	3925 30 00	kg	S	

CPA 22.23.15: Linoléum et revêtements de sol durs à surface non plastique, revêtements de sol résilients tels que vinyle, linoléum, etc.

22.23.15.00	Linoléums, revêtements de sol: enduits sur support textile, même découpés	5904 [10 00 + 90 00]	m^2	S	

CPA 22.23.19: Éléments en matières plastiques pour la construction n.c.a.

22.23.19.50	Accessoires et garnitures en matières plastiques destinés à être fixés à demeure pour le bâtiment	3925 90 10	kg	S	
22.23.19.90	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières similaires, rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, par exemple cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	3925 90 80	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 22.23.20: Constructions préfabriquées en matières plastiques					
22.23.20.00 z	Constructions préfabriquées, en matières plastiques	9406 00 80	—	S	
NACE 22.29: Fabrication d'autres articles en matières plastiques					
CPA 22.29.10: Vêtements et accessoires de l'habillement (*y* compris gants) en matières plastiques					
22.29.10.00	Vêtements et accessoires du vêtement (gants incl.) en matières plastiques	3926 20 00	kg	S	
CPA 22.29.21: Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm					
22.29.21.30	Bandes avec enduit en caoutchouc, naturel/synthétique, non vulcanisé, en rouleaux d'une largeur ≤ 20 cm	3919 [10 (12 + 15 + 19)]	kg	S	
22.29.21.40	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur ≤ 20 cm (à l'exclusion des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)	3919 10 80	kg	S	
CPA 22.29.22: Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques					
22.29.22.40	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm (à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 39.18)	3919 90 00	kg	S	
CPA 22.29.23: Articles de table et de cuisine, autres articles ménagers et de toilette, en matières plastiques					
22.29.23.20	Vaisselle et articles de table et de cuisine en matières plastiques	3924 10 00	kg	S	
22.29.23.40	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'exclusion de la vaisselle, et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)	3924 90 00	kg	S	
CPA 22.29.24: Parties n.c.a. d'appareils d'éclairage, enseignes, panneaux lumineux, en matières plastiques					
22.29.24.00	Parties des appareils d'éclairage … du SH 94.05 en matières plastiques	9405 92 00	—	S	
CPA 22.29.25: Articles scolaires et de bureau en matières plastiques					
22.29.25.00	Articles de bureaux et articles scolaires en matières plastiques	3926 10 00	kg	S	
CPA 22.29.26: Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires; statuettes et autres objets d'ornement en matières plastiques					
22.29.26.10	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires en matières plastiques	3926 30 00	kg	S	
22.29.26.20	Statuettes et autres objets d'ornementation en matières plastiques	3926 40 00	kg	S	
22.29.26.30	Paniers et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts en matières plastiques	3926 90 50	kg	S	
CPA 22.29.29: Autres articles en matières plastiques					
22.29.29.10	Peignes, barrettes, et similaires, en caoutchouc durci ou en matières plastiques	9615 11 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
22.29.29.15 z	Épingles à cheveux, pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires en plastique pour la coiffure (autres que ceux du SH 85.16); et leurs parties	9615 90 00	kg	S	
22.29.29.20	Semelles extérieures et talons de chaussures, en matière plastique	6406 20 90	p/st @	S	
22.29.29.50	Autres ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques	3926 90 92	kg	S	
22.29.29.90	Autres ouvrages en plastique et en autres matières des SH 39.01 à 39.14	3006 91 00 + 3926 90 97	—	S	
CPA 22.29.91: Façons de travail des matières plastiques					
22.29.91.10	Pièces en matières plastiques pour machines, appareils et engins mécaniques du SH 84	—	—	S	S1
22.29.91.25	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 85.09 et 85.16	—	—	S	S1
22.29.91.27	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 85.19 à 85.21	—	—	S	S1
22.29.91.30	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 85.25 à 85.28	—	—	S	S1
22.29.91.40	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 85.35 à 85.37, et 85.42	—	—	S	S1
22.29.91.50	Pièces en matières plastiques pour véhicules et matériel pour voies ferrées	—	—	S	S1
22.29.91.60	Parties et accessoires en matières plastiques pour véhicules routiers du SH 87	—	—	S	S1
22.29.91.80	Parties en matières plastiques pour véhicules aériens du SH 88	—	—	S	S1
22.29.91.93	Pièces en matières plastiques pour autres machines, appareil et matériel électrique du SH 85	—	—	S	S1
22.29.91.97	Parties en matières plastiques pour instruments et appareils du SH 90	—	—	S	S1
NACE 23.11: Fabrication de verre plat					
CPA 23.11.11: Verre coulé, étiré ou soufflé, en feuilles, mais non travaillé					
23.11.11.10	Plaques et feuilles, non armées, en verre dit «coulé», même à couche absorbante, réfléchissante ou non-réfléchissante, mais non autrement travaillées	7003 [12 (10 + 91 + 99) + 19 (10 + 90)]	m^2	S	
23.11.11.30	Plaques et feuilles, armées, et profilés, en verre dit «coulé», même à couche absorbante, réfléchissante ou nonréfléchissante, mais non autrement travaillées	7003 [20 00 + 30 00]	kg	S	
23.11.11.50	Feuilles en verre étiré ou soufflé, même à couche absorbante, réfléchissante ou non-réfléchissante, mais non autrement travaillé	7004 [20 (10 + 91 + 99) + 90 (10 + 80)]	m^2	S	
CPA 23.11.12: Verre flotté et verre douci ou poli, en feuilles, mais non travaillé					
23.11.12.12	Glace non armée, à couche antiréfléchissante	7005 10 05	m^2	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.11.12.14	Glace non armée, à couche absorbante ou réfléchissante, autre que d'horticulture d'une épaisseur ≤ 3,5 mm	7005 10 25	m^2	S	
23.11.12.17	Glace non armée, à couche absorbante ou réfléchissante, d'épaisseur > 3,5 mm	7005 [10 (30 + 80)]	m^2	S	
23.11.12.30	Glace non armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée ou doucie autre qu'à couche absorbante ou réfléchissante	7005 [21 (25 + 30 + 80)]	m^2	S	
23.11.12.90	Autres glaces que celles des SH 7005.10 et 7005.21	7005 [29 (25 + 35 + 80) + 00)]	m^2	S	

NACE 23.12: Façonnage et transformation du verre plat

CPA 23.12.11: Verre plat, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni monté

23.12.11.50	Verre d'optique des SH 70.03, 70.04 et 70.05, travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières	7006 00 10	kg	S	
23.12.11.90	Autres verres des SH 70.03, 70.04 et 70.05, travaillés, mais non encadrés, ni associés à d'autres matières	7006 00 90	kg	S	

CPA 23.12.12: Verre de sécurité

23.12.12.10	Verres trempés, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	7007 [11 (10 + 90)]	m^2 @	S	
23.12.12.30	Verres de sécurité trempés (autres que pour véhicules)	7007 [19 (10 + 20 + 80)]	m^2	S	
23.12.12.50	Verres de sécurité formés de feuilles contrecollées, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	7007 [21 (20 + 80)]	kg	S	
23.12.12.70	Verres de sécurité formés de feuilles contrecollées (autres que pour véhicules)	7007 29 00	m^2	S	

CPA 23.12.13: Miroirs en verre; vitrages isolants à parois multiples

23.12.13.30	Vitrages isolants à parois multiples	7008 [00 (20 + 81 + 89)]	m^2	S	
23.12.13.50	Miroirs rétroviseurs pour véhicules	7009 10 00	p/st	S	
23.12.13.90	Miroirs en verre, encadrés ou non, autres que les miroirs rétroviseurs pour véhicules	7009 [91 00 + 92 00]	kg	S	

NACE 23.13: Fabrication de verre creux

CPA 23.13.11: Bouteilles, bocaux, flacons et autres récipients en verre, à l'exclusion des ampoules; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre

23.13.11.10	Bocaux à stériliser en verre; bouchons, couvercles et autres dipositifs de fermeture en verre	7010 [20 00 + 90 10]	kg	S	
23.13.11.20	Récipients obtenus à partir d'un tube de verre (sauf bocaux à stériliser)	7010 90 21	p/st	S	
23.13.11.30	Récipients en verre d'une contenance nominale ≥ 2,5 litres (sauf bocaux à stériliser)	7010 90 31	p/st	S	
23.13.11.40	Bouteilles et flacons en verre non coloré d'une contenance nominale < 2,5 litres, pour produits alimentaires et boissons	7010 [90 (41 + 43 + 45 + 47)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.13.11.50	Bouteilles et flacons en verre coloré d'une contenance nominale < 2,5 litres, pour produits alimentaires et boissons	7010 [90 (51 + 53 + 55 + 57)]	p/st	S	
23.13.11.60	Récipients de transport ou d'emballage en verre pour produits alimentaires et boissons autres que bouteilles et flacons d'une contenance nominale < 2,5 litres	7010 [90 (61 + 67)]	p/st	S	
23.13.11.70	Récipients de transport ou d'emballage en verre pour produits pharmaceutiques d'une contenance nominale < 2,5 litres	7010 [90 (71 + 79)]	p/st	S	
23.13.11.80	Récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance nominale < 2,5 litres (sauf pour produits alimentaires et boissons; pour produits pharmaceutiques; récipients obtenus à partir d'un tube de verre)	7010 [90 (91 + 99)]	p/st	S	

CPA 23.13.12: Verres à boire autres qu'en vitrocérame

23.13.12.20	Verres à boire (y compris les verres à pied), en cristal au plomb cueilli à la main (à l'exclusion des articles en vitrocérame)	7013 [22 10 + 33 (11 + 19)]	p/st	S	
23.13.12.40	Verres à boire (y compris les verres à pied), en cristal au plomb cueilli mécaniquement (à l'exclusion des articles en vitrocérame)	7013 [22 90 + 33 (91 + 99)]	p/st	S	
23.13.12.60	Verres à boire, en verre trempé (à l'exclusion des verres à pied et des articles en vitrocérame ou en cristal au plomb)	7013 37 10	p/st	S	
23.13.12.90	Autres verres à boire	7013 [28 (10 + 90) + 37 (51 + 59 + 91 + 99)]	p/st	S	

CPA 23.13.13: Verrerie domestique, objets en verre pour la toilette ou le bureau, objets décoratifs d'intérieur

23.13.13.10	Objets en cristal au plomb autres que les verres à boire, pour la table, la cuisine, la toilette …, cueilli à la main	7013 [41 10 + 91 10]	p/st	S	
23.13.13.30	Objets en cristal au plomb autres que les verres à boire pour la table, la cuisine, la toilette …, cueilli mécaniquement	7013 [41 90 + 91 90]	p/st	S	
23.13.13.50	Objets de table autres que les verres à boire, en verre à faible dilatation linéaire, autre qu'en vitrocéramique	7013 42 00	p/st	S	
23.13.13.60	Objets en vitrocéramique pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements…	7013 10 00	p/st	S	
23.13.13.90	Objets en verre autres que les verres à boire pour le service de la table, la cuisine, la toilette	7013 [49 (10 + 91 + 99) + 00)]	p/st	S	

CPA 23.13.14: Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isolants

23.13.14.00	Ampoules en verre pour bouteilles et récipients isothermiques dont l'isolation est assurée par le vide	7020 [00 (07 + 08)]	p/st @	S	

NACE 23.14: Fabrication de fibres de verre

CPA 23.14.11: Mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non, en fibres de verre

23.14.11.10	Fils coupés en fibres de verre d'une longueur ≥ 3 mm et ≤ 50 mm	7019 11 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.14.11.30	Stratifils (rovings) en fibres de verre	7019 12 00	kg	S	
23.14.11.50	Mèches et fils en filaments de fibres de verre	7019 19 10	kg	S	
23.14.11.70	Mèches et fils en fibres de verre discontinues	7019 19 90	kg	S	
CPA 23.14.12: Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et autres produits en fibres de verre, à l'exclusion des produits tissés					
23.14.12.10	Mâts en fibres de verre non tissés	7019 31 00	kg	S	
23.14.12.30	Voiles en fibres de verre non tissés	7019 32 00	kg	S	
23.14.12.50	Nappes, matelas, panneaux et similaires non-tissés, en fibres de verre	7019 39 00	kg	S	
23.14.12.93	Articles en fibres de verre non textiles, même en vrac ou en flocons	7019 [90 (10 + 99)]	kg	S	
23.14.12.95	Bourrelets, coquilles pour isolation des tuyauteries, en fibres ou laine de verre	7019 90 30	kg	S	
23.14.12.99	Articles en fibres de verre textiles (à l'exclusion des tissus et rubans du SH 7019.40 et 7019.50)	7019 90 91	kg	S	
NACE 23.19: Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique					
CPA 23.19.11: Verre en masse, en billes (à l'exclusion des microsphères), barres ou tubes, non travaillé					
23.19.11.10	Verre en masse	7001 [00 (91 + 99)]	kg	S	
23.19.11.30	Verre en billes, barres, ou baguettes, non travaillé	7002 [10 00 + 20 (10 + 90)]	kg	S	
23.19.11.50	Verre en tubes, non travaillé	7002 [31 00 + 32 00 + 39 00]	kg	S	
CPA 23.19.12: Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé; verres assemblés en vitraux; verre «multicellulaire» ou verre «mousse» en blocs, plaques ou formes similaires					
23.19.12.00	Pavés, dalles, briques, tuiles, carreaux … verres assemblés en vitraux, blocs, panneaux, plaques, coquilles en verre «multicellulaire» ou «mousse»	7016 [90 (10 + 40 + 70)]	kg	S	
CPA 23.19.21: Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires					
23.19.21.00	Ampoules et enveloppes tubulaires … pour lampes électriques, tubes cathodiques, similaires	7011 [10 00 + 20 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 23.19.22: Verres d'horlogerie et de lunetterie, non travaillés optiquement; sphères creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres					
23.19.22.00	Verres d'horlogerie et de lunetterie médicale ou non, non travaillés optiquement	7015 [10 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 23.19.23: Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie; ampoules de verre					
23.19.23.30	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même gradué ou jaugé	7017 [10 00 + 20 00 + 90 00]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.19.23.50	Ampoules en verre, pour emballage	7010 10 00	p/st	S	

CPA 23.19.24: Parties en verre d'appareils d'éclairage, enseignes et panneaux lumineux

23.19.24.00	Parties des appareils d'éclairage du SH 94.05, en verre	9405 [91 (11 + 19 + 90)]	—	S	

CPA 23.19.25: Isolateurs en verre

23.19.25.00	Isolateurs en verre pour l'électricité	8546 10 00	kg	S	

CPA 23.19.26: Produits en verre technique n.c.a.

23.19.26.40	Verres de signalisation et éléments d'optique en verre non travaillés optiquement; cubes, dés et autres verreries même sur supports pour mosaïques ou décorations similaires	7014 00 00 + 7016 10 00	kg	S	
23.19.26.70	Perles de verre, imitations de perles fines ou pierres gemmes et verroterie … à l'exclusion des articles de bijouterie de fantaisie	7018 [10 (11 + 19 + 30 + 51 + 59 + 90) + 20 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
23.19.26.90	Ouvrages en verre du SH 70, n.c.a.	7020 [00 (05 + 10 + 30 + 80)]	—	S	

NACE 23.20: Fabrication de produits réfractaires

CPA 23.20.11: Briques, dalles, carreaux et autres produits céramiques en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses

23.20.11.00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossilles ou en terres siliceuses analogues	6901 00 00	kg	S	

CPA 23.20.12: Briques, dalles, carreaux et matériaux céramiques réfractaires de construction, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses

23.20.12.10	Briques, céramiques de construction, … > 50 % Mg, Ca, Cr ou mélange	6902 10 00	kg	S	
23.20.12.33	Briques et pièces céramiques de construction réfractaires, contenant en poids ≥ 93 % de silice mélangée ou non d'alumine	6902 20 10	kg	S	
23.20.12.35	Briques et pièces céramiques de construction réfractaires, contenant en poids > 7 %, < 45 %, d'alumine, mélangée à de la silice	6902 20 91	kg	S	
23.20.12.37	Briques et pièces céramiques de construction réfractaires, avec silice et alumine mélangées autrement que SH 6902.20.10 et 6902.20.91	6902 20 99	kg	S	
23.20.12.90	Briques et céramiques de construction réfractaires, autres que SH 6902.10 et 6902.20	6902 90 00	kg	S	

CPA 23.20.13: Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires n.c.a.

23.20.13.00	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, à l'exclusion des produits du SH 38.01	3816 00 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 23.20.14: Produits réfractaires non cuits et autres produits céramiques réfractaires					
23.20.14.10	Ouvrages, contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	6815 91 00	kg	S	
23.20.14.30	Articles techniques en céramiques réfractaires contenant en poids > 25 % de graphite ou d'autres formes de carbone même en mélanges	6903 [10 00 + 90 10]	kg	S	
23.20.14.55	Autres céramiques réfractaires, alumine < 45 %, silice ou mélange > 50 %	6903 20 10	kg	S	
23.20.14.59	Articles techniques en céramiques réfractaires, contenant en poids > 50 % d'alumine ou de combinaison alumine/silice à ≥ 45 % d'alumine	6903 20 90	kg	S	
23.20.14.90	Articles techniques en céramiques réfractaires de composition n.c.a. du SH 69.03	6903 90 90	kg	S	
NACE 23.31: Fabrication de carreaux en céramique					
CPA 23.31.10: Carreaux et dalles en céramique					
23.31.10.10	Carreaux, cubes, dés dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, non vernissés ni émaillés, en céramique	6907 10 00	m^2	S	
23.31.10.20	Carreaux, cubes, dés dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, vernissés ou émaillés, en céramique	6908 [10 (10 + 90)]	m^2	S	
23.31.10.30	Carreaux doubles du type spaltplatten, non vernissés ni émaillés, en céramique	6907 90 10	m^2	S	
23.31.10.53	Carreaux … autres que spaltplatten, non vernissés ni émaillés, en grès	6907 90 91	m^2	S	
23.31.10.57	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en faïence, poterie fine ou autre céramique, non-vernissés ni émaillés (sauf en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf articles céramiques réfractaires, articles en grès, carreaux doubles du type «Spaltplatten», carreaux servant de dessous-de-plat, objets d"ornementation et sauf carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	6907 [90 (93 + 99)]	m^2	S	
23.31.10.71	Carreaux doubles du type spaltplatten, vernissés ou émaillés, en céramique	6908 [90 (11 + 31)]	m^2	S	
23.31.10.73	Carreaux … en grès, autres que spaltplatten, dont la superficie > 90 cm^2, vernissés ou émaillés	6908 90 91	m^2	S	
23.31.10.75	Carreaux … en faïence, ou en poterie fine, autres que spaltplatten dont la superficie > 90 cm^2, vernissés ou émaillés	6908 90 93	m^2	S	
23.31.10.79	Carreaux … autres que spaltplatten et autres que ceux des SH 6908.90, .91 et .93, vernissés ou émaillés	6908 [90 (21 + 29 + 51 + 99)]	m^2	S	
NACE 23.32: Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite					
CPA 23.32.11: Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique non réfractaire					
23.32.11.10	Briques de construction, en céramique: éléments pour maçonneries	6904 10 00	m^3 @	S	
23.32.11.30	Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique: éléments formés avec perforation horizontale, pour planchers	6904 90 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 23.32.12: Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique					
23.32.12.50	Tuiles en céramique: éléments formés pour la couverture de toits en pente et pose en discontinu	6905 10 00	p/st	S	
23.32.12.70	Éléments de cheminée, conduits de fumée …, et autres produits pour le bâtiment, en céramique	6905 90 00	kg	S	
CPA 23.32.13: Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique					
23.32.13.00	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique: éléments formés pour des tuyaux de drainage et accessoires	6906 00 00	kg	S	
NACE 23.41: Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental					
CPA 23.41.11: Vaisselle, autres articles de table ou d'économie domestique et articles de toilette, en porcelaine					
23.41.11.30	Articles pour le service de la table ou de la cuisine, en porcelaine	6911 10 00	kg	S	
23.41.11.50	Articles d'économie domestique, autres que pour le service de la table ou de la cuisine, articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine	6911 90 00	kg	S	
CPA 23.41.12: Vaisselle, autres articles de table ou d'économie domestique et articles de toilette, autres qu'en porcelaine					
23.41.12.10	Articles de ménage et d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, en céramique: terre commune	6912 00 10	kg	S	
23.41.12.30	Articles de ménage et d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, en céramique: grès	6912 00 30	kg	S	
23.41.12.50	Articles de ménage et d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, en céramique: faïence ou poterie fine	6912 00 50	kg	S	
23.41.12.90	Articles de ménage et d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, en céramique: autres que terre commune, grès, faïence ou poterie fine	6912 00 90	kg	S	
CPA 23.41.13: Statuettes et autres objets d'ornement en céramique					
23.41.13.30	Statuettes et autres objets d'ornementation, en porcelaine	6913 10 00	—	S	
23.41.13.50	Statuettes et autres objets d'ornementation, en céramique autre que la porcelaine	6913 [90 (10 + 91 + 93 + 99)]	—	S	
NACE 23.42: Fabrication d'appareils sanitaires en céramique					
CPA 23.42.10: Appareils sanitaires en céramique					
23.42.10.30	Éviers, lavabos, baignoires … et autres appareils fixes pour usages sanitaires, en porcelaine	6910 10 00	p/st @	S	
23.42.10.50	Éviers, lavabos, baignoires … et autres appareils fixes pour usages sanitaires, en céramique autres que la porcelaine	6910 90 00	p/st @	S	
NACE 23.43: Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique					
CPA 23.43.10: Isolateurs en céramique; pièces isolantes pour machines, appareils ou équipements électriques, en céramique					
23.43.10.33	Isolateurs en céramique pour l'électricité, sans parties métalliques	8546 20 10	kg	S	
23.43.10.35	Isolateurs en céramique pour l'électricité, avec parties métalliques, pour lignes aériennes de transport d'énergie	8546 20 91	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.43.10.39	Isolateurs en céramique pour l'électricité, avec parties métalliques, autres que pour lignes de transport d'énergie	8546 20 99	kg	S	
23.43.10.53	Pièces isolantes en céramique, contenant en poids ≥ 80 % d'oxydes métalliques	8547 10 10	kg	S	
23.43.10.55	Pièces isolantes en céramique, contenant en poids < 80 % d'oxydes métalliques	8547 10 90	kg	S	

NACE 23.44: Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique

CPA 23.44.11: CPA 23.44.11: Porcelaines pour laboratoires ou pour usages chimiques ou techniques

23.44.11.00	Appareils et articles en porcelaine, pour usages chimiques ou techniques	6909 11 00	kg	S	

CPA 23.44.12: Autres produits céramiques pour laboratoires ou pour usages chimiques ou techniques

23.44.12.10	Appareils et articles pour usages chimiques ou techniques en céramique autre que de porcelaine	6909 [12 00 + 19 00]	kg	S	
23.44.12.30	Aimants permanents et composants non aimantés, autres qu'en métal	8505 [19 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 23.49: Fabrication d'autres produits céramiques

CPA 23.49.11: Produits céramiques à usage agricole et emballages en céramique

23.49.11.00	Récipients d'économie rurale, de transport, d'emballage, en céramique	6909 90 00	kg	S	

CPA 23.49.12: Autres produits céramiques non structurels n.c.a.

23.49.12.30	Autres ouvrages en porcelaine, n.c.a.	6914 10 00	kg	S	
23.49.12.55	Autres ouvrages en céramique: terre commune, n.c.a.	6914 90 10	kg	S	
23.49.12.59	Autres ouvrages en céramique: autres qu'en terre commune et en porcelaine, n.c.a.	6914 90 90	kg	S	

NACE 23.51: Fabrication de ciment

CPA 23.51.11: Clinkers de ciment

23.51.11.00	Ciments non pulvérisés dits clinkers	2523 10 00	kg	T	

CPA 23.51.12: Ciment portland, ciment alumineux, ciment de laitier et ciments hydrauliques similaires

23.51.12.10	Ciments Portland	2523 [21 00 + 29 00]	kg	S	
23.51.12.90	Autres ciments hydrauliques	2523 [30 00 + 90 00]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 23.52: Fabrication de chaux et plâtre				
	CPA 23.52.10: Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique				
23.52.10.33	Chaux vive (à l'exclusion des oxyde et hydroxyde de calcium du SH 28.25)	2522 10 00	kg	S	
23.52.10.35	Chaux éteinte (à l'exclusion des oxyde et hydroxyde de calcium du SH 28.25)	2522 20 00	kg	S	
23.52.10.50	Chaux hydraulique (à l'exclusion des oxyde et hydroxyde de calcium du SH 28.25)	2522 30 00	kg	S	
	CPA 23.52.20: Plâtre				
23.52.20.00	Plâtres	2520 20 00	kg	S	
	CPA 23.52.30: Dolomie calcinée ou agglomérée				
23.52.30.30	Dolomie calcinée ou frittée	2518 20 00	kg	T	
23.52.30.50	Pisé de dolomie	2518 30 00	kg	T	
	NACE 23.61: Fabrication d'éléments en béton pour la construction				
	CPA 23.61.11: Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle				
23.61.11.30	Blocs et briques pour la construction en ciment, béton, ou en pierres artificielles, même armés	6810 [11 (10 + 90)]	kg	S	
23.61.11.50	Tuiles, dalles et articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés	6810 [19 (10 + 31 + 39 + 90)]	kg	S	
	CPA 23.61.12: Éléments préfabriqués pour la construction, en ciment, béton ou pierre artificielle				
23.61.12.00	Éléments structurels préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés	6810 [91 (10 + 90)]	kg	S	
	CPA 23.61.20: Constructions préfabriquées en béton				
23.61.20.00 z	Constructions préfabriquées, en ciment	9406 00 80	—	S	
	NACE 23.62: Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction				
	CPA 23.62.10: Éléments en plâtre pour la construction				
23.62.10.50	Plaques ou planches de plâtre, revêtues ou renforcées de papier ou de carton	6809 11 00	m^2	S	
23.62.10.90	Autres planches, plaques, carreaux en plâtre, ou à base de plâtre	6809 19 00	m^2	S	
	NACE 23.63: Fabrication de béton prêt à l'emploi				
	CPA 23.63.10: Béton prêt à l'emploi				
23.63.10.00	Béton non-réfractaire, prêt à la coulée	3824 50 10	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 23.64: Fabrication de mortiers et bétons secs				
CPA 23.64.10: Mortiers et bétons secs					
23.64.10.00	Mortiers industriels	3824 50 90	kg	S	
	NACE 23.65: Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment				
CPA 23.65.11: Planches, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en déchets de bois, agglomérés avec des liants minéraux					
23.65.11.00	Panneaux, planches, …, en fibres végétales ou déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	6808 00 00	m^2 @	S	
CPA 23.65.12: Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires					
23.65.12.20	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou mélanges similaires de fibres (amiante, cellulose et autres fibres végétales, fibres de polymères synthétiques ou de verre, filaments métalliques, etc.) et de ciment ou autres liants hydrauliques, contenant de l'amiante	6811 40 00	kg	S	
23.65.12.40	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou mélanges similaires de fibres (cellulose et autres fibres végétales, fibres de polymères synthétiques ou de verre, filaments métalliques, etc.) et de ciment ou autres liants hydrauliques, ne contenant pas d'amiante	6811 [81 00 + 82 (10 + 90)]	m^2 @	S	
23.65.12.60	Tuyaux, gaines et accessoires de tyauterie, en cellulosciment ou mélanges similaires de fibres (cellulose et autres fibres végétales, fibres de polymères synthétiques ou de verre, filaments métalliques, etc.) et de ciment ou autres liants hydrauliques, ne contenant pas d'amiante	6811 83 00	kg	S	
23.65.12.80	Ouvrages en cellulose-ciment ou mélanges similaires de fibres cellulose et autres fibres végétales, fibres de polymères synthétiques ou de verre, filaments métalliques, etc.) et de ciment ou autres liants hydrauliques, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires ainsi que des tuyaux, gaines et accessoires de tyauterie)	6811 89 00	kg	S	
	NACE 23.69: Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre				
CPA 23.69.11: Autres ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre n.c.a.					
23.69.11.00	Ouvrages en plâtre ou compositions à base de plâtre autres que planches, plaques, carreaux …	6809 90 00	kg	S	
CPA 23.69.19: Ouvrages en ciment, béton ou pierre artificielle n.c.a.					
23.69.19.30 z	Tuyaux en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés y compris les accessoires	6810 99 00	kg	S	
23.69.19.80 z	Ouvrages non structurels en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés	6810 99	kg	S	
	NACE 23.70: Taille, façonnage et finissage de pierres				
CPA 23.70.11: Marbre, travertin, albâtre, travaillés, et ouvrages en marbre, travertin et albâtre (à l'exclusion des pavés, bordures, dalles, carreaux, cubes et articles similaires); granulats, débris et poudre de marbre, travertin et albâtre, colorés artificiellement					
23.70.11.00	Marbres, travertin, albâtre, taillés ou sciés à surface plane ou unie, autres que les carreaux, cubes … du 68.02.10	6802 [21 00 + 91 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 23.70.12: Autres pierres de taille ou de construction travaillées et ouvrages en ces pierres; autres granulats et poudre de pierre naturelle colorés artificiellement; ouvrages en ardoise agglomérée					
23.70.12.10	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage en pierres naturelles autres que l'ardoise	6801 00 00	kg	S	
23.70.12.30	Carreaux, cubes et articles similaires, en pierres naturelles, dont la surface peut s'inscrire dans un carré de côté < 7 cm, (granulés, éclats et poudres incl.)	6802 10 00	kg	S	
23.70.12.60	Granit, taillé ou scié, à surface plane ou unie	6802 [23 00 + 93 (10 + 90)]	kg	S	
23.70.12.70	Pierres autres que granit, taillées ou sciées, à surface plane ou unie	6802 [29 00 + 92 (10 + 90) + 99 (10 + 90)]	kg	S	
23.70.12.80	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	6803 [00 (10 + 90)]	kg	S	
NACE 23.91: Fabrication de produits abrasifs					
CPA 23.91.11: Meules et articles similaires pour le travail des pierres, sans bâtis, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique					
23.91.11.10	Meules à moudre ou à défibrer	6804 10 00	kg	S	
23.91.11.20	Meules et articles similaires autres qu'à moudre ou à défibrer en diamant naturel, ou synthétique, aggloméré	6804 21 00	kg	S	
23.91.11.30	Autres meules en autres abrasifs agglomérés ou céramique, avec renforcement	6804 22 18	kg	S	
23.91.11.40	Autres meules en autres abrasifs agglomérés ou céramique, sans renforcement	6804 22 12	kg	S	
23.91.11.50	Meules en abrasifs artificiels avec agglomérants en céramiques ou en silicates	6804 22 30	kg	S	
23.91.11.90	Autres meules et articles similaires, sans bâtis; pierres à aiguiser ou à polir à la main	6804 [22 (50 + 90) + 23 00 + 30 00]	kg	S	
CPA 23.91.12: Abrasifs en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier ou carton					
23.91.12.30	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains appliqués sur tissus en matières textiles seulement	6805 10 00	m^2 @	S	
23.91.12.50	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains appliqués sur papier ou carton seulement	6805 20 00	m^2 @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.91.12.90	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains appliqués sur des supports autres qu'en textiles seulement ou en papier ou carton seulement	6805 [30 (10 + 20 + 80)]	m^2 @	S	

NACE 23.99: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

CPA 23.99.11: Amiante travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante; garnitures de friction pour freins, embrayages ou similaires, non montées

23.99.11.00	Amiante travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante; garnitures de friction pour freins, embrayages ou similaires, non montées	6812 [80 (10 + 90) + 91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 (10 + 90)] + 6813 [20 00 + 81 00 + 89 00]	kg	S	

CPA 23.99.12: Ouvrages en asphalte ou en produits similaires

23.99.12.53	Membranes bitumeuses d'étanchéité (en rouleaux)	6807 10 10	m^2	S	
23.99.12.59	Autres produits bitumeux (en rouleaux)	6807 10 90	m^2 @	S	
23.99.12.90	Produits bitumeux (à l'exclusion des produits en rouleaux)	6807 90 00	kg	S	

CPA 23.99.13: Mélanges bitumineux à base de bitume et de matériaux pierreux naturels et artificiels, d'asphalte naturel ou de substances apparentées

23.99.13.10	Mélanges bitumineux à base de granulats naturels ou artificiels et d'un liant bitumineux ou d'asphalte naturel	2715 00 00	kg	S	
23.99.13.20	Granulats pré-enrobés	2517 30 00	kg	S	

CPA 23.99.14: Graphites artificiel, colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autres carbones, sous forme de produits semi-finis

23.99.14.00	Graphite artificiel, colloïdal, semi-colloïdal, préparation à base de graphite ou d'autre carbone: pâte, blocs, plaquettes …	3801 [10 00 + 20 (10 + 90) + 30 00 + 90 00]	kg	S	

CPA 23.99.15: Corindon artificiel

23.99.15.00	Corindon artificiel	2818 [10 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	

CPA 23.99.19: Produits minéraux non métalliques n.c.a.

23.99.19.10	Laines de laitier, de scories, de roches et similaires même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	6806 10 00	kg	S	
23.99.19.20	Vermiculite expansée, argiles expansées, et produits minéraux similaires expansés même mélangés entre eux	6806 [20 (10 + 90)]	kg	S	
23.99.19.30	Ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores	6806 90 00	kg	S	
23.99.19.50	Mica travaillé et ouvrages en mica y compris mica aggloméré ou reconstitué même sur supports	6814 [10 00 + 90 00]	kg	S	
23.99.19.70	Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	6815 [10 (10 + 90)]	kg	S	
23.99.19.80	Ouvrages en tourbe	6815 20 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.99.19.90	Autres ouvrages en pierres ou matières minérales, n.c.a. du SH 68.15, autres que ceux contenant de la magnésite, de la dolomie	6815 [99 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 24.10: Sidérurgie

CPA 24.10.11: Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires

24.10.11.00	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires	7201 [10 (11 + 19 + 30 + 90) + 20 00 + 50 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 24.10.12: Ferroalliages

24.10.12.15	Ferromanganèse	7202 [11 (20 + 80) + 00)]	kg	S	
24.10.12.30	Ferrosilicium	7202 [21 00 + 29 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.12.45	Ferrosilicomanganèse	7202 30 00	kg	S	
24.10.12.60	Ferrochrome	7202 [41 (10 + 90) + 49 (10 + 50 + 90)]	kg	S	
24.10.12.75	Ferromolybdène	7202 70 00	kg	S	
24.10.12.90	Autres ferro-alliages	7202 [50 00 + 60 00 + 80 00 + 91 00 + 92 00 + 93 00 + 99 (10 + 30 + 80)]	kg	S	

CPA 24.10.13: Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires

24.10.13.00	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires	7203 [10 00 + 90 00]	kg	S	

CPA 24.10.14: Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel ou d'acier

24.10.14.10	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier	7205 [10 00 + 21 00 + 29 00]	kg	S	
24.10.14.20	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'exclusion des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)	7204 50 00	kg	S	

CPA 24.10.21: Acier non allié en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en acier non allié

24.10.21.10	Demi-produits rectangulaires, en aciers non-alliés	7207 [12 (10 + 90) + 20 (32 + 39)]	kg	S	
24.10.21.21 z	Lingots, autres formes primaires et demi-produits pour tubes sans soudure, en aciers non-alliés		kg	S	
24.10.21.22 z	Autres lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, ébauches pour profilés inclus, en aciers non alliés	7206 90 00 + 7207 [11 (11 + 14 + 16 + 90) + 19 (12 + 19 + 80) + 20 (11 + 15 + 17 + 19 + 52 + 59 + 80)]	kg	S	

CPA 24.10.22: Acier inoxydable en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en acier inoxydable

24.10.22.10	Demi-produits plats (brames), en aciers inoxydables	7218 [91 (10 + 80)]	kg	S	
24.10.22.21 z	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs pour tubes sans soudures, en aciers inoxydables	7218 [10 00 + 99 (11 + 20)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.10.22.22 z	Autres lingots, formes primaires et demi-produits longs, en aciers inoxydables	7218 [10 00 + 99 (11 + 19 + 20 + 80)]	kg	S	

CPA 24.10.23: Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en autres aciers alliés

24.10.23.10	Demi-produits rectangulaires, en aciers autres qu'inoxydables	7224 90 14	kg	S	
24.10.23.21 z	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs pour tubes sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables	7224 [10 (10 + 90) + 90 (02 + 03 + 05 + 07 + 31 + 38)]	kg	S	
24.10.23.22 z	Autres lingots, formes primaires et demi-produits longs, en aciers autres qu'inoxydables	7224 [10 (10 + 90) + 90 (02 + 03 + 05 + 07 + 18 + 31 + 38 + 90)]	kg	S	

CPA 24.10.31: Produits laminés plats en acier non allié, simplement laminés à chaud, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm

24.10.31.10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, enroulés	7208 [10 00 + 25 00 + 26 00 + 27 00 + 36 00 + 37 00 + 38 00 + 39 00]	kg	S	
24.10.31.30	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage et produits d'une épaisseur < 4,75 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les 4 faces ou en cannelures fermées, d'une largeur ≤ 1 250 mm et d'une épaisseur ≥ 4 mm)	7208 [40 00 + 53 90 + 54 00]	kg	S	
24.10.31.50	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm (à l'exclusion des «larges plats»), non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, sans motifs en relief; produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus	7208 [51 (20 + 91 + 98) + 52 (10 + 91 + 99) + 53 10 + 90 (20 + 80)]	kg	S	

CPA 24.10.32: Produits laminés plats en acier non allié, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm

24.10.32.10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur ≥ 4 mm, non-enroulés, sans motifs en relief, en acier (dit «larges plats»)	7211 13 00	kg	S	
24.10.32.30	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus (à l'exclusion des «larges plats»)	7211 [14 00 + 19 00]	kg	S	

CPA 24.10.33: Produits laminés plats en acier inoxydable, simplement laminés à chaud, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm

24.10.33.10 z	Larges bandes laminées à chaud pour relaminage d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers inoxydables	7219 [11 00 + 12 (10 + 90) + 13 (10 + 90) + 14 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.33.20 z	Autres produits plats enroulés laminés à chaud d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers inoxydables	7219 [11 00 + 12 (10 + 90) + 13 (10 + 90) + 14 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.33.30	Tôles d'une largeur de 600 mm ou plus, issues de larges bandes, en aciers inoxydables	7219 [22 (10 + 90) + 23 00 + 24 00]	kg	S	
24.10.33.40	Tôles d'une largeur de 600 mm ou plus, issues de trains réversibles et larges plats, en aciers inoxydables	7219 [21 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.10.34: Produits laminés plats en acier inoxydable, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm					
24.10.34.10 z	Larges bandes laminées à chaud pour relaminage d'une largeur inférieure à 600 mm, en aciers inoxydables	7220 [11 00 + 12 00]	kg	S	
24.10.34.20 z	Autres produits plats enroulés, laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm, en aciers inoxydables	7220 [11 00 + 12 00]	kg	S	
CPA 24.10.35: Produits laminés plats en autres aciers alliés, simplement laminés à chaud, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm					
24.10.35.10	Produits laminés plats en aciers pour outillage ou en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 [30 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.35.20	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	7225 [30 30 + 40 15 + 50 20]	kg	S	
24.10.35.30	Produits laminés plats en aciers pour outillage ou en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés (à l'exclusion des produits revêtus de matières organiques, des produits d'une épaisseur < 4,75 mm et des produits en aciers à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7225 [40 (12 + 40 + 60)]	kg	S	
24.10.35.40	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7225 40 90	kg	S	
24.10.35.50	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (à l'exclusion des produits zingués et des produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 99 00	kg	S	
CPA 24.10.36: Produits laminés plats en autres aciers alliés, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm (à l'exclusion des produits en acier au silicium)					
24.10.36.00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7226 [91 (20 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 24.10.41: Produits laminés plats en acier non allié, simplement laminés à froid, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm					
24.10.41.10 z	Tôles laminées à froid non-revêtues, bandes, d'une largeur ≥ 600 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7209 [15 00 + 16 90 + 17 90 + 18 (91 + 99) + 25 00 + 26 90 + 27 90 + 28 90 + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.10.41.30 z	Tôles magnétiques et bandes simplement traitées à la surface d'une largeur de 600 mm ou plus	7209 [16 90 + 17 90 + 18 (91 + 99) + 26 90 + 27 90 + 28 90 + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.10.41.50	Tôles magnétiques à grains non orientés, d'une largeur de 600 mm ou plus	7209 [16 10 + 17 10 + 18 10 + 26 10 + 27 10 + 28 10]	kg	S	
CPA 24.10.42: Produits laminés plats en acier inoxydable, simplement laminés à froid, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm					
24.10.42.00	Tôles laminées à froid et larges plats d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers inoxydables	7219 [31 00 + 32 (10 + 90) + 33 (10 + 90) + 34 (10 + 90) + 35 (10 + 90) + 90 (20 + 80)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.10.43: Produits laminés plats en autres aciers alliés, simplement laminés à froid, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm					
24.10.43.00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid (à l'exclusion des prouits en aciers à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7225 50 80	kg	S	
CPA 24.10.51: Produits laminés plats en acier non allié, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm, plaqués ou revêtus					
24.10.51.10	Fer blanc, autres tôles étamées et bandes, fer chromé dit ECCS inclus	7210 [11 00 + 12 (20 + 80) + 50 00 + 70 10 + 90 40] + 10 10]	kg	S	
24.10.51.20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, zingués électrolytiquement	7210 30 00	kg	S	
24.10.51.30	Tôles et bandes revêtues de métal par trempe à chaud d'une largeur ≥ 600 mm	7210 [20 00 + 41 00 + 49 00 + 61 00 + 69 00 + 90 80]	kg	S	
24.10.51.40	Tôles revêtues de matières organiques d'une largeur de 600 mm ou plus	7210 70 80	kg	S	
24.10.51.50	Produits laminés plats en fer ou aciers non-alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, plaqués	7210 90 30	kg	S	
CPA 24.10.52: Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm, plaqués ou revêtus					
24.10.52.10	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 91 00	kg	S	
24.10.52.30	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 92 00	kg	S	
CPA 24.10.53: Produits laminés plats en acier au silicium, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm					
24.10.53.10	Tôles magnétiques à grains orientés, d'une largeur de 600 mm ou plus	7225 11 00	kg	S	
24.10.53.30	Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur ≥ 600 mm, à grains nonorientés	7225 [19 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 24.10.54: Produits laminés plats en acier au silicium, d'une largeur inférieure à 600 mm					
24.10.54.10	Bandes laminées à froid refendues, en aciers silicium alliés, magnétiques à grain orientés, d'une largeur < 600 mm	7226 11 00	kg	S	
24.10.54.30	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, à grains nonorientés	7226 [19 (10 + 80)]	kg	S	
CPA 24.10.55: Produits laminés plats en acier à coupe rapide, d'une largeur inférieure à 600 mm					
24.10.55.00	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur < 600 mm	7226 20 00	kg	S	
CPA 24.10.61: Fil machine enroulé en couronnes irrégulières, laminé à chaud, en acier non allié					
24.10.61.10	Fil machine crénelé ou autrement déformé (en aciers nonalliés)	7213 10 00	kg	S	
24.10.61.20	Fil machine en aciers de décolletage	7213 20 00	kg	S	
24.10.61.30	Fil machine pour ronds à béton (armatures pour béton/barres crénelées laminées à froid)	7213 91 10	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.10.61.40	Fil machine pour pneumatiques	7213 91 20	kg	S	
24.10.61.90	Autre fil machine (en aciers non-alliés)	7213 [91 (41 + 49 + 70 + 90) + 99 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 24.10.62: Barres en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage					
24.10.62.10	Barres laminées à chaud pour armatures pour béton	7214 [20 00 + 99 10]	kg	S	
24.10.62.30	Barres laminées à chaud en aciers de décolletage	7214 30 00	kg	S	
24.10.62.50	Barres (à l'exclusion des barres creuses pour le forage), laminées à chaud, en aciers non-alliés (autres qu'à coupe rapide)	7214 [10 00 + 91 (10 + 90) + 99 (31 + 39 + 50 + 71 + 79 + 95)]	kg	S	
CPA 24.10.63: Fil machine enroulé en couronnes irrégulières, laminé à chaud, en acier inoxydable					
24.10.63.00	Fil machine laminé à chaud, en aciers inoxydables	7221 [00 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 24.10.64: Barres en acier inoxydable, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage					
24.10.64.10	Barres laminées à chaud de section circulaire, en aciers inoxydables	7222 [11 (11 + 19 + 81 + 89)]	kg	S	
24.10.64.30	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des produits de section circulaire)	7222 [19 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.64.50	Barres forgées, en aciers inoxydables	7222 [30 (51 + 91)]	kg	S	
24.10.64.70	Barres en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (à l'exclusion des produits forgés)	7222 30 97	kg	T	
CPA 24.10.65: Fil machine enroulé en couronnes irrégulières, laminé à chaud, en autres aciers alliés					
24.10.65.10	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne	7227 10 00	kg	S	
24.10.65.30	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne	7227 20 00	kg	S	
24.10.65.50	Fil machine laminé à chaud (pour roulements)	7227 90 50	kg	S	
24.10.65.70	Fil machine en aciers alliés autres qu'inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (à l'exclusion des produits en aciers pour roulements, en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux)	7227 [90 (10 + 95)]	kg	S	
CPA 24.10.66: Barres en autres aciers alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage					
24.10.66.10	Barres, laminées à chaud, en aciers à coupe rapide	7228 [10 (20 + 50)]	kg	S	
24.10.66.20	Barres, laminées à chaud, en aciers silicomanganeux	7228 [20 (10 + 91)]	kg	S	
24.10.66.30	Barres, laminées à chaud, pour roulements	7228 [30 (41 + 49)]	kg	S	
24.10.66.40	Barres, laminées à chaud, en aciers pour outillage	7228 [30 20 + 40 10]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.10.66.50	Barres, laminées à chaud, en aciers alliés autres qu'inoxydables (à l'exclusion des barres creuses pour le forage ainsi que des produits en aciers silicomanganeux ou en aciers à coupe rapide, pour outillage ou pour roulements)	7228 [30 (61 + 69 + 70 + 89) + 40 90 + 60 20]	kg	S	
24.10.66.60	Barres et plats finis à froid, en aciers alliés autres qu'inoxydables, plaqués, revêtus ou ouvrés	7228 60 80	kg	T	

CPA 24.10.67: Barres creuses pour le forage

24.10.67.00	Barres creuses pour le forage	7228 80 00	kg	S	

CPA 24.10.71: Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en acier non allié

24.10.71.10	Profilés en U d'une hauteur de 80 mm ou plus, en aciers non alliés	7216 [31 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.71.20	Profilés en I d'une hauteur de 80 mm ou plus, en aciers non alliés	7216 [32 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	
24.10.71.30	Profilés en H d'une hauteur de 80 mm ou plus, en aciers non alliés	7216 [33 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.71.40	Autres profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en acier non allié	7216 [10 00 + 21 00 + 22 00 + 40 (10 + 90) + 50 (10 + 91 + 99)]	kg	S	

CPA 24.10.72: Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en acier inoxydable

24.10.72.00	Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en acier inoxydable	7222 [40 (10 + 90)]	kg	S	

CPA 24.10.73: Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en autres aciers alliés

24.10.73.00	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement laminés ou filés à chaud	7228 70 10	kg	S	

CPA 24.10.74: Palplanches en acier et profilés ouverts obtenus par soudage

24.10.74.10	Palplanches, en acier	7301 10 00	kg	S	
24.10.74.20	Profilés obtenus par soudage et profilés obtenus à froid, en acier	7301 20 00	kg	S	

CPA 24.10.75: Éléments de voie ferrée en acier

24.10.75.00	Éléments de voies ferrées, en acier	7302 [10 (10 + 21 + 23 + 29 + 40 + 50 + 90) + 30 00 + 40 00 + 90 00]	kg	S	

NACE 24.20: Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

CPA 24.20.11: Tubes sans soudure des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs, en acier

24.20.11.10	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, sans soudure, en aciers inoxydables	7304 11 00	kg	S	
24.20.11.50	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables	7304 [19 (10 + 30 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.20.12: Tubes sans soudure des types utilisés pour le forage pétrolier ou gazier, en acier					
24.20.12.10	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, sans soudure, en aciers inoxydables	7304 [22 00 + 24 00]	kg	S	
24.20.12.50	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables	7304 [23 00 + 29 (10 + 30 + 90)]	kg	S	
CPA 24.20.13: Autres tubes et tuyaux, de section circulaire, en acier					
24.20.13.10	Tubes et tuyaux, de section circulaire, sans soudure, en aciers inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et des tiges de forage, en aciers inoxydables)	7304 [41 00 + 49 (10 + 93 + 95 + 99)]	kg	S	
24.20.13.30	Tubes et tuyaux de précision, de section circulaire, étirés ou laminés à froid, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux de précision)	7304 [31 20 + 51 81]	kg	S	
24.20.13.50	Tubes et tuyaux, de section circulaire, étirés ou laminés à froid, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux de précision)	7304 [31 80 + 51 (12 + 18 + 89)]	kg	S	
24.20.13.70	Tubes et tuyaux, de section circulaire, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et des tiges de forage)	7304 [39 (10 + 52 + 58 + 92 + 93 + 98) + 59 (10 + 32 + 38 + 92 + 93 + 99)]	kg	S	
CPA 24.20.14: Tubes et tuyaux, de section non circulaire, et profilés creux, en acier					
24.20.14.00	Tubes et tuyaux de section autre que circulaire et profilés creux sans soudure, en acier	7304 90 00	kg	S	
CPA 24.20.21: Tubes soudés des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs, d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm, en acier					
24.20.21.10	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de diamètre extérieur > 406,4 mm, soudés longitudinalement, en acier	7305 [11 00 + 12 00]	kg	S	
24.20.21.50	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de diamètre extérieur > 406,4 mm, soudés autrement que longitudinalement, en acier	7305 19 00	kg	S	
CPA 24.20.22: Tubes soudés des types utilisés pour le forage pétrolier ou gazier, en acier, d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm					
24.20.22.00	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, de diamètre extérieur > 406,4 mm, en acier	7305 20 00	kg	S	
CPA 24.20.23: Autres tubes et tuyaux, soudés, de section circulaire et d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm, en acier					
24.20.23.00	Tubes et tuyaux, de section circulaire soudés, de diamètre extérieur > 406,4 mm, en acier (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7305 [31 00 + 39 00]	kg	S	
CPA 24.20.24: Autres tubes et tuyaux rivés, agrafés ou à bords rapprochés, de section circulaire, en acier, d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm					
24.20.24.00	Autres tubes et tuyaux, de section circulaire, rivés, par exemple, de diamètre extérieur > 406,4 mm, en acier (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7305 90 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.20.31: Tubes soudés des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm, en acier					
24.20.31.10	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement ou hélicoïdalement, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers inoxydables	7306 [11 (10 + 90)]	kg	S	
24.20.31.50	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement ou hélicoïdalement, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 [19 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 24.20.32: Tubes soudés des types utilisés pour le forage pétrolier ou gazier, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm					
24.20.32.10	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406.4 mm, en aciers inoxydables	7306 21 00	kg	S	
24.20.32.50	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406.4 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 29 00	kg	S	
CPA 24.20.33: Autres tubes et tuyaux, soudés, de section circulaire et d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm, en acier					
24.20.33.10	Tubes et tuyaux, de section circulaire, soudés, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7306 [40 (20 + 80)]	kg	S	
24.20.33.40	Tubes et tuyaux de précision, de section circulaire, soudés, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 [30 (11 + 19) + 20)]	kg	S	
24.20.33.70	Tubes et tuyaux, de section circulaire, formés à chaud et soudés, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux de précision)	7306 [30 (41 + 49 + 72 + 77 + 80) + 80)]	kg	S	
CPA 24.20.34: Tubes et tuyaux soudés, de section non circulaire, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm					
24.20.34.10	Tubes et tuyaux, de section autres que circulaire, formés à chaud ou à froid et soudés, en aciers inoxydables	7306 [61 10 + 69 10]	kg	S	
24.20.34.30	Tubes et tuyaux, de section carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 61 92	kg	S	
24.20.34.50	Tubes et tuyaux, de section carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur de paroi > 2 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 61 99	kg	S	
24.20.34.70	Tubes et tuyaux, de section non-circulaire autre que carrée ou rectangulaire, en aciers autres qu'inoxydables	7306 69 90	kg	S	
CPA 24.20.35: Autres tubes et tuyaux rivés, agrafés ou à bords rapprochés, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm					
24.20.35.00	Autres tubes et tuyaux, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple, en acier (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7306 90 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.20.40: Accessoires de tuyauterie, en acier, non moulés					
24.20.40.10	Brides en aciers non moulées	7307 [21 00 + 91 00]	kg	S	
24.20.40.30	Coudes, courbes, raccords, manchons et autres accessoires de tuyauterie, filetés, en acier, non moulés	7307 [22 (10 + 90) + 29 10 + 92 (10 + 90) + 10)]	kg	S	
24.20.40.50	Coudes, courbes, raccords, manchons et autres accessoires de tuyauterie, soudés après emboîtement ou emmanchement, en acier, non moulés	7307 [29 (30 + 90) + 99 (30 + 90)]	kg	S	
24.20.40.73	Coudes et courbes à souder bout à bout en acier, non moulés	7307 [23 10 + 93 (11 + 91)]	kg	S	
24.20.40.75	Accessoires à souder bout à bout, autres que coudes et courbes, en acier, non moulés	7307 [23 90 + 93 (19 + 99)]	kg	S	
NACE 24.31: Étirage à froid de barres					
CPA 24.31.10: Barres étirées à froid et profilés pleins en acier non allié					
24.31.10.10	Barres en aciers de décolletage non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid	7215 10 00	kg	T	
24.31.10.20	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section carrée ou autre (à l'exclusion des barres de section rectangulaire et des barres en aciers de décolletage)	7215 50 19	kg	T	
24.31.10.30	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	7215 50 11	kg	T	
24.31.10.40	Barres, en fer ou en aciers non alliés, obtenues à froid ou à chaud ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (à l'exclusion des barres forgées et des barres laminées ou filées à chaud,	7215 90 00	kg	T	
24.31.10.50	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids ≥ 0,25 % de carbone (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	7215 50 80	kg	T	
24.31.10.60	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)	7216 69 00	kg	T	
CPA 24.31.20: Barres étirées à froid et profilés pleins en acier allié, autres qu'en acier inoxydable					
24.31.20.10	Barres en aciers à coupe rapide, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (à l'exclusion des barres forgées); barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (à l'exclusion des barres laminées à chaud ou filées à chaud, simplement plaquées)	7228 [10 90 + 20 99]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.31.20.20	Barres en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15 % et en chrome de 0,5 à 2 %, également à teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %, simplement obtenues ou parachevées à froid	7228 50 40	kg	T	
24.31.20.30	Barres en aciers à outils, simplement obtenues ou parachevées à froid	7228 50 20	kg	T	
24.31.20.40	Barres et plats finis à froid, en aciers alliés, autres qu'inoxydables, à coupe rapide, silicomanganeux, pour roulements et pour outillage	7228 [50 (61 + 69 + 80)]	kg	T	
24.31.20.50	Profilés finis ou formés à froid, en aciers alliés autres qu'inoxydables	7228 70 90	kg	T	

CPA 24.31.30: Barres étirées à froid et profilés pleins en acier inoxydable

24.31.30.00	Barres étirées à froid et profilés pleins en acier inoxydable	7222 [20 (11 + 19 + 21 + 29 + 31 + 39 + 81 + 89)]	kg	T	

NACE 24.32: Laminage à froid de feuillards

CPA 24.32.10: Produits plats laminés à froid, en acier, non revêtus, d'une largeur inférieure à 600 mm

24.32.10.11 z	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés C < 0,25 %, largeur < 600 mm, autres que magnétiques	7211 [23 (30 + 80) + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.32.10.12 z	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés C ≥ 0,25 % mais < 0,6 % largeur < 600 mm	7211 29 00	kg	S	
24.32.10.14 z	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés C ≥ 0,6 % largeur < 600 mm	7211 29	kg	S	
24.32.10.16 z	Feuillards laminés à froid en aciers alliés autres qu'inoxydables et magnétiques, largeur < 600 mm	7226 92 00	kg	S	
24.32.10.18 z	Feuillards laminés à froid en aciers inoxydables (à l'exclusion des feuillards magnétiques isolés, ondulés, des feuillards dentelés ou bisotés), d'une largeur < 600 mm	7220 [20 (21 + 29 + 41 + 49 + 81 + 89) + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.32.10.22 z	Bandes laminées à froid refendues en aciers non alliés et en aciers alliés autres qu'inoxydables et magnétiques, d'une largeur < 600 mm		kg	S	
24.32.10.25	Produits laminés plats dits «magnétiques» en fer ou en aciers non-alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, non-plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25 % de carbone	7211 23 20	kg	S	
24.32.10.28 z	Bandes laminées à froid refendues, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm	7220 [20 (21 + 29 + 41 + 49 + 81 + 89) + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.32.10.30	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7226 99 10	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.32.10.40	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement, en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7226 99 30	kg	S	
24.32.10.50	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (à l'exclusion des prouits zingués, en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7226 99 70	kg	S	

CPA 24.32.20: Produits plats laminés à froid, en acier, plaqués ou revêtus, d'une largeur inférieure à 600 mm

24.32.20.10	Feuillards laminés à froid revêtus en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm	7212 60 00	kg	S	
24.32.20.20 z	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, revêtus de métal par trempe à chaud ou par électrolyse, d'une largeur < 600 mm		kg	S	
24.32.20.30 z	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, revêtus de matières organiques, d'une largeur < 600 mm	7212 [40 (20 + 80)]	kg	S	
24.32.20.40 z	Bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés, revêtus de métal par trempe à chaud, d'une largeur < 600 mm	7212 [10 90 + 30 00 + 50 (20 + 30 + 40 + 90)]	kg	S	
24.32.20.50 z	Bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés, revêtus de métal par électrolyse, d'une largeur < 600 mm	7212 [50 (20 + 30 + 40 + 61 + 69 + 90)]	kg	S	
24.32.20.60 z	Bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés, revêtus de matières organiques, d'une largeur < 600 mm	7212 40 80	kg	S	

NACE 24.33: Profilage à froid par formage ou pliage

CPA 24.33.11: Profilés formés à froid ou pliés, en acier non allié

24.33.11.10	Profilés formés à froid à partir de produits plats, en aciers non alliés, non revêtus	7216 [61 (10 + 90)]	kg	S	
24.33.11.30	Profilés formés à froid à partir de produits plats, en aciers non alliés, zingués	7216 91 80	kg	S	
24.33.11.50	Profilés en fer ou en aciers non-alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (à l'exclusion de ceux obtenus à partir de produits laminés plats)	7216 99 00	kg	S	

CPA 24.33.12: Profilés formés à froid ou pliés, en acier inoxydable

24.33.12.00	Profilés formés à froid à partir de produits plats, en aciers inoxydables	7222 40 50	kg	S	

CPA 24.33.20: Tôles nervurées, en acier non allié

24.33.20.00	Tôles nervurées à froid, en aciers non alliés	7216 91 10	kg	S	

CPA 24.33.30: Panneaux-sandwichs en tôle d'acier revêtue

24.33.30.00	Panneaux multiplis, constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante	7308 90 51	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 24.34: Tréfilage à froid				
CPA 24.34.11: Fils tréfilés à froid, en acier non allié					
24.34.11.30	Fils, en aciers non alliés, C < 0,25 %	7217 [10 (10 + 31 + 39) + 20 (10 + 30) + 30 (41 + 49) + 20)]	kg	S	
24.34.11.50	Fils, en aciers non alliés, C ≥ 0,25 % mais < 0,6 %	7217 [10 50 + 20 50 + 30 50 + 90 50]	kg	S	
24.34.11.70	Fils, en aciers non alliés, C ≥ 0,6 %	7217 [10 90 + 20 90 + 30 90 + 90 90]	kg	S	
CPA 24.34.12: Fils tréfilés à froid, en acier inoxydable					
24.34.12.00	Fils, en aciers inoxydables	7223 [00 (11 + 19 + 91 + 99)]	kg	S	
CPA 24.34.13: Fils tréfilés à froid, en autres aciers alliés					
24.34.13.00	Fils, en aciers alliés autres qu'inoxydables	7229 [20 00 + 90 (20 + 50 + 90)]	kg	S	
	NACE 24.41: Production de métaux précieux				
CPA 24.41.10: Argent brut, mi-ouvré ou en poudre					
24.41.10.30	Argent (incl. doré et platiné), sous formes brutes ou en poudre	7106 [10 00 + 91 (10 + 90)]	kg	T	
24.41.10.50	Argent (incl. doré et platiné), sous formes mi-ouvrées	7106 [92 (20 + 80)]	kg	T	
CPA 24.41.20: Or brut, mi-ouvré ou en poudre					
24.41.20.30	Or (incl. or platiné), sous formes brutes ou en poudre	7108 [11 00 + 12 00]	kg	T	
24.41.20.50	Or (incl. or platiné), sous formes mi-ouvrées	7108 [13 (10 + 80)]	kg	T	
24.41.20.70	Or à usage monétaire	7108 20 00	kg	T	
CPA 24.41.30: Platine, brut, mi-ouvré ou en poudre					
24.41.30.30	Platine, sous formes brutes, ou en poudre	7110 [11 00 + 21 00 + 31 00 + 41 00]	kg	T	
24.41.30.50	Platine, sous formes mi-ouvrées	7110 [19 (10 + 80) + 29 00 + 39 00 + 49 00]	kg	T	
24.41.30.70	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	7115 10 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.41.40: Plaqués ou doublés d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées					
24.41.40.00	Plaqué, doublé d'or sur métaux communs, sous formes brutes, mi-ouvrées	7109 00 00	kg	T	
CPA 24.41.50: Plaqués ou doublés d'argent sur métaux communs et plaqués ou doublés de platine sur métaux communs, or ou argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées					
24.41.50.30	Plaqué, doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes, mi-ouvrées	7107 00 00	kg	T	
24.41.50.50	Plaqué, doublé de platine sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	7111 00 00	kg	T	
NACE 24.42: Métallurgie de l'aluminium					
CPA 24.42.11: Aluminium brut					
24.42.11.30	Aluminium, sous forme brute, non allié	7601 10 00	kg	T	
24.42.11.53	Aluminium, sous forme brute, alliages primaires	7601 20 10	kg	T	
24.42.11.55	Aluminium, sous forme brute, alliages secondaires	7601 [20 (91 + 99)]	kg	T	
CPA 24.42.12: Oxyde d'aluminium, à l'exclusion du corindon artificiel					
24.42.12.00	Oxyde d'aluminium (excl. corindon artificiel)	2818 20 00	kg	T	
CPA 24.42.21: Poudres et paillettes d'aluminium					
24.42.21.00	Poudres et paillettes, aluminium	7603 [10 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.42.22: Barres et profilés en aluminium					
24.42.22.30	Barres et profilés, aluminium non allié	7604 [10 (10 + 90)]	kg	T	
24.42.22.50	Barres et profilés, aluminium allié	7604 [21 00 + 29 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 24.42.23: Fils en aluminium					
24.42.23.30	Fils, aluminium non allié	7605 [11 00 + 19 00]	kg	T	
24.42.23.50	Fils, aluminium allié	7605 [21 00 + 29 00]	kg	T	
CPA 24.42.24: Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur supérieure à 0,2 mm					
24.42.24.30	Tôles et bandes, aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, non allié	7606 [11 (10 + 91 + 93 + 99) + 00)]	kg	T	
24.42.24.50	Tôles et bandes, alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm	7606 [12 (10 + 50 + 91 + 93 + 99) + 00)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.42.25: Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,2 mm					
24.42.25.00	Feuilles et bandes minces, aluminium, épaisseur ≤ 0,2 mm (excl. support)	7607 [11 (11 + 19 + 90) + 19 (10 + 91 + 99) + 20 (10 + 91 + 99)]	kg	T	
CPA 24.42.26: Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium					
24.42.26.30	Tubes et tuyaux, aluminium non allié	7608 10 00	kg	T	
24.42.26.50	Tubes et tuyaux, alliages d'aluminium	7608 [20 (20 + 81 + 89)]	kg	T	
24.42.26.70	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons …), aluminium	7609 00 00	kg	T	
NACE 24.43: Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain					
CPA 24.43.11: Plomb brut					
24.43.11.30	Plomb sous forme brute: plomb affiné	7801 10 00	kg	T	
24.43.11.50	Plomb sous forme brute contenant de l'antimoine	7801 91 00	kg	T	
24.43.11.90	Plomb sous forme brute, autres	7801 [99 (10 + 91 + 99)]	kg	T	
CPA 24.43.12: Zinc brut					
24.43.12.30	Zinc sous forme brute, non allié	7901 [11 00 + 12 (10 + 30 + 90)]	kg	T	
24.43.12.50	Alliages de zinc sous forme brute	7901 20 00	kg	T	
CPA 24.43.13: Étain brut					
24.43.13.30	Étain, sous forme brute, non allié	8001 10 00	kg	T	
24.43.13.50	Alliages d'étain, sous forme brute	8001 20 00	kg	T	
CPA 24.43.21: Tôles, bandes et feuilles en plomb; poudres et paillettes de plomb					
24.43.21.00	Tables, feuilles et bandes, poudres et paillettes, en plomb	7804 [11 00 + 19 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.43.22: Poussières, poudres et paillettes de zinc					
24.43.22.00	Poussières, poudres et paillettes, zinc	7903 [10 00 + 90 00]	kg	T	
CPA 24.43.23: Barres, profilés et fils en zinc; tôles, bandes et feuilles en zinc					
24.43.23.00	Barres, profilés, fils, tôles, feuilles et bandes, en zinc	7904 00 00 + 7905 00 00	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.43.24: Barres, profilés et fils en étain					
24.43.24.00	Barres profilés et fils, étain	8003 00 00	kg	T	
NACE 24.44: Métallurgie du cuivre					
CPA 24.44.11: Mattes de cuivre; cuivre de ciment					
24.44.11.00	Mattes de cuivre, cuivre de cément (précipité de cuivre)	7401 00 00	kg	T	
CPA 24.44.12: Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique					
24.44.12.00	Cuivre non affiné, anodes en cuivre pour affinage électrolytique	7402 00 00	kg	T	
CPA 24.44.13: Cuivre affiné et alliages de cuivre bruts; alliages mères de cuivre					
24.44.13.30	Cuivre affiné sous forme brute	7403 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 19 00]	kg	T	
24.44.13.70	Alliages de cuivre affiné sous forme brute et alliages mères de cuivre	7403 [21 00 + 22 00 + 29 00] + 00 00]	kg	T	
CPA 24.44.21: Poudres et paillettes de cuivre					
24.44.21.00	Poudres et paillettes, cuivre	7406 [10 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.44.22: Barres et profilés en cuivre					
24.44.22.00	Barres et profilés, cuivre	7407 [10 00 + 21 (10 + 90) + 29 (10 + 90)]	kg	T	
CPA 24.44.23: Fils de cuivre					
24.44.23.30	Fils en cuivre affiné (section transv. > 6 mm), en alliages de cuivre	7408 [11 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00]	kg	T	
24.44.23.50	Fils en cuivre affiné (section transv. ≤ 6 mm, mais > 0.5 mm)	7408 19 10	kg	T	
24.44.23.70	Fils en cuivre affiné (section transv. ≤ 0.5 mm)	7408 19 90	kg	T	
CPA 24.44.24: Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur supérieure à 0,15 mm					
24.44.24.00	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur > 0,15 mm	7409 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00 + 31 00 + 39 00 + 40 (10 + 90) + 00)]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 24.44.25: Feuilles en cuivre, d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,15 mm					
24.44.25.00	Feuilles et bandes minces en cuivre, épaisseur ≤ 0.15 mm (excl. support)	7410 [11 00 + 12 00 + 21 00 + 22 00]	kg	T	
CPA 24.44.26: Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en cuivre					
24.44.26.30	Tubes et tuyaux, cuivre	7411 [10 (11 + 19 + 90) + 21 (10 + 90) + 22 00 + 29 00]	kg	T	
24.44.26.50	Accessoires de tuyauterie, cuivre	7412 [10 00 + 20 00]	kg	T	
NACE 24.45: Métallurgie des autres métaux non ferreux					
CPA 24.45.11: Nickel brut					
24.45.11.00	Nickel sous forme brute	7502 [10 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.45.12: Mattes de nickel, sinters et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel					
24.45.12.00	Mattes, sinters doxydes et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	7501 [10 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.45.21: Poudres et paillettes de nickel					
24.45.21.00	Poudres et paillettes, en nickel	7504 00 00	kg	T	
CPA 24.45.22: Barres, profilés et fils en nickel					
24.45.22.00	Barres, profilés et fils, en nickel	7505 [11 00 + 12 00 + 21 00 + 22 00]	kg	T	
CPA 24.45.23: Tôles, bandes et feuilles en nickel					
24.45.23.00	Tôles, bandes et feuilles, en nickel	7506 [10 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.45.24: Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en nickel					
24.45.24.00	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie, en nickel	7507 [11 00 + 12 00 + 20 00]	kg	T	
CPA 24.45.30: Autres métaux non ferreux et ouvrages en ces métaux; cermets; cendres et résidus contenant des métaux ou des composés métalliques					
24.45.30.13	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8101 [10 00 + 94 00 + 96 00 + 99 (10 + 90)]	kg	T	
24.45.30.17	Molybdène et ouvrages en molybdène (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8102 [10 00 + 94 00 + 95 00 + 96 00 + 99 00]	kg	T	
24.45.30.23	Tantale et ouvrages en tantale (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8103 [20 00 + 90 (10 + 90)]	kg	T	
24.45.30.25	Magnésium et ouvrages en magnésium (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8104 [11 00 + 19 00 + 30 00 + 90 00]	kg	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.45.30.27	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8105 [20 00 + 90 00]	kg	T	
24.45.30.30	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris, n.c.a.; cadmium et ouvrages en cadmium (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8106 [00 (10 + 90)] + 8107 [20 00 + 90 00]	kg	T	
24.45.30.43	Titane et ouvrages en titane (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8108 [20 00 + 90 (30 + 50 + 60 + 90)]	kg	T	
24.45.30.47	Zirconium et ouvrages en zirconium (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.; antimoine et ouvrages en antimoine (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8109 [20 00 + 90 00] + 8110 [10 00 + 90 00]	kg	T	
24.45.30.55	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium («celtium»), indium, niobium («columbium»), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, n.c.a.; déchets et débris de ces métaux (à l'exclusion des déchets et débris de béryllium, de chrome et de thallium)	8112 [12 00 + 19 00 + 21 (10 + 90) + 29 00 + 51 00 + 59 00 + 92 (10 + 21 + 31 + 81 + 89 + 91 + 95) + 99 (20 + 30 + 70)]	kg	T	
24.45.30.57	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris, n.c.a.; cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris, n.c.a.	8111 [00 (11 + 19 + 90)] + 8113 [00 (20 + 40 + 90)]	kg	T	

NACE 24.51: Fonderie de fonte

CPA 24.51.11: Travaux de fonderie de fonte malléable

24.51.11.10	Parties de véhicules routiers, moteurs à piston et autres machines, appareils et engins mécaniques, en fonte malléable	—	kg	S	S1
24.51.11.90	Pièces pour autres utilisations (fonte malléable)	—	kg	S	S1

CPA 24.51.12: Travaux de fonderie de fonte à graphite sphéroïdal

24.51.12.10	Parties de véhicules routiers (fonte à graphite sphéroïdal)	—	kg	S	S1
24.51.12.20	Arbres de transmission, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets (fonte à graphite sphéroïdal)	—	kg	S	S1
24.51.12.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques (fonte à graphite sphéroïdal)	—	kg	S	S1
24.51.12.50	Parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques (fonte à graphite sphéroïdal)	—	kg	S	S1
24.51.12.90	Pièces pour autre utilisation (fonte à graphite sphéroïdal)	—	kg	S	S1

CPA 24.51.13: Travaux de fonderie de fonte grise ordinaire

24.51.13.10	Parties de véhicules routiers (fonte grise)	—	kg	S	S1
24.51.13.20	Arbres de transmission, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets (fonte grise)	—	kg	S	S1

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.51.13.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques (fonte grise)	—	kg	S	S1
24.51.13.50	Parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques (fonte grise)	—	kg	S	S1
24.51.13.90	Pièces pour autre utilisation (fonte grise)	—	kg	S	S1

CPA 24.51.20: Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte

24.51.20.00	Tubes en fonte	7303 [00 (10 + 90)]	kg	T	

CPA 24.51.30: Accessoires de tuyauterie, en fonte

24.51.30.30	Accessoires de tuyauterie moulés, en fonte non-malléable	7307 [11 (10 + 90)]	kg	T	
24.51.30.50	Accessoires de tuyauterie, en fonte malléable, moulés	7307 19 10	kg	T	

NACE 24.52: Fonderie d'acier

CPA 24.52.10: Travaux de fonderie d'acier

24.52.10.10	Parties de véhicules routiers	—	kg	S	S1
24.52.10.30	Paliers, autres qu'à roulements incorporés, coussinets	—	kg	S	S1
24.52.10.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques	—	kg	S	S1
24.52.10.50	Autres parties et accessoires	—	kg	S	S1
24.52.10.90	Pièces pour autres utilisations	—	kg	S	S1

CPA 24.52.30: Accessoires de tuyauterie, en acier coulé

24.52.30.00	Accessoires de tuyauterie en acier, moulés	7307 19 90	kg	T	

NACE 24.53: Fonderie de métaux légers

CPA 24.53.10: Travaux de fonderie de métaux légers

24.53.10.10	Parties de véhicules routiers	—	kg	S	S1
24.53.10.20	Arbres de transmission, manivelles, paliers, autres qu'à roulements incorporés, et coussinets	—	kg	S	S1

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.53.10.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques	—	kg	S	S1
24.53.10.50	Parties d'autres machines	—	kg	S	S1
24.53.10.90	Pièces pour autres utilisations	—	kg	S	S1

NACE 24.54: Fonderie d'autres métaux non ferreux

CPA 24.54.10: Travaux de fonderie d'autres métaux non ferreux

24.54.10.10	Parties de véhicules routiers	—	kg	S	S1
24.54.10.20	Arbres de transmission, manivelles, paliers, autres qu'à roulements incorporés, et coussinets	—	kg	S	S1
24.54.10.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques	—	kg	S	S1
24.54.10.50	Parties d'autres machines	—	kg	S	S1
24.54.10.90	Pièces pour autres utilisations	—	kg	S	S1

NACE 25.11: Fabrication de structures métalliques et de parties de structures

CPA 25.11.10: Constructions métalliques préfabriquées

25.11.10.30	Constructions préfabriquées, en fer ou en acier	9406 [00 (31 + 38)]	—	S	
25.11.10.50 z	Constructions préfabriquées, en aluminium	9406 00 80	—	S	

CPA 25.11.21: Tabliers de pont et passerelles, en fer ou en acier

25.11.21.00	Ponts et éléments de ponts en fonte, fer ou acier	7308 10 00	kg	S	

CPA 25.11.22: Pylônes et mâts, en fer ou en acier

25.11.22.00	Tours et pylônes en fonte, fer ou acier	7308 20 00	kg	S	

CPA 25.11.23: Autres ossatures et éléments de structures, plaques, barres, profilés et similaires, en fer, acier ou aluminium

25.11.23.10	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage en fonte, fer ou acier	7308 [40 (10 + 90)]	kg	S	
25.11.23.30	Barrages, vannes, porte-écluses … en fer, fonte ou acier	7308 90 10	kg	S	
25.11.23.50	Autres constructions, profilés et autres éléments pour la construction, uniquement ou principalement en tôle	7308 90 59	kg	S	
25.11.23.60	Barres, tubes et autres éléments pour la construction … en fer, fonte, acier, autres qu'en tôle	7308 90 99	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.11.23.70	Constructions et parties de constructions, en aluminium à l'exclusion des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	7610 [90 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 25.12: Fabrication de portes et fenêtres en métal

CPA 25.12.10: Portes, fenêtres et huisseries métalliques

25.12.10.30	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles, seuils en fonte, fer ou acier	7308 30 00	p/st	S	
25.12.10.50	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium	7610 10 00	p/st	S	

NACE 25.21: Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central

CPA 25.21.11: Radiateurs pour le chauffage, non électriques, en fonte ou en acier

25.21.11.00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier	7322 [11 00 + 19 00]	kg	S	S2

CPA 25.21.12: Chaudières pour le chauffage central, à eau chaude ou à vapeur

25.21.12.00	Chaudières pour le chauffage central sauf celles du SH 84.02	8403 [10 (10 + 90)]	p/st @	S	

CPA 25.21.13: Parties de chaudières pour le chauffage central

25.21.13.00	Parties de chaudières pour le chauffage central, sauf celles du SH 84.02	8403 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

NACE 25.29: Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

CPA 25.29.11: Réservoirs, foudres, cuves et conteneurs similaires (autres que pour les gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer, acier ou aluminium, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques

25.29.11.10	Réservoirs, cuves, etc., en fonte, fer ou acier, d'une contenance > 300 litres, pour matières gazeuses	7309 00 10	kg	S	
25.29.11.20	Réservoirs, cuves, etc., pour liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, en fonte, fer ou acier, d'une contenance > 300 litres	7309 00 30	kg	S	
25.29.11.30	Réservoirs, cuves, etc., pour liquides, autres qu'à revêtement intérieur ou calorifuge, en fonte, fer ou acier, d'une contenance > 300 litres	7309 [00 (51 + 59)]	kg	S	
25.29.11.50	Réservoirs, foudres, cuves … en fonte, fer, acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 litres	7309 00 90	kg	S	
25.29.11.70	Réservoirs, foudres, cuves, etc., en aluminium, pour toutes matières à l'exception des gaz comprimés, d'une contenance > 300 litres	7611 00 00	kg	S	

CPA 25.29.12: Conteneurs métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés

25.29.12.00	Récipients métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés	7311 [00 (11 + 13 + 19 + 30 + 91 + 99)] + 00)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 25.30: Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central				
	CPA 25.30.11: Générateurs produisant de la vapeur; générateurs produisant de l'eau surchauffée				
25.30.11.10	Chaudières aquatubulaires	8402 [11 00 + 12 00]	p/st @	S	
25.30.11.50	Chaudières à vapeur (y compris les chaudières mixtes, autres qu'aquatubulaires)	8402 [19 (10 + 90)]	p/st @	S	
25.30.11.70	Chaudières dites «à eau surchauffée»	8402 20 00	p/st @	S	
	CPA 25.30.12: Auxiliaires des générateurs de vapeur; condensateurs				
25.30.12.30	Appareils auxiliaires pour chaudières des SH 84.02 et 84.03	8404 10 00	kg	S	
25.30.12.50	Condenseurs pour machines à vapeur	8404 20 00	kg	S	
	CPA 25.30.13: Éléments de générateurs de vapeur				
25.30.13.30	Parties de chaudières	8402 90 00	—	S	S2
25.30.13.50	Parties d'appareils auxiliaires pour chaudières et de condenseurs	8404 90 00	—	S	S2
	CPA 25.30.21: Réacteurs nucléaires, à l'exclusion des séparateurs d'isotope				
25.30.21.00	Réacteurs nucléaires	8401 10 00	kg	S	
	CPA 25.30.22: Éléments de réacteurs nucléaires, à l'exclusion des séparateurs d'isotope				
25.30.22.00	Parties de réacteurs nucléaires	8401 40 00	—	S	S2
	NACE 25.40: Fabrication d'armes et de munitions				
	CPA 25.40.12: Revolvers, pistolets, armes à feu de chasse et armes similaires				
25.40.12.30	Revolvers et pistolets, autres que les articles à usage militaire et ceux des SH 93.03 ou 93.04	9302 00 00	p/st	S	
25.40.12.50	Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon; carabines et fusils de chasse, de tir sportif etc.	9303 [10 00 + 20 (10 + 95) + 00)]	p/st	S	
25.40.12.70	Pistolets lance-fusées, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres etc., autres que les articles à usage militaire	9303 90 00	p/st	S	
25.40.12.90	Autres armes (fusils et carabines à ressort, à air comprimé, à gaz etc.; matraques, etc.), autres que les articles à usage militaire	9304 00 00	p/st @	S	
	CPA 25.40.13: Bombes, missiles et armements de guerre similaires; cartouches, autres munitions et projectiles, et leurs parties				
25.40.13.00	Cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches (à l'exclusion des articles à usage militaire)	9306 [21 00 + 29 (40 + 70) + 30 (10 + 91 + 93 + 97) + 90)]	kg	S	M

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 25.40.14: Parties et pièces d'armes de guerre ou de chasse					
25.40.14.00	Parties et accessoires des articles des n° 93.01 à 93.04, sauf guerre	9305 [10 00 + 21 00 + 29 00 + 99 00]	—	S	M
NACE 25.50: Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres					
CPA 25.50.11: Travaux de grosse forge et de forge libre, sur plan					
25.50.11.34	Arbres de transmission et manivelles (forgeage libre des aciers); ouvrages du SH 73.26; parties des machines, appareils, instruments et véhicules des SH 84, 85, 86, 87, 88, 90 (forgeage libre des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.37	Parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques du SH 84 (forgeage libre des métaux non ferreux)	—	—	S	S1
25.50.11.51	Parties de véhicules routiers du SH 87 (extrusion à froid des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.52	Arbres de transmission et manivelles (extrusion à froid des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.53	Parties des moteurs à pistons et des organes mécaniques du SH 84.83 (extrusion à froid des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.54	Parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques du SH 84 (extrusion à froid des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.56	Extrusion à froid en acier, autres parties et accessoires électroniques du SH 85 (extrusion à froid des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.57	Ouvrages du SH 73.26; parties de véhicules et appareils pour voies ferrées des SH 86, 87, 88 (extrusion à froid des aciers)	—	—	S	S1
25.50.11.58	Parties des machines, appareils, instruments et véhicules des SH 84, 85, 86, 87, 88, 90 extrudées à froid en métaux non-ferreux	—	—	S	S1
CPA 25.50.12: Travaux d'estampage, sur plan					
25.50.12.10	Parties de véhicules routiers du SH 87 (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.20	Arbres de transmission, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.30	Parties des moteurs à pistons et des organes mécaniques du SH 84.83 (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.40	Parties des machines, appareils et outils destinés à l'agriculture, l'industrie forestière ou l'horticulture (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.50	Parties des machines et appareils des SH 84.25, 84.27 et 84.28 (estampage des aciers)	—	—	S	S1

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.50.12.60	Parties des machines et appareils des SH 84.26, 84.29 et 84.30 (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.70	Parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques du SH 84 (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.80	Ouvrages du SH 73.26; parties pour véhicules ferroviaires ou aériens des SH 86, 88; parties des machines et appareils des SH 85, 90 (estampage des aciers)	—	—	S	S1
25.50.12.90	Parties des machines, appareils, instruments et véhicules des SH 84, 85, 86, 87, 88, 90 (estampage des métaux non ferreux)	—	—	S	S1
CPA 25.50.13: Travaux de découpage-emboutissage, sur plan					
25.50.13.10	Parties de véhicules routiers du SH 87 (travail des tôles en aciers)	—	—	S	S1
25.50.13.20	Parties des moteurs à pistons et des organes mécaniques du SH 84.83 (travail des tôles en aciers)	—	—	S	S1
25.50.13.30	Parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques du SH 84 (travail des tôles en aciers)	—	—	S	S1
25.50.13.40	Parties d'autres machines du SH 85 (travail des tôles en aciers)	—	—	S	S1
25.50.13.50	Articles des SH 73.23 et 73.26; parties de meubles du 94.03; parties de véhicules et d'appareils pour voies ferrées du 86; app. du 90 (travail des tôles métaux non fer.)	—	—	S	S1
25.50.13.70	Articles d'économie domestique, parties de machines, appareils, meubles et véhicules des SH 84, 85, 86, 88, 94 (travail des tôles en métaux non ferreux)	—	—	S	S1
CPA 25.50.20: Travaux de la métallurgie des poudres					
25.50.20.20	Produits de la métallurgie des poudres d'aciers	—	—	S	S1
25.50.20.80	Parties des articles des SH 84, 85, 86, 87, 88, 90 (produits de la métallurgie des poudres de métaux non ferreux)	—	—	S	S1
NACE 25.61: Traitement et revêtement des métaux					
CPA 25.61.11: Revêtement métallique des métaux					
25.61.11.30	Revêtement métallique par immersion en métaux fondus	—	—	I	C
25.61.11.50	Revêtement métallique par projection thermique	—	—	I	C
25.61.11.70	Revêtement métallique en zinc par électrolyse et chimie	—	—	I	C
25.61.11.90	Autres revêtements métalliques (nickel, cuivre, chrome, etc.) par électrolyse et chimie	—	—	I	C

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 25.61.12: Revêtement non métallique des métaux					
25.61.12.30	Plastification	—	—	I	C
25.61.12.50	Autres revêtements (émaillage, phosphatation, etc.)	—	—	I	C
CPA 25.61.21: Traitements thermiques des métaux, autres que revêtement métallique					
25.61.21.00	Autres traitements thermiques	—	—	I	C
CPA 25.61.22: Autres traitements de surface des métaux					
25.61.22.30	Peinture, vernissage	—	—	I	C
25.61.22.50	Traitement des surfaces métalliques par anodisation	—	—	I	C
25.61.22.70	Traitement des surfaces métalliques par dépôts sous vide (CVD/PVD)	—	—	I	C
25.61.22.90	Autres traitements des surfaces métalliques	—	—	I	C
NACE 25.62: Usinage					
CPA 25.62.10: Décolletage					
25.62.10.01	Pièces métalliques décolletées pour articles de robinetterie	—	—	S	S1
25.62.10.03	Pièces métalliques décolletées pour autres machines, appareils et engins mécaniques du SH 84	—	—	S	S1
25.62.10.05	Pièces métalliques décolletées pour véhicules routiers du SH 87	—	—	S	S1
25.62.10.07	Pièces métalliques décolletées pour véhicules aériens du SH 88	—	—	S	S1
25.62.10.09	Pièces métalliques décolletées pour produits électrotechniques du SH 85	—	—	S	S1
25.62.10.11	Pièces métalliques décolletées pour produits mécaniques de précision et optiques	—	—	S	S1
25.62.10.13	Pièces métalliques décolletées pour articles des SH 73.26, 74.19 et 76.16; pièces métalliques décolletées pour véhicules et appareils pour voies ferrées du SH 86	—	—	S	S1
CPA 25.62.20: Autres travaux d'usinage					
25.62.20.00	Pièces métalliques (à l'exclusion des pièces métalliques décolletées)	—	—	S	S1
NACE 25.71: Fabrication de coutellerie					
CPA 25.71.11: Couteaux et ciseaux, et leurs lames					
25.71.11.15	Couteaux de table avec manche en aciers inoxydables	8211 91 30	p/st @	S	
25.71.11.30	Couteaux de table avec manche autres qu'en aciers inoxydables (argent, or ou platiné plaqué, bois, plastique, etc.)	8211 91 80	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.71.11.45	Couteaux à lame fixe, autres que de table	8211 92 00	p/st @	S	
25.71.11.60	Grands couteaux pliants	8211 93 00	p/st @	S	
25.71.11.75	Manches, lames pour couteaux, en métaux communs	8211 [94 00 + 95 00]	p/st @	S	
25.71.11.90	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	8213 00 00	p/st @	S	

CPA 25.71.12: Rasoirs mécaniques et lames de rasoir, y compris ébauches en bandes

25.71.12.30	Rasoirs et composantes (à l'exclusion des lames de rasoirs)	8212 [10 (10 + 90) + 00)]	—	S	
25.71.12.80	Lames de rasoirs de sûreté (y compris les ébauches en bandes)	8212 20 00	p/st @	S	

CPA 25.71.13: Autres articles de coutellerie; outils et trousses de manucure et pédicure

25.71.13.30	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	8214 10 00	—	S	
25.71.13.50	Outils, assortiments d'outils de manucures, pédicures (y.c. les limes à ongles)	8214 20 00	—	S	
25.71.13.70	Hachoir, tondeuse à cheveux et autres articles de coutellerie	8214 90 00	p/st @	S	

CPA 25.71.14: Cuillères, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires

25.71.14.30	Couverts de tables (à l'exclusion des couteaux de table) et similaires en aciers inoxydables ou à base d'autre métal	8215 [20 (10 + 90) + 99 (10 + 90)]	p/st @	S	
25.71.14.80	Couverts de tables et similaires (à l'exclusion des couteaux de table), à base de métal, argent, or ou platine plaqué	8215 [10 (20 + 30 + 80) + 00)]	p/st @	S	

CPA 25.71.15: Épées, sabres, baïonnettes, lances et armes similaires, et leurs parties

25.71.15.00	Armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	9307 00 00	kg	S	

NACE 25.72: Fabrication de serrures et de ferrures

CPA 25.72.11: Serrures pour l'automobile et l'ameublement, en métaux communs

25.72.11.30	Cadenas en métaux communs (à clef, à secret ou électronique)	8301 10 00	p/st @	S	
25.72.11.50	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs	8301 20 00	p/st @	S	
25.72.11.70	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs	8301 30 00	p/st @	S	

CPA 25.72.12: Autres serrures, en métaux communs

25.72.12.30	Serrures à cylindres, des types utilisés pour portes de bâtiments	8301 40 11	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.72.12.50	Serrures pour portes de bâtiments autres qu'à cylindres	8301 40 19	p/st @	S	
25.72.12.70	Serrures, verrous, du SH 83.01 n.c.a.	8301 40 90	p/st @	S	

CPA 25.72.13: Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, et leurs parties

25.72.13.30	Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs	8301 50 00	kg	S	
25.72.13.50	Clefs (pour cadenas, serrures…) présentées isolément, en métaux communs	8301 70 00	kg	S	
25.72.13.70	Parties de cadenas, serrures, verrous et fermoirs, en métaux communs	8301 60 00	—	S	

CPA 25.72.14: Ferrures, garnitures, accessoires et articles similaires pour l'automobile, l'ameublement, la menuiserie, en métaux communs

25.72.14.10	Charnières de tous genres, en métaux communs (incl. paumelles et pentures)	8302 10 00	kg	S	
25.72.14.20	Roulettes avec monture, en métaux communs	8302 20 00	kg	S	
25.72.14.30	Garnitures, ferrures pour véhicules automobiles, autres que charnières, en métaux communs	8302 30 00	kg	S	
25.72.14.40	Autres garnitures, ferrures et similaires autres que charnières pour bâtiment, en métaux communs	8302 [41 (10 + 50 + 90)]	kg	S	
25.72.14.50	Garnitures, ferrures et similaires pour meubles, en métaux communs (à l'exclusion des charnières et roulettes)	8302 42 00	kg	S	
25.72.14.60	Autres garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs (à l'exclusion des articles pour les véhicules automobiles, le bâtiment ou les meubles)	8302 49 00	kg	S	
25.72.14.70	Ferme-portes automatiques, en métaux communs	8302 60 00	kg	S	
25.72.14.80	Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs	8302 50 00	kg	S	

NACE 25.73: Fabrication d'outillage

CPA 25.73.10: Outils à main agricoles, horticoles ou forestiers

25.73.10.10	Bêches et pelles	8201 10 00	kg	S	
25.73.10.20	Fourches, usage agricole, horticole, ou forestier, à main	8201 20 00	kg	S	
25.73.10.30	Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	8201 30 00	kg	S	
25.73.10.40	Haches, serpes et outils similaires à taillants	8201 40 00	kg	S	
25.73.10.50	Sécateurs (y compris cisailles à volaille) maniés à une main	8201 50 00	kg	S	
25.73.10.60	Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	8201 60 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.73.10.70	Autres outils à main (à l'exclusion des grands couteaux pliants) agricoles, horticoles ou forestiers	8201 90 00	kg	S	

CPA 25.73.20: Scies à main; lames de scie de toutes sortes

25.73.20.10	Scies à main	8202 10 00	kg	S	
25.73.20.20	Lames de scies à ruban	8202 20 00	kg	S	
25.73.20.30	Lames de scies circulaires, avec partie travaillante en acier	8202 31 00	kg	S	
25.73.20.50	Autres lames (ou parties de lames) de scies circulaires	8202 39 00	kg	S	
25.73.20.93	Lames de scies droites pour le travail des métaux	8202 91 00	kg	S	
25.73.20.95	Autres lames de scies n.c.a. du SH 82.02	8202 [99 (11 + 90)]	kg	S	
25.73.20.99	Lames de scies, autres que droites, avec partie travaillante en acier pour le travail de matières autres que les métaux	8202 [40 00 + 99 19]	kg	S	

CPA 25.73.30: Autres outils à main

25.73.30.13	Limes, râpes et outils similaires, à main	8203 10 00	kg	S	
25.73.30.15	Brucelles et pinces à épiler	8203 20 10	kg	S	
25.73.30.17	Pinces (même coupantes), tenailles et autres articles similaires (à l'exclusion des brucelles et pinces à épiler)	8203 20 90	kg	S	
25.73.30.23	Cisailles à métaux et outils similaires, à main	8203 30 00	kg	S	
25.73.30.25	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièces et outils similaires, à main	8203 40 00	kg	S	
25.73.30.33	Clés de serrage à main, à ouverture fixe	8204 11 00	kg	S	
25.73.30.35	Clés de serrage à main, à ouverture variable	8204 12 00	kg	S	
25.73.30.37	Douilles de serrage interchangeables, à main, même avec manches	8204 20 00	kg	S	
25.73.30.53	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, à main	8205 10 00	kg	S	
25.73.30.55	Marteaux et masses à main	8205 20 00	kg	S	
25.73.30.57	Rabots, ciseaux, gouges et similaires pour le travail du bois, à main	8205 30 00	kg	S	
25.73.30.63	Tournevis à main	8205 40 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.73.30.65	Autres outils et outillage d'économie domestique à main (y.c. diamants de vitriers)	8205 51 00	kg	S	
25.73.30.73	Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres	8205 59 10	kg	S	
25.73.30.77	Autres outils à main (pistolets à river, à fixer les tampons et chevilles, incl.) fonctionnant à l'aide d'une cartouche détonante	8205 [59 (30 + 90)]	kg	S	
25.73.30.83	Lampes à souder et similaires, à main	8205 60 00	kg	S	
25.73.30.85	Étaux, serre-joints et similaires, à main	8205 70 00	kg	S	
25.73.30.87	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	8205 80 00	kg	S	

CPA 25.73.40: Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils

25.73.40.14	Outils à tarauder	8207 40 10	kg	S	
25.73.40.16	Outils à fileter	8207 40 30	kg	S	
25.73.40.19	Outils à tarauder, à fileter, pour l'usinage des matières autres que les métaux	8207 40 90	kg	S	
25.73.40.23	Outils à percer, avec partie travaillante en diamant	8207 50 10	kg	S	
25.73.40.25	Forêts de maçonnerie, avec partie travaillante en matières autres que le diamant	8207 50 30	kg	S	
25.73.40.27	Outils à percer pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en carbures métalliques frittés	8207 50 50	kg	S	
25.73.40.31	Outils à percer, pour l'usinage des métaux, partie travaillante en aciers à coupe rapide	8207 50 60	kg	S	
25.73.40.33	Outils à percer pour l'usinage des métaux, partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les aciers à coupe rapide ou le diamant	8207 50 70	kg	S	
25.73.40.35	Outils à percer les matières autres que les métaux, avec partie travaillante autre qu'en diamant	8207 50 90	kg	S	
25.73.40.37	Outils à aléser ou à brocher, avec partie travaillante en diamant	8207 60 10	kg	S	
25.73.40.44	Outils à aléser pour l'usinage des métaux	8207 60 30	kg	S	
25.73.40.45	Outils à aléser ou à brocher, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante autre qu'en diamant	8207 [60 (50 + 90)]	kg	S	
25.73.40.48	Outils à brocher pour l'usinage des métaux	8207 60 70	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.73.40.50	Outils à fraiser, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés pour l'usinage des métaux	8207 70 10	kg	S	
25.73.40.61	Fraises à queue, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, pour l'usinage des métaux	8207 70 31	kg	S	
25.73.40.65	Outils à fraiser, pour l'usinage des métaux	8207 70 35	kg	S	
25.73.40.67	Outils à fraiser, autres, pour l'usinage des métaux	8207 70 38	kg	S	
25.73.40.69	Outils à fraiser, pour l'usinage de matières autres que les métaux	8207 70 90	kg	S	
25.73.40.71	Outils à tourner, pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en carbures métalliques frittés	8207 80 11	kg	S	
25.73.40.74	Outils à tourner pour l'usinage des métaux	8207 80 19	kg	S	
25.73.40.79	Outils à tourner, autres que pour l'usinage des métaux	8207 80 90	kg	S	
25.73.40.81	Autres outils interchangeables, du SH 82.07 avec partie travaillante en diamant	8207 90 10	kg	S	
25.73.40.83	Lames de tournevis	8207 90 30	kg	S	
25.73.40.85	Outils de taillage des engrenages avec partie travaillante en matières autres que le diamant	8207 90 50	kg	S	
25.73.40.87	Autres outils interchangeables avec partie travaillante en carbures métalliques frittés	8207 [90 (71 + 78)]	kg	S	
25.73.40.89	Autres outils interchangeables avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les carbures métalliques frittés	8207 [90 (91 + 99)]	kg	S	
CPA 25.73.50: Moules; châssis de moulage pour la fonderie; carcasses; modèles					
25.73.50.13	Châssis de fonderie, plaques de fond pour moules, et modèles pour moules autres qu'en bois	8480 [10 00 + 20 00 + 30 90]	kg	S	
25.73.50.15	Modèles pour moules en bois	8480 30 10	p/st @	S	
25.73.50.20	Moules pour le moulage par injection ou compression, pour métaux ou carbures métalliques	8480 41 00	p/st @	S	
25.73.50.30	Moules pour le moulage autrement que par injection ou compression, pour métaux ou carbures métalliques	8480 49 00	p/st @	S	
25.73.50.50	Moules pour le verre	8480 50 00	p/st @	S	
25.73.50.60	Moules pour les matières minérales	8480 60 00	p/st @	S	
25.73.50.70	Moules pour le moulage par injection ou compression du caoutchouc ou des plastiques	8480 71 00	p/st @	S	
25.73.50.80	Moules pour le moulage autrement que par injection ou compression du caoutchouc ou des plastiques	8480 79 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 25.73.60: Autres outils					
25.73.60.13	Outils de forage ou de sondage avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou cermets (à l'exclusion des parties)	8207 13 00	kg	S	
25.73.60.18	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres qu"en carbures métalliques frittés ou en cermets	8207 [19 (10 + 90)]	kg	S	
25.73.60.23	Filières pour l'étirage ou le filage des métaux, avec partie travaillante en diamant	8207 20 10	kg	S	
25.73.60.24	Filières pour l'étirage ou le filage des métaux	8207 20 90	kg	S	
25.73.60.33	Outils à emboutir, estamper ou poinçonner, pour l'usinage des métaux	8207 30 10	kg	S	
25.73.60.39	Outils à emboutir, estamper ou poinçonner, pour l'usinage de matières autres que les métaux	8207 30 90	kg	S	
25.73.60.43	Couteaux et lames tranchantes, pour machines et appareils mécaniques, pour le travail des métaux	8208 10 00	kg	S	
25.73.60.45	Couteaux et lames tranchantes, pour machines et appareils mécaniques, pour le travail du bois	8208 20 00	kg	S	
25.73.60.53	Couteaux circulaires pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	8208 30 10	kg	S	
25.73.60.55	Couteaux et lames tranchantes, autres que couteaux circulaires pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	8208 30 90	kg	S	
25.73.60.63	Couteaux et lames tranchantes pour machines agricoles, horticoles, forestières	8208 40 00	kg	S	
25.73.60.65	Couteaux et lames tranchantes pour autres machines et appareils: travail du cuir, du papier, des tissus, du plastique …	8208 90 00	kg	S	
25.73.60.67	Plaquettes amovibles selon ISO 1832 et similaires pour l'usinage des métaux	8209 00 20	kg	S	
25.73.60.90	Autres plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, en carbures métalliques frittés ou cermets	8209 00 80	kg	S	
NACE 25.91: Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires					
CPA 25.91.11: Fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires, pour tout matériau (à l'exclusion du gaz), en fer ou en acier, d'une capacité de 50 l à 300 l, sans dispositif mécanique ou thermique					
25.91.11.00	Réservoirs, boîtes…(fonte, fer, acier) sauf pour gaz comprimés, d'une contenance ≥ 50 litres, ≤ 300 litres	7310 10 00	p/st @	S	
CPA 25.91.12: Fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires (à l'exclusion de ceux à souder ou à sertir), pour toute matière (à l'exclusion du gaz), en fer ou en acier, d'une capacité inférieure à 50 l, sans dispositif mécanique ou thermique					
25.91.12.00	Réservoirs, bidons, boîtes (fonte, fer, acier) sauf pour gaz comprimés d'une contenance < 50 litres	7310 [29 (10 + 90)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 25.92: Fabrication d'emballages métalliques légers				
	CPA 25.92.11: Boîtes, en fer ou en acier, à souder ou à sertir, d'une capacité inférieure à 50 l				
25.92.11.33	Boîtes … (fonte, fer, acier) à fermer par soudage ou sertissage, d'une contenance < 50 litres, pour denrées alimentaires	7310 21 11	p/st @	S	
25.92.11.35	Boîtes…(fonte, fer, acier) à fermer par soudage ou sertissage, d'une contenance < 50 litres, pour boissons	7310 21 19	p/st @	S	
25.92.11.50	Boîtes…(fonte, fer, acier) à fermer par soudage ou sertissage, contenance < 50 litres autres que pour denrées alimentaires ou boissons	7310 [21 (91 + 99)]	p/st @	S	
	CPA 25.92.12: Fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires, pour tout matériau (à l'exclusion du gaz), en aluminium, d'une capacité inférieure ou égale à 300 l				
25.92.12.10	Étuis tubulaires souples, en aluminium, tous usages sauf gaz comprimés d'une contenance ≤ 300 litres	7612 10 00	p/st @	S	
25.92.12.30	Étuis tubulaires rigides, en aluminium, tous usages sauf gaz comprimés d'une contenance ≤ 300 litres	7612 90 10	p/st @	S	
25.92.12.50	Réservoirs, fûts, bidons, boîtes… en aluminium, tous usages sauf gaz comprimés d'une contenance ≥ 50 litres, ≤ 300 litres	7612 90 91	p/st @	S	
25.92.12.60	Boîtes en aluminium, pour aérosols, d'une contenance ≤ 300 litres	7612 90 20	p/st	S	
25.92.12.80	Boîtes en aluminium, pour autres produits, d'une contenance < 50 litres	7612 90 98	p/st @	S	
	CPA 25.92.13: Bouchons, bouchons-couronnes, couvercles, capsules, en métaux communs				
25.92.13.30	Bouchons-couronnes, en métaux communs	8309 10 00	p/st @	S	
25.92.13.50	Capsules de bouchage, surbouchage, étamées ou en aluminium d'un diamètre > 21 mm	8309 90 10	kg	S	
25.92.13.70	Articles de bouchage et surbouchage et accessoires d'emballage en métaux communs du SH 83.09 n.c.a.	8309 90 90	kg	S	
	NACE 25.93: Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts				
	CPA 25.93.11: Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité				
25.93.11.30	Torons et câbles en fer ou acier, non isolés pour l'électricité	7312 [10 (20 + 41 + 49 + 61 + 65 + 69 + 81 + 83 + 85 + 89 + 98)]	kg	S	
25.93.11.50	Tresses, élingues et articles similaires en fer ou acier, non isolés pour électricité	7312 90 00	kg	S	
	CPA 25.93.12: Ronces artificielles en fer ou en acier; torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre ou en aluminium, non isolés pour l'électricité				
25.93.12.30	Ronces artificielles, torsades en fils ou feuillards de fer ou acier, pour clôtures	7313 00 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.93.12.50	Torons, câbles, tresses et similaires, en cuivre, non isolés pour électricité	7413 [00 (20 + 80)]	kg	S	
25.93.12.70	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité	7614 [10 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 25.93.13: Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer, d'acier ou de cuivre; tôles et bandes déployées, en fer, acier ou cuivre					
25.93.13.13	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	7314 12 00	kg	S	
25.93.13.15	Toiles métalliques tissées, y compris les toiles continues ou sans fin, en fer ou en acier (à l'exclusion des toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables)	7314 [14 00 + 19 00]	kg	S	
25.93.13.20	Grillages soudés aux points de rencontre (fils ≥ 3 mm; mailles ≥ 100 cm^2), en fils de fer ou d'acier	7314 [20 (10 + 90)]	kg	S	
25.93.13.30	Grillages et treillis, en fils de fer ou acier, soudés aux points de rencontre, de dimensions autres que celles du SH 7314.20	7314 [31 00 + 39 00]	kg	S	
25.93.13.43	Grillages et treillis, en fils de fer ou acier autres que soudés au point de rencontre, à l'exclusion de ceux recouverts de plastique	7314 [41 (10 + 90) + 00)]	kg	S	
25.93.13.45	Grillages et treillis, en fils de fer ou acier recouverts de matières plastiques, autres que soudés	7314 [42 (10 + 90)]	kg	S	
25.93.13.50	Tôles et bandes déployées en fer ou acier	7314 50 00	kg	S	
25.93.13.60	Toiles métalliques (toiles continues ou sans fin incl.), grillages et treillis, en fils de cuivre	7419 99 10	kg	S	
CPA 25.93.14: Pointes, clous, punaises, agrafes et articles similaires					
25.93.14.10	Punaises en fer ou acier	7317 00 10	kg	S	
25.93.14.80	Autres pointes, clous, punaises, agrafes et articles similaires	7317 [00 (20 + 40 + 61 + 69 + 90)] + 7415 10 00 + 7616 10 00	kg	S	
CPA 25.93.15: Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes, enrobés ou fourrés pour le soudage					
25.93.15.10	Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	8311 [10 (10 + 90)]	kg	S	
25.93.15.30	Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	8311 20 00	kg	S	
25.93.15.50	Baguettes enrobées, fils fourrés pour brasage, soudage à la flamme, en métaux communs	8311 30 00	kg	S	
25.93.15.70	Autres articles pour soudure (incl. les parties) en métaux communs ou autres	8311 90 00	—	S	
CPA 25.93.16: Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier; ressorts en cuivre					
25.93.16.13	Ressorts paraboliques et leurs lames en fer ou en acier, formés à chaud	7320 10 11	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.93.16.15	Ressorts à lames autres que paraboliques et leurs lames en fer ou acier, formés à chaud	7320 10 19	kg	S	
25.93.16.17	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou acier, formés à froid	7320 10 90	kg	S	
25.93.16.31	Ressorts en hélices, en fer ou acier, formés à chaud	7320 20 20	kg	S	
25.93.16.33	Ressorts en hélices, à compression, en fer ou acier, formés à froid	7320 20 81	kg	S	
25.93.16.35	Ressorts en hélices de traction, en fer ou acier, formés à froid	7320 20 85	kg	S	
25.93.16.37	Ressorts en hélices, en acier, formés à froid, autres que de compression ou de traction	7320 20 89	kg	S	
25.93.16.53	Ressorts à spirales plates, en fer ou acier	7320 90 10	kg	S	
25.93.16.55	Ressorts à disques, en fer ou acier	7320 90 30	kg	S	
25.93.16.60	Ressorts en fer ou acier, n.c.a.	7320 90 90	kg	S	
25.93.16.80	Ressorts en cuivre (laiton)	7419 99 30	kg	S	

CPA 25.93.17: Chaînes et chaînettes (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés), et leurs parties

25.93.17.10	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier	7315 81 00	kg	S	
25.93.17.23	Chaînes à maillons soudés, en fonte, fer ou acier, dont la coupe transversale du matériau ≤ 16 mm	7315 82 10	kg	S	
25.93.17.25	Chaînes à maillons soudés, en fonte, fer ou acier, dont la coupe transversale du matériau est > 16 mm	7315 82 90	kg	S	
25.93.17.30	Chaînes antidérapantes en fonte, fer ou acier	7315 20 00	kg	S	
25.93.17.50	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier, autres qu'antidérapantes ou à maillons articulés à étais ou soudés	7315 89 00	kg	S	
25.93.17.70	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre	7419 10 00	—	S	
25.93.17.80	Parties de chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier	7315 90 00	—	S	

CPA 25.93.18: Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier n.c.a.

25.93.18.00	Aiguilles à coudre, à tricoter, passe-lacets, épingles …, en fer ou acier, pour usage manuel	7319 [20 00 + 30 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 25.94: Fabrication de vis et de boulons

CPA 25.94.11: Vis et boulons filetés, en fer ou en acier, n.c.a.

25.94.11.13	Vis décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige ≤ 6 mm en fer ou acier	7318 15 10	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.94.11.15	Vis et boulons pour la fixation des éléments des voies ferrées, en fer ou acier	7318 15 20	kg	S	
25.94.11.17	Vis et boulons sans tête en acier	7318 [15 (30 + 41 + 49)]	kg	S	
25.94.11.23	Vis avec tête fendue ou à empreinte cruciforme en acier inoxydable	7318 15 51	kg	S	
25.94.11.25	Vis et boulons avec tête fendue ou à empreinte cruciforme en fer ou acier autre qu'inoxydable	7318 15 59	kg	S	
25.94.11.27	Vis et boulons avec tête à six pans creux en acier inoxydable	7318 15 61	kg	S	
25.94.11.29	Vis et boulons avec tête à six pans creux en fer ou acier autre qu'inoxydable	7318 15 69	kg	S	
25.94.11.31	Vis et boulons avec tête hexagonale en acier inoxydable	7318 15 70	kg	S	
25.94.11.33	Vis et boulons avec tête hexagonale en acier, autre qu'inoxydable, d'une résistance à la traction < 800 MPa	7318 15 81	kg	S	
25.94.11.35	Vis et boulons avec tête hexagonale en acier, autre qu'inoxydable, d'une résistance à la traction ≥ 800 MPa	7318 15 89	kg	S	
25.94.11.39	Vis et boulons avec tête autre que fendue, à empreinte cruciforme, à six pans creux ou hexagonale, en fer ou acier	7318 15 90	kg	S	
25.94.11.53	Vis à bois en fer ou acier	7318 [11 00 + 12 (10 + 90)]	kg	S	
25.94.11.57	Crochets et pitons à pas de vis, en fer ou acier	7318 13 00	kg	S	
25.94.11.73	Vis autotaraudeuses en acier inoxydable	7318 14 10	kg	S	
25.94.11.75	Vis autotaraudeuses en fer ou acier autre qu'inoxydable	7318 [14 (91 + 99)]	kg	S	
25.94.11.83	Écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou ≤ 6 mm, en fer ou acier	7318 16 10	kg	S	
25.94.11.85	Écrous en acier inoxydable	7318 16 30	kg	S	
25.94.11.87	Écrous en fer ou acier (acier inoxydable excl.)	7318 [16 (50 + 91 + 99)]	kg	S	
25.94.11.90	Articles filetés en fer ou acier du SH 73.18 n.c.a.	7318 19 00	kg	S	

CPA 25.94.12: Vis et boulons non filetés, en fer ou en acier, n.c.a.

25.94.12.10	Rondelles non filetées, pour blocage ou destinées à faire ressort, en fer ou acier	7318 21 00	kg	S	
25.94.12.30	Rondelles non filetées en fer ou acier autres que destinées à faire ressort ou pour blocage	7318 22 00	kg	S	
25.94.12.50	Rivets en fer ou acier	7318 23 00	kg	S	
25.94.12.70	Goupilles, chevilles, clavettes… non filetées, en fer ou acier	7318 [24 00 + 29 00]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 25.94.13: Vis et boulons filetés et non filetés, en cuivre					
25.94.13.10	Rondelles, boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et similaires, non filetés, en cuivre	7415 [21 00 + 29 00]	kg	S	
25.94.13.40	Vis, boulons et écrous en cuivre (laiton)	7415 33 00	kg	S	
25.94.13.70	Articles filetés en cuivre (laiton), autres que vis, boulons, écrous	7415 39 00	kg	S	
NACE 25.99: Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.					
CPA 25.99.11: Éviers, lavabos, baignoires et autres installations sanitaires, et leurs parties, en fer, acier, cuivre ou aluminium					
25.99.11.10	Éviers et lavabos, en acier inoxydable	7324 10 00	p/st @	S	
25.99.11.27	Baignoires, en fer ou en acier	7324 [21 00 + 29 00]	p/st	S	
25.99.11.31	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties en fonte, fer ou acier du SH 73.24 n.c.a.	7324 90 00	kg	S	
25.99.11.35	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre	7418 20 00	kg	S	
25.99.11.37	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium	7615 20 00	kg	S	
CPA 25.99.12: Articles de table, de cuisine et ménagers, et leurs parties, en fer, acier, cuivre ou aluminium					
25.99.12.17	Articles de ménage et d'économie domestique en fonte	7323 [91 00 + 92 00]	kg	S	S2
25.99.12.23	Articles de table, en acier inoxydable	7323 93 10	kg	S	S2
25.99.12.29	Autres articles, de ménage ou d'économie domestique en acier inoxydable	7323 93 90	kg	S	S2
25.99.12.37	Autres articles de ménage et d'économie domestique, en fer ou en acier, émaillés	7323 [94 (10 + 90)]	kg	S	
25.99.12.43	Articles de table, en fer ou acier autres qu'inoxydable ou émaillés	7323 99 10	kg	S	
25.99.12.49	Articles de ménage ou d'économie domestique, autres que pour la table peints ou vernis ou autres qu'inoxydable ou émaillés	7323 [99 (91 + 99)]	kg	S	
25.99.12.53	Articles de ménage et d'économie domestique, et leurs parties, en cuivre	7418 [11 00 + 19 90]	kg	S	S2
25.99.12.55	Articles de ménage, et leurs parties, en aluminium, coulés ou moulés	7615 19 10	kg	S	S2
25.99.12.57	Articles de ménage, et leurs parties, en aluminium, autres que coulés ou moulés	7615 [11 00 + 19 90]	kg	S	S2
25.99.12.70	Appareils mécaniques actionnés à la main (≤ 10 kg) pour aliments ou boissons (hache-viande, moulin à légumes, coupe-fruits et similaires …)	8210 00 00	kg	S	
25.99.12.80	Paille, torchons, gants en fer ou acier pour polissage, récurage	7323 10 00	kg	S	
CPA 25.99.21: Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs					
25.99.21.30	Coffres forts, en métaux communs	8303 00 10	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.99.21.50	Portes blindées et compartiments pour chambres fortes, en métaux communs	8303 00 30	kg	S	
25.99.21.70	Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	8303 00 90	—	S	
CPA 25.99.22: Boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau					
25.99.22.00	Fournitures de bureau en métaux communs (classeurs, fichiers …), meubles du SH 94.03 exclus	8304 00 00	—	S	
CPA 25.99.23: Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres et articles de bureau similaires, agrafes présentées en barrettes, en métaux communs					
25.99.23.30	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou classeurs, en métaux communs	8305 10 00	—	S	
25.99.23.50	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs	8305 20 00	—	S	
25.99.23.70	Attache-lettres, coins, trombones et similaires, en métaux communs	8305 90 00	—	S	
CPA 25.99.24: Statuettes et autres objets d'ornement, cadres et miroirs, en métaux communs					
25.99.24.00	Statuettes, cadres, gravures, objets d'ornement, en métaux communs	8306 [21 00 + 29 (10 + 90) + 00)]	—	S	
CPA 25.99.25: Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs					
25.99.25.30	Agrafes, crochets et œillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures …	8308 10 00	—	S	
25.99.25.50	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	8308 20 00	—	S	
25.99.25.70	Fermoirs, boucles; perles, paillettes découpées, en métaux communs	8308 90 00	—	S	
CPA 25.99.26: Hélices et pales d'hélices pour bateaux					
25.99.26.00	Hélices pour bateaux et leurs pales	8487 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 25.99.29: Autres articles en métaux communs n.c.a.					
25.99.29.10 z	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires et leurs parties	8608 [00 (10 + 90)]	—	S	S2
25.99.29.11	Ancres, grappins, et leurs parties, en fonte, fer ou acier	7316 00 00	kg	S	
25.99.29.13	Ouvrages moulés en fonte non malléable n.c.a. (grilles d'égoût, trappes de regard …)	7325 [10 (50 + 92 + 99)]	kg	S	S2
25.99.29.19	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier	7325 [91 00 + 99 (10 + 90)]	kg	S	S2
25.99.29.22	Autres ouvrages en fer ou acier, forgés ou estampés	7326 [11 00 + 19 (10 + 90)]	kg	S	S2
25.99.29.25	Ouvrages en fil de fer ou d'acier (cages et volières, corbeilles …)	7326 [20 (30 + 50 + 80)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.99.29.27	Tabatières, étuis à cigarettes, poudriers, étuis à fard et objets analogues de poche, en fer ou acier	7326 90 10	—	S	S2
25.99.29.28 z	Épingles à cheveux, pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires en métal pour la coiffure (autres que ceux du SH 85.16); et leurs parties	9615 90 00	kg	S	
25.99.29.29	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires (en matières autres que caoutchouc ou matières plastiques)	9615 19 00	kg	S	
25.99.29.31	Échelles et escabeaux en fer ou en acier	7326 90 30	p/st @	S	S2
25.99.29.33	Pallettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou acier	7326 90 40	kg	S	S2
25.99.29.35	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou acier	7326 90 50	kg	S	S2
25.99.29.37	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour bâtiment, en fer ou acier	7326 90 60	kg	S	S2
25.99.29.41	Paniers en tôles et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts, en fer ou acier	7326 90 70	kg	S	S2
25.99.29.49	Ouvrages en fer ou en acier, n.c.a. (autres que moulés)	7326 [90 (91 + 93 + 95 + 98)]	kg	S	S2
25.99.29.55	Ouvrages en aluminium, n.c.a.	7616 [91 00 + 99 (10 + 90)]	kg	S	S2
25.99.29.58	Articles de cuivre n.c.a., autres que coulés, moulés, estampés ou forgés	7419 [91 00 + 99 90]	kg	S	S2
25.99.29.63	Tôles, feuilles et bandes, d'une épaisseur > 0,2 mm, en étain; feuilles et bandes minces (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur ≤ 0,2 mm (support non compris), en étain; poudres et paillettes, en étain; tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en étain	8007 [00 (10 + 30 + 50)]	kg	T	
25.99.29.67	Ouvrages en étain n.c.a. (bacs, réservoirs … tubes souples pour l'emballage, articles de ménage et de table, mesures de capacité, anodes …)	8007 00 90	kg	S	S2
25.99.29.71	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie, en zinc (raccords, coudes, manchons)	7907 00 10	kg	T	
25.99.29.73	Ouvrages en zinc n.c.a. (gouttières, faîtages, réservoirs, cuves …, toiles métalliques …, pointes, articles de ménage … anodes …)	7907 00 90	kg	S	S2
25.99.29.75	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie, en plomb (raccords, coudes, manchons)	7806 00 50	kg	T	
25.99.29.76	Barres, profilés et fils, plomb	7806 00 30	kg	T	
25.99.29.77	Ouvrages en plomb n.c.a. (tubes souples, réservoirs, bidons, bacs …, plombs de lestage et contrepoids …)	7806 [00 (10 + 90)]	kg	S	S2
25.99.29.79	Ouvrages en nickel n.c.a.	7508 [10 00 + 90 00]	kg	S	
25.99.29.82	Cloches, sonnettes et similaires, non électriques, en métaux communs	8306 10 00	kg	S	
25.99.29.83	Tuyaux flexibles, en fer ou acier	8307 10 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
25.99.29.85	Tuyaux flexibles, en métaux communs autres que le fer ou l'acier	8307 90 00	kg	S	
25.99.29.87	Plaques indicatrices et similaires, chiffres, lettres en métaux communs, non électriques	8310 00 00	kg	S	
25.99.29.95	Aimants permanents et composants non aimantés, en métal	8505 11 00	kg	S	

NACE 26.11: Fabrication de composants électroniques

CPA 26.11.11: Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision; tubes pour caméras de télévision; autres tubes cathodiques

26.11.11.00	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision; tubes pour caméras de télévision; autres tubes cathodiques	8540 [11 (11 + 13 + 15 + 19 + 91 + 99) + 12 00 + 20 (10 + 80) + 40 00 + 50 00 + 60 00]	p/st	S	

CPA 26.11.12: Magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives et autres tubes redresseurs

26.11.12.00	Magnétrons, klystrons, tubes pour hyperfréquences et autres lampes, tubes et valves (à l'exclusion des tubes commandés par grille)	8540 [71 00 + 72 00 + 79 00 + 81 00 + 89 00]	p/st	S	

CPA 26.11.21: Diodes; transistors; thyristors, diacs et triacs

26.11.21.20	Diodes (à l'exclusion des photodiodes et des diodes émettrices de lumière)	8541 10 00	p/st @	S	
26.11.21.50	Transistors (à l'exclusion des phototransistors)	8541 [21 00 + 29 00]	p/st @	S	
26.11.21.80	Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	8541 30 00	p/st @	S	

CPA 26.11.22: Dispositifs à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés, et leurs parties

26.11.22.20	Diodes émettrices de lumière	8541 40 10	p/st @	S	
26.11.22.40	Cellules solaires, photodiodes, phototransistors, photothyristors, photocouples …	8541 40 90	p/st @	S	
26.11.22.60	Autres dispositifs à semi-conducteur	8541 50 00	p/st @	S	
26.11.22.80	Cristaux piézo-électriques montés	8541 60 00	p/st @	S	

CPA 26.11.30: Circuits intégrés électroniques

26.11.30.03	Circuits intégrés à puces multiples: processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	8542 31 10	p/st @	S	
26.11.30.06	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	8542 31 90	p/st @	S	
26.11.30.23	Circuits intégrés à puces multiples: mémoires	8542 32 10	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.11.30.27	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires dynamiques à lectureécriture à accès aléatoire (D-RAMs)	8542 [32 (31 + 39)]	p/st	S	
26.11.30.34	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires statiques à lectureécriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs)	8542 32 45	p/st	S	
26.11.30.54	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs)	8542 32 55	p/st	S	
26.11.30.65	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E^2PROMs), y compris les flash E^2PROMs	8542 [32 (61 + 69 + 75)]	p/st	S	
26.11.30.67	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): autres mémoires	8542 32 90	p/st @	S	
26.11.30.80	Circuits intégrés électroniques: amplificateurs	8542 33 00	p/st @	S	
26.11.30.91	Autres circuits intégrés électroniques n.c.a.	8542 39 10	p/st @	S	
26.11.30.94	Autres circuits intégrés à puces multiples n.c.a.	8542 39 90	p/st @	S	
CPA 26.11.40: Parties de tubes, valves et autres composants électroniques n.c.a.					
26.11.40.10	Lecteurs phonographiques	8522 10 00	p/st @	S	
26.11.40.40	Parties de tubes cathodiques; parties de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide et à photocathode, n.c.a.	8540 [91 00 + 99 00]	—	S	S2
26.11.40.70	Parties de diodes, transistors, autres dispositifs photosensibles du N 8541	8541 90 00	—	S	S2
26.11.40.90	Parties de circuits intégrés et de micro-assemblages électroniques	8542 90 00	—	S	S2
NACE 26.12: Fabrication de cartes électroniques assemblées					
CPA 26.12.10: Circuits imprimés chargés					
26.12.10.20	Circuits imprimés multiples ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	8534 00 11	p/st @	S	
26.12.10.50	Circuits imprimés autres que multiples ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	8534 00 19	p/st @	S	
26.12.10.80	Autres circuits imprimés comportant d'autres éléments passifs	8534 00 90	p/st @	S	
CPA 26.12.20: Cartes son, vidéo, réseau et similaires pour unités automatiques de traitement de l'information					
26.12.20.00 z	Autres unités pour matériel informatique (à l'exclusion des appareils de communication pour réseaux LAN ou WAN (par exemple, hubs, routers, gateways) et des cartes son, vidéo, réseau et similaires pour ordinateurs)	8471 80 00	p/st	S	
CPA 26.12.30: Cartes intelligentes					
26.12.30.00	Cartes intelligentes	8523 [52 (10 + 90)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 26.20: Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques				
	CPA 26.20.11: Micro-ordinateurs portables dont le poids n'excède pas 10 kg, tels que laptops ou note books; assistants personnels numériques et équipements similaires				
26.20.11.00	Ordinateurs personnels portables	8471 30 00	p/st	S	
	CPA 26.20.12: Terminaux point de vente, GAB et machines similaires, pouvant être connectés à un ordinateur ou un réseau				
26.20.12.00	Terminaux point de vente, GAB et machines similaires, pouvant être connectés à un ordinateur ou un réseau	8472 90 30	p/st @	S	
	CPA 26.20.13: Unités intégrées de traitement de l'information comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et un dispositif d'entrée-sortie				
26.20.13.00	Machines de traitement de l'information, comportant sous la même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée et une de sortie	8471 41 00	p/st	S	
	CPA 26.20.14: Systèmes informatiques				
26.20.14.00	Machines de traitement de l'information, numériques, présentées sous forme de systèmes	8471 49 00	p/st	S	
	CPA 26.20.15: Autres unités intégrées de traitement de l'information, pouvant comporter sous une même enveloppe ou non un ou deux des types d'unités suivants: unité de stockage, unité d'entrée, unité de sortie				
26.20.15.00	Autres machines automatiques de traitement de l'information, numériques, comportant ou non sous la même enveloppe 1 ou 2 type d'unités: mémoire, entrée ou sortie	8471 50 00	p/st	S	
	CPA 26.20.16: Unités d'entrée ou de sortie comportant ou non des unités de stockage sous une même enveloppe				
26.20.16.40	Imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'exclusion des machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants, ainsi que des machines assurant au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie)	8443 [32 (10 + 30 + 91 + 93 + 99)]	p/st	S	
26.20.16.50	Claviers	8471 60 60	p/st	S	
26.20.16.60	Autres unités d'entrée ou de sortie comportant ou non des unités de stockage sous une même enveloppe	8471 60 70	p/st	S	
	CPA 26.20.17: Moniteurs et projecteurs utilisés principalement dans un système informatique				
26.20.17.00	Moniteurs et projecteurs utilisés principalement dans un système informatique	8528 [41 00 + 51 00 + 61 00]	p/st	S	
	CPA 26.20.18: Unités effectuant deux ou plusieurs des fonctions suivantes: impression, scannage, copie, télécopie				
26.20.18.00	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	8443 [31 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
	CPA 26.20.21: Unités de mémoire				
26.20.21.00	Unités de mémoire	8471 [70 (20 + 30 + 50 + 70 + 80 + 98)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 26.20.22: Dispositifs à mémoire rémanente à semi-conducteurs					
26.20.22.00	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe (cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash), non-enregistrés	8523 51 10	kg	S	
CPA 26.20.30: Autres unités pour matériel informatique					
26.20.30.00 z	Autres unités pour matériel informatique (à l'exclusion des appareils de communication pour réseaux LAN ou WAN (par exemple, hubs, routers, gateways) et des cartes son, vidéo, réseau et similaires pour ordinateurs)	8471 [80 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 26.20.40: Parties et accessoires pour matériel informatique					
26.20.40.00	Parties et accessoires des machines du SH 84.71; parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des SH 84.69 à 84.72	8473 [30 (20 + 80) + 50 (20 + 80)]	—	S	
NACE 26.30: Fabrication d'équipements de communication					
CPA 26.30.11: Appareils d'émission incorporant un appareil de réception					
26.30.11.00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision avec appareil de réception incorporé	8525 60 00	p/st	S	
CPA 26.30.12: Appareils d'émission sans appareil de réception					
26.30.12.00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision sans appareil de réception incorporé	8525 50 00	p/st	S	
CPA 26.30.13: Caméras de télévision					
26.30.13.00	Caméras de télévision	8525 [80 (11 + 19)]	p/st	S	
CPA 26.30.21: Postes téléphoniques d'usager fixes à combinés sans fil					
26.30.21.00	Postes téléphoniques d'usager fixes à combinés sans fil	8517 11 00	p/st	S	
CPA 26.30.22: Téléphones pour réseaux cellulaires et autres réseaux sans fil					
26.30.22.00	Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	8517 12 00	p/st	S	
CPA 26.30.23: Autres postes téléphoniques pour usager et appareils d'émission ou réception vocale, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de communication dans un réseau filaire ou sans fil (réseau local ou étendu)					
26.30.23.10	Stations de base	8517 61 00	p/st	S	
26.30.23.20	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	8517 62 00	p/st @	S	
26.30.23.30	Postes téléphoniques d'usagers (à l'exclusion des postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil); visiophones	8517 [18 00 + 69 10]	p/st @	S	
26.30.23.40	Récepteurs portables pour appel ou recherche de personnes	8517 69 31	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.30.23.70	Autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des SH 84.43, 85.25, 85.27 ou 85.28	8517 [69 (20 + 90)] + 00)]	p/st @	S	
CPA 26.30.30: Parties de matériel téléphonique et télégraphique					
26.30.30.00	Parties de matériel téléphonique et télégraphique	8517 70 90	—	S	S2
CPA 26.30.40: Antennes et réflecteurs d'antenne de tous types et leurs parties; parties d'appareils d'émission pour la radiodiffusion et la télévision et caméras de télévision					
26.30.40.10	Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des SH 85.25 à 85.28	8529 10 11	p/st @	S	
26.30.40.35	Antennes extérieures pour réception par satellite (radiodif. et télév.)	8529 10 31	p/st @	S	
26.30.40.39	Antennes extérieures (radiodif. et télév.) autres que pour réception par satellite	8529 10 39	p/st @	S	
26.30.40.40	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types pour les appareils du SH 85.17; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	8517 [70 (11 + 15 + 19)]	—	S	S2
26.30.40.50	Antennes intérieures (radiodif. et télév.) y compris celles à incorporer	8529 10 65	p/st @	S	
26.30.40.60	Autres antennes et parties, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des SH 85.25 à 85.28	8529 [10 (69 + 80 + 95)]	—	S	
26.30.40.70	Meubles et coffrets, pour appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, caméras de télévision, etc.; parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux caméras de télévision, aux appareils récepteurs pour la télévision ou la radiodiffusion et aux moniteurs et projecteurs, n.c.a. (à l'exclusion des antennes, des assemblages électroniques ainsi que des moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information)	8529 [90 (41 + 49 + 92)]	—	S	S2
CPA 26.30.50: Avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires					
26.30.50.20	Avertisseurs électriques protection contre vol, incendie pour véhicules autres que voitures	8531 10 95	p/st	S	
26.30.50.80	Avertisseurs électriques de protection contre le vol, l'incendie (pour maisons, …)	8531 10 30	p/st	S	
NACE 26.40: Fabrication de produits électroniques grand public					
CPA 26.40.11: Récepteurs radio (à l'exclusion des autoradios) pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure					
26.40.11.00	Récepteurs radio (à l'exclusion des autoradios) pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	8527 [12 (10 + 90) + 13 (10 + 91 + 99) + 19 00 + 91 (11 + 19 + 35 + 91 + 99) + 92 (10 + 90) + 00)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 26.40.12: Récepteurs radios ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure					
26.40.12.70	Récepteurs radio avec enregistrement, reproduction de son pour véhicules automobiles	8527 [21 (20 + 52 + 59 + 70 + 92 + 98)]	p/st	S	
26.40.12.90	Récepteurs de radiodiffusion pour véhicules automobiles sans enregistrement ou reproduction du son	8527 29 00	p/st	S	
CPA 26.40.20: Récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images					
26.40.20.20	Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuner)	8528 [71 (11 + 13 + 19)]	p/st	S	
26.40.20.40	Téléprojecteurs en couleurs	8528 72 10	p/st	S	
26.40.20.90	Autres récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images n.c.a.	8528 [71 90 + 72 (20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 51 + 59 + 75 + 91 + 99) + 00)]	p/st	S	
CPA 26.40.31: Électrophones, lecteurs de disques ou de cassettes et autres appareils de reproduction du son					
26.40.31.00	Électrophones, lecteurs de disques ou de cassettes et autres appareils de reproduction du son	8519 [20 (10 + 91 + 99) + 30 00 + 81 (11 + 15 + 21 + 25 + 31 + 35 + 45) + 89 (11 + 15 + 19)]	p/st	S	
CPA 26.40.32: Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son					
26.40.32.00	Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son	8519 [81 (55 + 61 + 65 + 75 + 81 + 85 + 95) + 90)]	p/st	S	
CPA 26.40.33: Caméscopes et autres appareils d'enregistrement et de reproduction vidéographiques					
26.40.33.00	Caméscopes	8521 [10 (20 + 95) + 00)] + 8525 [80 (91 + 99)]	p/st	S	
CPA 26.40.34: Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas un récepteur de télévision et non utilisés principalement dans un système informatique					
26.40.34.20	Projecteurs vidéo	8528 [69 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
26.40.34.40	Moniteurs vidéo avec tube cathodique, couleurs	8528 [49 (35 + 91 + 99)]	p/st	S	
26.40.34.60	Moniteurs vidéo avec d'autres écrans, couleurs	8528 59 90	p/st	S	
26.40.34.80	Moniteurs vidéo en noir et blanc ou en autres monochromes	8528 [49 10 + 59 10]	p/st	S	
CPA 26.40.41: Microphones et leurs supports					
26.40.41.00	Microphones et leurs supports	8518 [10 (30 + 95)]	p/st @	S	
CPA 26.40.42: Haut-parleurs; casques d'écoute, écouteurs, et ensembles microphone/haut-parleurs					
26.40.42.35	Haut-parleur unique monté dans son enceinte	8518 21 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.40.42.37	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	8518 22 00	p/st	S	
26.40.42.39	Autres haut-parleurs	8518 [29 (30 + 95)]	p/st	S	
26.40.42.70	Écouteurs, même combinés avec un microphone	8518 [30 (20 + 95)]	p/st @	S	

CPA 26.40.43: Amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son

26.40.43.55	Amplificateurs éléctriques d'audio-fréquences pour téléphonie ou mesure	8518 40 30	p/st @	S	
26.40.43.59	Amplificateurs électriques d'audio-fréquences autres que pour téléphonie ou mesure	8518 [40 (81 + 89)]	p/st	S	
26.40.43.70	Appareils électriques d'amplification du son	8518 50 00	p/st	S	

CPA 26.40.44: Récepteurs de radiotéléphonie ou de télégraphie n.c.a.

26.40.44.00	Autres récepteurs n.c.a. du SH 85.27	8517 69 39	p/st	S	

CPA 26.40.51: Parties et accessoires d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image

26.40.51.50	Aiguilles, pointes, diamants, saphirs et autres pierres précieuses, fines ou synthétiques, montées ou non, des appareils du n° 85.19	8522 90 30	p/st @	S	S2
26.40.51.70	Autres parties et accessoires des SH 85.19 à 85.21	8522 [90 (41 + 49 + 70 + 80)]	—	S	S2
26.40.51.80	Parties des appareils du SH 85.18	8518 90 00	—	S	S2

CPA 26.40.52: Parties d'émetteurs et de récepteurs radio

26.40.52.00	Parties d'émetteurs et de récepteurs radio	8529 90 20	—	S	S2

CPA 26.40.60: Jeux vidéo (utilisables avec un récepteur de télévision ou à écran intégré) et autres jeux électroniques

26.40.60.00	Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	9504 10 00	p/st @	S	

NACE 26.51: Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation

CPA 26.51.11: Boussoles et compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation

26.51.11.20	Boussoles y compris les compas de navigation	9014 10 00	p/st @	S	
26.51.11.50	Instruments et appareils de navigation aérienne ou spatiale, autres que les boussoles	9014 [20 (20 + 80)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.51.11.80	Autres instruments et appareils de navigation	9014 80 00	p/st @	S	

CPA 26.51.12: Télémètres, théodolites, tachéomètres; autres équipements de géodésie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique

26.51.12.15	Télémètres, théodolites, tachéomètres et instruments et appareils de photogrammétrie, électroniques	9015 [10 10 + 20 10 + 40 10]	p/st @	S	
26.51.12.35	Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie et de géophysique, électroniques	9015 80 11	p/st @	S	
26.51.12.39	Autres instruments et appareils du SH 90.15, électroniques	9015 80 19	p/st @	S	
26.51.12.70	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique (à l'exclusion des niveaux et des boussoles), non électroniques; télémètres, non électroniques	9015 [10 90 + 20 90 + 40 90 + 80 (91 + 93 + 99)]	p/st @	S	

CPA 26.51.20: Appareils radar et de radionavigation

26.51.20.20	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	8526 10 00	p/st @	S	
26.51.20.50	Appareils de radionavigation	8526 [91 (20 + 80)]	p/st	S	
26.51.20.80	Appareils de radiotélécommande	8526 92 00	p/st @	S	

CPA 26.51.31: Balances d'une sensibilité de 5 cg ou supérieure

26.51.31.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids; leurs parties et accessoires	9016 [00 (10 + 90)]	—	S	S2

CPA 26.51.32: Tables à dessin et autres instruments de dessin, traçage ou calcul

26.51.32.00	Tables à dessin et autres instruments de dessin, traçage ou calcul	9017 [10 (10 + 90) + 20 (05 + 11 + 19 + 39 + 90)]	p/st @	S	

CPA 26.51.33: Instruments de mesure des longueurs, à main (*y* compris micromètres et pieds à coulisse), n.c.a.

26.51.33.10	Micromètres, pieds à coulisse	9017 30 10	p/st	S	
26.51.33.30	Calibres et jauges	9017 30 90	p/st	S	

CPA 26.51.41: Instruments et appareils de mesure et de détection des radiations ionisantes

26.51.41.00	Instruments, appareils pour mesure ou détection des radiations ionisantes	9030 10 00	p/st @	S	

CPA 26.51.42: Oscilloscopes et oscillographes cathodiques

26.51.42.00	Oscilloscopes et oscillographes cathodiques	9030 20 10	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 26.51.43: Instruments de contrôle et de mesure électriques					
26.51.43.10	Multimètres non enregistreurs	9030 31 00	p/st @	S	
26.51.43.30	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	9030 33 10	p/st @	S	
26.51.43.55	Voltmètres non enregistreurs autres qu'électroniques	9030 33 91	p/st @	S	
26.51.43.59	Instruments de mesure ou de contrôle de phénomènes électriques autres que multimètres et voltmètres, non enregistreurs, autres qu'électroniques	9030 33 99	p/st @	S	
CPA 26.51.44: Instruments et appareils de contrôle en télécommunications					
26.51.44.00	Autres instruments et appareils électriques pour télécommunications (ypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, etc.)	9030 40 00	p/st @	S	
CPA 26.51.45: Instruments et appareils de mesure ou de contrôle de grandeurs électriques n.c.a.					
26.51.45.20	Instruments et appareils de mesure ou de contrôle des disques (wafers) ou dispositifs à semi-conducteur	9030 82 00	p/st @	S	
26.51.45.30	Autres instruments et appareils électriques du SH 90.30: avec dispositif enregistreur	9030 [20 30 + 32 00 + 39 00 + 84 00]	p/st @	S	
26.51.45.55	Autres instruments et appareils du SH 90.30: électroniques, sans dispositif enregistreur	9030 [20 91 + 89 30]	p/st @	S	
26.51.45.59	Autres instruments et appareils du SH 90.30: autres qu'électroniques et sans dispositif enregistreur	9030 [20 99 + 89 90]	p/st @	S	
CPA 26.51.51: Thermomètres, densimètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres					
26.51.51.10	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non-combinés à d'autres instruments (à l'exclusion des thermomètres médicaux ou vétérinaires)	9025 11 80	p/st	S	
26.51.51.35	Autres thermomètres, pyromètres, non combinés à d'autres instruments, électroniques	9025 19 20	p/st	S	
26.51.51.39	Autres thermomètres et pyromètres non combinés à d'autres instruments, autres qu'électroniques	9025 19 80	p/st	S	
26.51.51.50	Baromètres non combinés à d'autres instruments	9025 80 20	p/st	S	
26.51.51.75	Instruments du SH 90.25 n.c.a. et combinaisons des instruments du 90.25, électroniques	9025 80 40	p/st @	S	
26.51.51.79	Instruments du SH 90.25 n.c.a. et combinaisons des instruments du 90.25, autres qu'électroniques	9025 80 80	p/st @	S	
CPA 26.51.52: Instruments de mesure ou de contrôle du débit, du niveau, de la pression et d'autres variables des fluides					
26.51.52.35	Débimètres électroniques	9026 10 21	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.51.52.39	Contrôleurs de niveau des liquides: électroniques	9026 10 29	p/st	S	
26.51.52.55	Débimètres autres qu'électroniques	9026 10 81	p/st	S	
26.51.52.59	Contrôleurs de niveau des liquides: autres qu'électroniques	9026 10 89	p/st	S	
26.51.52.71	Contrôleurs de pression: électroniques	9026 20 20	p/st	S	
26.51.52.74	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique, non électroniques	9026 20 40	p/st	S	
26.51.52.79	Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression, non électroniques	9026 20 80	p/st	S	
26.51.52.83	Autres instruments et appareils de mesure ou contrôle du 90.26: électroniques	9026 80 20	p/st @	S	
26.51.52.89	Autres instruments et appareils de mesure ou contrôle du 90.26: autres qu'électroniques	9026 80 80	p/st @	S	
CPA 26.51.53: Instruments et appareils pour analyses et essais physiques ou chimiques n.c.a.					
26.51.53.13	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques	9027 10 10	p/st	S	
26.51.53.19	Analyseurs de gaz ou de fumées, autres qu'électroniques	9027 10 90	p/st	S	
26.51.53.20	Chromatographes et appareils d'électrophorèse	9027 20 00	p/st @	S	
26.51.53.30	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes, utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	9027 30 00	p/st @	S	
26.51.53.50	Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	9027 50 00	p/st @	S	
26.51.53.81	pH-mètres, rH-mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité, électroniques	9027 80 11	p/st @	S	
26.51.53.83	Autres instruments et appareils électroniques n.c.a. du SH 90.27	9027 [80 (13 + 17)]	p/st @	S	
26.51.53.90	Autres instruments et appareils pour analyses et essais physiques ou chimiques n.c.a.	9027 [80 (05 + 91 + 93 + 97)]	p/st @	S	
CPA 26.51.61: Microscopes (à l'exclusion des microscopes optiques) et diffractographes					
26.51.61.00	Microscopes autres qu'optiques et diffractographes	9012 [10 (10 + 90)]	p/st @	S	
CPA 26.51.62: Appareils et dispositifs d'essais des matériaux					
26.51.62.10	Machines et appareils d'essais des métaux, électroniques	9024 [10 (11 + 13 + 19)]	p/st @	S	
26.51.62.30	Machines et appareils d'essais des métaux, non électroniques	9024 10 90	p/st @	S	
26.51.62.55	Machines et appareils d'essais pour matériaux autres que les métaux électroniques	9024 [80 (11 + 19)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.51.62.59	Machines et appareils d'essais pour matériaux: autres que les métaux, autres qu'électroniques	9024 80 90	p/st @	S	

CPA 26.51.63: Compteurs de liquide, de gaz et d'électricité

26.51.63.30	Compteurs de gaz	9028 10 00	p/st	S	
26.51.63.50	Compteurs de liquides	9028 20 00	p/st	S	
26.51.63.70	Compteurs d'électricité	9028 [30 (11 + 19 + 90)]	p/st	S	

CPA 26.51.64: Compte-tours, taximètres; compteurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes

26.51.64.30	Compteurs de tours, de production, taximètres, podomètres et similaires	9029 10 00	p/st @	S	
26.51.64.53	Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	9029 20 31	p/st @	S	
26.51.64.55	Tachymètres	9029 20 38	p/st @	S	
26.51.64.70	Stroboscopes	9029 20 90	p/st @	S	

CPA 26.51.65: Instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques

26.51.65.00	Autres instruments et appareils hydrauliques ou pneumatiques pour la régulation ou le contrôle automatiques	9032 81 00	p/st @	S	

CPA 26.51.66: Instruments et appareils de mesure ou de contrôle n.c.a.

26.51.66.20	Bancs d'essai	9031 20 00	kg	S	
26.51.66.30	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.c.a. dans le SH 90	9031 [41 00 + 49 (10 + 90)]	p/st @	S	
26.51.66.50	Instruments, appareils électroniques pour mesurer ou contrôler des grandeurs géométriques	9031 [80 (32 + 34)]	p/st @	S	
26.51.66.70	Autres instruments, appareils, machines électroniques pour mesurer ou contrôler des grandeurs autres que géométriques	9031 80 38	p/st @	S	
26.51.66.83	Instruments autres qu'électroniques pour mesurer ou contrôler des grandeurs géométriques	9031 80 91	p/st @	S	
26.51.66.89	Instruments autres qu'électroniques pour mesurer ou contrôler des grandeurs autres que géométriques	9031 80 98	p/st @	S	

CPA 26.51.70: Thermostats, manostats et autres instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques

26.51.70.15	Thermostats automatiques: électroniques	9032 10 20	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.51.70.19	Thermostats automatiques: autres qu'électroniques	9032 [10 (81 + 89)]	p/st	S	
26.51.70.30	Manostats (pressostats) automatiques	9032 20 00	p/st	S	
26.51.70.90	Instruments et appareils autres qu'hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques	9032 89 00	p/st @	S	

CPA 26.51.81: Parties des appareils radar et de radionavigation

26.51.81.00	Parties des appareils radar et de radionavigation	8529 [90 (65 + 97)]	—	S	S2

CPA 26.51.82: Parties et accessoires des articles des catégories 26.51.12, 26.51.32, 26.51.33, 26.51.4 et 26.51.5; microtomes; parties

26.51.82.00	Parties et accessoires des articles des catégories 26.51.12, 26.51.32, 26.51.33, 26.51.4 et 26.51.5; microtomes; parties n.c.a.	9015 90 00 + 9017 90 00 + 9025 90 00 + 9026 90 00 + 9027 [90 (10 + 50 + 80)] + 9030 [90 (20 + 85)] + 00)]	—	S	S2

CPA 26.51.83: Parties et accessoires des microscopes (autres qu'optiques) et diffractographes

26.51.83.00	Parties et accessoires des microscopes du SH 90.12	9012 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

CPA 26.51.84: Parties et accessoires des articles des catégories 26.51.63 et 26.51.64

26.51.84.33	Parties et accessoires de compteurs d'électricité	9028 90 10	—	S	S2
26.51.84.35	Parties et accessoires pour autres compteurs du SH 90.28	9028 90 90	—	S	S2
26.51.84.50	Parties et accessoires des compteurs du SH 90.29	9029 90 00	—	S	S2

CPA 26.51.85: Parties et accessoires des instruments et appareils des catégories 26.51.65, 26.51.66 et 26.51.70

26.51.85.20	Parties et accessoires des instruments du SH 90.31	9031 [90 (20 + 30 + 85)]	—	S	S2
26.51.85.50	Parties et accessoires des instruments et appareils du SH 90.32	9032 90 00	—	S	S2

CPA 26.51.86: Parties et accessoires des instruments et appareils des catégories 26.51.11 et 26.51.62

26.51.86.00	Parties et accessoires des instruments et appareils des catégories 26.51.11 et 26.51.62	9014 90 00 + 9024 90 00	—	S	S2

NACE 26.52: Horlogerie

CPA 26.52.11: Montres-bracelets et montres de gousset, en métal précieux ou en plaqué ou doublé

26.52.11.00	Montres-bracelets et montres de gousset, en métal précieux ou en plaqué ou doublé	9101 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00 + 91 00 + 99 00]	p/st	S	

CPA 26.52.12: Autres montres-bracelets, montres de gousset, y compris chronomètres

26.52.12.00	Autres montres-bracelets, montres de gousset, y compris chronomètres	9102 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00 + 91 00 + 99 00]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 26.52.13: Pendulettes pour tableaux de bord					
26.52.13.00	Montres de tableaux de bord pour automobiles, aérodynes, bâteaux et autres véhicules	9104 00 00	p/st	S	
CPA 26.52.14: Pendules; réveils et horloges; autres compteurs de temps					
26.52.14.00	Pendules; réveils et horloges; autres compteurs de temps	9103 [10 00 + 90 00] + 9105 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00 + 91 00 + 99 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 26.52.21: Mouvements de montres, complets et assemblés					
26.52.21.00	Mouvements de montres, complets et assemblés	9108 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 20 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 26.52.22: Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés					
26.52.22.00	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés	9109 [11 00 + 19 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 26.52.23: Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés; mouvements de montres incomplets, assemblés					
26.52.23.00	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés; mouvements de montres incomplets, assemblés	9110 [11 (10 + 90) + 00)]	kg	S	
CPA 26.52.24: Ébauches de montres					
26.52.24.00	Ébauches de mouvements de montres	9110 19 00	p/st @	S	
CPA 26.52.25: Mouvements d'horlogerie complets, incomplets et ébauches, non assemblés					
26.52.25.00	Mouvements d'horlogerie autres que de montres, complets ou non, assemblés ou non et ébauches	9110 90 00	kg	S	
CPA 26.52.26: Boîtiers de montres et leurs parties					
26.52.26.00	Boîtiers de montres et leurs parties	9111 [10 00 + 20 00 + 80 00 + 90 00] + 9112 [20 00 + 90 00]	—	S	
CPA 26.52.27: Autres fournitures d'horlogerie					
26.52.27.00	Autres fournitures d'horlogerie	9114 [10 00 + 20 00 + 30 00 + 40 00 + 90 00]	—	S	
CPA 26.52.28: Registres d'horloge, horodateurs, parcmètres; minuteries avec mouvement d'horlogerie					
26.52.28.10	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	9106 10 00	p/st	S	
26.52.28.30	Parcmètres et autres appareils compteurs de temps du 91.06.90 à l'exclusion des minutiers et compteurs de seconde	9106 90 80	p/st	S	
26.52.28.50	Minutiers et compteurs de secondes	9106 90 10	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.52.28.70	Interrupteurs horaires et déclencheurs de mécanisme à temps donné	9107 00 00	p/st	S	

NACE 26.60: Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques

CPA 26.60.11: Matériel de radiologie utilisant les rayons X, alpha, bêta ou gamma

26.60.11.15	Appareils à rayons X (y compris les appareils de radiophotographie ou radiothérapie), à usage médical, humain ou vétérinaire	9022 [12 00 + 13 00 + 14 00]	p/st	S	
26.60.11.19	Appareils rayons X (y compris les appareils de radiophotographie), pour usages autres que médicaux	9022 19 00	p/st	S	
26.60.11.30	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie	9022 [21 00 + 29 00]	p/st	S	
26.60.11.50	Tubes à rayons X	9022 30 00	p/st	S	
26.60.11.70	Dispositifs générateurs de rayons X, autres que les tubes, pupitres, écrans, tables … et autres parties et accessoires	9022 [90 (10 + 90)]	—	S	

CPA 26.60.12: Appareils d'électrodiagnostic utilisés en médecine

26.60.12.30	Électrocardiographes	9018 11 00	p/st @	S	
26.60.12.80	Appareils d'électrodiagnostic (à l'exclusion des électrocardiographes)	9018 [12 00 + 13 00 + 14 00 + 19 (10 + 90)]	p/st @	S	

CPA 26.60.13: Appareils à rayonnements ultraviolets ou infrarouges, utilisés en médecine, chirurgie, art dentaire et vétérinaire

26.60.13.00	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges, pour médecine, chirurgie …	9018 20 00	p/st @	S	

CPA 26.60.14: Stimulateurs cardiaques: prothèses auditives

26.60.14.33	Appareils pour faciliter l'audition, à l'exclusion des parties et accessoires	9021 40 00	p/st	S	
26.60.14.39	Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition des sourds	9021 90 10	—	S	
26.60.14.50	Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	9021 50 00	p/st	S	

NACE 26.70: Fabrication de matériels optique et photographique

CPA 26.70.11: Objectifs pour appareils de prise de vue, de projection, d'agrandissement ou de réduction

26.70.11.00	Objectifs en toutes matières montés, pour projecteurs, appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	9002 11 00	p/st	S	

CPA 26.70.12: Chambres spéciales pour photogravure et photocomposition; appareils pour enregistrement de documents sur microfilm, microfiche ou similaires

26.70.12.50	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression; appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	9006 [10 00 + 30 00]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 26.70.13: Appareils photographiques numériques					
26.70.13.00	Appareils photographiques numériques	8525 80 30	p/st	S	
CPA 26.70.14: Appareils photographiques, y compris appareils à développement instantané					
26.70.14.00	Appareils photographiques, y compris appareils à développement instantané (à l'exclusion des appareils numériques, des appareils des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression ainsi que des appareils spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire)	9006 [40 00 + 51 00 + 52 00 + 53 (10 + 80) + 00)]	p/st	S	
CPA 26.70.15: Caméras cinématographiques					
26.70.15.30	Caméras pour films de largeur < 16 mm ou double 8 mm, même incorporant des appareils d'enregistrement et reproduction du son	9007 11 00	p/st	S	
26.70.15.50	Caméras pour films de largeur ≥ 16 mm, même avec prise et reproduction du son	9007 19 00	p/st	S	
CPA 26.70.16: Projecteurs cinématographiques; projecteurs de transparents; autres projecteurs d'images					
26.70.16.00	Projecteurs cinématographiques; projecteurs de transparents; autres projecteurs d'images	9007 20 00 + 9008 [10 00 + 30 00]	p/st	S	
CPA 26.70.17: Flashs électroniques; matériel pour agrandissement; matériel pour laboratoires photographiques; négatoscopes, écrans de projection					
26.70.17.00 z	Flashs électroniques (à l'exclusion des lampes flash); matériel pour agrandissement; matériel pour laboratoires photographiques; négatoscopes, écrans de projection	9006 [61 00 + 69 00] + 9008 40 00 + 9010 [10 00 + 50 00 + 60 00]	—	S	
CPA 26.70.18: Lecteurs de microfilms, microfiches ou autres microformes					
26.70.18.00	Lecteurs de microfilms, microfiches ou autres microformats, même avec tirage	9008 20 00	p/st	S	
CPA 26.70.19: Parties et accessoires de matériel photographique					
26.70.19.00	Parties et accessoires de matériel photographique	9006 [91 00 + 99 00] + 9007 [91 00 + 92 00] + 9008 90 00 + 9010 90 00	—	S	S2
CPA 26.70.21: Feuilles et plaques polarisantes; lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique (à l'exclusion de ceux en verre non travaillé optiquement), montés ou non, autres que ceux pour appareils de prise de vues, de projection, d'agrandissement ou de réduction					
26.70.21.53	Prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, non montés	9001 90 00	kg	S	
26.70.21.55	Lentilles, prismes, miroirs et éléments d'optique montés	9002 90 00	p/st @	S	
26.70.21.70	Objectifs en toutes matières montés, autres que pour projecteurs et appareils photographiques et cinématographiques	9002 19 00	p/st	S	
26.70.21.80	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques; filtres	9001 20 00 + 9002 20 00	kg	S	
CPA 26.70.22: Jumelles, longues-vues et autres télescopes optiques; autres instruments astronomiques et microscopes optiques					
26.70.22.30	Jumelles	9005 10 00	p/st	S	
26.70.22.50	Longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, etc. (à l'exclusion des jumelles et des appareils de radioastronomie)	9005 80 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
26.70.22.70	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	9011 [10 (10 + 90) + 20 (10 + 90) + 00)]	p/st	S	

CPA 26.70.23: Dispositifs à cristaux liquides; lasers, à l'exclusion de diodes laser, et autres appareils et instruments optiques n.c.a.

26.70.23.10	Lunettes de visée pour armes, machines, téléscopes, périscopes, du SH 90	9013 10 00	p/st @	S	
26.70.23.30	Lasers, autres que les diodes laser	9013 20 00	p/st @	S	
26.70.23.90	Autres appareils et instruments d'optique, n.c.a. dans le SH 90	9013 [80 (20 + 30 + 90)]	—	S	

CPA 26.70.24: Parties et accessoires de jumelles, longues-vues et autres télescopes optiques, d'autres instruments astronomiques et de microscopes optiques

26.70.24.10	Parties et accessoires, des instruments du N 9005 y compris les bâtis	9005 90 00	—	S	S2
26.70.24.30	Parties et accessoires des microscopes optiques du N 9011	9011 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

CPA 26.70.25: Parties et accessoires de dispositifs à cristaux liquides, de lasers (à l'exclusion de diodes laser) et d'autres appareils et instruments optiques n.c.a.

26.70.25.00	Parties et accessoires des appareils et instruments du N 9013	9013 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

NACE 26.80: Fabrication de supports magnétiques et optiques

CPA 26.80.11: Supports magnétiques vierges, à l'exclusion des cartes à piste magnétique

26.80.11.00	Bandes et disques magnétiques non-enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	8523 29 15	kg	S	

CPA 26.80.12: Supports optiques vierges

26.80.12.00	Supports optiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'exclusion des produits du SH 37), non enregistrés	8523 [40 (11 + 13 + 19)]	kg	S	

CPA 26.80.13: Autres supports d'enregistrement, y compris matrices et bandes mères pour la production de disques

26.80.13.00	Autres supports d'enregistrement, y compris matrices et bandes mères pour la production de disques	8523 [59 10 + 80 10]	kg	S	

CPA 26.80.14: Cartes à piste magnétique

26.80.14.00	Cartes munies d'une piste magnétique	8523 21 00	kg	S	

NACE 27.11: Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

CPA 27.11.10: Moteurs d'une puissance inférieure ou égale à 37,5 W; autres moteurs à courant continu; génératrices à courant continu

27.11.10.10	Moteurs de puissance ≤ 37,5 W: micromachines (incl. alternateurs)	8501 [10 (10 + 91 + 93 + 99)]	p/st	S	
27.11.10.30	Moteurs et génératrices à courant continu: 37,5 W < puissance ≤ 750 W	8501 31 00	p/st	S	
27.11.10.53	Moteurs et génératrices à courant continu: 0,75 kW < puissance ≤ 7,5 kW	8501 32 20	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.11.10.55	Moteurs et génératrices à courant continu: 7,5 kW < puissance ≤ 75 kW	8501 32 80	p/st	S	
27.11.10.70	Moteurs et génératrices à courant continu: 75 kW < puissance ≤ 375 kW	8501 33 00	p/st	S	
27.11.10.90	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 375 kW	8501 [34 (50 + 92 + 98)]	p/st	S	
CPA 27.11.21: Moteurs universels d'une puissance supérieure à 37,5 W					
27.11.21.00	Moteurs universels de puissance > 37,5 W	8501 20 00	p/st	S	
CPA 27.11.22: Moteurs à courant alternatif, monophasés					
27.11.22.30	Moteurs à courant alternatif, monophasés	8501 40 20	p/st	S	
27.11.22.50	Moteurs à courant alternatif, monophasés: puissance > 750 W	8501 40 80	p/st	S	
CPA 27.11.23: Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance inférieure ou égale à 750 W					
27.11.23.00	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: puissance ≤ 750 W	8501 51 00	p/st	S	
CPA 27.11.24: Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance comprise entre 750 W et 75 kW					
27.11.24.03	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: 0,75 kW < puissance ≤ 7,5 kW	8501 52 20	p/st	S	
27.11.24.05	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: 7,5 kW < puissance ≤ 37 kW	8501 52 30	p/st	S	
27.11.24.07	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: 37 kW < puissance ≤ 75 kW	8501 52 90	p/st	S	
CPA 27.11.25: Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance supérieure à 75 kW					
27.11.25.30	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: puissance > 75 kW, moteurs de traction	8501 53 50	p/st	S	
27.11.25.40	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: 75 kW < puissance ≤ 375 kW	8501 53 81	p/st	S	
27.11.25.60	Moteurs à courant alternatif, polyphasés: 375 kW < puissance ≤ 750 kW	8501 53 94	p/st	S	
27.11.25.90	Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés de puissance > 750 kW	8501 53 99	p/st	S	
CPA 27.11.26: Génératrices (alternateurs) à courant alternatif					
27.11.26.10	Machines génératrices (alternateurs), courant alternatif: puissance ≤ 75 kVA	8501 [61 (20 + 80)]	p/st	S	
27.11.26.30	Machines génératrices (alternateurs), courant alternatif: 75 kVA < puissance ≤ 375 kVA	8501 62 00	p/st	S	
27.11.26.50	Machines génératrices (alternateurs), courant alternatif: 375 kVA < puissance ≤ 750 kVA	8501 63 00	p/st	S	
27.11.26.70	Machines génératrices (alternateurs), courant alternatif puissance > 750 kVA	8501 64 00	p/st	S	
CPA 27.11.31: Groupes électrogènes à moteur diesel					
27.11.31.10	Groupes électrogènes (diesel, semi-diesel), d'une puissance ≤ 75 kVA	8502 [11 (20 + 80)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.11.31.30	Groupes électrogènes (diesel, semi-diesel) 75 kVA < puissance ≤ 375 kVA	8502 12 00	p/st	S	
27.11.31.50	Groupes électrogènes (diesel, semi-diesel) 375 kVA < puissance ≤ 750 kVA	8502 13 20	p/st	S	
27.11.31.70	Groupes électrogènes (diesel, semi-diesel) de puissance > 750 kVA	8502 [13 (40 + 80)]	p/st	S	
CPA 27.11.32: Groupes électrogènes à moteur à explosion; autres groupes électrogènes; convertisseurs rotatifs					
27.11.32.33	Groupes électrogènes (à moteur à explosion): puissance ≤ 7,5 kVA	8502 20 20	p/st	S	
27.11.32.35	Groupes électrogènes (à moteur à explosion): puissance > 7,5 kVA	8502 [20 (40 + 60 + 80)]	p/st	S	
27.11.32.50	Groupes électrogènes (à l'exclusion des groupes à énergie éolienne et à moteurs à piston)	8502 [39 (20 + 80)]	p/st	S	
27.11.32.70	Convertisseurs rotatifs électriques	8502 40 00	p/st	S	
CPA 27.11.41: Transformateurs à diélectrique liquide					
27.11.41.20	Transformateurs à diélectrique liquide de puissance ≤ 650 kVA	8504 21 00	p/st	S	
27.11.41.50	Transformateurs à diélectrique liquide de puissance > 650 kVA mais ≤ 10 000 kVA	8504 [22 (10 + 90)]	p/st	S	
27.11.41.80	Transformateurs à diélectrique liquide de puissance > 10 000 kVA	8504 23 00	p/st	S	
CPA 27.11.42: Autres transformateurs, d'une puissance inférieure ou égale à 16 kVA					
27.11.42.20	Transformateurs de mesure: puissance ≤ 1 kVA	8504 [31 (21 + 29)]	p/st	S	
27.11.42.40	Transformateurs d'une puissance ≤ 1 kVA autres que de mesure	8504 31 80	p/st	S	
27.11.42.60	Autres transformateurs, d'une puissance > 1 kVA mais ≤ 16 kVA	8504 [32 (20 + 80)]	p/st	S	
CPA 27.11.43: Autres transformateurs, d'une puissance supérieure à 16 kVA					
27.11.43.30	Transformateurs: 16 kVA < puissance ≤ 500 kVA	8504 33 00	p/st	S	
27.11.43.80	Transformateurs: puissance > 500 kVA	8504 34 00	p/st	S	
CPA 27.11.50: Ballasts pour lampes ou tubes à décharge; convertisseurs statiques; autres bobines de réactance					
27.11.50.13	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge: bobines de réactance	8504 10 20	p/st	S	
27.11.50.15	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge: autres que bobines de réactance	8504 10 80	p/st	S	
27.11.50.23	Redresseurs à semi-conducteur polycristallin	8504 40 40	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.11.50.33	Convertisseurs statiques: chargeurs d'accumulateurs	8504 40 55	p/st	S	
27.11.50.35	Redresseurs	8504 40 81	p/st @	S	
27.11.50.40	Unités d'alimentation stabilisée pour les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	8504 40 30	p/st	S	
27.11.50.53	Onduleurs, puissance ≤ 7,5 kVA	8504 40 84	p/st @	S	
27.11.50.55	Onduleurs, puissance > 7,5 kVA	8504 40 88	p/st @	S	
27.11.50.70	Autres convertisseurs statiques	8504 40 90	p/st @	S	
27.11.50.80	Autres bobines de réactance et autres selfs	8504 [50 (20 + 95)]	p/st @	S	
CPA 27.11.61: Parties de moteurs et génératrices électriques					
27.11.61.00	Parties reconnaissables des machines des SH 85.01 et 85.02	8503 [00 (10 + 91 + 99)]	—	S	S2
CPA 27.11.62: Parties de transformateurs, bobines de réactance et convertisseurs statiques					
27.11.62.03	Parties des transformateurs, bobines de réactance et selfs: noyaux en ferrite	8504 90 11	kg	S	S2
27.11.62.05	Parties des transformateurs, bobines de réactance et selfs autres que noyaux en ferrite	8504 [90 (05 + 18)]	—	S	S2
27.11.62.07	Parties des convertisseurs statiques	8504 [90 (91 + 99)]	—	S	S2
NACE 27.12: Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique					
CPA 27.12.10: Matériel de commande et de protection de circuits électriques, pour une tension supérieure à 1 000 V					
27.12.10.10	Fusibles et coupe-circuits à fusibles: tension > 1 000 V	8535 10 00	p/st @	S	
27.12.10.20	Disjoncteurs	8535 [21 00 + 29 00]	p/st @	S	
27.12.10.30	Sectionneurs et interrupteurs	8535 [30 (10 + 90)]	p/st @	S	
27.12.10.40	Parafoudres, limiteurs de tension et écrêteurs de surtension: tension > 1 000 V	8535 40 00	p/st @	S	
27.12.10.90	Autres appareils de coupure ou de protection > 1 000 V du SH 85.35	8535 90 00	p/st @	S	
CPA 27.12.21: Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V					
27.12.21.30	Fusibles et coupe-circuits à fusibles: pour tension ≤ 1 000 V, intensité ≤ 10 A	8536 10 10	p/st @	S	
27.12.21.50	Fusibles et coupe-circuits à fusibles: pour tension ≤ 1 000 V, 10 A < intensité ≤ 63 A	8536 10 50	p/st @	S	
27.12.21.70	Fusibles et coupe-circuits à fusibles pour tension ≤ 1 000 V, intensité > 63 A	8536 10 90	p/st @	S	
CPA 27.12.22: Disjoncteurs, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V					
27.12.22.30	Disjoncteurs pour tension ≤ 1 000 V, intensité ≤ 63 A	8536 20 10	p/st @	S	
27.12.22.50	Disjoncteurs: tension ≤ 1 000 V, intensité > 63 A	8536 20 90	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 27.12.23: Appareils de protection des circuits électriques n.c.a., pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V					
27.12.23.30	Autres appareils de protection de circuits électriques n.c.a.: tension ≤ 1 000 V, intensité ≤ 16 A	8536 30 10	p/st @	S	
27.12.23.50	Autres appareils de protection de circuits électriques n.c.a.: tension ≤ 1000 V, 16 A <intensité ≤ 125 A	8536 30 30	p/st @	S	
27.12.23.70	Autres appareils de protection de circuits électriques n.c.a.: tension ≤ 1 000 V, intensité > 125 A	8536 30 90	p/st @	S	
CPA 27.12.24: Relais, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V					
27.12.24.33	Relais: tension ≤ 60 V, intensité ≤ 2 A	8536 41 10	p/st @	S	
27.12.24.35	Relais: tension ≤ 60 V, intensité > 2 A	8536 41 90	p/st @	S	
27.12.24.50	Relais et contacteurs: tension > 60 V et ≤ 1000 V	8536 49 00	p/st @	S	
CPA 27.12.31: Armoires et autres supports de commande ou de protection d'appareillage électrique, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V					
27.12.31.30	Armoires de commande numérique avec automate incorporé, tension ≤ 1 000 V	8537 10 10	p/st @	S	
27.12.31.50	Automates programmables industriels, tension ≤ 1 000 V	8537 10 91	p/st @	S	
27.12.31.70	Autres supports pour commande ou distribution électrique, tension ≤ 1 000 V	8537 10 99	p/st @	S	
CPA 27.12.32: Armoires et autres supports de commande ou de protection d'appareillage électrique, pour une tension supérieure à 1 000 V					
27.12.32.03	Tableaux de commande et similaires: 1 000 V < tension ≤ 72,5 kV	8537 20 91	p/st @	S	
27.12.32.05	Tableaux de commande et similaires: tension > 72,5 kV	8537 20 99	p/st @	S	
CPA 27.12.40: Parties de matériel de distribution et de commande électrique					
27.12.40.30	Armoires, coffrets, tableaux et autres supports du SH 85.37, non équipés	8538 10 00	p/st @	S	
27.12.40.90	Autres parties reconnaissables des appareils des SH 85.35, 85.36 et 85.37	8538 [90 (11 + 19 + 91 + 99)]	—	S	S2
NACE 27.20: Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques					
CPA 27.20.11: Piles et batteries de piles électriques					
27.20.11.00	Piles et batteries de piles électriques	8506 [10 (11 + 15 + 19 + 91 + 95 + 99) + 30 (10 + 30 + 90) + 40 (10 + 30 + 90) + 50 (10 + 30 + 90) + 60 (10 + 30 + 90) + 80 (05 + 11 + 15 + 90)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 27.20.12: Parties de piles et batteries de piles électriques					
27.20.12.00	Parties de piles et batteries de piles électriques du SH 85.06	8506 90 00	—	S	S2
CPA 27.20.21: Accumulateurs au plomb, pour démarrage des moteurs					
27.20.21.00	Accumulateurs au plomb, pour démarrage des moteurs	8507 [10 (41 + 49 + 92 + 98)]	p/st	S	
CPA 27.20.22: Accumulateurs au plomb, autres que pour démarrage des moteurs					
27.20.22.10	Accumulateurs de traction au plomb (à l'exclusion des accumulateurs pour le démarrage des moteurs à piston)	8507 [20 (41 + 49)]	ce/el	S	
27.20.22.50	Accumulateurs au plomb (à l'exclusion des accumulateurs de traction et des accumulateurs pour le démarrage des moteurs à piston)	8507 [20 (92 + 98)]	ce/el	S	
CPA 27.20.23: Accumulateurs électriques au nickel-cadmium, à hydrure métallique de nickel, au lithium-ion, au lithium-polymères, au nickel-fer et autres					
27.20.23.00	Accumulateurs électriques au nickel-cadmium, à hydrure métallique de nickel, au lithium-ion, au lithium-polymères, au nickel-fer et autres	8507 [30 (20 + 81 + 89) + 40 00 + 80 (20 + 30 + 80)]	p/st @	S	
CPA 27.20.24: Parties d'accumulateurs électriques, y compris les séparateurs					
27.20.24.00	Parties d'accumulateurs électriques, y compris les séparateurs	8507 [90 (20 + 30 + 90)]	—	S	S2
NACE 27.31: Fabrication de câbles de fibres optiques					
CPA 27.31.11: Câbles de fibres optiques gainées individuellement					
27.31.11.00	Câbles de fibres optiques	8544 70 00	kg	S	
CPA 27.31.12: Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques (à l'exclusion des câbles de fibres optiques gainées individuellement)					
27.31.12.00	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques (à l'exclusion des câbles de fibres optiques gainées individuellement)	9001 [10 (10 + 90)]	kg	S	
NACE 27.32: Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques					
CPA 27.32.11: Fils pour bobinage isolé					
27.32.11.30	Fils pour bobinage émaillés ou laqués	8544 [11 10 + 19 10]	kg	S	
27.32.11.50	Autres fils pour bobinage	8544 [11 90 + 19 90]	kg	S	
CPA 27.32.12: Câbles et autres conducteurs électriques coaxiaux					
27.32.12.00	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux, pour contrôle et transmission de données, munis ou non de connecteurs, pour une tension ≤ 80 V	8544 20 00	kg	S	
CPA 27.32.13:: Autres conducteurs électriques, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V					
27.32.13.40	Autres conducteurs électriques, pour une tension ≤ 1 000 V, munis de pièces de connexion	8544 [42 (10 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.32.13.80	Autres conducteurs électriques, pour une tension ≤ 1 000 V, non munis de pièces de connexion	8544 [49 (20 + 91 + 93 + 95 + 99)]	kg	S	

CPA 27.32.14: Autres conducteurs électriques, pour une tension supérieure à 1 000 V

27.32.14.00	Conducteurs électriques pour une tension > 1 kV	8544 [60 (10 + 90)]	kg	S	

NACE 27.33: Fabrication de matériel d'installation électrique

CPA 27.33.11: Interrupteurs, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V

27.33.11.00	Autres interrupteurs, sectionneurs, commutateurs: tension ≤ 1 000 V	8536 [50 (03 + 05 + 07 + 11 + 15 + 19 + 80)]	p/st @	S	

CPA 27.33.12: Douilles pour lampes, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V

27.33.12.00	Douilles de lampes pour une tension ≤ 1 000 V	8536 [61 (10 + 90)]	p/st @	S	

CPA 27.33.13: Fiches, prises de courant et autres matériels de commande et de protection de circuits électriques n.c.a.

27.33.13.10	Fiches et prises de courant pour câbles coaxiaux, tension ≤ 1 000 V	8536 69 10	p/st @	S	
27.33.13.30	Fiches et prises de courant pour circuits imprimés, tension ≤ 1 000 V	8536 69 30	p/st @	S	
27.33.13.50	Fiches et prises de courant autres que pour câbles coaxiaux et circuits imprimés, tension ≤ 1 000 V	8536 69 90	p/st @	S	
27.33.13.60	Canalisations et éléments préfabriqués pour canalisations électriques, tension ≤ 1 000 V	8536 90 01	p/st @	S	
27.33.13.70	Connexions et éléments de contact pour fils et câbles, tension ≤ 1 000 V	8536 90 10	p/st @	S	
27.33.13.80	Autres appareils pour connexions de circuits électriques, tension ≤ 1 000 V	8536 [70 00 + 90 (20 + 85)]	p/st @	S	

CPA 27.33.14: Pièces isolantes en matières plastiques

27.33.14.10	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques	3925 90 20	kg	S	
27.33.14.30	Pièces isolantes en matières plastiques	8547 20 00	kg	S	

NACE 27.40: Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

CPA 27.40.11: Phares et projecteurs scellés

27.40.11.00	Phares et projecteurs scellés	8539 10 00	p/st	S	

CPA 27.40.12: Lampes tungstène-halogène, à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges

27.40.12.50	Lampes halogènes, au tungstène (UV et infra-rouge excl.): pour motocycles et véhicules automobiles	8539 21 30	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.40.12.93	Lampes halogènes, au tungstène, à voltage > 100 V, autres que pour motocycles et véhicules automobiles	8539 21 92	p/st	S	
27.40.12.95	Lampes halogènes, au tungstène, à voltage ≤ 100 V, autres que pour motocycles et véhicules automobiles	8539 21 98	p/st	S	
CPA 27.40.13: Lampes à incandescence, d'une puissance inférieure ou égale à 200 W et d'une tension supérieure à 100 V n.c.a.					
27.40.13.00	Autres lampes, puissance ≤ 200 W et voltage > 100 V	8539 [22 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 27.40.14: Lampes à incandescence n.c.a.					
27.40.14.60	Autres lampes et tubes à incandescence, pour motocycles ou autres véhicules automobiles	8539 29 30	p/st	S	
27.40.14.90	Lampes à incandescence n.c.a.	8539 [29 (92 + 98)]	p/st	S	
CPA 27.40.15: Lampes à décharge; lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc					
27.40.15.10	Lampes et tubes à décharge fluorescents à cathode chaude, à deux culots (à l'exclusion des lampes et tubes à rayons ultraviolets)	8539 31 10	p/st	S	
27.40.15.30	Lampes et tubes à décharge fluorescents à cathode chaude, (à l'exclusion des lampes et tubes à rayons ultraviolets ou à deux culots)	8539 31 90	p/st	S	
27.40.15.50	Autres lampes et tubes à décharge (à l'exclusion des lampes et tubes à rayons ultraviolets)	8539 [32 (10 + 50 + 90) + 00)]	p/st	S	
27.40.15.70	Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc	8539 [41 00 + 49 (10 + 30)]	p/st	S	
CPA 27.40.21: Appareils d'éclairage électriques portatifs fonctionnant sur piles, accumulateurs ou magnétos					
27.40.21.00	Lampes électriques portatives à batteries sèches, à accumulateurs, à dispositifs électro-magnétiques	8513 10 00	p/st @	S	
CPA 27.40.22: Lampadaires, lampes de table, de bureau ou de chevet					
27.40.22.00	Lampes de chevet, bureau, lampadaires d'intérieur, électriques (incl.portables)	9405 [20 (11 + 19 + 30 + 50 + 91 + 99)]	p/st @	S	
CPA 27.40.23: Appareils d'éclairage non électriques					
27.40.23.00	Appareils d'éclairage non électriques	9405 50 00	p/st @	S	
CPA 27.40.24: Enseignes et panneaux lumineux					
27.40.24.00	Lampes-réclames, enseignes lumineuses et similaires	9405 [60 (20 + 80)]	p/st @	S	
CPA 27.40.25: Lustres, plafonniers et appliques					
27.40.25.00	Lustres et et autres appareils d'éclairage à suspendre au plafond ou fixer au mur, sauf pour espaces et voies publiques	9405 [10 (21 + 28 + 30 + 50 + 91 + 98)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 27.40.31: Lampes flash					
27.40.31.00 z	Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	9006 69 00	p/st	S	
CPA 27.40.32: Guirlandes électriques					
27.40.32.00	Guirlandes électriques des types utilisés pour arbres de Noël	9405 30 00	p/st @	S	
CPA 27.40.33: Projecteurs et spots					
27.40.33.00	Autres appareils d'éclairage électrique: projecteurs	9405 40 10	p/st @	S	
CPA 27.40.39: Autres appareils d'éclairage électriques n.c.a.					
27.40.39.10	Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle autres que pour bicyclettes	8512 20 00	kg	S	
27.40.39.30	Autres appareils d'éclairage électrique à l'exclusion des projecteurs	9405 [40 (31 + 35 + 39 + 91 + 95 + 99)]	p/st @	S	
CPA 27.40.41: Parties de lampes à incandescence ou à décharge					
27.40.41.00	Parties des lampes et tubes du SH 85.39	8539 [90 (10 + 90)]	—	S	S2
CPA 27.40.42: Parties d'appareils d'éclairage					
27.40.42.30	Parties de lampes électriques portatives du SH 85.13	8513 90 00	—	S	S2
27.40.42.50	Parties (excl. verre et plastique) des appareils du SH 94.05	9405 99 00	—	S	
NACE 27.51: Fabrication d'appareils électroménagers					
CPA 27.51.11: Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager					
27.51.11.10	Réfrigérateurs-congélateurs avec portes extérieures séparées	8418 [10 (20 + 80)]	p/st	S	
27.51.11.33	Réfrigérateurs domestiques autres qu'à encastrer	8418 [21 (10 + 51 + 91 + 99) + 00)]	p/st	S	
27.51.11.35	Réfrigérateurs à encastrer	8418 21 59	p/st	S	
27.51.11.50	Congélateurs-conservateurs de type coffre, à capacité ≤ 800 l	8418 [30 (20 + 80)]	p/st	S	
27.51.11.70	Congélateurs-conservateurs de type armoire, à capacité ≤ 900 l	8418 [40 (20 + 80)]	p/st	S	
CPA 27.51.12: Lave-vaisselle à usage ménager					
27.51.12.00	Lave-vaisselle de type ménager	8422 11 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 27.51.13: Lave-linge et sèche-linge à usage ménager					
27.51.13.00	Lave-linge et sèche-linge domestiques	8450 [11 (11 + 19 + 90) + 12 00 + 19 00] + 21 00]	p/st @	S	
CPA 27.51.14: Couvertures chauffantes					
27.51.14.00	Couvertures chauffantes électriques	6301 10 00	p/st	S	
CPA 27.51.15: Hottes aspirantes et ventilateurs à usage ménager					
27.51.15.30	Ventilateurs	8414 51 00	p/st	S	
27.51.15.80	Hottes dont le plus grand côté horizontal ≤ 120 cm	8414 60 00	p/st	S	
CPA 27.51.21: Appareils ménagers électromécaniques, à moteur électrique incorporé					
27.51.21.23	Aspirateurs à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 1 500 W et ayant un réceptacle à poussières d'une contenance ≤ 20 l	8508 11 00	p/st	S	
27.51.21.25	Autres aspirateurs à moteur électrique incorporé	8508 19 00	p/st	S	
27.51.21.70	Broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits, presse-légumes, pour usage domestique	8509 40 00	p/st	S	
27.51.21.90	Appareils domestiques électromécaniques n.c.a. du SH 85.09	8509 80 00	kg	S	
CPA 27.51.22: Rasoirs, appareils à épiler et tondeuses, à moteur électrique incorporé					
27.51.22.00	Rasoirs, appareils à épiler et tondeuses, à moteur électrique incorporé	8510 [10 00 + 20 00 + 30 00]	p/st	S	
CPA 27.51.23: Sèche-cheveux et sèche-mains électriques; fers à repasser électriques					
27.51.23.13	Casques séchoirs électriques	8516 31 10	p/st	S	
27.51.23.15	Sèche-cheveux électriques autres que casques séchoirs	8516 31 90	p/st	S	
27.51.23.30	Appareils électrothermiques pour la coiffure autres que les sèche-cheveux et les casques séchoirs	8516 32 00	p/st @	S	
27.51.23.50	Appareils électrothermiques pour sécher les mains	8516 33 00	p/st	S	
27.51.23.70	Fers à repasser électriques	8516 [40 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 27.51.24: Autres appareils électrothermiques					
27.51.24.10	Aspirateurs, y compris les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'exclusion des aspirateurs à moteur électrique incorporé)	8508 60 00	p/st	S	
27.51.24.30	Cafetières et théières électriques	8516 71 00	p/st	S	
27.51.24.50	Grille-pain électriques	8516 72 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.51.24.90	Appareils électrothermiques, pour usages domestiques (autres que pour la coiffure ou pour sécher les mains, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; autres que chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, fours et cuisinières, tables de cuisson, grils et rôtissoires, appareils pour la préparation du café et du thé et grille-pain)	8516 [79 (20 + 70)]	p/st	S	
CPA 27.51.25: Chauffe-eau électriques à accumulation ou instantanés et thermoplongeurs					
27.51.25.30	Chauffe-eau électriques instantanés	8516 10 11	p/st	S	
27.51.25.50	Chauffe-eau électriques autres qu'instantanés	8516 10 19	p/st	S	
27.51.25.70	Thermoplongeurs	8516 10 90	p/st	S	
CPA 27.51.26: Radiateurs électriques					
27.51.26.30	Radiateurs électriques à accumulation	8516 21 00	p/st	S	
27.51.26.50	Radiateurs à circulation de liquide, convecteurs et radiateurs soufflants, électriques	8516 [29 (10 + 50 + 91)]	p/st	S	
27.51.26.90	Autres radiateurs électriques	8516 29 99	p/st	S	
CPA 27.51.27: Fours à micro-ondes					
27.51.27.00	Fours à micro-ondes	8516 50 00	p/st	S	
CPA 27.51.28: Autres fours; cuisinières, tables de cuisson, réchauds; grils, rôtissoires					
27.51.28.10	Cuisinières	8516 60 10	p/st	S	
27.51.28.33	Réchauds électriques à encastrer	8516 60 51	p/st	S	
27.51.28.35	Réchauds électriques, autres qu'à encastrer	8516 60 59	p/st	S	
27.51.28.50	Grille-viande et rôtissoires	8516 60 70	p/st	S	
27.51.28.70	Fours électriques à encastrer	8516 60 80	p/st	S	
27.51.28.90	Fours électriques autres qu'à encastrer	8516 60 90	p/st	S	
CPA 27.51.29: Résistances chauffantes					
27.51.29.00	Résistances chauffantes autres que celles du SH 85.45	8516 [80 (20 + 80)]	kg	S	
CPA 27.51.30: Parties d'appareils électroménagers					
27.51.30.10	Parties d'apirateurs	8508 70 00	—	S	S2
27.51.30.30	Parties d'appareils domestiques électromécaniques du SH 85.09	8509 90 00	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.51.30.50	Parties de rasoirs et tondeuses à moteur électrique incorporé	8510 90 00	—	S	S2
27.51.30.70	Parties des appareils du SH 85.16	8516 90 00	—	S	S2

NACE 27.52: Fabrication d'appareils ménagers non électriques

CPA 27.52.11: Appareils ménagers de cuisson et chauffe-plats, en fer, acier ou cuivre, non électriques

27.52.11.13	Appareils de cuisson et chauffe-plats à gaz ou mixtes (fonte, fer, acier), avec fours	7321 11 10	p/st	S	
27.52.11.15	Appareils de cuisson et chauffe-plats à gaz ou mixtes (fonte, fer, acier) sans fours	7321 11 90	p/st	S	
27.52.11.90	Autres appareils domestiques de cuisson et chauffe-plats, en fer, acier ou cuivre, non électriques	7321 [12 00 + 19 00] + 19 10]	p/st @	S	S2

CPA 27.52.12: Autres appareils ménagers de chauffage, fonctionnant au gaz ou avec des combustibles liquides ou solides

27.52.12.33	Appareils autres que de cuisson à gaz, en fonte, fer ou acier, avec évacuation des gaz brûlés	7321 81 10	p/st	S	
27.52.12.35	Appareils autres que de cuisson à gaz, en fonte, fer ou acier, sans dispositif d'évacuation des gaz brûlés	7321 81 90	p/st	S	
27.52.12.50	Appareils autres que de cuisson à combustibles liquides, en fonte, fer ou acier	7321 [82 (10 + 90)]	p/st	S	
27.52.12.70	Appareils autres que cuisson à combustibles solides en fonte, fer ou acier	7321 89 00	p/st	S	

CPA 27.52.13: Générateurs et distributeurs d'air chaud n.c.a., en fer ou en acier, non électriques

27.52.13.00	Générateurs et distributeurs d'air chaud n.c.a., en fer ou en acier, non électriques	7322 90 00	p/st @	S	

CPA 27.52.14: Chauffe-eau à accumulation ou instantanés, non électriques

27.52.14.00	Chauffe-eau non électriques à chauffage instantané à gaz, ou à accumulation	8419 [11 00 + 19 00]	p/st @	S	

CPA 27.52.20: Parties d'appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques

27.52.20.00	Parties des appareils de cuisson et de chauffage en fonte, fer ou acier du SH 73.21	7321 90 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 27.90: Fabrication d'autres matériels électriques				
	CPA 27.90.11: Machines et appareils électriques à fonctions spécifiques				
27.90.11.50	Machines avec fonctions de traduction ou de dictionnaire, amplificateurs d'antennes et autres machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non classés ailleurs dans le SH 85 (à l'exclusion des bancs et ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage)	8543 [70 (10 + 30 + 60 + 90)]	—	S	
	CPA 27.90.12: Isolateurs électriques; pièces isolantes pour machines ou équipements électriques; tubes isolateurs				
27.90.12.30	Isolateurs pour l'électricité autres qu'en verre ou céramique	8546 [90 (10 + 90)]	kg	S	
27.90.12.80	Conduits, profilés et chemins de cables pour canalisations …, isolés intérieurement	8547 90 00	kg	S	
	CPA 27.90.13: Électrodes en carbone et autres articles en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques				
27.90.13.30	Électrodes des types utilisés pour fours	8545 11 00	kg	S	
27.90.13.50	Électrodes autres que celles des types utilisés pour fours	8545 [19 (10 + 90)]	kg	S	
27.90.13.70	Balais en charbon	8545 20 00	kg	S	
27.90.13.90	Autres articles en graphite ou carbone avec ou sans métal pour électricité	8545 [90 (10 + 90)]	kg	S	
	CPA 27.90.20: Tableaux d'affichage équipés de dispositifs à cristaux liquides ou de diodes électroluminescentes; appareils électriques de signalisation sonore ou visuelle				
27.90.20.20	Panneaux indicateurs à cristaux liquides: LCD	8531 [20 (40 + 95)]	kg	S	
27.90.20.50	Panneaux indicateurs à diodes: LED	8531 20 20	kg	S	
27.90.20.80	Autres appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle	8531 [80 (20 + 95)]	kg	S	
	CPA 27.90.31: Matériel électrique pour le soudage et le brasage; parties de matériel électrique pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés				
27.90.31.09	Fers et pistolets à braser électriques	8515 11 00	p/st @	S	
27.90.31.18	Machines et appareils électriques pour le brasage autres que les fers et les pistolets	8515 19 00	p/st @	S	
27.90.31.45	Machines et appareils électriques pour le soudage des métaux par résistance	8515 [21 00 + 29 (10 + 90)]	p/st @	S	
27.90.31.54	Machines et appareils automatiques pour le soudage des métaux à l'arc ou à jet de plasma	8515 31 00	p/st @	S	
27.90.31.63	Machines et appareils manuels à électrodes enrobées pour le soudage des métaux à l'arc	8515 [39 (13 + 18)]	p/st @	S	
27.90.31.72	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc protégé	8515 39 90	p/st @	S	
27.90.31.81	Machines et appareils électriques pour le traitement des métaux	8515 [80 (11 + 19)]	p/st	S	
27.90.31.91	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf micro-soudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)	8515 80 90	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 27.90.32: Parties de matériel électrique pour le soudage et le brasage; parties de matériel électrique pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés					
27.90.32.00	Parties des machines et appareils du SH 85.15	8515 90 00	—	S	S2
CPA 27.90.33: Parties d'autres matériels électriques; parties électriques de matériels n.c.a.					
27.90.33.30	Parties des appareils électriques du SH 85.30	8530 90 00	—	S	S2
27.90.33.50	Parties des appareils du SH 85.31	8531 [90 (20 + 85)]	—	S	S2
27.90.33.70	Parties de machines et appareils n.c.a. du 85	8543 90 00	—	S	S2
27.90.33.90	Parties électriques de machines ou appareils n.c.a. du 85	8548 [90 (20 + 90)]	—	S	
CPA 27.90.40: Autres matériels électriques n.c.a. (y compris électro-aimants; accouplements et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques; accélérateurs de particules électriques; générateurs de signaux électriques et appareils pour galvanoplastie, électrolyse et électrophorèse)					
27.90.40.10	Accélérateurs de particules	8543 10 00	kg	S	
27.90.40.30	Générateurs de signaux	8543 20 00	kg	S	
27.90.40.50	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse, freins électromagnétiques	8505 20 00	p/st @	S	
27.90.40.60	Électro-aimants (autres qu'à usages médicaux), têtes de levage électromagnétiques ainsi que plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation et leurs parties n.c.a.	8505 [90 (10 + 30 + 50 + 90)]	kg	S	S2
27.90.40.70	Bancs solaires, ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage	8543 [70 (51 + 55 + 59)]	p/st	S	
CPA 27.90.51: Condensateurs fixes pour réseaux de 50/60 Hz capables d'absorber une puissance réactive supérieure ou égale à 0,5 kvar					
27.90.51.00	Condensateurs de puissance fixes pour réseaux électriques 50/60 Hz	8532 10 00	p/st @	S	
CPA 27.90.52: Autres condensateurs fixes					
27.90.52.20	Condensateurs électrolytiques au tantale ou à l'aluminium (à l'exclusion des condensateurs de puissance)	8532 [21 00 + 22 00]	p/st @	S	
27.90.52.40	Autres condensateurs fixes n.c.a.	8532 [23 00 + 24 00 + 25 00 + 29 00]	p/st @	S	
CPA 27.90.53: Condensateurs variables ou ajustables					
27.90.53.00	Condensateurs variables ou ajustables	8532 30 00	p/st @	S	
CPA 27.90.60: Résistances électriques, à l'exclusion des résistances chauffantes					
27.90.60.35	Résistances électriques fixes, pour une puissance ≤ 20 W (à l'exclusion des résistances chauffantes et des résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche)	8533 21 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
27.90.60.37	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (à l'exclusion des résistances chauffantes et des résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche)	8533 29 00	p/st @	S	
27.90.60.55	Résistances variables bobinées: puissance ≤ 20 W	8533 31 00	p/st @	S	
27.90.60.57	Résistances variables bobinées: puissance > 20 W	8533 39 00	p/st @	S	
27.90.60.80	Résistances électriques, fixes au carbone, agglomérées ou à couche (non-chauffantes); résistances électriques variables, y compris les rhéostats et les potentiomètres (à l'exclusion des résistances variables bobinées et des résistances chauffantes)	8533 [10 00 + 40 (10 + 90)]	p/st @	S	
CPA 27.90.70: Équipements électriques de signalisation, de sécurité ou de contrôle pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes					
27.90.70.10	Appareils électriques de signalisation, sécurité, contrôle pour voies ferrées	8530 10 00	—	S	
27.90.70.30	Autres appareils électriques de signalisation, sécurité, contrôle	8530 80 00	kg	S	
CPA 27.90.81: Éléments pour condensateurs					
27.90.81.00	Parties de condensateurs fixes, variables ou ajustables	8532 90 00	—	S	S2
CPA 27.90.82: Éléments pour résistances électriques, rhéostats et potentiomètres					
27.90.82.00	Parties de résistances électriques non chauffantes du N 8533	8533 90 00	—	S	S2
NACE 28.11: Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules					
CPA 28.11.11: Moteurs hors-bord					
28.11.11.00	Moteurs à explosion, pour la propulsion de bateaux, de type hors-bord	8407 [21 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
CPA 28.11.12: Moteurs de marine à explosion; autres moteurs					
28.11.12.00	Moteurs à explosion, pour la propulsion de bateaux (autres que du type hors-bord); moteurs à explosion (à l'exclusion des moteurs pour l'aviation ou à pistons alternatifs pour la propulsion des véhicules du 87)	8407 [29 00 + 90 (10 + 50 + 80 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.11.13: Autres moteurs diesels					
28.11.13.11	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de bateaux, d'une puissance ≤ 200 kW	8408 [10 (23 + 27 + 31 + 39 + 41 + 49)]	p/st	S	
28.11.13.15	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 1 000 kW	8408 [10 (51 + 59 + 61 + 69 + 71 + 79)]	p/st	S	
28.11.13.19	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 1 000 kW	8408 [10 (81 + 89 + 91 + 99)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.11.13.20	Moteurs diesels ou semi-diesels de propulsion pour véhicules ferroviaires	8408 90 21	p/st	S	
28.11.13.31	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance ≤ 15 kW	8408 90 41	p/st	S	
28.11.13.33	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 15 kW, ≤ 30 kW	8408 90 43	p/st	S	
28.11.13.35	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 30 kW, ≤ 50 kW	8408 90 45	p/st	S	
28.11.13.37	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 50 kW, ≤ 100 kW	8408 90 47	p/st	S	
28.11.13.53	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 100 kW, ≤ 200 kW	8408 90 61	p/st	S	
28.11.13.55	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 200 kW, ≤ 300 kW	8408 90 65	p/st	S	
28.11.13.57	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 300 kW, ≤ 500 kW	8408 90 67	p/st	S	
28.11.13.73	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 500 kW, ≤ 1 000 kW	8408 90 81	p/st	S	
28.11.13.75	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 1 000 kW	8408 [90 (85 + 89)]	p/st	S	

CPA 28.11.21: Turbines à vapeur

28.11.21.60	Turbines à vapeur (à l'exclusion de leurs parties)	8406 [10 00 + 81 00 + 82 00]	kW @	S	

CPA 28.11.22: Turbines et roues hydrauliques

28.11.22.00	Turbines et roues hydrauliques	8410 [11 00 + 12 00 + 13 00]	kW @	S	

CPA 28.11.23: Turbines à gaz, autres que turboréacteurs et turbopropulseurs

28.11.23.00	Turbines à gaz autres que les turboréacteurs et les turbopropulseurs	8411 [81 00 + 82 (20 + 60 + 80)]	kW @	S	

CPA 28.11.24: Turbines éoliennes

28.11.24.00	Groupes électrogènes à énergie éolienne	8502 31 00	p/st	S	

CPA 28.11.31: Parties de turbines à vapeur

28.11.31.00	Parties de turbines à vapeur	8406 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.11.32: Parties de turbines et roues hydrauliques, y compris régulateurs					
28.11.32.00	Parties de turbines et roues hydrauliques (régulateurs incl.)	8410 90 00	—	S	S2
CPA 28.11.33: Parties de turbines à gaz, à l'exclusion des turboréacteurs et turbopropulseurs					
28.11.33.00	Parties de turbines à gaz (sauf de turboréacteurs et de turbopropulseurs)	8411 99 00	—	S	
CPA 28.11.41: Parties pour moteurs à explosion, à l'exclusion des parties de moteurs pour avions					
28.11.41.00	Parties de moteurs à étincelles, autres que pour l'aviation	8409 91 00	—	S	S2
CPA 28.11.42: Parties pour autres moteurs n.c.a.					
28.11.42.00	Parties de moteurs diesels	8409 99 00	—	S	S2
NACE 28.12: Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques					
CPA 28.12.11: Moteurs hydrauliques et pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindres)					
28.12.11.30	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres), autres que systèmes hydrauliques	8412 21 80	p/st @	S	
28.12.11.80	Moteurs pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindres)	8412 31 00	p/st @	S	
CPA 28.12.12: Moteurs hydrauliques et pneumatiques rotatifs					
28.12.12.00	Moteurs hydrauliques et pneumatiques rotatifs	8412 [29 (81 + 89) + 39 00 + 80 (10 + 80)]	p/st @	S	
CPA 28.12.13: Pompes hydrauliques					
28.12.13.20	Pompes à piston, oléohydrauliques	8413 50 61	p/st	S	
28.12.13.50	Pompes à engrenages: pompes oléohydrauliques	8413 60 31	p/st	S	
28.12.13.80	Pompes à palettes entraînées, oléohydrauliques	8413 60 61	p/st	S	
CPA 28.12.14: Soupapes hydrauliques et pneumatiques					
28.12.14.20	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs	8481 10 05	kg	S	
28.12.14.50	Valves pour transmissions oléohydrauliques	8481 20 10	kg	S	
28.12.14.80	Valves pour transmissions pneumatiques	8481 20 90	kg	S	
CPA 28.12.15: Assemblages hydrauliques					
28.12.15.30	Agrégats hydrauliques (pompes volumétriques alternatives)	8413 50 20	p/st @	S	
28.12.15.80	Agrégats hydrauliques (pompes volumétriques rotatives)	8413 60 20	p/st @	S	
CPA 28.12.16: Systèmes hydrauliques					
28.12.16.30	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres), systèmes hydrauliques	8412 21 20	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.12.16.80	Moteurs hydrauliques autres qu'à mouvement rectiligne: systèmes hydrauliques	8412 29 20	p/st @	S	

CPA 28.12.20: Parties pour équipements hydrauliques et pneumatiques

28.12.20.00	Parties pour équipements hydrauliques et pneumatiques	8412 [90 (20 + 40 + 80)]	—	S	S2

NACE 28.13: Fabrication d'autres pompes et compresseurs

CPA 28.13.11: Pompes pour carburants, lubrifiants, agents de refroidissement et bétons

28.13.11.05	Pompes à carburants ou lubrifiants, à dispositif mesureur, pour garages et stations-service	8413 11 00	p/st	S	
28.13.11.25	Pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter un, autres que pour garages et stations-service	8413 19 00	p/st	S	
28.13.11.45	Pompes à bras pour liquides, autres que celles des 8413.11 ou 8413.19	8413 20 00	p/st	S	
28.13.11.65	Pompes à carburant, huile … pour moteurs à explosion ou diesels	8413 [30 (20 + 80)]	p/st	S	
28.13.11.85	Pompes à béton	8413 40 00	p/st	S	

CPA 28.13.12: Autres pompes volumétriques alternatives pour liquides

28.13.12.20	Pompes doseuses	8413 50 40	p/st	S	
28.13.12.50	Pompes alternatives à pistons en ligne	8413 50 69	p/st	S	
28.13.12.80	Pompes volumétriques alternatives autres qu'agrégats hydrauliques, pompes doseuses ou à piston	8413 50 80	p/st	S	

CPA 28.13.13: Autres pompes volumétriques rotatives pour liquides

28.13.13.20	Pompes à engrenages autres qu'oléohydrauliques	8413 60 39	p/st	S	
28.13.13.40	Pompes à palettes entraînées, autres qu'oléohydrauliques	8413 60 69	p/st	S	
28.13.13.60	Pompes à vis hélicoïdales	8413 60 70	p/st	S	
28.13.13.80	Pompes volumétriques rotatives, n.c.a	8413 60 80	p/st	S	

CPA 28.13.14: Autres pompes centrifuges pour liquides; autres pompes

28.13.14.13	Pompes roto-dynamiques submersibles, mono-étagées, d'assèchement	8413 70 21	p/st	S	
28.13.14.15	Pompes roto-dynamiques submersibles, multi-étagées	8413 70 29	p/st	S	
28.13.14.17	Circulateurs de chauffage domestique étanches	8413 70 30	p/st	S	
28.13.14.20	Pompes roto-dynamiques, avec orifice de refoulement ≤ 15mm	8413 70 35	p/st	S	
28.13.14.30	Pompes à roues à canaux et pompes à canal latéral	8413 70 45	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.13.14.51	Pompes monobloc monocellulaires, à simple flux	8413 70 51	p/st	S	
28.13.14.53	Pompes centrifuge monocellulaires, à simple flux autres que monobloc	8413 70 59	p/st	S	
28.13.14.55	Pompes à roues radiales monocellulaires, à plusieurs flux	8413 70 65	p/st	S	
28.13.14.60	Pompes centrifuges, à roues radiales, multicellulaires	8413 70 75	p/st	S	
28.13.14.71	Pompes roto-dynamiques, mono-étagées, hélico-centrifuges hélicoïdales (à flux axial)	8413 70 81	p/st	S	
28.13.14.75	Pompes roto-dynamiques, multi-étagées, hélico-centrifuges ou hélicoïdales (à flux axial)	8413 70 89	p/st	S	
28.13.14.80	Autres pompes pour liquides, élévateurs à liquides	8413 [81 00 + 82 00]	p/st	S	
CPA 28.13.21: Pompes à vide					
28.13.21.70	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	8414 [10 (25 + 81)]	p/st	S	
28.13.21.90	Autres pompes à vide	8414 [10 (20 + 89)]	p/st	S	
CPA 28.13.22: Pompes à air, à main ou à pied					
28.13.22.00	Pompes à air, à main ou à pied	8414 [20 (20 + 80)]	p/st	S	
CPA 28.13.23: Compresseurs frigorifiques					
28.13.23.00	Compresseurs frigorifiques	8414 [30 (20 + 81 + 89)]	p/st	S	
CPA 28.13.24: Compresseurs d'air remorquables					
28.13.24.00	Compresseurs d'air remorquables	8414 [40 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.13.25: Turbocompresseurs					
28.13.25.30	Turbocompresseurs, monocellulaires	8414 80 11	p/st	S	
28.13.25.50	Turbocompresseurs, multicellulaires	8414 80 19	p/st	S	
CPA 28.13.26: Compresseurs volumétriques alternatifs					
28.13.26.30	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression ≤ 15 bars, d'un débit ≤ 60 m^3/heure	8414 80 22	p/st	S	
28.13.26.50	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression ≤ 15 bars, d'un débit > 60 m^3/heure	8414 80 28	p/st	S	
28.13.26.70	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression > 15 bars, d'un débit ≤ 120 m^3/heure	8414 80 51	p/st	S	
28.13.26.90	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression > 15 bars, d'un débit > 120 m^3/heure	8414 80 59	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.13.27: Compresseurs volumétriques rotatifs					
28.13.27.30	Compresseurs volumétriques rotatifs, à un seul arbre	8414 80 73	p/st	S	
28.13.27.53	Compresseurs volumétriques rotatifs, à plusieurs arbres, à vis	8414 80 75	p/st	S	
28.13.27.55	Compresseurs volumétriques rotatifs, à plusieurs arbres, autres qu'à vis	8414 80 78	p/st	S	
CPA 28.13.28: Autres compresseurs					
28.13.28.00	Autres appareils du SH 84.14	8414 80 80	p/st	S	
CPA 28.13.31: Parties de pompes; parties d'élévateurs à liquides					
28.13.31.00	Parties pour pompes pour liquides ou élévateurs à liquides	8413 [91 00 + 92 00]	—	S	S2
CPA 28.13.32: Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou de gaz, de ventilateurs et de hottes aspirantes					
28.13.32.00	Parties des pompes à air, à vide, des compresseurs et des hottes	8414 90 00	—	S	S2
NACE 28.14: Fabrication d'autres articles de robinetterie					
CPA 28.14.11: Détendeurs, réducteurs de pression, clapets et soupapes de sûreté					
28.14.11.20	Détendeurs en fonte ou en acier non combinés avec filtres ou lubrificateurs	8481 10 19	kg	S	
28.14.11.40	Détendeurs, autres qu'en fonte ou en acier, non combinés avec filtres ou lubrificateurs	8481 10 99	kg	S	
28.14.11.60	Clapets et soupapes de retenue pour tuyauteries, etc.	8481 [30 (91 + 99)]	kg	S	
28.14.11.70	Valves pour pneumatiques et chambres à air	8481 80 40	kg	S	
28.14.11.80	Soupapes de trop-plein ou de sûreté pour tuyauteries, etc.	8481 [40 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 28.14.12: Articles de robinetterie sanitaire; robinets pour radiateurs de chauffage central					
28.14.12.33	Mélangeurs, mitigeurs de robinetterie sanitaire	8481 80 11	kg	S	
28.14.12.35	Articles de robinetterie sanitaire, autres que mélangeurs ou mitigeurs	8481 80 19	kg	S	
28.14.12.53	Robinets thermostatiques pour radiateurs de chauffage central	8481 80 31	kg	S	
28.14.12.55	Robinetterie pour radiateurs de chauffage central, autres que robinets thermostatiques	8481 80 39	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.14.13: Vannes de commande, robinets-valves, clapets à bille et autres soupapes					
28.14.13.13	Vannes de régulation de température	8481 80 51	kg	S	
28.14.13.15	Vannes de régulation autres que de température	8481 80 59	kg	S	
28.14.13.33	Robinets et vannes à passage direct, en fonte	8481 80 61	kg	S	
28.14.13.35	Robinets et vannes à passage direct, en acier	8481 80 63	kg	S	
28.14.13.37	Robinets et vannes à passage direct, autres qu'en fonte ou en acier	8481 80 69	kg	S	
28.14.13.53	Robinets à soupapes, en fonte	8481 80 71	kg	S	
28.14.13.55	Robinets à soupapes, en acier	8481 80 73	kg	S	
28.14.13.57	Robinets à soupapes, autres qu'en fonte ou acier	8481 80 79	kg	S	
28.14.13.73	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique	8481 80 81	kg	S	
28.14.13.75	Robinets à papillon	8481 80 85	kg	S	
28.14.13.77	Robinets à membrane	8481 80 87	kg	S	
28.14.13.80	Autres robinets du SH 84.81 n.c.a.	8481 80 99	kg	S	
CPA 28.14.20: Pièces de robinetterie et articles similaires					
28.14.20.00	Parties des articles du SH 84.81	8481 90 00	—	S	S2
NACE 28.15: Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission					
CPA 28.15.10: Roulements à billes ou à rouleaux					
28.15.10.30	Roulements à billes	8482 [10 (10 + 90)]	kg	S	
28.15.10.53	Roulements à rouleaux coniques	8482 20 00	kg	S	
28.15.10.55	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8482 30 00	kg	S	
28.15.10.57	Roulements à rouleaux cylindriques	8482 50 00	kg	S	
28.15.10.70	Roulements à aiguilles	8482 40 00	kg	S	
28.15.10.90	Autres roulements du SH 84.82 n.c.a. (y compris les roulements combinés)	8482 80 00	kg	S	
CPA 28.15.21: Chaînes mécaniques, en fer ou en acier					
28.15.21.30	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour cycles et motocycles	7315 11 10	kg	S	
28.15.21.50	Chaînes à rouleaux, autres que pour cycles et motocycles, en fonte, fer ou acier	7315 11 90	kg	S	
28.15.21.70	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier, autres qu'à rouleaux	7315 12 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.15.22: Arbres de transmission (y compris à cames et vilebrequin) et manivelles					
28.15.22.30	Manivelles et vilebrequins	8483 [10 (21 + 25 + 29)]	kg	S	S2
28.15.22.50	Arbres de transmission à cardan	8483 10 50	kg	S	S2
28.15.22.70	Arbres de transmission autres qu'à cardan	8483 10 95	kg	S	S2
CPA 28.15.23: Paliers à roulements et coussinets					
28.15.23.30	Paliers à roulements incorporés	8483 20 00	kg	S	
28.15.23.50	Paliers, autres qu'à roulement incorporé; coussinets	8483 [30 (32 + 38 + 80)]	kg	S	S2
CPA 28.15.24: Engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse					
28.15.24.32	Réducteurs pour installations fixes, réducteurs à roues cylindriques	8483 40 21	kg	S	
28.15.24.33	Réducteurs …, réducteurs à roues coniques ou roues coniques/cylindriques	8483 40 23	kg	S	
28.15.24.34	Réducteurs …, réducteurs à vis sans fin	8483 40 25	kg	S	
28.15.24.40	Autres réducteurs	8483 40 29	kg	S	
28.15.24.50	Réducteurs, multiplicateurs et réducteurs de vitesse	8483 [40 (51 + 59)]	kg	S	
28.15.24.73	Vis à billes ou à rouleaux	8483 40 30	kg	S	
28.15.24.75	Autres organes de transmission	8483 40 90	kg	S	
CPA 28.15.25: Volants et poulies, y compris moufles					
28.15.25.00	Volants et poulies (y compris poulies à moufles)	8483 [50 (20 + 80)]	kg	S	
CPA 28.15.26: Embrayages et organes d'accouplement, y compris joints universels					
28.15.26.00	Embrayages, organes d'accouplements, (y compris joints d'articulation)	8483 [60 (20 + 80)]	kg	S	
CPA 28.15.31: Billes, aiguilles et rouleaux; parties de roulements à billes ou à rouleaux					
28.15.31.30	Billes, galets, rouleaux et aiguilles pour roulements	8482 [91 (10 + 90)]	kg	S	S2
28.15.31.50	Parties de roulements autres que billes, galets, rouleaux et aiguilles	8482 99 00	—	S	S2
CPA 28.15.32: Maillons de chaînes mécaniques, en fer ou en acier					
28.15.32.00	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier	7315 19 00	—	S	
CPA 28.15.39: Parties d'organes mécaniques de transmission n.c.a.					
28.15.39.30	Parties de paliers pour roulements de tous genres	8483 90 20	—	S	S2
28.15.39.50	Parties des produits du 84.83, autres que de paliers pour roulements de tous genres	8483 [90 (81 + 89)]	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 28.21: Fabrication de fours et brûleurs				
	CPA 28.21.11: Brûleurs; foyers automatiques et grilles mécaniques; dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires				
28.21.11.30	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides	8416 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
28.21.11.50	Brûleurs pour l'alimentation des foyers (y compris les brûleurs mixtes) autres qu'à combustibles liquides	8416 [20 (10 + 20 + 80)]	p/st @	S	
28.21.11.70	Foyers automatiques (y.c. avant-foyers, grilles mécaniques, …)	8416 30 00	p/st @	S	
	CPA 28.21.12: Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, y compris incinérateurs, mais à l'exclusion des fours de boulangerie				
28.21.12.30	Fours non électriques pour traitement thermique des minerais ou métaux	8417 10 00	p/st @	S	
28.21.12.70	Fours industriels ou de laboratoire non-électriques, y compris les incinérateurs (sauf fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie et sauf étuves et fours pour le procédé de craquage)	8417 [80 (30 + 50 + 70)]	kg	S	
	CPA 28.21.13: Fours industriels ou de laboratoire, électriques; équipement de chauffage à induction ou diélectrique				
28.21.13.30	Fours électriques de boulangerie, de biscuiteries ou de pâtisserie	8514 10 10	p/st @	S	
28.21.13.51	Fours électriques industriels ou de laboratoires, à résistance (à chauffage indirect), autres que de boulangerie, de biscuiterie ou de pâtisserie	8514 10 80	kg	S	
28.21.13.53	Fours industriels ou de laboratoires fonctionnant par induction	8514 20 10	kg	S	
28.21.13.55	Fours industriels ou de laboratoires et autres appareils pour le traitement thermique des matières, sauf fours à résistance, induction ou infra-rouges	8514 [20 80 + 30 99 + 40 00]	kg	S	
28.21.13.57	Fours industriels ou de laboratoires à rayons infrarouges	8514 30 19	kg	S	
	CPA 28.21.14: Parties de fours et de brûleurs				
28.21.14.30	Parties des brûleurs et foyers automatiques	8416 90 00	—	S	S2
28.21.14.50	Parties de fours industriels ou de laboratoires et d'incinérateurs, non électriques	8417 90 00	—	S	S2
28.21.14.70	Parties de fours électriques industriels ou de laboratoires	8514 90 00	—	S	S2
	NACE 28.22: Fabrication de matériel de levage et de manutention				
	CPA 28.22.11: Palans et monte-charges n.c.a.				
28.22.11.30	Palans à moteur électrique	8425 11 00	p/st	S	
28.22.11.70	Palans autres qu'à moteur électrique	8425 19 00	p/st	S	
	CPA 28.22.12: Treuils de puits de mine; treuils pour usage souterrain; autres treuils; cabestans				
28.22.12.60	Treuils et cabestans (à l'exclusion de ceux pour véhicules)	8425 [31 00 + 39 00]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.22.13: Crics; vérins pour soulever des véhicules					
28.22.13.30	Élévateurs fixes de voiture pour garage	8425 41 00	p/st	S	
28.22.13.50	Crics et vérins hydrauliques autres qu'élévateurs fixes de voiture pour garage	8425 42 00	p/st	S	
28.22.13.70	Crics et vérins autres qu'hydrauliques (à l'exclusion des élévateurs fixes de voiture pour garage)	8425 49 00	p/st	S	
CPA 28.22.14: Tours de forage; grues; ponts roulants, chariots cavaliers et camions-grues					
28.22.14.20	Ponts et poutres roulants sur supports fixes	8426 11 00	p/st @	S	
28.22.14.33	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	8426 12 00	p/st @	S	
28.22.14.35	Ponts et poutres roulants, portiques, ponts-grues, autres que fixes ou sur pneumatiques	8426 19 00	p/st @	S	
28.22.14.40	Grues à tour ou sur portiques	8426 [20 00 + 30 00]	p/st @	S	
28.22.14.50	Machines et appareils autopropulsés n.c.a. du SH 84.26	8426 [41 00 + 49 00]	p/st @	S	
28.22.14.60	Machines et appareils à monter sur véhicules routiers	8426 [91 (10 + 90)]	p/st @	S	
28.22.14.70	Machines et appareils de déchargement ou manutention, autres	8426 99 00	p/st @	S	
CPA 28.22.15: Chariots-gerbeurs, autres chariots de manutention; chariots tracteurs utilisés sur les plateformes ferroviaires					
28.22.15.13	Chariots autopropulsés à moteur électrique, élevant à une hauteur ≥ 1 mètre	8427 10 10	p/st	S	
28.22.15.15	Chariots autopropulsés à moteur électrique élevant à une hauteur < 1 mètre	8427 10 90	p/st	S	
28.22.15.30	Chariots de manutention autopropulsés, autres qu'à moteur électrique, avec dispositif de levage	8427 [20 (11 + 19 + 90)]	p/st	S	
28.22.15.50	Chariots de manutention non automoteurs avec dispositif de levage	8427 90 00	p/st	S	
28.22.15.70	Chariots automobiles (non-munis d'un dispositif de levage), des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares	8709 [11 (10 + 90) + 19 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.22.16: Ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants					
28.22.16.30	Ascenseurs et monte-charge, électriques	8428 10 20	p/st @	S	
28.22.16.50	Ascenseurs et monte-charge, autres qu'électriques	8428 10 80	p/st @	S	
28.22.16.70	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	8428 40 00	p/st @	S	
CPA 28.22.17: Appareils élévateurs ou convoyeurs pneumatiques ou de manutention continue					
28.22.17.40	Appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques	8428 [20 (20 + 80)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.22.17.50	Élévateurs, transporteurs, convoyeurs à action continue, à benne, autres que pour mines ou autres travaux souterrains	8428 32 00	p/st @	S	
28.22.17.70	Élévateurs, transporteurs, convoyeurs à action continue, à bande ou courroie autres que pour mines ou autres travaux souterrains	8428 33 00	p/st @	S	
28.22.17.93	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets autres que pour mines ou autres travaux souterrains	8428 39 20	p/st @	S	
28.22.17.95	Appareils élévateurs, transporteurs à action continue autres qu'à benne, bande, courroie, rouleaux ou galets, et autres que pour mines, etc.	8428 39 90	p/st @	S	
CPA 28.22.18: Autre matériel de levage et de manutention					
28.22.18.20	Téléphériques, remonte-pentes, mécanismes de traction pour funiculaires	8428 60 00	p/st @	S	
28.22.18.40	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.c.a.	8428 90 90	p/st @	S	
28.22.18.50	Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole	8428 [90 (71 + 79)]	p/st @	S	
CPA 28.22.19: Parties de matériel de levage et de manutention					
28.22.19.30	Parties d'autres machines et appareils des SH 84.25, 84.27 et 84.28 (sauf 8428.10 et .40)	8431 [10 00 + 20 00 + 39 (10 + 70)]	—	S	S2
28.22.19.50	Parties d'ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques de la NC 8428.10 + .40	8431 31 00	—	S	S2
28.22.19.70	Parties des chariots automobiles du SH 87.09	8709 90 00	—	S	S2
CPA 28.22.20: Godets, bennes, pelles et pinces pour grues ou matériel de génie civil					
28.22.20.00	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins, pinces des SH 84.26 et 84.29	8431 41 00	kg	S	S2
NACE 28.23: Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)					
CPA 28.23.11: Machines de traitement de texte					
28.23.11.00	Machines à écrire et machines de traitement de texte	8469 [00 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
CPA 28.23.12: Machines à calculer électroniques et appareils de poche permettant l'enregistrement, la reproduction et l'affichage de données et disposant de fonctions de calcul					
28.23.12.00	Machines à calculer électroniques et appareils de poche permettant l'enregistrement, la reproduction et l'affichage de données et disposant de fonctions de calcul	8470 [10 00 + 21 00 + 29 00]	p/st	S	
CPA 28.23.13: Machines comptables, caisses enregistreuses, machines à affranchir, distributeurs automatiques de tickets et appareils similaires, incorporant un dispositif de calcul					
28.23.13.00	Machines comptables, caisses enregistreuses, machines à affranchir, distributeurs automatiques de tickets et appareils similaires, incorporant un dispositif de calcul	8470 [30 00 + 50 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 28.23.21: Machines de photocopie, à système optique, par contact ou thermocopie					
28.23.21.00	Machines de photocopie, à système optique, par contact ou thermocopie	8443 [39 (10 + 31 + 39)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.23.22: Matériel offset de bureau, à feuilles					
28.23.22.00	Machines offset de bureau alimentées en feuilles ≤ 22 × 36 cm	8443 12 00	p/st	S	
CPA 28.23.23: Autres machines de bureau					
28.23.23.00	Autres machines de bureau	8472 [10 00 + 30 00 + 90 (10 + 70)] + 51)]	p/st @	S	
CPA 28.23.24: Parties et accessoires de machines à écrire et à calculer					
28.23.24.00	Parties et accessoires de machines à écrire et à calculer	8473 [10 (11 + 19 + 90) + 21 (10 + 90) + 29 (10 + 90)]	—	S	
CPA 28.23.25: Parties et accessoires d'autres machines de bureau					
28.23.25.00	Parties et accessoires des machines du SH 84.72	8473 [40 (11 + 18 + 80)]	—	S	
CPA 28.23.26: Parties et accessoires d'appareils de photocopie					
28.23.26.00	Parties et accessoires des imprimantes du SH 8443.3	8443 [99 (10 + 90)]	—	S	S2
NACE 28.24: Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé					
CPA 28.24.11: Outillage manuel électromécanique, à moteur électrique incorporé					
28.24.11.13	Perceuses électriques portatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure	8467 21 10	p/st	S	
28.24.11.15	Perceuses portatives électropneumatiques	8467 21 91	p/st	S	
28.24.11.17	Perceuses électriques portatives à source d'énergie extérieure, autres qu'électropneumatiques	8467 21 99	p/st	S	
28.24.11.23	Scies à chaîne à moteur électrique incorporé	8467 22 10	p/st	S	
28.24.11.25	Scies circulaires portatives à moteur électrique incorporé	8467 22 30	p/st	S	
28.24.11.27	Scies portatives électriques autres que circulaires (par ex. scies alternatives)	8467 22 90	p/st	S	
28.24.11.33	Outils électro-mécaniques portatifs, du type utilisé pour le travail des matières textiles	8467 29 10	p/st @	S	
28.24.11.35	Outils portatifs électriques fonctionnant sans source extérieure d'énergie, n.c.a. du SH 8467.2	8467 29 30	p/st	S	
28.24.11.50	Meuleuses, ponceuses et rabots, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	8467 [29 (51 + 53 + 59 + 70)]	p/st	S	
28.24.11.80	Taille-haies, ciseaux à pelouse, cisailles à couper les bordures de gazon à moteur électrique à source extérieure d'énergie	8467 29 80	p/st	S	
28.24.11.90	Outils portatifs à moteur électrique à source extérieure d'énergie, n.c.a. du SH 8467.29	8467 29 90	p/st	S	
CPA 28.24.12: Autre outillage manuel électroportatif					
28.24.12.40	Outils pneumatiques pour emploi à la main, même à percussion	8467 [11 (10 + 90) + 00)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.24.12.60	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur autre qu'électrique incorporé	8467 81 00	p/st	S	
28.24.12.80	Outils hydrauliques ou à moteur autre qu'électrique incorporé pour emploi à la main, n.c.a.	8467 89 00	p/st @	S	
CPA 28.24.21: Parties d'outillage manuel électromécanique, à moteur électrique incorporé					
28.24.21.00	Parties d'outils à moteur incorporé, pour emploi à la main	8467 [91 00 + 99 00]	—	S	S2
CPA 28.24.22: Parties d'autre outillage manuel électroportatif					
28.24.22.50	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main	8467 92 00	—	S	S2
NACE 28.25: Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels					
CPA 28.25.11: Échangeurs de chaleur et dispositifs de liquéfaction d'air ou d'autres gaz					
28.25.11.30	Échangeurs de chaleur	8419 50 00	p/st @	S	
28.25.11.50	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	8419 60 00	p/st @	S	
CPA 28.25.12: Dispositifs de conditionnement de l'air					
28.25.12.20	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type «split-system» (systèmes à éléments séparés)	8415 [10 (10 + 90)]	p/st @	S	
28.25.12.40	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type de ceux utilisés dans les véhicules automobiles	8415 20 00	p/st @	S	
28.25.12.50	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération (sauf pour véhicules automobiles; formant un seul corps ou du type «split-system»)	8415 [81 00 + 82 00]	p/st @	S	
28.25.12.70	Conditionneurs d'air, sans dispositif de réfrigération, autres que compacts pour murs ou fenêtres	8415 83 00	p/st @	S	
CPA 28.25.13: Équipements frigorifiques industriels et pompes à chaleur					
28.25.13.33	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques avec groupes frigorifiques ou évaporateurs incorporés pour produits congelés	8418 50 11	p/st	S	
28.25.13.35	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs, avec groupes frigorifiques ou évaporateurs incorporés, autres que pour produits congelés	8418 50 19	p/st	S	
28.25.13.60	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs	8418 50 90	p/st	S	
28.25.13.80	Pompes à chaleur, à l'exclusion des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du SH 84.15	8418 61 00	p/st @	S	
28.25.13.90	Autres matériels, machines et appareils pour la production de froid du SH 8418.69	8418 69 00	p/st @	S	
CPA 28.25.14: Matériels de filtrage et de dépoussiérage des gaz n.c.a.					
28.25.14.10	Appareils de filtration ou épuration de l'air	8421 39 20	p/st @	S	
28.25.14.30	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que l'air et autres que par procédé catalytique et à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique)	8421 39 80	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.25.14.40	Appareils de filtration ou épuration des gaz, autres que l'air par procédé catalytique	8421 39 60	p/st @	S	

CPA 28.25.20: Appareils de ventilation non domestiques

28.25.20.30	Ventilateurs axiaux autres que domestiques	8414 59 20	p/st	S	
28.25.20.50	Ventilateurs centrifuges autres que domestiques	8414 59 40	p/st	S	
28.25.20.70	Ventilateurs non domestiques autres qu'axiaux ou centrifuges	8414 59 80	p/st	S	

CPA 28.25.30: Parties d'équipements frigorifiques industriels et de pompes à chaleur

28.25.30.10	Parties de conditionneurs d'air	8415 90 00	—	S	S2
28.25.30.30	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	8418 91 00	p/st @	S	
28.25.30.50	Évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils de type ménager	8418 99 10	p/st @	S	
28.25.30.70	Autres parties de réfrigérateurs, congélateurs et pompes à chaleur, n.c.a. du SH 84.18	8418 99 90	—	S	
28.25.30.80	Parties d'appareils et dispositifs (autres que de type ménager), même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non-électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.c.a.	8419 [90 (15 + 85)]	—	S	S2

NACE 28.29: Fabrication de machines diverses d'usage général

CPA 28.29.11: Générateurs de gaz de gazogène ou de gaz à l'eau; générateurs d'acétylène et similaires; équipements de distillation ou de rectification

28.29.11.00	Générateurs de gaz de gazogène ou de gaz à l'eau; générateurs d'acétylène et similaires; équipements de distillation ou de rectification	8405 10 00 + 8419 40 00	p/st @	S	

CPA 28.29.12: Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides

28.29.12.30	Appareils pour filtration ou épuration des eaux	8421 21 00	p/st @	S	
28.29.12.50	Appareils pour filtration ou épuration des boissons autres que l'eau	8421 22 00	p/st @	S	
28.29.12.70	Appareils pour filtration ou épuration des liquides autres que les boissons (y compris l'eau) ou les huiles minérales dans les moteurs thermiques	8421 29 00	p/st @	S	

CPA 28.29.13: Filtres à huile, filtres à essence et filtres à air pour moteurs thermiques

28.29.13.30	Appareils pour filtration des huiles minérales dans les moteurs thermiques	8421 23 00	p/st @	S	
28.29.13.50	Filtres d'entrée d'air pour moteurs thermiques	8421 31 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.29.21: Équipements de nettoyage, remplissage, emballage ou conditionnement de bouteilles ou autres récipients					
28.29.21.20	Machines et appareils à nettoyer ou sécher les bouteilles et récipients	8422 20 00	p/st @	S	
28.29.21.50	Machines à remplir, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs…; appareils à gazéifier les boissons	8422 30 00	p/st @	S	
28.29.21.80	Machines et appareils à empaqueter ou emballer les marchandises	8422 40 00	p/st @	S	
CPA 28.29.22: Extincteurs, pistolets pulvérisateurs, appareils de nettoyage à la vapeur ou au sable et dispositifs mécaniques similaires, à l'exclusion de ceux utilisés dans l'agriculture					
28.29.22.10	Extincteurs, même chargés	8424 10 00	p/st @	S	
28.29.22.20	Pistolets aérographes et appareils similaires	8424 20 00	p/st @	S	
28.29.22.30	Machines et appareils à jet de sable, de vapeur et appareils à jet similaire	8424 [30 (01 + 08 + 10 + 90)]	p/st @	S	
28.29.22.40	Autres appareils à projeter, disperser, pulvériser liquides ou poudres (à l'exclusion des appareils des SH 8424.10, .20 et .30 ainsi que des appareils pour l'agriculture et l'horticulture)	8424 89 00	p/st @	S	
CPA 28.29.23: Joints métalloplastiques; joints d'étanchéité mécaniques					
28.29.23.00	Joints métalloplastiques (y compris les garnitures mécaniques)	8484 [10 00 + 20 00]	kg	S	
CPA 28.29.31: Appareils de pesage pour usages industriels; bascules à pesage en continu; balances à poids constant et cellules de dosage					
28.29.31.30	Bascules à pesage continu sur transporteurs	8423 20 00	p/st	S	
28.29.31.80	Bascules à pesées constantes, balances et bascules ensacheuses ou doseuses	8423 30 00	p/st	S	
CPA 28.29.32: Balances de ménage et pèse-personnes					
28.29.32.00	Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	8423 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.29.39: Autres appareils de pesage et de mesurage					
28.29.39.10	Bascules automatiques de contrôle et de triage, d'une portée ≤ 5 000 kg	8423 [81 10 + 82 10]	p/st	S	
28.29.39.30	Appareils pour le pesage ou l'étiquetage de produits préemballés, ponts-bascules et autres balances et bascules (à l'exclusion des balances de ménage et de magasin, des pèse-personnes, des bascules à pesées constantes ou à pesage continu sur transporteurs, et des balances sensibles)	8423 [81 (30 + 90) + 82 90 + 89 00]	p/st	S	
28.29.39.50	Balances de magasin d'une portée ≤ 30 kg	8423 81 50	p/st	S	
28.29.39.60	Niveaux	9015 [30 (10 + 90)]	p/st @	S	
28.29.39.75	Mètres et règles divisées	9017 80 10	p/st @	S	
28.29.39.79	Autres instruments du N 9017	9017 80 90	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.29.41: Centrifugeuses n.c.a.					
28.29.41.00	Centrifugeuses des types autres que de laboratoires	8421 19 70	p/st @	S	
CPA 28.29.42: Calandres et autres laminoirs, à l'exclusion de ceux pour le métal et le verre					
28.29.42.00	Calandres et autres laminoirs, à l'exclusion de ceux pour le métal et le verre	8420 [10 (10 + 30 + 80)]	p/st @	S	
CPA 28.29.43: Machines automatiques de vente de produits					
28.29.43.30	Machines automatiques de vente de produits avec chauffage ou réfrigération	8476 [21 00 + 81 00]	p/st	S	
28.29.43.50	Autres machines automatiques de vente de produits (monnayeurs incl.) sans chauffage ni réfrigération	8476 [29 00 + 89 00]	p/st	S	
CPA 28.29.50: Machines à laver la vaisselle de type industriel					
28.29.50.00	Machines à laver la vaisselle, autres que de type ménager	8422 19 00	p/st	S	
CPA 28.29.60: Matériel n.c.a. pour le traitement de matériaux fonctionnant sur la base d'une différence de température					
28.29.60.30	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau…	8419 89 10	p/st @	S	
28.29.60.50	Appareils et dispositifs pour métallisation sous vide	8419 89 30	p/st @	S	
28.29.60.90	Autres appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température	8419 89 98	p/st @	S	
CPA 28.29.70: Matériel non électrique pour le soudage et le brasage et ses parties; matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz					
28.29.70.20	Chalumeaux guidés à la main	8468 10 00	p/st @	S	
28.29.70.90	Machines et appareils pour le brasage, le soudage ou la trempe superficielle (à l'exclusion des chalumeaux guidés à la main et des machines ou appareils électriques)	8468 [20 00 + 80 00]	p/st @	S	
CPA 28.29.81: Parties de générateurs de gaz					
28.29.81.00	Parties des générateurs du SH 8405.10	8405 90 00	—	S	S2
CPA 28.29.82: Parties de centrifugeuses; parties d'appareils de filtration et d'épuration des liquides et des gaz					
28.29.82.20	Parties de centrifugeuses (y compris d'essoreuses centrifuges)	8421 91 00	—	S	S2
28.29.82.50	Parties des appareils de filtration et épuration des liquides ou des gaz	8421 99 00	—	S	S2
CPA 28.29.83: Parties d'appareils de calandrage ou de laminage; parties de matériel de pulvérisation, poids pour appareils de pesage					
28.29.83.13	Cylindres pour calandres et laminoirs	8420 [91 (10 + 80)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.29.83.15	Parties de calandres et laminoirs, autres que les cylindres	8420 99 00	—	S	S2
28.29.83.20	Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou d'instruments de pesage	8423 90 00	—	S	S2
28.29.83.40	Parties des appareils du SH 84.24	8424 90 00	—	S	S2
28.29.83.50	Parties des machines automatiques de vente de produits (y compris monnayeurs)	8476 90 00	—	S	S2
CPA 28.29.84: Parties de machines sans connecteurs électriques n.c.a.					
28.29.84.00	Parties de machines ou d'appareils, n.c.a. du SH 84, sans caractéristiques électriques, sauf les hélices pour bateaux et leurs pales	8487 [90 (10 + 30 + 51 + 53 + 55 + 59 + 90)]	—	S	S2
CPA 28.29.85: Pièces de machines à laver la vaisselle et d'équipements de nettoyage, remplissage, emballage ou conditionnement					
28.29.85.10	Parties de machines à laver la vaisselle	8422 90 10	—	S	S2
28.29.85.20	Parties de machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises	8422 90 90	—	S	S2
CPA 28.29.86: Parties de matériel non électrique pour le soudage et le brasage et de matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz					
28.29.86.00	Parties des machines et appareils du SH 84.68	8468 90 00	—	S	S2
NACE 28.30: Fabrication de machines agricoles et forestières					
CPA 28.30.10: Motoculteurs					
28.30.10.00	Motoculteurs	8701 10 00	p/st	S	
CPA 28.30.21: Tracteurs d'une puissance inférieure ou égale à 37 kW					
28.30.21.00	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance ≤ 37 kW	8701 [90 (11 + 20)]	p/st	S	
CPA 28.30.22: Tracteurs d'une puissance comprise entre 37 kW et 59 kW					
28.30.22.00	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 37 kW, ≤ 59 kW	8701 90 25	p/st	S	
CPA 28.30.23: Tracteurs d'une puissance supérieure à 59 kW					
28.30.23.30	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 59 kW, ≤ 75 kW	8701 90 31	p/st	S	
28.30.23.50	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 75 kW, ≤ 90 kW	8701 90 35	p/st	S	
28.30.23.70	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 90 kW	8701 90 39	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.30.23.90	Tracteurs à roues, neufs, autres qu'agricoles, forestiers, routiers, ou que chariots-tracteurs du 87.09	8701 90 90	p/st	S	
CPA 28.30.31: Charrues					
28.30.31.40	Charrues	8432 10 00	p/st	S	
CPA 28.30.32: Herses, scarificateurs, cultivateurs, herses à dents et motohoues					
28.30.32.10	Scarificateurs et cultivateurs	8432 29 10	p/st	S	
28.30.32.20	Herses à disques (pulvériseurs)	8432 21 00	p/st	S	
28.30.32.30	Herses à dents	8432 29 30	p/st	S	
28.30.32.50	Motohoues	8432 29 50	p/st	S	
28.30.32.70	Extirpateurs, sarcleuses, bineuses…	8432 29 90	p/st	S	
CPA 28.30.33: Semoirs, plantoirs et repiqueurs					
28.30.33.33	Semoirs de précision à commande centrale	8432 30 11	p/st	S	
28.30.33.35	Semoirs autres que de précision	8432 30 19	p/st	S	
28.30.33.50	Plantoirs et repiqueurs	8432 30 90	p/st	S	
CPA 28.30.34: Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais					
28.30.34.30	Distributeurs d'engrais minéraux ou chimiques	8432 40 10	p/st	S	
28.30.34.50	Épandeurs de fumiers autres que ceux du 87.16.20.10	8432 40 90	p/st	S	
CPA 28.30.39: Autre matériel pour le travail du sol					
28.30.39.00	Autres machines, appareils, engins pour le travail du sol ou pour la culture	8432 80 00	p/st @	S	
CPA 28.30.40: Tondeuses à gazon					
28.30.40.10	Tondeuses à gazon à moteur électrique	8433 [11 10 + 19 10]	p/st	S	
28.30.40.30	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	8433 [11 (51 + 59 + 90)]	p/st	S	
28.30.40.50	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe	8433 [19 (51 + 59 + 70)]	p/st	S	
28.30.40.70	Tondeuses à gazon, sans moteur	8433 19 90	p/st	S	
CPA 28.30.51: Faucheuses (y compris barres de coupe à monter sur un tracteur) n.c.a.					
28.30.51.30	Motofaucheuses et faucheuses non tractées	8433 20 10	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.30.51.50	Faucheuses sans moteur, y compris les barres de coupe, conçues pour être tractées ou portées par tracteurs	8433 20 50	p/st	S	
28.30.51.70	Autres faucheuses, non conçues pour être tractées ou portées par le tracteur	8433 20 90	p/st	S	
CPA 28.30.52: Appareils de fenaison					
28.30.52.00	Appareils de fenaison	8433 30 00	p/st	S	
CPA 28.30.53: Ramasseuses-presses					
28.30.53.40	Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	8433 40 00	p/st	S	
CPA 28.30.54: Matériel pour la récolte des racines et tubercules					
28.30.54.20	Machines pour la récolte des pommes de terre	8433 53 10	p/st	S	
28.30.54.50	Décolleteuses et machines pour la récolte des betteraves	8433 53 30	p/st	S	
28.30.54.80	Machines et appareils pour la récolte de racines ou tubercules autres que les pommes de terre ou les betteraves	8433 53 90	p/st	S	
CPA 28.30.59: Matériel de récolte et de battage n.c.a.					
28.30.59.15	Moissonneuses-batteuses	8433 51 00	p/st	S	
28.30.59.30	Machines et appareils pour le battage autres que moissonneuses-batteuses	8433 52 00	p/st	S	
28.30.59.45	Récolteuses-hacheuses-chargeuses à tracteurs	8433 59 19	p/st	S	
28.30.59.60	Récolteuses-hacheuses-chargeuses automotrices	8433 59 11	p/st	S	
28.30.59.70	Machines à vendanger; machines à cueillir et autres matériels de récolte n.c.a.	8433 59 85	p/st	S	
CPA 28.30.60: Pulvérisateurs et poudreuses agricoles et horticoles					
28.30.60.10	Appareils mécaniques d'arrosage pour l'agriculture, l'horticulture	8424 81 10	p/st @	S	
28.30.60.30	Appareils portatifs avec ou sans moteur, à projeter, disperser ou pulvériser des liquides ou des poudres pour agriculture, horticulture	8424 81 30	p/st	S	
28.30.60.50	Pulvérisateurs et poudreuses, portés ou tirés par tracteurs	8424 81 91	p/st	S	
28.30.60.90	Appareils de protection des cultures non portatifs, ni portés, ou tirés par tracteurs	8424 81 99	p/st	S	
CPA 28.30.70: Remorques autochargeuses et autodéchargeuses et semi-remorques agricoles					
28.30.70.40	Remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	8716 20 00	p/st	S	
CPA 28.30.81: Matériel de nettoyage, tri et criblage des œufs, des fruits ou d'autres produits agricoles, à l'exclusion des graines, grains ou légumes secs					
28.30.81.00	Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, des fruits et autres produits agricoles	8433 60 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.30.82: Machines à traire					
28.30.82.00	Machines à traire	8434 10 00	p/st @	S	
CPA 28.30.83: Matériel pour la préparation des aliments pour animaux					
28.30.83.00	Machines et appareils pour préparation des aliments pour animaux	8436 10 00	p/st @	S	
CPA 28.30.84: Incubateurs et couveuses					
28.30.84.00	Couveuses et éleveuses	8436 21 00	p/st @	S	
CPA 28.30.85: Matériel d'aviculture					
28.30.85.00	Machines et appareils pour l'aviculture autres que couveuses et éleveuses	8436 29 00	p/st @	S	
CPA 28.30.86: Matériel agricole, horticole, forestier, avicole et apicole n.c.a.					
28.30.86.30	Machines de récolte du bois	8436 80 10	p/st	S	
28.30.86.60	Autres machines et appareils du SH 84.36	8436 80 90	p/st @	S	
CPA 28.30.91: Parties de matériel de récolte et de battage n.c.a.					
28.30.91.00	Parties de machines, appareils, engins pour la récolte, le battage, etc.	8433 90 00	—	S	S2
CPA 28.30.92: Parties de matériel pour le travail du sol					
28.30.92.00	Parties de machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture	8432 90 00	—	S	S2
CPA 28.30.93: Parties d'autre matériel agricole					
28.30.93.30	Parties de machines ou appareils d'aviculture	8436 91 00	—	S	S2
28.30.93.80	Parties des autres machines et appareils du SH 84.36 autres que pour l'aviculture	8436 99 00	—	S	S2
CPA 28.30.94: Parties de matériel de laiterie n.c.a.					
28.30.94.00	Parties des machines à traire et appareils de laiterie	8434 90 00	—	S	S2
NACE 28.41: Fabrication de machines de formage des métaux					
CPA 28.41.11: Machines-outils d'usinage des métaux opérant par enlèvement de matière par laser, ultrasons et procédés similaires					
28.41.11.10	Machines-outils opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	8456 10 00	p/st	S	
28.41.11.30	Machines opérant par ultra-sons (à l'exclusion des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	8456 20 00	p/st	S	
28.41.11.50	Machines-outils opérant par électro-érosion	8456 [30 (11 + 19 + 90)]	p/st	S	
28.41.11.70	Machines-outils opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma	8456 90 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.41.11.80	Machines-outils opérant par ultrasons pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	8486 20 10	p/st @	S	

CPA 28.41.12: Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour l'usinage des métaux

28.41.12.20	Centres d'usinage, horizontaux	8457 10 10	p/st	S	
28.41.12.40	Autres centres d'usinage	8457 10 90	p/st	S	
28.41.12.50	Machines à poste fixe pour le travail des métaux	8457 20 00	p/st	S	
28.41.12.70	Machines à stations multiples pour le travail des métaux	8457 [30 (10 + 90)]	p/st	S	

CPA 28.41.21: Tours opérant par enlèvement de métal

28.41.21.23	Centres de tournage, horizontaux	8458 11 20	p/st	S	
28.41.21.27	Tours automatiques, horizontaux, à commande numérique	8458 [11 (41 + 49)]	p/st	S	
28.41.21.29	Autres tours, horizontaux, à commande numérique	8458 11 80	p/st	S	
28.41.21.40	Tours horizontaux, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des machines à commande numérique)	8458 19 00	p/st	S	
28.41.21.60	Tours, y compris les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des tours horizontaux)	8458 [91 (20 + 80) + 00)]	p/st	S	

CPA 28.41.22: Perceuses, aléseuses, fraiseuses pour l'usinage des métaux; machines à fileter ou à tarauder n.c.a.

28.41.22.13	Machines à percer à commande numérique	8459 21 00	p/st	S	
28.41.22.17	Machines à fraiser à console, à commande numérique	8459 51 00	p/st	S	
28.41.22.23	Machines à fraiser d'outilleur à commande numérique	8459 61 10	p/st	S	
28.41.22.25	Machines à fraiser à commande numérique, autres que d'outilleur	8459 61 90	p/st	S	
28.41.22.33	Unités d'usinage à glissières	8459 10 00	p/st	S	
28.41.22.35	Machines à percer sans commande numérique	8459 29 00	p/st	S	
28.41.22.40	Machines à aléser, aléseuses-fraiseuses, à commande numérique (à l'exclusion des machines à percer)	8459 [31 00 + 40 10]	p/st	S	
28.41.22.60	Machines à aléser, aléseuses-fraiseuses, sans commande numérique (à l'exclusion des machines à percer)	8459 [39 00 + 40 90]	p/st	S	
28.41.22.70	Machines à fraiser pour le travail des métaux, sans commande numérique (à l'exclusion des aléseusesfraiseuses)	8459 [59 00 + 69 (10 + 90)]	p/st	S	
28.41.22.80	Machines à fileter ou à tarauder	8459 70 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.41.23: Machines à ébarber, affûter, meuler et autres machines-outils de finition des métaux					
28.41.23.05	Rectifieuses planes à commande numérique, réglables à au moins 0,01 mm	8460 11 00	p/st	S	
28.41.23.15	Machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, réglables à au moins 0,01 mm	8460 [21 (11 + 15 + 19)]	p/st	S	
28.41.23.25	Machines à rectifier des surfaces autres que planes ou cylindriques, à commande numérique, réglables à au moins 0,01 mm	8460 21 90	p/st	S	
28.41.23.35	Rectifieuses planes sans commande numérique, réglables à au moins 0,01 mm	8460 19 00	p/st	S	
28.41.23.45	Machines à rectifier les surfaces cylindriques, sans commande numérique, réglables à au moins 0,01 mm	8460 29 10	p/st	S	
28.41.23.55	Machines à rectifier des surfaces autres que planes ou cylindriques, sans commande numérique, réglables à au moins 0,01 mm	8460 29 90	p/st	S	
28.41.23.65	Machines à affûter à commande numérique	8460 31 00	p/st	S	
28.41.23.75	Machines à affûter sans commande numérique	8460 39 00	p/st	S	
28.41.23.85	Machines à glacer ou à roder	8460 [40 (10 + 90)]	p/st	S	
28.41.23.95	Machines à ébarber, meuler, polir ou à faire d'autres opérations de finissage	8460 [90 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.41.24: Machines à raboter, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal					
28.41.24.10	Machines à brocher travaillant par enlèvement de métal	8461 [30 (10 + 90)]	p/st	S	
28.41.24.30	Machines à tailler ou à finir les engrenages, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à raboter, étauxlimeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	8461 [40 (11 + 19 + 31 + 39 + 71 + 79 + 90)]	p/st	S	
28.41.24.70	Machines à scier ou tronçonner les métaux	8461 [50 (11 + 19 + 90)]	p/st	S	
28.41.24.90	Étaux-limeurs, machines à raboter ou à mortaiser et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, n.c.a.	8461 [20 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 28.41.31: Machines à rouler, cintrer, plier ou dresser les métaux					
28.41.31.20	Machines à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, à commande numérique, pour le travail des produits métalliques plats	8462 21 10	p/st	S	
28.41.31.40	Machines à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, à commande numérique, pour le travail des produits métalliques autres que plats	8462 21 80	p/st	S	
28.41.31.60	Machines à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, sans commande numérique, pour le travail des produits métalliques plats	8462 29 10	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.41.31.80	Machines à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, sans commande numérique, pour le travail des produits métalliques autres que plats	8462 [29 (91 + 98)]	p/st	S	

CPA 28.41.32: Machines à cisailler, poinçonner ou gruger les métaux

28.41.32.20	Machines à cisailler, autres que les poinçonneusescisailleuses, à commande numérique	8462 31 00	p/st	S	
28.41.32.40	Machines à poinçonner ou gruger à commande numérique (y.c. poinçonneuses-cisailleuses)	8462 [41 (10 + 90)]	p/st	S	
28.41.32.60	Machines à cisailler autres que les poinçonneusescisailleuses sans commande numérique	8462 [39 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
28.41.32.80	Machines à poinçonner ou gruger sans commande numérique (y.c. poinçonneuses-cisailleuses)	8462 [49 (10 + 90)]	p/st	S	

CPA 28.41.33: Machines à forger ou à estamper et marteaux-pilons; presses hydrauliques et presses pour l'usinage des métaux n.c.a.

28.41.33.10	Machines à forger, estamper, moutons, marteaux-pilons, martinets à commande numérique	8462 10 10	p/st	S	
28.41.33.20	Machines à forger, estamper, moutons, marteaux-pilons, martinets sans commande numérique	8462 10 90	p/st	S	
28.41.33.50	Presses hydrauliques pour le travail des métaux n.c.a.	8462 [91 (20 + 80)]	p/st	S	
28.41.33.60	Presses autres qu'hydrauliques pour le travail des métaux n.c.a.	8462 [99 (20 + 80)]	p/st	S	

CPA 28.41.34: Machines-outils n.c.a. pour l'usinage des métaux, carbures métalliques frittés ou cermets, opérant sans enlèvement de matière

28.41.34.10	Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires (travaillant sans enlèvement de matière)	8463 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
28.41.34.30	Machines pour filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage (travaillant sans enlèvement de matière)	8463 20 00	p/st	S	
28.41.34.50	Machines pour le travail du fil métallique, travaillant sans enlèvement de matière	8463 30 00	p/st	S	
28.41.34.70	Machines-outils n.c.a. du SH 84.63, pour le travail des métaux…, travaillant sans enlèvement de matière	8463 90 00	p/st	S	

CPA 28.41.40: Parties et accessoires de machines-outils à métaux

28.41.40.30	Accessoires pour machines des SH 84.56 à 84.61, n.c.a.	8466 93 00	—	S	S2
28.41.40.50	Accessoires pour machines des SH 84.62 ou 84.63, n.c.a.	8466 94 00	—	S	S2
28.41.40.70	Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique	8486 90 70	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 28.49: Fabrication d'autres machines-outils				
	CPA 28.49.11: Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton ou de matériaux minéraux similaires ou pour le travail à froid du verre				
28.49.11.30	Machines à scier les pierre, céramique, béton, verre et similaires	8464 10 00	p/st	S	
28.49.11.50	Machines à meuler ou polir la pierre, céramique, béton, verre et similaires	8464 [20 (11 + 19 + 80)]	p/st @	S	
28.49.11.70	Autres machines-outils pour les pierre, céramique, béton, verre et similaires, autres qu'à scier, meuler ou polir	8464 90 00	p/st @	S	
	CPA 28.49.12: Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou de matériaux durs similaires; machines d'électrodéposition				
28.49.12.10	Machines-outils à opérations différentes avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 10 10	p/st	S	
28.49.12.20	Machines-outils à opérations différentes, sans reprise manuelle de la pièce entre chaque opération, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 10 90	p/st	S	
28.49.12.33	Machines à scier à lame de scie à ruban, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 91 10	p/st	S	
28.49.12.35	Machines à scier à lame de scie circulaire, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 91 20	p/st	S	
28.49.12.37	Machines à scier, autres qu'à lame de scie à ruban ou de scie circulaire, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 91 90	p/st	S	
28.49.12.50	Machines à dégauchir, raboter, fraiser ou moulurer, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 92 00	p/st	S	
28.49.12.63	Machines à meuler, poncer ou polir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 93 00	p/st	S	
28.49.12.65	Machines à cintrer, assembler ou revêtir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 94 00	p/st	S	
28.49.12.67	Machines à percer ou mortaiser, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 95 00	p/st	S	
28.49.12.75	Machines à fendre, trancher ou dérouler, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 96 00	p/st	S	
28.49.12.79	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, n.c.a.	8465 99 00	p/st	S	
28.49.12.83	Machines et appareils de galvano-technique, électrolyse ou électrophorèse	8543 30 00	kg	S	
28.49.12.87	Presses et machines pour le traitement du bois et du liège	8479 [30 (10 + 90)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.49.21: Porte-outils et filières à déclenchement automatique, pour machines-outils					
28.49.21.10	Porte-outils: mandrins, pinces et douilles	8466 10 20	kg	S	
28.49.21.30	Porte-outils pour tours, autres que mandrins, pinces et douilles	8466 10 31	kg	S	
28.49.21.40	Porte-outils, filières à déclenchement automatique et portepièces de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat	8486 90 10	—	S	
28.49.21.50	Porte-outils, n.c.a.	8466 10 38	kg	S	
28.49.21.70	Filières à déclenchement automatique	8466 10 80	kg	S	
CPA 28.49.22: Porte-pièces, pour machines-outils					
28.49.22.30	Porte-pièces: montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	8466 20 20	kg	S	
28.49.22.50	Porte-pièces pour tours	8466 20 91	kg	S	
28.49.22.70	Porte-pièces autres que ceux des SH 8466.20.10 et 8466.20.91	8466 20 98	kg	S	
CPA 28.49.23: Plateaux diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils					
28.49.23.50	Dispositifs diviseurs et spéciaux se montant sur machines-outils	8466 30 00	kg	S	
CPA 28.49.24: Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci ou de matériaux durs similaires					
28.49.24.30	Accessoires pour machines du SH 84.64, n.c.a.	8466 [91 (20 + 95)]	—	S	S2
28.49.24.50	Parties et accessoires pour machines du SH 84.65, n.c.a.	8466 [92 (20 + 80)]	—	S	S2
NACE 28.91: Fabrication de machines pour la métallurgie					
CPA 28.91.11: Convertisseurs, poches de coulée, lingotières, machines à couler; laminoirs à métaux					
28.91.11.30	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie	8454 [10 00 + 20 00 + 30 (10 + 90)]	p/st @	S	
28.91.11.53	Laminoirs à métaux, à tubes en métal; laminoirs à métaux à chaud et laminoirs à métaux combinés à chaud et à froid	8455 [10 00 + 21 00]	p/st @	S	
28.91.11.57	Laminoirs à froid, pour métaux	8455 22 00	p/st @	S	
CPA 28.91.12: Parties de machines pour la métallurgie; parties de laminoirs à métaux					
28.91.12.30	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler	8454 90 00	—	S	S2
28.91.12.50	Cylindres de laminoirs, à métaux	8455 [30 (10 + 31 + 39 + 90)]	p/st @	S	
28.91.12.70	Parties de laminoirs à métaux autres que les cylindres	8455 90 00	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 28.92: Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction				
	CPA 28.92.11: Élévateurs, transporteurs et convoyeurs continus, pour mines				
28.92.11.00	Élévateurs, transporteurs, convoyeurs continus pour mines au fond et autres travaux souterrains	8428 31 00	p/st @	S	
	CPA 28.92.12: Haveuses, abatteuses et tunneliers; autres matériels de forage et d'abattage				
28.92.12.33	Haveuses, abatteuses et machines à creuser tunnels, galeries, autopropulsées	8430 31 00	p/st @	S	
28.92.12.35	Haveuses, abatteuses et machines à creuser tunnels ou galeries, autres qu'autopropulsées	8430 39 00	p/st @	S	
28.92.12.53	Machines autopropulsées pour sondage ou forage	8430 41 00	p/st @	S	
28.92.12.55	Machines de sondage ou forage autres qu'autopropulsées	8430 49 00	p/st @	S	
	CPA 28.92.21: Bouteurs et bouteurs-biais autopropulsés				
28.92.21.30	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs-biais (angledozers) autopropulsés à chenilles	8429 11 00	p/st	S	
28.92.21.50	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs-biais (angledozers) autopropulsés à roues	8429 19 00	p/st	S	
	CPA 28.92.22: Niveleuses et profileurs autopropulsés				
28.92.22.00	Niveleuses autopropulsées	8429 20 00	p/st	S	
	CPA 28.92.23: Décapeuses autopropulsées				
28.92.23.00	Décapeuses (scrapers) autopropulsées	8429 30 00	p/st	S	
	CPA 28.92.24: Compacteuses et rouleaux compresseurs autopropulsés				
28.92.24.00	Compacteuses et rouleaux compresseurs autopropulsés	8429 [40 (10 + 30 + 90)]	p/st	S	
	CPA 28.92.25: Chargeuses-pelleteuses frontales autopropulsées				
28.92.25.30	Chargeurs autopropulsés spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	8429 51 10	p/st	S	
28.92.25.50	Chargeuses et chargeuses pelleteuses autopropulsées à chargement frontal, autres que pour mines ou travaux souterrains	8429 [51 (91 + 99)]	p/st	S	
	CPA 28.92.26: Pelles mécaniques, excavateurs et chargeuses-pelleteuses rotatifs autopropulsés				
28.92.26.00	Pelles mécaniques dont la superstructure peut faire une rotation de 360°	8429 [52 (10 + 90)]	p/st	S	
	CPA 28.92.27: Autres pelles mécaniques, excavateurs et chargeuses-pelleteuses autopropulsés; autres matériels de mines autopropulsés				
28.92.27.30	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses, autres qu'à chargement frontal ou qu'à rotation de 360°	8429 59 00	p/st	S	
28.92.27.50	Machines et appareils autopropulsés pour terrassement, nivellement, …	8430 50 00	p/st @	S	
	CPA 28.92.28: Lames pour bouteurs et bouteurs-biais				
28.92.28.00	Lames de bulldozers ou angledozers	8431 42 00	kg	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.92.29: Tombereaux automoteurs					
28.92.29.00	Tombereaux automoteurs à utilisation hors du réseau routier	8704 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.92.30: Autres matériels de travaux publics					
28.92.30.10	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	8430 10 00	p/st	S	
28.92.30.30	Chasse-neige	8430 20 00	p/st	S	
28.92.30.50	Machines et appareils pour tasser ou compacter autres qu'auto-propulsés	8430 61 00	p/st	S	
28.92.30.70	Décapeuses pour terrassement, nivellement, et autres machines du SH 84.30 n.c.a., non autopropulsés	8430 69 00	p/st @	S	
28.92.30.90	Machines et appareils ayant une fonction propre pour les travaux publics, le bâtiment et similaires, n.c.a.	8479 10 00	p/st @	S	
CPA 28.92.40: Machines à trier, broyer, mélanger la terre, la pierre, les minerais et d'autres substances minérales					
28.92.40.30	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, mélanger… terres, pierres, minerais…	8474 [10 00 + 20 00 + 39 00]	p/st @	S	
28.92.40.50	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	8474 31 00	p/st @	S	
28.92.40.70	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	8474 32 00	p/st @	S	
CPA 28.92.50: Tracteurs de chantier					
28.92.50.00	Tracteurs à chenilles	8701 30 00	p/st	S	
CPA 28.92.61: Parties de machines de forage, havage ou excavation; parties de grues					
28.92.61.30	Parties des machines de sondage ou forage des SH 8430.41 et 8430.49	8431 43 00	—	S	S2
28.92.61.50	Autres parties de machines des SH 84.25 à 84.30, n.c.a.	8431 [49 (20 + 80)]	—	S	S2
CPA 28.92.62: Parties de machines à trier, broyer, mélanger la terre, la pierre et d'autres substances similaires					
28.92.62.00	Parties des machines et appareils du SH 84.74	8474 [90 (10 + 90)]	—	S	S2
NACE 28.93: Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire					
CPA 28.93.11: Écrémeuses					
28.93.11.00	Écrémeuses	8421 11 00	p/st @	S	
CPA 28.93.12: Machines et appareils de laiterie					
28.93.12.00	Machines et appareils de laiterie autres que les machines à traire	8434 20 00	p/st @	S	
CPA 28.93.13: Machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs n.c.a.					
28.93.13.00	Machines et appareils pour la minoterie, le traitement des céréales ou légumes secs, autres que de type fermier	8437 80 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.93.14: Machines et appareils pour la préparation du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires					
28.93.14.00	Presses, pressoirs, fouloirs, broyeurs et appareils analogues pour la fabrication de vin, cidre, jus de fruits ou boissons similaires	8435 10 00	p/st @	S	
CPA 28.93.15: Fours de boulangerie non électriques; matériels de cuisson ou de torréfaction non domestiques					
28.93.15.30	Fours non-électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	8417 [20 (10 + 90)]	p/st @	S	
28.93.15.60	Percolateurs et autres appareils pour préparation de boissons chaudes	8419 81 20	p/st @	S	
28.93.15.80	Appareils pour la cuisson ou le chauffage des aliments	8419 81 80	p/st @	S	
CPA 28.93.16: Séchoirs agroalimentaires					
28.93.16.00	Séchoirs pour produits agricoles	8419 31 00	p/st @	S	
CPA 28.93.17: Machines et appareils n.c.a. pour l'industrie agroalimentaire					
28.93.17.13	Machines pour boulangerie, pâtisserie ou la biscuiterie, n.c.a. du SH 84	8438 10 10	p/st @	S	
28.93.17.15	Machines pour la fabrication des pâtes alimentaires n.c.a.	8438 10 90	p/st @	S	
28.93.17.20	Machines, appareils pour confiserie ou pour fabrication du cacao, chocolat n.c.a.	8438 20 00	p/st @	S	
28.93.17.30	Machines et appareils pour la sucrerie n.c.a.	8438 30 00	p/st @	S	
28.93.17.40	Machines et appareils pour la brasserie n.c.a.	8438 40 00	p/st @	S	
28.93.17.50	Machines et appareils pour le travail des viandes n.c.a.	8438 50 00	p/st @	S	
28.93.17.60	Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes n.c.a.	8438 60 00	p/st @	S	
28.93.17.70	Autres machines et appareils n.c.a. du SH 84 pour fabrication industrielle d'aliments ou boissons	8438 [80 (10 + 91 + 99)]	p/st @	S	
28.93.17.80	Machines et appareils pour extraction, préparation des huiles, graisses végétales fixes ou animales	8479 20 00	p/st @	S	
CPA 28.93.19: Machines et appareils pour la préparation du tabac n.c.a.					
28.93.19.00	Machines et appareils pour la préparation ou transformation du tabac n.c.a.	8478 10 00	p/st @	S	
CPA 28.93.20: Machines pour le nettoyage, le tri ou le criblage des grains ou des légumes secs					
28.93.20.00	Machines de nettoyage, triage, criblage de grains ou légume secs	8437 10 00	p/st	S	
CPA 28.93.31: Parties de machines pour la préparation de boissons					
28.93.31.00	Parties de presses, pressoirs, fouloirs et d'autres appareils du SH 84.35	8435 90 00	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.93.32: Parties de machines pour l'industrie alimentaire					
28.93.32.00	Parties des machines et appareils du SH 84.38	8438 90 00	—	S	S2
CPA 28.93.33: Parties de machines pour la préparation du tabac					
28.93.33.00	Parties de machines pour la préparation ou transformation du tabac du 84.78	8478 90 00	—	S	S2
CPA 28.93.34: Parties de machines pour le nettoyage, le tri ou le criblage des grains ou des légumes secs					
28.93.34.00	Parties de machines et appareils du SH 84.37	8437 90 00	—	S	S2
NACE 28.94: Fabrication de machines pour les industries textiles					
CPA 28.94.11: Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles; machines pour la préparation des fibres textiles					
28.94.11.00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles; machines pour la préparation des fibres textiles	8444 [00 (10 + 90)] + 8445 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 19 00]	p/st	S	
CPA 28.94.12: Métiers à filer; machines pour le doublage, le retordage, le bobinage ou le dévidage					
28.94.12.00	Métiers à filer; machines pour le doublage, le retordage, le bobinage ou le dévidage	8445 [20 00 + 30 (10 + 90) + 40 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 28.94.13: Métiers à tisser					
28.94.13.00	Métiers à tisser	8446 [10 00 + 21 00 + 29 00 + 30 00]	p/st	S	
CPA 28.94.14: Machines et métiers à tricoter; machines de couture-tricotage et machines similaires; machines à touffeter					
28.94.14.30	Métiers à bonneterie circulaires	8447 [11 00 + 12 00]	p/st	S	
28.94.14.50	Métiers à bonneterie rectilignes, machines de couturetricotage et métiers-chaîne	8447 [20 (20 + 80)]	p/st	S	
28.94.14.70	Machines et métiers à guipure, tulle, dentelle, broderie, passementerie…	8447 90 00	p/st	S	
CPA 28.94.15: Machines et matériels auxiliaires pour l'industrie textile; machines à imprimer les textiles					
28.94.15.10	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des SH 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47	8448 [11 00 + 19 00]	kg	S	
28.94.15.30	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'exclusion des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	8443 19 20	p/st	S	
CPA 28.94.21: Machines pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le repassage, le pressage, la teinture, l'enroulage et autres opérations similaires des fils et textiles; machines pour la finition du feutre					
28.94.21.10	Machines de fabrication, du feutre, des non tissés, des chapeaux; formes de chapellerie	8449 00 00	kg	S	
28.94.21.30	Machines et presses à repasser (y compris les presses à fixer)	8451 [30 (10 + 30 + 80)]	p/st	S	
28.94.21.50	Machines de lavage, blanchiment ou teinture, pour textile	8451 40 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.94.21.70	Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	8451 50 00	p/st @	S	
28.94.21.80	Machines pour le revêtement des tissus et autres supports pour fabrication de couvre-parquets tel que linoléum etc.; machines et appareils pour apprêt, finissage ou imprégnation des fils, tissus ou autres textiles	8451 [80 (10 + 30 + 80)]	p/st @	S	
CPA 28.94.22: Machines à laver de type industriel; machines pour le nettoyage à sec; machines à sécher d'une capacité supérieure à 10 kg					
28.94.22.30	Machines à laver le linge, d'une capacité de linge sec > 10 kg	8450 20 00	p/st	S	
28.94.22.50	Machines pour le nettoyage à sec des fils, tissus, ouvrages textiles	8451 10 00	p/st @	S	
28.94.22.70	Machines à sécher les fils, tissus, ouvrages textiles d'une capacité > 10 kg de linge sec	8451 29 00	p/st @	S	
CPA 28.94.23: Essoreuses à linge					
28.94.23.00	Essoreuses à linge	8421 12 00	p/st	S	
CPA 28.94.24: Machines à coudre industrielles					
28.94.24.30	Unités automatiques à coudre	8452 21 00	p/st	S	
28.94.24.50	Machines à coudre autres qu'unités automatiques, ou de type ménager	8452 29 00	p/st	S	
CPA 28.94.30: Machines pour le travail du cuir ou pour la fabrication ou réparation de chaussures ou autres					
28.94.30.30	Machines et appareils de préparation, tannage, travail des cuirs ou peaux	8453 10 00	p/st @	S	
28.94.30.50	Machines et appareils pour la fabrication ou réparation des chaussures	8453 20 00	p/st @	S	
28.94.30.70	Machines et appareils de fabrication, réparation des ouvrages en cuir ou peau, autres que les chaussures	8453 80 00	p/st @	S	
CPA 28.94.40: Machines à coudre de type ménager					
28.94.40.00	Machines à coudre de type ménager	8452 [10 (11 + 19 + 90)]	p/st	S	
CPA 28.94.51: Parties et accessoires de machines de filature, tissage et tricotage					
28.94.51.10	Parties et accessoires des machines des SH 84.44 et 84.45 et leurs machines auxiliaires sauf broches, ailettes, anneaux et curseurs	8448 [20 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00]	—	S	S2
28.94.51.30	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs pour machines du SH 84.45	8448 33 00	kg	S	
28.94.51.50	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	8448 [42 00 + 49 00]	—	S	S2
28.94.51.70	Parties et accessoires des métiers du SH 84.47, ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	8448 [51 (10 + 90) + 00)]	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 28.94.52: Parties d'autres machines pour l'industrie textile et la confection					
28.94.52.10	Parties des machines à laver le linge du SH 84.50	8450 90 00	—	S	S2
28.94.52.20	Parties des machines et appareils du SH 84.51	8451 90 00	—	S	S2
28.94.52.30	Aiguilles pour machines à coudre	8452 [30 (10 + 90)]	kg	S	
28.94.52.50	Meubles, embases, couvercles pour machines à coudre et leurs parties	8452 40 00	kg	S	
28.94.52.70	Parties de machines à coudre	8452 90 00	—	S	S2
28.94.52.80	Parties des machines et appareils du SH 84.53	8453 90 00	—	S	S2
NACE 28.95: Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton					
CPA 28.95.11: Machines pour les industries du papier et du carton, à l'exclusion de leurs parties					
28.95.11.13	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique	8439 10 00	p/st @	S	
28.95.11.15	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	8439 20 00	p/st @	S	
28.95.11.17	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	8439 30 00	p/st @	S	
28.95.11.33	Coupeuses-bobineuses	8441 10 10	p/st @	S	
28.95.11.35	Coupeuses en long ou en travers	8441 10 20	p/st @	S	
28.95.11.37	Massicots	8441 10 30	p/st @	S	
28.95.11.40	Autres coupeuses pour papier ou carton	8441 10 70	p/st @	S	
28.95.11.50	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	8441 20 00	p/st @	S	
28.95.11.60	Machines pour la fabrication sans moulage des boîtes, caisses, tubes	8441 30 00	p/st @	S	
28.95.11.70	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	8441 40 00	p/st @	S	
28.95.11.90	Autres machines et appareils du SH 84.41 pour travailler pâte à papier, papier ou carton	8441 80 00	p/st @	S	
CPA 28.95.12: Parties de machines pour les industries du papier et du carton					
28.95.12.30	Parties de machines ou appareils de fabrication de la pâte cellulosique	8439 [91 (10 + 90)]	—	S	S2
28.95.12.50	Parties de machines ou appareils pour la fabrication ou le finissage du papier et du carton	8439 [99 (10 + 90)]	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.95.12.70	Parties de machines et appareils du SH 84.41	8441 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

NACE 28.96: Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques

CPA 28.96.10: Machines n.c.a. pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques et pour la fabrication d'articles en ces matières

28.96.10.10	Machines à mouler par injection pour travail du caoutchouc ou des plastiques	8477 10 00	p/st @	S	
28.96.10.30	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc, des matières plastiques, etc.	8477 20 00	p/st @	S	
28.96.10.40	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc, des plastiques	8477 30 00	p/st @	S	
28.96.10.50	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le caoutchouc ou les plastiques	8477 40 00	p/st @	S	
28.96.10.60	Machines à mouler ou rechaper les pneumatiques, à former les chambres à air	8477 51 00	p/st @	S	
28.96.10.73	Presses à mouler ou à former les caoutchouc ou les plastiques	8477 59 10	p/st @	S	
28.96.10.75	Machines et appareils à mouler ou à former le caoutchouc ou les plastiques autres que les presses	8477 59 80	p/st @	S	
28.96.10.82	Machines pour la transformation des résines réactives	8477 80 11	p/st @	S	
28.96.10.84	Machines pour la fabrication de produits spongieux ou cellulaires (sauf machines pour la transformation des résines réactives)	8477 80 19	p/st @	S	
28.96.10.91	Machines à fragmenter pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	8477 80 91	p/st @	S	
28.96.10.93	Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs pour la préparation du caoutchouc ou des matières plastiques	8477 80 93	p/st @	S	
28.96.10.95	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	8477 80 95	p/st @	S	
28.96.10.97	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.c.a.	8477 80 99	p/st @	S	

CPA 28.96.20: Parties de machines n.c.a. pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques et pour la fabrication d'articles en ces matières

28.96.20.00	Parties des machines et appareils du SH 84.77	8477 [90 (10 + 80)]	—	S	S2

NACE 28.99: Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.

CPA 28.99.11: Machines pour le brochage et la reliure, y compris machines à coudre les feuillets

28.99.11.10	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure: plieuses	8440 10 10	p/st @	S	
28.99.11.30	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure: assembleuses	8440 10 20	p/st @	S	
28.99.11.50	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure: couseuses ou agrafeuses	8440 10 30	p/st @	S	
28.99.11.70	Machines à relier par collage	8440 10 40	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.99.11.90	Machines n.c.a. pour le brochage ou la reliure	8440 10 90	p/st @	S	

CPA 28.99.12: Machines pour la composition ou pour la préparation de clichés ou plaques

28.99.12.00	Machines pour la composition ou pour la préparation de clichés ou plaques	8442 [30 (10 + 91 + 99)]	p/st @	S	

CPA 28.99.13: Machines d'impression offset, à l'exclusion des machines offset de bureau

28.99.13.30	Machines et appareils à imprimer offset alimentés en bobines	8443 11 00	p/st	S	
28.99.13.90	Autres machines et appareils à imprimer, offset	8443 [13 (31 + 35 + 39 + 90)]	p/st	S	

CPA 28.99.14: Autres machines d'impression, à l'exclusion des machines de bureau

28.99.14.10	Machines typographiques alimentées en bobines (sauf machines flexographiques)	8443 14 00	p/st	S	
28.99.14.30	Machines et appareils à imprimer, flexographiques	8443 16 00	p/st	S	
28.99.14.50	Machines et appareils à imprimer, héliographiques	8443 17 00	p/st	S	
28.99.14.90	Autres machines d'impression, à l'exclusion des machines de bureau, n.c.a.	8443 [15 00 + 19 (40 + 70) + 90)]	p/st	S	

CPA 28.99.20: Machines et appareils utilisés uniquement ou principalement pour fabriquer des barreaux ou plaquettes de semi-conducteurs, des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des écrans plats

28.99.20.20	Machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	8486 10 00	p/st @	S	
28.99.20.40	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des machines-outils opérant par ultrasons)	8486 20 90	p/st @	S	
28.99.20.60	Machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	8486 [30 (10 + 30 + 50 + 90)]	p/st @	S	

CPA 28.99.31: Séchoirs à bois, pâte à papier, papier et carton; séchoirs industriels n.c.a.

28.99.31.30	Séchoirs pour bois, pâtes à papier, papiers ou cartons	8419 32 00	p/st @	S	
28.99.31.50	Séchoirs autres que pour bois, pâtes à papier, papiers ou cartons, ou produits agricoles	8419 39 00	p/st @	S	

CPA 28.99.32: Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines

28.99.32.00	Attractions foraines (manèges, tirs, cirques, ménageries, théâtres ambulants)	9508 [10 00 + 90 00]	—	S	

CPA 28.99.39: Dispositifs de lancement d'aéronefs; dispositifs d'appontage ou dispositifs similaires; équipements d'équilibrage de pneumatiques; machines d'usage spécifique n.c.a.

28.99.39.05	Machines et appareils pour le traitement des métaux ayant une fonction propre (à l'exclusion des robots)	8479 81 00	p/st @	S	
28.99.39.10	Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	8401 20 00	p/st @	S	
28.99.39.15	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, etc., ayant une fonction propre (à l'exclusion des robots)	8479 82 00	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
28.99.39.20	Machines pour l'assemblage des lampes tubes ou valves à enveloppe en verre	8475 10 00	p/st @	S	
28.99.39.25	Soutènement marchant hydraulique pour mines	8479 89 30	p/st @	S	
28.99.39.30	Machines pour le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre	8475 [21 00 + 29 00]	p/st @	S	
28.99.39.35	Robots industriels n.c.a.	8479 50 00	p/st @	S	
28.99.39.40	Appareillages dits de «graissage centralisé»	8479 89 60	p/st @	S	
28.99.39.45	Machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication ou la réparation des masques et réticules, l'assemblage des dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques, et le levage, la manutention, le chargement et le déchargement des lingots, des plaquettes ou des dispositifs semi-conducteurs, des circuits électroniques intégrés et des dispositifs d'affichage à écran plat	8486 40 00	p/st @	S	
28.99.39.50	Machines de corderie ou de câblerie	8479 40 00	p/st	S	
28.99.39.53	Machines à agglomérer, former, mouler les matières minérales en poudre ou en pâte…	8474 [80 (10 + 90)]	p/st @	S	
28.99.39.55	Machines et appareils n.c.a. du SH 84	8479 [60 00 + 89 97]	p/st @	S	
28.99.39.65	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens, pour l'appontage et similaires, et leurs parties, pour usages civils	8805 [10 (10 + 90)]	kg	S	M
28.99.39.70	Machines à équilibrer les pièces mécaniques	9031 10 00	kg	S	
28.99.39.75	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques (par exemple bowlings) et autres jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement (à l'exclusion des jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'un jeton ou d'autres articles similaires, des tables de billard, des jeux vidéo utilisables avec un récepteur de télévision, des cartes à jouer et des circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de société)	9504 90 90	kg	S	
CPA 28.99.40: Parties de machines d'imprimerie et de machines pour le brochage et la reliure					
28.99.40.00	Parties de machines d'imprimerie et de machines pour le brochage et la reliure	8440 90 00 + 8442 40 00 + 8443 [91 (10 + 91 + 99)]	—	S	S2
CPA 28.99.51: Parties de machines et d'appareils utilisés uniquement ou principalement pour fabriquer des barreaux ou plaquettes de semi-conducteurs, des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des écrans plats					
28.99.51.00	Parties et accessoires des machines et appareils pour a) la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat, b) la fabrication ou la réparation des masques et réticules, c) l'assemblage des dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques, et d) le levage, la manutention, le chargement et le déchargement des lingots, des plaquettes ou des dispositifs semi-conducteurs, des circuits électroniques intégrés et des dispositifs d'affichage à écran plat (à l'exclusion des porte-outils, des filières à déclenchement automatique; des porte-pièces et des parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique)	8486 [90 (20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 90)]	—	S	
CPA 28.99.52: Parties de machines d'usage spécifique n.c.a.					
28.99.52.30	Parties des machines du SH 84.75	8475 90 00	—	S	S2
28.99.52.80	Parties des machines et appareils du SH 84.79	8479 [90 (20 + 80)]	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 29.10: Construction de véhicules automobiles				
	CPA 29.10.11: Moteurs à explosion pour véhicules, d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 000 cm³				
29.10.11.00 z	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules du SH 87 (à l'exclusion des motocycles), d'une cylindrée ≤ 1 000 cm³	8407 [31 00 + 32 (10 + 90) + 00)]	p/st	S	
	CPA 29.10.12: Moteurs à explosion pour véhicules, d'une cylindrée supérieure à 1 000 cm³				
29.10.12.00 z	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules du SH 87 (à l'exclusion des motocycles), d'une cylindrée > 1 000 cm³	8407 [34 (10 + 30 + 91 + 99)]	p/st	S	
	CPA 29.10.13: Moteurs diesels pour véhicules				
29.10.13.00	Moteurs diesels pour véhicules du SH 87	8408 [20 (10 + 31 + 35 + 37 + 51 + 55 + 57 + 99)]	p/st	S	
	CPA 29.10.21: Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 500 cm³, neuves				
29.10.21.00	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée ≤ 1 500 cm³, neuves	8703 [21 10 + 22 10]	p/st	S	
	CPA 29.10.22: Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm³, neuves				
29.10.22.30	Voitures particulières à moteurs à étincelles, d'une cylindrée > 1 500 cm³ (y.c. caravanes automotrices cylindrée > 3 000 cm³) (sauf véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	8703 [23 19 + 24 10]	p/st	S	
29.10.22.50	Autocaravanes à moteurs à étincelles, d'une cylindrée > 1 500 cm³, ≤ 3 000 cm³	8703 23 11	p/st	S	
	CPA 29.10.23: Voitures particulières à moteur diesel, neuves				
29.10.23.10	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée ≤ 1 500 cm³ (sauf véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	8703 31 10	p/st	S	
29.10.23.30	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 1 500 cm³ mais ≤ 2 500 cm³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	8703 32 19	p/st	S	
29.10.23.40	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 2 500 cm³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport ≥ 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	8703 33 19	p/st	S	
29.10.23.53	Autocaravanes à moteurs diesels, d'une cylindrée > 1 500 cm³, mais ≤ 2 500 cm³	8703 32 11	p/st	S	
29.10.23.55	Autocaravanes à moteurs diesels, d'une cylindrée > 2500 cm³	8703 33 11	p/st	S	
	CPA 29.10.24: Autres voitures particulières				
29.10.24.00	Autres voitures particulières (à l'exclusion des autobus et autocars ainsi que des motoneiges, voiturettes de golf et véhicules similaires)	8703 [90 (10 + 90)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 29.10.30: Autobus et autocars					
29.10.30.00	Autobus et autocars	8702 [10 (11 + 91) + 90 (11 + 31 + 90)]	p/st	S	
CPA 29.10.41: Véhicules utilitaires à moteur diesel, neufs					
29.10.41.10	Véhicules utilitaires à moteurs diesels, d'un poids en charge maximal ≤ 5 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	8704 [21 (10 + 31 + 91)]	p/st	S	
29.10.41.30	Véhicules industriels à moteurs diesels, d'un poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t (y.c. camions) (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	8704 [22 (10 + 91)]	p/st	S	
29.10.41.40	Véhicules industriels à moteurs diesels, d'un poids en charge maximal > 20 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	8704 [23 (10 + 91)]	p/st	S	
CPA 29.10.42: Véhicules utilitaires à moteur à explosion et autres véhicules utilitaires, neufs					
29.10.42.00	Véhicules utilitaires à moteur à explosion et autres véhicules utilitaires, neufs	8704 [31 (10 + 31 + 91) + 32 (10 + 91) + 00)]	p/st	S	
CPA 29.10.43: Tracteurs routiers pour semi-remorques					
29.10.43.00	Tracteurs routiers pour semi-remorques	8701 20 10	p/st	S	
CPA 29.10.44: Châssis complets de véhicules automobiles					
29.10.44.00	Châssis de véhicules automobiles des SH 87.01 à 87.05, avec moteurs	8706 [00 (11 + 19 + 91 + 99)]	p/st	S	
CPA 29.10.51: Camions-grues					
29.10.51.00	Camions-grues	8705 10 00	p/st	S	
CPA 29.10.52: Véhicules à moteur pour le transport sur la neige, les terrains de golf et similaires					
29.10.52.00	Véhicules de neige, de golf et similaires	8703 [10 (11 + 18)]	p/st	S	
CPA 29.10.59: Véhicules utilitaires à usages spéciaux n.c.a.					
29.10.59.30	Voitures de lutte contre l'incendie	8705 30 00	p/st	S	
29.10.59.50	Camions-bétonnières	8705 40 00	p/st	S	
29.10.59.90	Autres véhicules utilitaires à usages spéciaux n.c.a.	8705 [20 00 + 90 (10 + 30 + 90)]	p/st	S	M
NACE 29.20: Fabrication de carrosseries et remorques					
CPA 29.20.10: Carrosseries automobiles					
29.20.10.30	Carrosseries des véhicules du SH 87.03	8707 [10 (10 + 90)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
29.20.10.50	Carrosseries automobiles des SH 87.01, 87.02, 87.04, 87.05, y compris les cabines	8707 [90 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 29.20.21: Conteneurs conçus spécialement pour un ou plusieurs modes de transport					
29.20.21.00	Cadres et conteneurs multimodaux y.c. conteneurs citernes et réservoirs	8609 [00 (10 + 90)]	p/st	S	S2
CPA 29.20.22: Remorques et semi-remorques de type caravane					
29.20.22.10	Remorques et semi-remorques pour habitation ou camping, du type caravane, pliantes; remorques et semi-remorques pour habitation ou camping, du type caravane, d'un poids ≤ 750 kg	8716 [10 (10 + 91)]	p/st	S	
29.20.22.30	Remorques et semi-remorques pour habitation ou camping, du type caravane, autres que pliantes, d'un poids > 750 kg et ≤ 3 500 kg	8716 [10 (94 + 96)]	p/st	S	
29.20.22.50	Remorques et semi-remorques pour habitation ou camping, du type caravane, autres que pliantes, d'un poids > 3 500 kg	8716 10 99	p/st	S	
CPA 29.20.23: Autres remorques et semi-remorques					
29.20.23.00	Remorques et semi-remorques autres que pour l'habitation ou le camping	8716 [31 00 + 39 (10 + 30 + 51 + 59) + 00)]	p/st @	S	M
CPA 29.20.30: Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules, sans propulsion mécanique					
29.20.30.30	Châssis de remorques et semi-remorques	8716 90 10	p/st @	S	S2
29.20.30.50	Carrosseries de remorques et semi-remorques	8716 90 30	p/st @	S	S2
29.20.30.70	Essieux de remorques et semi-remorques	8716 90 50	p/st @	S	S2
29.20.30.90	Parties de remorques et semi-remorques autres que chassis, carrosseries ou essieux	8716 90 90	—	S	S2
NACE 29.31: Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles					
CPA 29.31.10: Faisceaux d'allumage et autres jeux de fils pour véhicules, avions et bateaux					
29.31.10.00	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	8544 30 00	kg	S	
CPA 29.31.21: Bougies d'allumage; magnétos d'allumage; magnétos-dynamos; volants magnétiques; distributeurs; bobines d'allumage					
29.31.21.30	Bougies d'allumage autres que pour aéronefs civils	8511 10 00	p/st @	S	
29.31.21.50	Magnétos, dynamos-magnétos, volants magnétiques	8511 20 00	kg	S	
29.31.21.70	Distributeurs; bobines d'allumage	8511 30 00	kg	S	
CPA 29.31.22: Démarreurs et démarreurs-alternateurs; autres générateurs et équipements					
29.31.22.30	Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	8511 40 00	kg	S	
29.31.22.50	Autres générateurs pour moteurs à combustion interne	8511 50 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
29.31.22.70	Autres appareils et dispositifs du SH 85.11	8511 80 00	kg	S	

CPA 29.31.23: Appareils électriques de signalisation, essuie-glaces, systèmes de dégivrage et de désembuage pour véhicules automobiles et motocycles

29.31.23.10	Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle, de types pour bicyclettes	8512 10 00	p/st @	S	
29.31.23.30	Avertisseurs électriques protection contre vol, incendie, pour voitures	8512 30 10	p/st	S	
29.31.23.50	Appareils de signalisation acoustique	8512 30 90	kg	S	
29.31.23.70	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	8512 40 00	kg	S	

CPA 29.31.30: Parties d'équipements électriques pour véhicules automobiles et motocycles

29.31.30.30	Parties d'appareils et dispositifs d'allumage du SH 85.11	8511 90 00	—	S	S2
29.31.30.80	Parties des appareils du SH 85.12	8512 [90 (10 + 90)]	—	S	S2

NACE 29.32: Fabrication d'autres équipements automobiles

CPA 29.32.10: Sièges pour véhicules automobiles

29.32.10.00	Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	9401 20 00	p/st @	S	

CPA 29.32.20: Ceintures de sécurité, airbags et parties et accessoires de carrosseries

29.32.20.30	Ceintures de sécurité	8708 [21 (10 + 90)]	p/st	S	S2
29.32.20.50	Coussins gonflables (y compris le système de gonflage) et leurs parties	8708 [95 (10 + 91 + 99)]	—	S	S2
29.32.20.90	Parties et accessoires de carrosseries automobiles (cabines incl.), autres que les pare-chocs et les ceintures de sécurité	8708 [29 (10 + 90)]	—	S	S2

CPA 29.32.30: Parties et accessoires n.c.a. pour véhicules automobiles

29.32.30.10	Pare-chocs et leurs parties (pare-chocs en plastique incl.)	8708 [10 (10 + 90)]	kg	S	S2
29.32.30.20	Freins et servo-freins, et leurs parties (à l'exclusion des garnitures de freins et plaquettes de freins non montées)	8708 [30 (10 + 91 + 99)]	kg	S	S2
29.32.30.33	Boîtes de vitesse, et leurs parties	8708 [40 (20 + 50 + 91 + 99)]	p/st @	S	S2
29.32.30.36	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, essieux porteurs, et leurs parties	8708 [50 (20 + 35 + 55 + 91 + 99)]	kg	S	S2
29.32.30.40	Roues, leurs parties et accessoires	8708 [70 (10 + 50 + 91 + 99)]	kg	S	S2
29.32.30.50	Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension)	8708 [80 (20 + 35 + 55 + 91 + 99)]	p/st @	S	S2
29.32.30.61	Radiateurs des véhicules automobiles des SH 87.01 à 87.05, et leurs parties	8708 [91 (20 + 35 + 91 + 99)]	p/st @	S	S2
29.32.30.63	Silencieux et tuyaux d'échappement, et leurs parties	8708 [92 (20 + 35 + 91 + 99)]	kg	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
29.32.30.65	Embrayages et leurs parties	8708 [93 (10 + 90)]	kg	S	S2
29.32.30.67	Volants, colonnes et boîtiers de direction, et leurs parties	8708 [94 (20 + 35 + 91 + 99)]	kg	S	S2
29.32.30.90	Autres parties et accessoires des véhicules des SH 87.01 à 87.05	8708 [99 (10 + 93 + 97)]	—	S	S2

NACE 30.11: Construction de navires et de structures flottantes

CPA 30.11.21: Paquebots, bateaux de croisière et vaisseaux similaires pour le transport de passagers; transbordeurs de tous types

30.11.21.30	Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires	—	CGT	S	R O
30.11.21.50	Transbordeurs	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.22: Pétroliers, chimiquiers, méthaniers et autres navires-citernes

30.11.22.10	Pétroliers pour le transport du pétrole brut	—	CGT	S	R O
30.11.22.30	Pétroliers pour le transport d'autres produits pétroliers	—	CGT	S	R O
30.11.22.50	Chimiquiers	—	CGT	S	R O
30.11.22.70	Méthaniers	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.23: Bateaux frigorifiques, à l'exclusion des navires-citernes

30.11.23.00	Bateaux frigorifiques, à l'exclusion des navires-citernes	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.24: Cargos secs

30.11.24.10	Vraquiers	—	CGT	S	R O
30.11.24.30	Transporteurs de marchandises générales	—	CGT	S	R O
30.11.24.50	Porte-conteneurs	—	CGT	S	R O
30.11.24.70	Roros	—	CGT	S	R O
30.11.24.90	Autres cargos secs	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.31: Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux équipés pour la transformation et la conservation des produits de la pêche

30.11.31.30	Bateaux de pêche	—	CGT	S	R O
30.11.31.50	Navires-usines	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.32: Remorqueurs et pousseurs

30.11.32.00	Remorqueurs et pousseurs	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.33: Dragueurs; bateaux-phares, bateaux-grues; autres bateaux

30.11.33.30	Dragueurs	—	CGT	S	R O
30.11.33.50	Autres bateaux	—	CGT	S	R O

CPA 30.11.40: Plates-formes de forage en mer

30.11.40.30	Navires offshore	—	CGT	S	R O

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
30.11.40.50	Plates-formes de forage en mer	—	p/st	S	R O
CPA 30.11.50: Autres structures flottantes (y compris radeaux, caissons, batardeaux, pontons flottants, bouées et balises)					
30.11.50.00	Autres structures flottantes (y compris radeaux, caissons, batardeaux, pontons flottants, bouées et balises)	—	p/st	S	R O
CPA 30.11.91: Transformation et reconstruction de navires et de plates-formes et structures flottantes					
30.11.91.00	Transformation et reconstruction de navires et de platesformes et structures flottantes	—	—	I	M
CPA 30.11.92: Équipement de navires et de plates-formes et structures flottantes					
30.11.92.00	Équipement de navires civils	—	—	I	M
NACE 30.12: Construction de bateaux de plaisance					
CPA 30.12.11: Bateaux de plaisance à voile (à l'exclusion des bateaux pneumatiques), avec ou sans moteur auxiliaire					
30.12.11.00	Bateaux de plaisance à voile (à l'exclusion des bateaux pneumatiques), avec ou sans moteur auxiliaire	8903 [91 (10 + 92 + 99)]	p/st	S	
CPA 30.12.12: Bateaux de plaisance pneumatiques					
30.12.12.00	Bateaux de plaisance pneumatiques	8903 [10 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 30.12.19: Autres bateaux de plaisance; bateaux à rames et canoës					
30.12.19.30	Bateaux, de plaisance ou de sport, à moteur (à l'exclusion des bateaux à moteur hors-bord)	8903 [92 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
30.12.19.70	Autres bateaux de plaisance n.c.a.; bateaux à rames et canoës	8903 [99 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
NACE 30.20: Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant					
CPA 30.20.11: Motrices électriques					
30.20.11.00	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité	8601 10 00	p/st	S	
CPA 30.20.12: Motrices diesels					
30.20.12.00	Locomotives diesel-électriques	8602 10 00	p/st @	S	
CPA 30.20.13: Autres motrices; tenders					
30.20.13.00	Autres motrices; tenders	8601 20 00 + 8602 90 00	p/st @	S	
CPA 30.20.20: Automotrices, à l'exclusion des véhicules d'entretien ou de service					
30.20.20.00	Automotrices, à l'exclusion des véhicules d'entretien ou de service	8603 [10 00 + 90 00]	p/st	S	
CPA 30.20.31: Véhicules d'entretien et de service des voies					
30.20.31.00	Véhicules pour l'entretien et le service des voies ferrées et similaires	8604 00 00	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 30.20.32: Voitures de voyageurs remorquées; fourgons à bagages et autres voitures spécialisées					
30.20.32.00	Voitures à voyageurs, à bagages, postales et autres voitures spéciales pour voies ferrées et similaires, autres que celles du 86.04	8605 00 00	p/st	S	
CPA 30.20.33: Wagons de marchandises remorqués					
30.20.33.00	Wagons de marchandises remorqués	8606 [10 00 + 30 00 + 91 (10 + 80) + 92 00 + 99 00]	p/st	S	
CPA 30.20.40: Parties de matériel de traction et de matériel roulant; châssis et accessoires et leurs parties; équipements de contrôle mécaniques					
30.20.40.30	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires	8607 [11 00 + 12 00 + 19 (01 + 11 + 18 + 91 + 99) + 21 (10 + 90) + 29 (10 + 90) + 30 (01 + 99) + 91 (10 + 91 + 99) + 99 (10 + 30 + 50 + 90)]	—	S	S2
30.20.40.50	Appareils mécaniques de signalisation, sécurité, contrôle… autres que pour voies ferrées	8608 00 30	kg	S	S2
30.20.40.60 z	Appareils mécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées; parties d'appareils mécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes	8608 [00 (10 + 90)]	—	S	S2
CPA 30.20.91: Reconditionnement et équipement de matériel ferroviaire roulant					
30.20.91.00	Transformation de matériel ferroviaire roulant	—	—	I	
NACE 30.30: Construction aéronautique et spatiale					
CPA 30.30.11: Moteurs à explosion pour avions					
30.30.11.00	Moteurs à piston, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation civile	8407 10 00	p/st	S	M
CPA 30.30.12: Turbopropulseurs et turboréacteurs					
30.30.12.00	Turbopropulseurs et turboréacteurs, pour l'aviation civile	8411 [11 00 + 12 (10 + 30 + 80) + 21 00 + 22 (20 + 80)]	p/st	S	M
CPA 30.30.13: Propulseurs à réaction, à l'exclusion des turbopropulseurs					
30.30.13.00	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs, pour usages civils	8412 10 00	p/st	S	M
CPA 30.30.14: Simulateurs de vol pour entraînement au sol et leurs parties					
30.30.14.00	Appareils au sol d'entrainement au vol et leurs parties, pour usages civils	8805 [21 00 + 29 00]	kg	S	M

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 30.30.15: Parties de moteurs à explosion pour avions					
30.30.15.00	Parties de moteurs à explosion, à piston, à allumage par étincelles, pour l'aviation civile	8409 10 00	—	S	S2 M
CPA 30.30.16: Parties de turbopropulseurs et turboréacteurs					
30.30.16.00	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, pour l'aviation civile	8411 91 00	—	S	M
CPA 30.30.20: Ballons et dirigeables; planeurs, ailes delta et autres aéronefs sans moteur					
30.30.20.00	Ballons et dirigeables et autres véhicules aériens non conçus pour la propulsion à moteur, pour usages civils	8801 [00 (10 + 90)]	p/st	S	M
CPA 30.30.31: Hélicoptères					
30.30.31.00	Hélicoptères, pour usages civils	8802 [11 00 + 12 00]	p/st	S	M
CPA 30.30.32: Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide inférieur ou égal à 2 000 kg					
30.30.32.00	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide ≤ 2 000 kg, pour usages civils	8802 20 00	p/st	S	M
CPA 30.30.33: Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide compris entre 2 000 kg et 15 000 kg					
30.30.33.00	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide > 2 000 kg, ≤ 15 000 kg, pour usages civils	8802 30 00	p/st	S	M
CPA 30.30.34: Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide supérieur à 15 000 kg					
30.30.34.00	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide > 15 000 kg, pour usages civils	8802 40 00	p/st	S	M
CPA 30.30.40: Engins spatiaux (y compris satellites) et lanceurs					
30.30.40.00	Véhicules spatiaux (satellites incl.) et leurs véhicules lanceurs, pour usages civils	8802 [60 (10 + 90)]	kg	S	M
CPA 30.30.50: Autres parties des aéronefs et engins spatiaux					
30.30.50.10	Sièges des types utilisés pour véhicules aériens; leurs parties	9401 [10 00 + 90 10]	—	S	M
30.30.50.30	Hélices et rotors, et leurs parties, pour usages civils	8803 10 00	kg	S	S2 M
30.30.50.50	Trains d'atterrissage et leurs parties, pour usages civils	8803 20 00	kg	S	S2 M
30.30.50.90	Autres parties de véhicules aériens, pour usages civils	8803 [30 00 + 90 (10 + 20 + 30 + 90)]	—	S	S2 M
CPA 30.30.60: Révision et transformation d'aéronefs et de moteurs d'aéronefs					
30.30.60.30	Reconditionnement de moteurs pour l'aviation civile	—	—	I	M
30.30.60.50	Reconditionnement d'hélicoptères civils	—	—	I	M
30.30.60.70	Reconditionnement d'avions civils	—	—	I	M

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 30.91: Fabrication de motocycles				
	CPA 30.91.11: Motocycles et cyclomoteurs à moteur à explosion auxiliaire d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³				
30.91.11.00	Motocycles à moteur à piston alternatif d'une cylindrée ≤ 50 cm³ (cyclomoteurs)	8711 10 00	p/st	S	
	CPA 30.91.12: Motocycles à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 50 cm³				
30.91.12.00	Motocycles à moteur à explosion d'une cylindrée > 50 cm³	8711 [20 (10 + 91 + 93 + 98) + 30 (10 + 90) + 40 00 + 50 00]	p/st	S	
	CPA 30.91.13: Motocycles n.c.a.; side-cars				
30.91.13.00	Triporteurs, side-cars, cycles à moteurs auxiliaires etc.	8711 90 00	p/st	S	
	CPA 30.91.20: Parties et accessoires pour motocycles et side-cars				
30.91.20.30	Selles de motocycles et de cyclomoteurs	8714 11 00	p/st	S	S2
30.91.20.90	Parties et accessoires de motocycles et de cyclomoteurs, autres que les selles	8714 19 00	—	S	S2
	CPA 30.91.31: Moteurs à explosion pour motocycles, d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 000 cm³				
30.91.31.00 z	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour motocycles, d'une cylindrée ≤ 1 000 cm³	8407 [31 00 + 32 (10 + 90) + 00)]	p/st	S	
	CPA 30.91.32: Moteurs à explosion pour motocycles, d'une cylindrée supérieure à 1 000 cm³				
30.91.32.00 z	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour motocycles, d'une cylindrée > 1 000 cm³	8407 [34 (10 + 30 + 91 + 99)]	p/st	S	
	NACE 30.92: Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides				
	CPA 30.92.10: Bicyclettes et autres cycles, non motorisés				
30.92.10.30	Bicyclettes et autres cycles…, sans roulements à billes	8712 00 10	p/st	S	
30.92.10.50	Bicyclettes et autres cycles avec roulements à billes	8712 [00 (30 + 80)]	p/st	S	
	CPA 30.92.20: Véhicules pour invalides, à l'exclusion des parties et accessoires				
30.92.20.30	Fauteuils roulants, véhicules pour invalides sans mécanisme de propulsion	8713 10 00	p/st	S	
30.92.20.90	Fauteuils roulants et véhicules pour invalides avec mécanisme de propulsion	8713 90 00	p/st	S	
	CPA 30.92.30: Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides				
30.92.30.10	Cadres et fourches de bicyclettes	8714 [91 (10 + 30)]	p/st	S	S2
30.92.30.30	Pignons de roues libres et parties de cadres et fourches, de freins (y compris les moyeux à frein), de pédales, de pédaliers, etc., pour bicyclettes et autres cycles non motorisés	8714 [91 90 + 93 90 + 94 90 + 96 90 + 99 90]	—	S	S2
30.92.30.70	Parties et accessoires de fauteuils roulants, ou véhicules pour invalides	8714 20 00	—	S	S2

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
30.92.30.90	Autres parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés	8714 [92 (10 + 90) + 93 10 + 94 (10 + 30) + 95 00 + 96 (10 + 30) + 99 (10 + 30 + 50)]	—	S	S2

CPA 30.92.40: Landaus et poussettes, et leurs parties

30.92.40.30	Landaus, poussettes, et voitures similaires	8715 00 10	p/st	S	
30.92.40.50	Parties de landaus, poussettes, et voitures similaires	8715 00 90	—	S	

NACE 30.99: Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.

CPA 30.99.10: Autres équipements de transport n.c.a.

30.99.10.00	Autres véhicules non automobiles et remorques du SH 87.16 n.c.a.	8716 80 00	p/st @	S	

NACE 31.00: Sièges et leurs parties; parties de meubles

CPA 31.00.11: Sièges avec bâti en métal

31.00.11.55	Sièges pivotants, ajustables en hauteur, rembourrés, avec dossiers, et équipés de roulettes ou de patins	9401 30 10	p/st @	S	
31.00.11.59	Sièges pivotants, ajustables en hauteur, non rembourrés, ou sans dossiers, ou non équipés de roulettes ou patins	9401 30 90	p/st @	S	
31.00.11.70	Sièges, avec bâti en métal, rembourrés	9401 71 00	p/st @	S	
31.00.11.90	Sièges, avec bati en métal, non rembourrés	9401 79 00	p/st @	S	

CPA 31.00.12: Sièges avec bâti en bois

31.00.12.10	Sièges autres que matériel de camping ou jardin, transformables en lits	9401 40 00	p/st @	S	
31.00.12.30	Sièges en rotin, osier, bambou ou matières similaires	9401 [51 00 + 59 00]	p/st @	S	
31.00.12.50	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés	9401 61 00	p/st @	S	
31.00.12.90	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés	9401 69 00	p/st @	S	

CPA 31.00.13: Autres sièges

31.00.13.00	Autres sièges du SH 94.01	9401 80 00	p/st @	S	

CPA 31.00.14: Parties de sièges

31.00.14.00	Parties de sièges	9401 [90 (30 + 80)]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 31.00.20: Parties de meubles (à l'exclusion des sièges)					
31.00.20.30	Parties des meubles du SH 94.03, en métal	9403 90 10	—	S	S2
31.00.20.50	Parties des meubles du SH 94.03, en bois	9403 90 30	—	S	
31.00.20.90	Parties des meubles du SH 94.03, en autres matières	9403 90 90	—	S	
NACE 31.01: Fabrication de meubles de bureau et de magasin					
CPA 31.01.11: Mobilier métallique de bureau					
31.01.11.10	Tables à dessin (autres que celles du SH 90.17)	9403 10 10	p/st @	S	
31.01.11.40	Mobilier métallique de bureau, d'une hauteur ≤ 80 cm	9403 [10 (51 + 59)]	p/st @	S	
31.01.11.70	Mobilier métallique de bureau, d'une hauteur > 80 cm	9403 [10 (91 + 93 + 99)]	p/st @	S	
CPA 31.01.12: Mobilier de bureau en bois					
31.01.12.00	Mobilier de bureau en bois	9403 [30 (11 + 19 + 91 + 99)]	p/st @	S	
CPA 31.01.13: Mobilier en bois pour magasins					
31.01.13.00	Meubles en bois des types utilisés dans les magasins	9403 60 30	p/st @	S	
NACE 31.02: Fabrication de meubles de cuisine					
CPA 31.02.10: Meubles de cuisine					
31.02.10.00	Meubles de cuisine	9403 [40 (10 + 90)]	p/st @	S	
NACE 31.03: Fabrication de matelas					
CPA 31.03.11: Sommiers					
31.03.11.00	Sommiers	9404 10 00	p/st @	S	
CPA 31.03.12: Matelas					
31.03.12.30	Matelas, recouverts ou non, en caoutchouc alvéolaire	9404 21 10	p/st @	S	
31.03.12.50	Matelas, recouverts ou non, en matières plastiques alvéolaires	9404 21 90	p/st @	S	
31.03.12.70	Matelas, à ressorts métalliques	9404 29 10	p/st @	S	
31.03.12.90	Matelas, autres qu'à ressorts métalliques et autres qu'en caoutchouc et matières plastiques alvéolaires	9404 29 90	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 31.09: Fabrication d'autres meubles				
CPA 31.09.11: Meubles métalliques n.c.a.					
31.09.11.00	Meubles en métal autres que pour bureaux	9403 [20 (20 + 80)]	kg	S	
CPA 31.09.12: Meubles en bois pour chambres à coucher, salles à manger ou salles de séjour					
31.09.12.30	Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	9403 50 00	p/st @	S	
31.09.12.50	Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour	9403 60 10	p/st @	S	
CPA 31.09.13: Meubles en bois n.c.a.					
31.09.13.00	Meubles en bois autres que ceux utilisés dans les bureaux, les cuisines, les chambres à coucher, les salles à manger, de séjour et les magasins	9403 60 90	p/st @	S	
CPA 31.09.14: Meubles en matières plastiques ou autres (bambou, rotin, etc.)					
31.09.14.30	Meubles en matières plastiques	9403 70 00	p/st @	S	
31.09.14.50	Meubles en autres matières, y compris rotin, osier, bambou et similaires	9403 [81 00 + 89 00]	p/st @	S	
	NACE 32.11: Frappe de monnaie				
CPA 32.11.10: Monnaies					
32.11.10.00	Monnaies	7118 [10 (10 + 90) + 00)]	kg	S	
	NACE 32.12: Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie				
CPA 32.12.11: Perles de culture, pierres précieuses et semi-précieuses, y compris synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non montées					
32.12.11.00	Perles de culture, pierres précieuses et semi-précieuses, y compris synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non montées	7101 22 00 + 7102 39 00 + 7103 [91 00 + 99 00] + 90 00]	—	S	
CPA 32.12.12: Diamants industriels, travaillés; poussière et poudres de pierres précieuses et semi-précieuses naturelles ou synthétiques					
32.12.12.00	Diamants industriels, travaillés; poussière et poudres de pierres précieuses et semi-précieuses naturelles ou synthétiques	7102 29 00 + 7105 [10 00 + 90 00]	—	S	
CPA 32.12.13: Articles de joaillerie et leurs parties; articles d'orfèvrerie et leurs parties					
32.12.13.30	Bijouterie, joaillerie et parties en métaux précieux, même plaqués ou doublés de métaux précieux	7113 [11 00 + 19 00 + 20 00]	—	S	
32.12.13.51	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en argent massif même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	7114 11 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
32.12.13.53	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en métaux précieux autres que l'argent massif même revêtu plaqué ou doublé de métaux précieux	7114 19 00	—	S	
32.12.13.55	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux	7114 20 00	—	S	

CPA 32.12.14: Autres articles en métaux précieux; articles de perles naturelles ou de culture et de pierres précieuses ou semi-précieuses

32.12.14.00	Autres articles en métaux précieux; articles de perles naturelles ou de culture et de pierres précieuses ou semi-précieuses	7115 [90 (10 + 90)] + 7116 [10 00 + 20 (11 + 19 + 90)] + 9113 [10 (10 + 90)]	—	S	

NACE 32.13: Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

CPA 32.13.10: Articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

32.13.10.00	Articles de joaillerie en imitation et articles similaires	7117 [11 00 + 19 (10 + 91 + 99) + 00)] + 20 00]	kg	S	

NACE 32.20: Fabrication d'instruments de musique

CPA 32.20.11: Pianos et autres instruments à cordes à clavier

32.20.11.10	Pianos droits neufs même automatiques	9201 10 10	p/st	S	
32.20.11.30	Pianos à queue même automatiques	9201 20 00	p/st	S	
32.20.11.50	Clavecins et instruments à cordes à clavier	9201 90 00	p/st @	S	

CPA 32.20.12: Autres instruments à cordes

32.20.12.00	Autres instruments à cordes	9202 [10 (10 + 90) + 90 (30 + 80)]	p/st	S	

CPA 32.20.13: Orgues à tuyaux, harmoniums et instruments similaires; accordéons et instruments similaires; harmonicas; instruments à vent

32.20.13.10	Orgues, harmoniums et similaires à clavier et à anches libres métalliques	9205 90 50	p/st @	S	
32.20.13.40	Accordéons et instruments similaires; harmonicas à bouche	9205 [90 (10 + 30)]	p/st	S	
32.20.13.70	Autres instruments à vent	9205 [10 00 + 90 90]	p/st @	S	

CPA 32.20.14: Instruments de musique électriques et électroniques

32.20.14.00	Instruments de musique électriques et électroniques	9207 [10 (10 + 30 + 50 + 80) + 90 (10 + 90)]	p/st @	S	

CPA 32.20.15: Autres instruments de musique

32.20.15.10	Instruments de musique à percussion	9206 00 00	p/st @	S	
32.20.15.30	Boîtes à musique, autres instruments non repris au SH 92	9208 [10 00 + 90 00]	—	S	

CPA 32.20.16: Métronomes et diapasons; mécanismes de boîtes à musique; cordes harmoniques

32.20.16.00	Métronomes et diapasons; mécanismes de boîtes à musique; cordes harmoniques	9209 [30 00 + 99 (40 + 50)]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 32.20.20: Parties et accessoires d'instruments de musique					
32.20.20.00	Parties et accessoires d'instruments de musique	9209 [91 00 + 92 00 + 94 00 + 99 (20 + 70)]	—	S	
NACE 32.30: Fabrication d'articles de sport					
CPA 32.30.11: Skis et autres équipements pour sports de neige, à l'exclusion des chaussures; patins à glace et patins à roulettes; et leurs parties					
32.30.11.31	Skis de neige	9506 [11 (10 + 21 + 29 + 80)]	pa	S	
32.30.11.37	Fixations et autre matériel pour skis de neige	9506 [12 00 + 19 00]	—	S	
32.30.11.50	Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins; parties et accessoires pour ces chaussures	9506 [70 (10 + 30 + 90)]	—	S	
CPA 32.30.12: Chaussures de ski et de sports de neige					
32.30.12.00	Chaussures de ski et de sports de neige	6402 [12 (10 + 90)] + 00)]	pa	S	
CPA 32.30.13: Skis nautiques, planches de surf, planches à voiles et autres matériels pour sports nautiques					
32.30.13.00	Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques	9506 [21 00 + 29 00]	—	S	
CPA 32.30.14: Matériels pour la gymnastique, la culture physique ou l'athlétisme					
32.30.14.00	Articles et matériel d'athlétisme ou de gymnastique	9506 [91 (10 + 90)]	—	S	
CPA 32.30.15: Autres articles et matériels de sports et de jeux en extérieur; piscines et pataugeoires					
32.30.15.10	Gants et moufles de sport en cuir naturel ou reconstitué	4203 21 00	pa	S	
32.30.15.30	Clubs de golf et autres matériels pour le golf	9506 [31 00 + 32 00 + 39 (10 + 90)]	—	S	
32.30.15.50	Articles et matériel pour le tennis de table	9506 [40 (10 + 90)]	—	S	
32.30.15.60	Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées	9506 [51 00 + 59 00]	p/st @	S	
32.30.15.80	Ballons et balles autres que balles de golf et de tennis de table	9506 [61 00 + 62 (10 + 90) + 69 (10 + 90)]	p/st @	S	
32.30.15.90	Autres articles et matériel de sport n.c.a. du SH 95.06	9506 [99 (10 + 90)]	—	S	
CPA 32.30.16: Cannes à pêche, autres articles de pêche; articles pour la chasse ou la pêche n.c.a.					
32.30.16.00	Cannes à pêche, autres articles de pêche articles pour la chasse ou la pêche n.c.a.	9507 [10 00 + 20 (10 + 90) + 30 00 + 90 00]	—	S	
NACE 32.40: Fabrication de jeux et jouets					
CPA 32.40.11: Poupées représentant uniquement des êtres humains					
32.40.11.00	Poupées représentant uniquement l'être humain, même habillées	9503 00 21	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 32.40.12: Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines					
32.40.12.00	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines	9503 [00 (41 + 49)]	p/st @	S	
CPA 32.40.13: Parties et accessoires pour poupées représentant des êtres humains					
32.40.13.00	Accessoires pour poupées	9503 00 29	—	S	
CPA 32.40.20: Trains-jouets et accessoires; autres modèles réduits et jeux de construction					
32.40.20.00	Trains électriques et accessoires; autres modèles réduits et jeux de construction	9503 [00 (30 + 35 + 39)]	—	S	
CPA 32.40.31: Jouets à roues pour enfants; poussettes et landaus de poupées					
32.40.31.00	Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (par exemple, tricycles, trottinettes et autos à pédales, etc.); landaus et poussettes pour poupées	9503 00 10	p/st @	S	
CPA 32.40.32: Puzzles					
32.40.32.00	Puzzles	9503 [00 (61 + 69)]	p/st @	S	
CPA 32.40.39: Jeux et jouets n.c.a.					
32.40.39.20	Instruments et appareils de musique-jouets; assortiments ou panoplies jouets (à l'exclusion des trains électriques, des sauf modèles réduits à assembler, des cubes et jeux de construction ainsi que des puzzles); autres jouets et modèles à moteur; armes-jouets	9503 [00 (55 + 70 + 75 + 79 + 81)]	p/st @	S	
32.40.39.40	Jouets en matières plastiques n.c.a.	9503 00 95	—	S	
32.40.39.60	Autres jouets en métal: modèles miniatures obtenus par moulage	9503 00 85	—	S	
32.40.39.90	Autres jouets n.c.a.	9503 00 99	—	S	
CPA 32.40.41: Jeux de cartes					
32.40.41.00	Cartes à jouer	9504 40 00	kg	S	
CPA 32.40.42: Articles de billard, jeux de table et de société; autres jeux, à pièces ou à jetons					
32.40.42.10	Billards et leurs accessoires	9504 [20 (10 + 90)]	—	S	
32.40.42.30	Jeux à monnayeurs (bowlings exclus)	9504 [30 (10 + 30 + 50 + 90)]	p/st @	S	
32.40.42.50	Circuits électriques de voitures automobiles (jeux de compétition)	9504 90 10	p/st @	S	
NACE 32.50: Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire					
CPA 32.50.11: Instruments et appareils utilisés dans les traitements dentaires					
32.50.11.30	Tours dentaires, même combinés avec d'autres équipements dentaires	9018 41 00	p/st @	S	
32.50.11.50	Instruments et appareils pour l'art dentaire autres que les tours dentaires	9018 [49 (10 + 90)]	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 32.50.12: Stérilisateurs médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire					
32.50.12.00	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	8419 20 00	p/st @	S	
CPA 32.50.13: Seringues, aiguilles, cathéters, canules et articles similaires; instruments et appareils ophtalmologiques et autres n.c.a.					
32.50.13.11	Seringues avec ou sans aiguille, pour médecine, chirurgie, sciences dentaires ou vétérinaires	9018 [31 (10 + 90)]	p/st @	S	
32.50.13.13	Aiguilles tubulaires en métal	9018 32 10	p/st @	S	
32.50.13.15	Aiguilles à sutures	9018 32 90	p/st @	S	
32.50.13.17	Cathéters, canules et instruments similaires	9018 39 00	p/st @	S	
32.50.13.20	Instruments et appareils d'ophtalmologie	9018 [50 (10 + 90)]	p/st @	S	
32.50.13.33	Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	9018 90 10	p/st @	S	
32.50.13.35	Endoscopes	9018 90 20	p/st @	S	
32.50.13.40	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments médicaux ou vétérinaires	9025 11 20	p/st	S	
32.50.13.53	Reins artificiels	9018 90 30	p/st @	S	
32.50.13.55	Appareils de diathermie (à ultrasons ou autres)	9018 [90 (41 + 49)]	p/st @	S	
32.50.13.63	Appareils de transfusion	9018 90 50	p/st @	S	
32.50.13.65	Instruments et appareils d'anesthésie	9018 90 60	p/st @	S	
32.50.13.73	Lithotriteurs à ultrasons	9018 90 70	p/st @	S	
32.50.13.79	Autres instruments et appareils de médecine et de chirurgie du 90.18: autres qu'à ultrasons	9018 [90 (75 + 85)]	p/st @	S	
32.50.13.80	Centrifugeuses des types utilisé dans les laboratoires	8421 19 20	p/st @	S	
CPA 32.50.21: Instruments et appareils thérapeutiques; appareils respiratoires					
32.50.21.30	Appareils de mécanothérapie, massage, psychotechnique	9019 [10 (10 + 90)]	p/st @	S	
32.50.21.80	Appareils d'ozono-, oxygéno-, aérosol-thérapie et de thérapie respiratoire	9019 20 00	p/st @	S	
CPA 32.50.22: Articulations artificielles; appareils orthopédiques; dents artificielles; dentiers; prothèses n.c.a.					
32.50.22.35	Prothèses articulaires	9021 31 00	p/st @	S	
32.50.22.39	Appareils d'orthopédie ou pour fractures autres que prothèses articulaires	9021 [10 (10 + 90)]	—	S	
32.50.22.53	Dents artificielles: en matières plastiques	9021 21 10	p/st @	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
32.50.22.55	Dents artificielles: en matières autres que plastiques	9021 21 90	p/st @	S	
32.50.22.59	Articles et appareils de prothèse dentaire autres que les dents artificielles	9021 29 00	—	S	
32.50.22.90	Autres articles et appareils de prothèse	9021 [39 (10 + 90)]	—	S	
CPA 32.50.23: Parties et accessoires de prothèses et appareils orthopédiques					
32.50.23.00	Autres articles et appareils à porter ou à implanter du N 9021	9021 90 90	—	S	
CPA 32.50.30: Articles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires; fauteuils de coiffeurs et sièges similaires, et leurs parties					
32.50.30.30	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et similaires, et leurs parties	9402 10 00	—	S	
32.50.30.50	Mobilier pour médecine, chirurgie, art dentaire ou art vétérinaire autres que les fauteuils du 94.02.10	9402 90 00	—	S	
CPA 32.50.41: Lentilles de contact; verres de lunettes de tous matériaux					
32.50.41.30	Verres de contact	9001 30 00	p/st	S	
32.50.41.53	Verres de lunetterie: non correcteurs	9001 [40 20 + 50 20]	p/st	S	
32.50.41.55	Verres de lunetterie: complètement ouvrées 2 faces, correcteurs, unifocaux	9001 [40 41 + 50 41]	p/st	S	
32.50.41.59	Verres de lunetterie: complètement ouvrées 2 faces, correcteurs, autres	9001 [40 49 + 50 49]	p/st	S	
32.50.41.70	Autres verres de lunetterie, correcteurs	9001 [40 80 + 50 80]	p/st	S	
CPA 32.50.42: Lunettes, correctrices, protectrices ou autres					
32.50.42.50	Lunettes solaires	9004 [10 (10 + 91 + 99)]	p/st	S	
32.50.42.90	Lunettes correctrices, protectrices et articles similaires	9004 [90 (10 + 90)]	—	S	
CPA 32.50.43: Montures de lunettes ou articles similaires					
32.50.43.50	Montures en matières plastiques, pour lunettes	9003 11 00	p/st	S	
32.50.43.90	Montures pour lunettes en matières autres que plastiques	9003 [19 (10 + 30 + 90)]	p/st	S	
CPA 32.50.44: Parties et accessoires de montures de lunettes					
32.50.44.00	Parties de montures de lunettes ou d'articles similaires	9003 90 00	—	S	S2
CPA 32.50.50: Autres articles utilisés à des fins médicales ou chirurgicales					
32.50.50.10	Ciments et produits d'obturation dentaire; ciments de réfection osseuse	3006 40 00	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
32.50.50.20	Préparations sous forme de gel pour médecine humaine ou vétérinaire utilisées comme lubrifiant pour le corps lors d'opérations chirurgicales ou d'examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les insruments médicaux	3006 70 00	—	S	
32.50.50.30	Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non; ligatures stériles pour sutures chirurgicales, y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire (à l'exclusion des catguts); adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire	3006 [10 (30 + 90)]	—	S	

NACE 32.91: Fabrication d'articles de brosserie

CPA 32.91.11: Balais et brosses pour nettoyage

32.91.11.10	Balais, balayettes de matières végétales, en bottes liées, emmanchés ou non	9603 10 00	p/st	S	
32.91.11.40	Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces, pour le ménage, y.c. brosses à vêtements ou à chaussures; brosserie pour la toilette des animaux; comprend aussi balais mécaniques pour emploi à la main autres qu'à moteur	9603 [90 (10 + 91)]	p/st	S	
32.91.11.90	Autres brosses, n.c.a.	9603 90 99	p/st @	S	

CPA 32.91.12: Brosses à dents, à cheveux et autres brosses de toilette pour usage personnel; pinceaux d'artistes, pinceaux à écrire et pinceaux pour le maquillage

32.91.12.10	Brosses à dents	9603 21 00	p/st	S	
32.91.12.35	Brosses à cheveux	9603 29 30	p/st	S	
32.91.12.37	Brosses à cils et à ongles, et autres brosses pour la toilette des personnes	9603 29 80	p/st @	S	
32.91.12.50	Pinceaux à écrire, pinceaux et brosses pour artistes	9603 30 10	p/st	S	
32.91.12.70	Pinceaux pour l'application de produits cosmétiques	9603 30 90	p/st	S	

CPA 32.91.19: Autres brosses n.c.a.

32.91.19.30	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaire	9603 40 10	p/st	S	
32.91.19.50	Tampons et rouleaux à peindre	9603 40 90	p/st	S	
32.91.19.70	Brosses constituant des parties de machines, appareils, véhicules	9603 50 00	p/st @	S	

NACE 32.99: Autres activités manufacturières n.c.a.

CPA 32.99.11: Casques de sécurité et autres produits de sécurité

32.99.11.30	Gants, moufles et mitaines de protection, pour tous métiers, en cuir naturel ou reconstitué	4203 29 10	pa	S	
32.99.11.50	Coiffures de sécurité	6506 [10 (10 + 80)]	p/st	S	
32.99.11.90	Chapeaux et coiffures en caoutchouc ou en matière plastique autres que de sécurité	6506 91 00	p/st	S	

CPA 32.99.12: Stylos; stylos et marqueurs à feutre; porte-mines

32.99.12.10	Stylos et crayons à bille	9608 [10 (10 + 30 + 91 + 99)]	p/st	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
32.99.12.30	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	9608 20 00	p/st	S	
32.99.12.50	Porte-mine	9608 40 00	p/st	S	
CPA 32.99.13: Stylos à dessiner; stylos à plumes et autres stylos					
32.99.13.30	Stylos à plume et autres stylos, à dessiner à encre de chine	9608 31 00	p/st	S	
32.99.13.50	Stylos à plume et autres stylos (à l'exclusion des stylos à plume et autres stylos à dessiner à l'encre de Chine)	9608 [39 (10 + 90)]	p/st	S	
CPA 32.99.14: Assortiments d'articles pour écriture, porte-stylos, porte-crayons et articles similaires; et leurs parties					
32.99.14.10	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des rubriques ci-dessus	9608 50 00	kg	S	
32.99.14.30	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	9608 [60 (10 + 90)]	p/st	S	
32.99.14.50	Plumes à écrire et becs pour plumes; stylets pour duplicateurs; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) des articles du SH 96.08	9608 [91 00 + 99 (20 + 80)]	—	S	
CPA 32.99.15: Crayons noirs ou de couleur, mines de crayon, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleur					
32.99.15.10	Crayons à gaine	9609 [10 (10 + 90)]	p/st @	S	
32.99.15.30	Mines pour crayons ou porte-mine	9609 20 00	p/st @	S	
32.99.15.50	Pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner, craies de tailleur	9609 [90 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 32.99.16: Ardoises et tableaux à écrire; cachets à dater, sceller ou numéroter et articles similaires; rubans de machines à écrire et similaires; tampons encreurs					
32.99.16.10	Ardoises, tableaux pour l'écriture, le dessin, même encadrés	9610 00 00	p/st @	S	
32.99.16.30	Dateurs, cachets, numéroteurs, composteurs et similaires, à main	9611 00 00	p/st @	S	
32.99.16.50	Tampons encreurs	9612 20 00	p/st @	S	
32.99.16.70	Rubans encreurs	9612 [10 (10 + 20 + 80)]	p/st @	S	
CPA 32.99.21: Parapluies, parasols et ombrelles; cannes, cannes-sièges, fouets et articles similaires					
32.99.21.30	Parapluies, ombrelles et parasols	6601 [10 00 + 91 00 + 99 (11 + 19 + 90)]	p/st	S	
32.99.21.50	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	6602 00 00	p/st @	S	
CPA 32.99.22: Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges, fouets et articles similaires					
32.99.22.00	Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	6603 [20 00 + 90 90]	—	S	
CPA 32.99.23: Boutons-pression et leurs parties; boutons; fermetures à glissière					
32.99.23.00	Boutons-pression et leurs parties; boutons; fermetures à glissière	9606 [10 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00] + 9607 [11 00 + 19 00]	—	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 32.99.24: Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons; parties de fermetures à glissière					
32.99.24.30	Formes pour boutons et autres parties de boutons, ébauches de boutons	9606 30 00	kg	S	
32.99.24.50	Parties de fermetures à glissière	9607 [20 (10 + 90)]	—	S	
CPA 32.99.30: Produits en cheveux ou en poils d'animaux; articles similaires en matières textiles					
32.99.30.00	Produits en cheveux ou en poils animaux; articles similaires en matières textiles	6703 00 00 + 6704 [11 00 + 19 00 + 20 00 + 90 00]	kg	S	
CPA 32.99.41: Briquets et autres allumeurs; pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties					
32.99.41.10	Briquets et allumeurs même mécaniques ou électriques	9613 [10 00 + 20 (10 + 90) + 00)]	p/st @	S	
32.99.41.30	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties	9614 00 90	kg	S	
CPA 32.99.42: Parties de briquets; alliages pyrophoriques; articles en matières combustibles					
32.99.42.10	Ferrocerium et autres alliages pyrophoriques, sous toutes formes, torches, flambeaux, allume-feu…	3606 [90 (10 + 90)]	kg	S	
32.99.42.30	Parties de briquets et allumeurs, autres que pierres et mêches	9613 90 00	—	S	
CPA 32.99.43: Recharges de gaz liquide ou liquéfié pour briquets, d'une capacité inférieure ou égale à 300 cm^3					
32.99.43.00	Gaz et combustibles liquides pour briquets et allumeurs d'une capacité ≤ 300 cm^3	3606 10 00	p/st @	S	
CPA 32.99.51: Articles pour fêtes et divertissements, y compris matériel de prestidigitation et farces et attrapes					
32.99.51.30	Articles pour fêtes de Noël	9505 [10 (10 + 90)]	—	S	
32.99.51.50	Articles pour fêtes, carnaval ou divertissements autres que pour fêtes de Noël	9505 90 00	—	S	
CPA 32.99.52: Peignes, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; bigoudis; vaporisateurs, montures et têtes de montures					
32.99.52.80	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	9616 [10 (10 + 90)]	kg	S	
CPA 32.99.53: Matériels de démonstration					
32.99.53.00	Instruments, appareils et modèles de démonstration exclusivement, pour l'enseignement, les expositions, etc.	9023 [00 (10 + 80)]	kg	S	
CPA 32.99.54: Bougies, chandelles, cierges et articles similaires					
32.99.54.00	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	3406 00 00	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 32.99.55: Fleurs, feuillages et fruits artificiels, et leurs parties					
32.99.55.00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, et leurs parties	6702 [10 00 + 90 00]	—	S	
CPA 32.99.59: Autres articles divers n.c.a.					
32.99.59.10	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'exclusion des appareils de thérapie respiratoire et des masques de protection dépourvus de mécanismes ou filtres amovibles)	9020 00 00	p/st @	S	
32.99.59.20	Ouvrages en boyaux (dont cordes), en baudruche, en vessies ou en tendons	4206 00 00	kg	S	
32.99.59.30	Ivoire, os, écaille, corne… et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières	9601 [10 00 + 90 (10 + 90)]	kg	S	
32.99.59.40	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées et ouvrages en ces matières	9602 00 00	kg	S	
32.99.59.50	Tamis et cribles, à main	9604 00 00	kg	S	
32.99.59.60	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, et leurs parties à l'exclusion des ampoules en verre	9617 [00 (11 + 19 + 90)]	kg	S	
32.99.59.70	Mannequins et articles similaires: automates, scènes animées pour étalages	9618 00 00	kg	S	
32.99.59.80	Globes, imprimés (à l'exclusion des globes en relief)	4905 10 00	p/st @	S	
NACE 33.11: Réparation d'ouvrages en métaux					
CPA 33.11.12: Réparation et entretien de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques					
33.11.12.00	Entretien et réparation de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	—	—	I	
CPA 33.11.13: Réparation et entretien de générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour chauffage central					
33.11.13.00	Réparation et maintenance de générateurs de vapeur (sauf chaudières pour le chauffage central à eau chaude) et de tuyauteries industrielles	—	—	I	
CPA 33.11.19: Réparation et entretien d'autres ouvrages en métaux					
33.11.19.00	Entretien et réparation de chaudières pour le chauffage central non domestique	—	—	I	
NACE 33.12: Réparation de machines et équipements mécaniques					
CPA 33.12.11: Réparation et entretien de moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions, automobiles et motocycles					
33.12.11.00	Entretien et réparation de moteurs et turbines (sauf moteurs pour avions, véhicules et motocycles)	—	—	I	
CPA 33.12.12: Réparation et entretien d'équipements hydrauliques et pneumatiques, d'autres pompes, compresseurs et articles de robinetterie					
33.12.12.10	Entretien et réparation de pompes et compresseurs	—	—	I	
33.12.12.20	Entretien et réparation d'articles de robinetterie	—	—	I	
CPA 33.12.14: Réparation et entretien de fours et brûleurs					
33.12.14.00	Entretien et réparation de fours et de brûleurs	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 33.12.15: Réparation et entretien d'équipements de levage et de manutention					
33.12.15.00	Entretien et réparation de matériel de levage et de manutention	—	—	I	
CPA 33.12.18: Réparation et entretien d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels					
33.12.18.00	Entretien et réparation d'équipements non domestiques pour la ventilation et le conditionnement d'air	—	—	I	
CPA 33.12.19: Réparation et entretien d'autres machines et équipements mécaniques d'usage général n.c.a.					
33.12.19.90	Entretien et réparation d'autres machines à usage général n.c.a.	—	—	I	
CPA 33.12.21: Réparation et entretien de machines agricoles et forestières					
33.12.21.10	Entretien et réparation de tracteurs agricoles	—	—	I	
33.12.21.20	Entretien et réparation de machines agricoles et forestières	—	—	I	
CPA 33.12.22: Réparation et entretien de machines de formage des métaux et de machines-outils					
33.12.22.00	Entretien et réparation de machines-outils à métaux	—	—	I	
CPA 33.12.23: Réparation et entretien de machines pour la métallurgie					
33.12.23.00	Entretien et réparation de machines pour la métallurgie	—	—	I	
CPA 33.12.24: Réparation et entretien de matériels pour l'extraction ou la construction					
33.12.24.00	Entretien et réparation de machines pour les mines, les carrières et la construction	—	—	I	
CPA 33.12.25: Réparation et entretien de machines pour l'industrie agroalimentaire					
33.12.25.00	Entretien et réparation de machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac	—	—	I	
CPA 33.12.26: Réparation et entretien de machines pour les industries textiles					
33.12.26.00	Entretien et réparation de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir	—	—	I	
CPA 33.12.27: Réparation et entretien de machines pour les industries du papier et du carton					
33.12.27.00	Entretien et réparation de machines pour les industries du papier et du carton	—	—	I	
CPA 33.12.28: Réparation et entretien de machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques					
33.12.28.00	Réparation et entretien de machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	—	—	I	
CPA 33.12.29: Réparation et entretien d'autres machines et équipements mécaniques d'usage spécifique					
33.12.29.10	Entretien et réparation de machines-outils à bois et autres matériaux	—	—	I	
33.12.29.90	Entretien et réparation d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 33.13: Réparation de matériels électroniques et optiques				
	CPA 33.13.11: Réparation et entretien d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation				
33.13.11.10	Entretien et réparation d'instruments et d'appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages	—	—	I	
33.13.11.20	Entretien et réparation d'instruments et appareils industriels pour la mesure du temps	—	—	I	
	CPA 33.13.12: Réparation et entretien d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements, électromédicaux et électrothérapeutiques				
33.13.12.00	Entretien et réparation d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux	—	—	I	
	CPA 33.13.13: Réparation et entretien de matériel optique et photographique professionnel				
33.13.13.00	Entretien et réparation de matériel photographique, de matériel cinématographique et d'instruments d'optique, à usages professionnels	—	—	I	
	CPA 33.13.19: Réparation et entretien d'autres équipements électroniques professionnels				
33.13.19.00	Réparation et entretien d'autres équipements électroniques professionnels	—	—	I	
	NACE 33.14: Réparation d'équipements électriques				
	CPA 33.14.11: Réparation et entretien de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique				
33.14.11.20	Entretien et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	—	—	I	
33.14.11.50	Entretien et réparation de matériels de distribution et de commande électrique	—	—	I	
	CPA 33.14.19: Réparation et entretien d'autres équipements électriques professionnels				
33.14.19.00	Entretien et réparation d'autres matériels électriques n.c.a.	—	—	I	
	NACE 33.15: Réparation et maintenance navale				
	CPA 33.15.10: Réparation et entretien de navires et bateaux				
33.15.10.10	Entretien et réparation de navires ainsi que de structures et d'engins flottants	—	—	I	M
33.15.10.30	Entretien, réparation de bateaux de plaisance et de sport	—	—	I	
	NACE 33.16: Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux				
	CPA 33.16.10: Réparation et entretien d'aéronefs et d'engins spatiaux				
33.16.10.00	Entretien et réparation d'aéronefs civils et de leurs moteurs	—	—	I	
	NACE 33.17: Réparation et maintenance d'autres équipements de transport				
	CPA 33.17.11: Réparation et entretien de matériel ferroviaire roulant				
33.17.11.00	Entretien et réparation de matériel ferroviaire roulant	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
	NACE 33.19: Réparation d'autres équipements				
CPA 33.19.10: Réparation d'autres équipements					
33.19.10.20	Services de réparation de bâches, de matériel de camping et d'articles textiles divers confectionnés	—	—	I	
	NACE 33.20: Installation de machines et d'équipements industriels				
CPA 33.20.11: Installation de générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central, y compris l'installation de tuyauterie métallique dans des établissements industriels					
33.20.11.00	Installation de générateurs de vapeur (sauf chaudières pour le chauffage central à eau chaude) et de tuyauteries industrielles	—	—	I	
CPA 33.20.21: Installation de machines de bureau et comptables					
33.20.21.00	Installation de machines de bureau	—	—	I	
CPA 33.20.29: Installation d'autres machines d'usage général n.c.a.					
33.20.29.10	Installation de moteurs et turbines (sauf moteurs pour avions, véhicules et motocycles)	—	—	I	
33.20.29.20	Installation de pompes et compresseurs	—	—	I	
33.20.29.30	Installation de fours et de brûleurs	—	—	I	
33.20.29.40	Installation de matériels de levage et de manutention (à l'exclusion des ascenseurs et escaliers mécaniques)	—	—	I	
33.20.29.50	Installation d'équipements non domestiques pour la ventilation et le conditionnement d'air	—	—	I	
33.20.29.60	Installation d'autres machines à usage général n.c.a.	—	—	I	
33.20.29.70	Installation de machines-outils à bois et autres matériaux	—	—	I	
CPA 33.20.31: Installation de machines et d'équipements industriels pour l'agriculture					
33.20.31.00	Installation de machines agricoles et forestières	—	—	I	
CPA 33.20.32: Installation de machines de formage des métaux					
33.20.32.00	Installation et montage de machines-outils à métaux	—	—	I	
CPA 33.20.33: Installation de machines et d'équipements industriels pour la métallurgie					
33.20.33.00	Installation de machines pour la métallurgie	—	—	I	
CPA 33.20.34: Installation de machines et d'équipements industriels pour l'extraction					
33.20.34.00	Installation de machines pour les mines, les carrières et la construction	—	—	I	
CPA 33.20.35: Installation de machines et d'équipements industriels pour l'industrie agroalimentaire					
33.20.35.00	Installation de machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac	—	—	I	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
CPA 33.20.36: Installation de machines et d'équipements industriels pour les industries textiles					
33.20.36.00	Installation de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir	—	—	I	
CPA 33.20.37: Installation de machines et d'équipements industriels pour les industries du papier et du carton					
33.20.37.00	Installation de machines pour les industries du papier et du carton	—	—	I	
CPA 33.20.38: Installation de machines et d'équipements industriels pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques					
33.20.38.00	Installation de machines et d'équipements industriels pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	—	—	I	
CPA 33.20.39: Installation d'autres machines d'usage spécifique					
33.20.39.00	Installation d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	—	—	I	
CPA 33.20.41: Installation de machines médicales professionnelles et d'instruments de précision et d'optique					
33.20.41.00	Installation d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux	—	—	I	
CPA 33.20.42: Installation de matériels électroniques professionnels					
33.20.42.00	Installation d'équipements électroniques professionnels	—	—	I	
CPA 33.20.50: Installation d'équipements électriques					
33.20.50.20	Installation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	—	—	I	
33.20.50.50	Installation de matériels de distribution et de commande électrique	—	—	I	
33.20.50.90	Installation d'autres matériels électriques, à l'exclusion des appareils électriques de signalisation pour voies routières, etc.	—	—	I	
CPA 33.20.60: Installation d'équipements de contrôle automatique de processus industriels					
33.20.60.00	Conception et montage d'équipement de contrôle de processus industriel et de production automatisée	—	—	I	
CPA 33.20.70: Installation d'autres produits n.c.a.					
33.20.70.00	Installation d'instruments et appareils industriels pour la mesure du temps	—	—	I	
	NACE 99.t: Codes T				
CPA 99.tt: Codes T					
24.10.T1.10	Fontes brutes	—	kg	V	A1
24.10.T1.21	Acier brut: aciers non alliés obtenus dans les fours électriques	—	kg	V	B1
24.10.T1.22	Acier brut: aciers non alliés obtenus par d'autres procédés que dans les fours électriques	—	kg	V	B1
24.10.T1.31	Acier brut: aciers alliés autres qu'inoxydables obtenus dans les fours électriques	—	kg	V	B2
24.10.T1.32	Acier brut: aciers alliés autres qu'inoxydables obtenus par d'autres procédés que dans les fours électriques	—	kg	V	B2
24.10.T1.41	Acier brut: aciers inoxydables et réfractaires obtenus dans les fours électriques	—	kg	V	B3

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
24.10.T1.42	Acier brut: aciers inoxydables et réfractaires obtenus par d'autres procédés que dans les fours électriques	—	kg	V	B3
24.10.T2.11	Produits plats laminés à chaud, enroulés (larges bandes), d'une largeur de 600 mm ou plus	—	kg	V	C1
24.10.T2.12	Produits plats laminés à chaud, enroulés (larges bandes), d'une largeur inférieure à 600 mm	—	kg	V	C2
24.10.T2.21	Tôles laminées à chaud sur trains à larges bandes	—	kg	V	C3
24.10.T2.22	Tôles et larges plats, laminés à chaud sur des trains autres qu'à larges bandes	—	kg	V	
24.10.T2.31	Fil machine laminé à chaud	—	kg	V	
24.10.T2.41	Ronds à béton	—	kg	V	
24.10.T2.42	Autres barres laminées	—	kg	V	
24.10.T2.43	Profilés légers laminés à chaud et forgés d'une hauteur inférieure à 80 mm	—	kg	V	
24.10.T2.44	Profilés lourds	—	kg	V	
24.10.T2.51	Palplanches	—	kg	V	
24.10.T2.52	Éléments de voies ferrées	—	kg	V	
24.10.T2.60	Profilés obtenus par soudage	—	kg	V	
24.10.T3.10	Tôles et bandes laminées à froid, fer noir, largeur ≥ 600 mm	—	kg	V	
24.10.T3.20	Tôles et bandes magnétiques	—	kg	V	
24.10.T3.30	Fer-blanc, autres tôles étamées et fer chromé (ECCS)	7212 40 20	kg	V	
24.10.T3.40	Tôles revêtues par trempe à chaud	—	kg	V	
24.10.T3.50	Tôles revêtues par électrolyse	—	kg	V	
24.10.T3.60	Tôles revêtues de matières organiques	—	kg	V	

NACE 99.z: Codes Z

CPA 99.zz: Codes Z

10.00.00.Z1	Préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, y compris les plats préparés	1601 [00 (10 + 91 + 99)] + 90) + 31 (11 + 19 + 30 + 90) + 32 (11 + 19 + 30 + 90) + 39 (21 + 29 + 40 + 80) + 41 (10 + 90) + 42 (10 + 90) + 49 (11 + 13 + 15 + 19 + 30 + 50 + 90) + 50 (10 + 31 + 95) + 90 (10 + 31 + 51 + 61 + 69 + 72 + 74 + 76 + 78 + 99)]	kg	S	
10.00.00.Z2	Poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, autrement préparés ou conservés, y compris les plats préparés	1604 [11 00 + 12 (10 + 91 + 99) + 13 (11 + 19 + 90) + 14 (11 + 16 + 18 + 90) + 15 (11 + 19 + 90) + 16 00 + 19 (10 + 31 + 39 + 50 + 91 + 92 + 93 + 94 + 95 + 98) + 20 (05 + 10 + 30 + 40 + 50 + 70 + 90)] + 1605 [10 00 + 20 (10 + 91 + 99) + 30 (10 + 90) + 40 00 + 90 (11 + 19 + 30 + 90)]	kg	S	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
10.00.00.Z3	Légumes appertisés (à l'exclusion des pommes de terre), y compris les plats préparés	2002 [10 (10 + 90)] + 2003 [10 (20 + 30) + 20 00 + 90 00] + 2004 [90 (10 + 30 + 50 + 91 + 98)] + 2005 [40 00 + 51 00 + 59 00 + 60 00 + 70 00 + 80 00 + 91 00 + 99 (10 + 20 + 30 + 40 + 50 + 60 + 90)]	kg	S	
10.90.10.Z0	Préparations pour l'alimentation des animaux (à l'exclusion des aliments pour chiens et chats, c.v.d.)	2309 [90 (10 + 20 + 31 + 33 + 35 + 39 + 41 + 43 + 49 + 51 + 53 + 59 + 70 + 91 + 95 + 99)]	kg	S	
13.10.61.Z1	Fils de coton, en fibres non peignées, n.c.v.d.	5205 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 (10 + 90) + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00] + 5206 [11 00 + 12 00 + 13 00 + 14 00 + 15 00 + 31 00 + 32 00 + 33 00 + 34 00 + 35 00]	kg	T	
13.10.61.Z2	Fils de coton, en fibres peignées, n.c.v.d.	5205 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 26 00 + 27 00 + 28 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 46 00 + 47 00 + 48 00] + 5206 [21 00 + 22 00 + 23 00 + 24 00 + 25 00 + 41 00 + 42 00 + 43 00 + 44 00 + 45 00]	kg	T	
13.10.83.Z0	Fils de mélanges de fibres synthétiques et de laine, n.c.v.d.	5509 [52 00 + 61 00 + 91 00]	kg	T	
13.20.20.Z1	Tissus de coton, d'un poids ≤ 200 g/m^2 (à l'exclusion de ceux en fils de diverses couleurs et de la gaze à pansement)	5208 [11 90 + 12 (16 + 19 + 96 + 99) + 13 00 + 19 00 + 21 90 + 22 (16 + 19 + 96 + 99) + 23 00 + 29 00 + 31 00 + 32 (16 + 19 + 96 + 99) + 33 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 (10 + 90)] + 5210 [11 00 + 19 00 + 21 00 + 29 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 59 00] + 90) + 12 (10 + 90) + 13 (10 + 90) + 15 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.Z2	Tissus de coton, d'un poids > 200 g/m^2 (à l'exclusion de ceux en fils de diverses couleurs)	5209 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 21 00 + 22 00 + 29 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5211 [11 00 + 12 00 + 19 00 + 20 00 + 31 00 + 32 00 + 39 00 + 51 00 + 52 00 + 59 00] + 5212 [21 (10 + 90) + 22 (10 + 90) + 23 (10 + 90) + 25 (10 + 90)]	m^2	T	
13.20.20.Z3	Tissus de coton en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des tissus dits «denim»)	5208 [41 00 + 42 00 + 43 00 + 49 00] + 5209 [41 00 + 43 00 + 49 00] + 5210 [41 00 + 49 00] + 5211 [41 00 + 43 00 + 49 (10 + 90)] + 5212 [14 (10 + 90) + 24 (10 + 90)]	m^2	T	

PRODCOM	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2010 (SH/NC)	Volume Unité phys.	P	Référence aux Notes
23.69.19.Z0	Tuyaux et autres ouvrages non structurels, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés, y compris les accessoires	6810 99 00	kg	S	
24.10.21.Z0	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, en aciers non alliés	7206 [10 00 + 90 00] + 7207 [11 (11 + 14 + 16 + 90) + 19 (12 + 19 + 80) + 20 (11 + 15 + 17 + 19 + 52 + 59 + 80)]	kg	S	
24.10.22.Z0	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, en aciers inoxydables	7218 [10 00 + 99 (11 + 19 + 20 + 80)]	kg	S	
24.10.23.Z0	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, en aciers autres qu'inoxydables	7224 [10 (10 + 90) + 90 (02 + 03 + 05 + 07 + 18 + 31 + 38 + 90)]	kg	S	
24.10.33.Z0	Produits plats enroulés, laminés à chaud, d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers inoxydables	7219 [11 00 + 12 (10 + 90) + 13 (10 + 90) + 14 (10 + 90)]	kg	S	
24.10.34.Z0	Produits plats enroulés, laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm, en aciers inoxydables	7220 [11 00 + 12 00]	kg	S	
24.10.41.Z0	Tôles et bandes laminées à froid, non revêtues (y compris les tôles magnétiques et les bandes simplement traitées à la surface), d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers autres qu'inoxydables	7209 [15 00 + 16 90 + 17 90 + 18 (91 + 99) + 25 00 + 26 90 + 27 90 + 28 90 + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.32.10.Z1	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés et en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm	7211 [23 (30 + 80) + 29 00 + 90 (20 + 80)] + 00)]	kg	S	
24.32.10.Z2	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers inoxydables (sauf feuillards magnétiques isolés, ondulés, feuillards dentelés ou bisotés), d'une largeur < 600 mm	7220 [20 (21 + 29 + 41 + 49 + 81 + 89) + 90 (20 + 80)]	kg	S	
24.32.20.Z1	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés, revêtus de métal par trempe à chaud ou par électrolyse, d'une largeur < 600 mm	7212 [10 90 + 20 00 + 30 00 + 50 (20 + 30 + 40 + 61 + 69 + 90)]	kg	S	
24.32.20.Z2	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés revêtus de matières organiques, d'une largeur < 600 mm	7212 40 80	kg	S	
26.99.00.Z0	Autres unités pour matériel informatique	8471 [80 00 + 90 00]	p/st	S	
29.99.00.Z0	Flashs électroniques; matériel pour agrandissement; matériel pour laboratoires photographiques; négatoscopes, écrans de projection	9006 [61 00 + 69 00] + 9008 40 00 + 9010 [10 00 + 50 00 + 60 00]	—	S	
39.99.00.Z0	Constructions préfabriquées, en matières plastiques, en ciment ou en aluminium	9406 00 80	—	S	
39.99.00.Z1	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules du SH 87, d'une cylindrée ≤ 1 000 cm^3	8407 [31 00 + 32 (10 + 90) + 00)]	p/st	S	
39.99.00.Z2	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules du SH 87, d'une cylindrée > 1 000 cm^3	8407 [34 (10 + 30 + 91 + 99)]	p/st	S	
39.99.00.Z3	Matériel fixe et appareils mécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées; parties de matériel fixe de voies ferrées ou similaires et d'appareils mécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes	8608 [00 (10 + 90)]	—	S	S2
39.99.00.Z4	Épingles à cheveux, pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure (autres que ceux du SH 85.16); et leurs parties	9615 90 00	kg	S	

* = Rubrique modifiée par rapport à la Liste 2009
@ = Unité différente de celle de la NC
¤ = Description modifiée par rapport à la Liste 2009